Mgr Henri DELASSUS
DOCTEUR EN THÉOLOGIE

La CONJURATION ANTICHRÉTIENNE

Le Temple Maçonnique voulant s'élever sur les ruines de l'Église Catholique

Les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle.
(Matth., xvi. 18.)

TOME I

Société Saint-Augustin
Desclée, De Brouwer et Cie
LILLE, 41, Rue du Metz

NIHIL OBSTAT

Insulis, die 11 Novembris 1910.

H. QUILLIET, s. th. d.
librorum censor.

IMPRIMATUR

Cameraci, die 12 Novembris 1910.

A. MASSART, vic. gen.
Domus Pontificiæ Antistes.



SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA

DAL VATICANO, *23 octobre 1910.*

MONSEIGNEUR,

Le Saint-Père Pie X a reçu avec un paternel intérêt l'ouvrage intitulé : « La Conjuration Antichrétienne », *que vous m'avez prié de Lui remettre en votre nom.*

Sa Sainteté vous félicite affectueusement d'avoir mené à bonne fin la composition de cet ouvrage important et suggestif, à la suite d'une longue série d'études qui font également honneur à votre zèle et à votre ardent désir de servir la cause de Dieu et de la Sainte Eglise.

Les idées directrices de votre beau travail sont celles qui ont inspiré les grands historiens catholiques : l'action de Dieu dans les événements de ce monde, le fait de la Révélation, l'établissement de l'ordre surnaturel, et la résistance que l'esprit du

Monseigneur Henri Delassus,
Prélat de la Maison du Pape,
Lille.

mal opposé à l'œuvre de la Rédemption. Vous montrez l'abîme où conduit l'antagonisme entre la civilisation chrétienne et la prétendue civilisation qui rétrograde vers le paganisme. Combien vous avez raison d'établir que la rénovation sociale ne se pourra faire que par la proclamation des droits de Dieu et de l'Eglise !

En vous exprimant sa gratitude, le Saint-Père fait des vœux pour que vous puissiez, avec une santé toujours vigoureuse, réaliser entièrement le plan synthétique que vous vous êtes tracé, et comme gage de sa particulière bienveillance, Il vous envoie la Bénédiction Apostolique.

Avec mes remercîments personnels et mes félicitations, veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

Cardinal MERRY DEL VAL.

A Marie

PRÉSERVÉE DU PÉCHÉ ORIGINEL

EN VUE DES MÉRITES

DE

NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

Dieu dit au serpent : Je mettrai des inimitiés entre toi et la Femme, entre ta postérité et sa postérité. *Celle-ci te meurtrira* à la tête. Et tu la meurtriras au talon.

(GENÈSE, CH. III., 15).

Les deux éditions françaises du PROBLÈME DE L'HEURE PRÉSENTE *sont épuisées. Restent quelques exemplaires de la version italienne* (1). *Les libraires demandent que cet ouvrage soit remis sous presse pour qu'ils puissent répondre aux demandes de leurs clients.*

L'auteur n'a point cru devoir s'en tenir à une réimpression.

Le problème que l'Américanisme avait d'abord présenté à ses méditations est bientôt devenu dans son esprit celui de la Révolution, puis celui de la civilisation moderne qui date de la Renaissance.

Aujourd'hui, il le conçoit dans une amplitude plus grande encore : c'est le problème de la résistance que le naturalisme oppose à l'état surnaturel que Dieu a daigné offrir à ses créatures intelligentes. Ainsi considéré, le problème embrasse tous les temps. Il s'est posé à la création des anges, au paradis terrestre, au désert où le Christ a voulu se soumettre à la tentation ; il restera posé, pour la chrétienté et pour chacun de nous, jusqu'à la fin du monde.

---

1. Desclée et Cie, Rome, Piazza Grazioli, Palazzo Doria ; Lille 41, rue du Metz.

Refaire l'ouvrage épuisé à ce point de vue offrait des avantages. Après mûre réflexion l'auteur a préféré sectionner son œuvre.

Le problème était ainsi posé : il y a lutte entre la civilisation chrétienne qui est en possession d'état et la civilisation moderne qui veut la supplanter ; quelle sera l'issue de cet antagonisme ?

De là trois questions :

Celle du Juif et du Franc-Maçon qui sont bien aujourd'hui, aux yeux de tous, les assiégeants de la citadelle catholique.

Celle de la Démocratie qui est, au dire des assiégeants eux-mêmes, la suggestion-mère dont ils se servent pour battre en brèche la civilisation chrétienne dans l'opinion et par suite dans les institutions.

Celle de la Rénovation religieuse, sociale et familiale que commandent les ruines déjà amoncelées et celles que l'antichristianisme fera encore.

Ces trois questions ont été intimement unies dans le livre intitulé Le Problème de l'heure présente. *L'auteur a cru bon de les déjoindre afin de pouvoir traiter chacune d'elles plus à fond.*

La question de la démocratie a été repris dans l'ouvrage qui vient de paraître sous ce

titre : VÉRITÉS SOCIALES ET ERREURS DÉMOCRATIQUES.

La question de la conjuration antichrétienne dont la secte judéo-maçonnique est l'âme et le bras est le sujet du présent livre.

L'auteur ne s'est point arrêté à rechercher les origines de la secte ; il ne s'est point attaché à l'étudier aux points de vue divers où d'autres publicistes se sont placés. Ce qu'il a voulu mettre en lumière, c'est la part d'action que la secte judéo-maçonnique a dans la guerre livrée à l'institution catholique et à l'idée chrétienne, et le but de cette guerre. Ce but est d'arracher l'humanité à l'ordre surnaturel fondé sur la Rédemption du divin Sauveur et de la fixer définitivement dans le naturalisme.

Il restera à parler de la Rénovation. Elle ne peut être que le fruit de la restauration de l'Autorité :

L'autorité de Dieu sur son œuvre, particulièrement sur les créatures intelligentes ;

L'autorité de N.-S. Jésus-Christ, le nouvel Adam, sur l'humanité qu'il a rachetée par son sang et dont il est le Seigneur par sa personnalité divine ;

L'autorité de l'Église sur les peuples qu'elle a dotés de la civilisation chrétienne et qui se précipiteront dans ses bras sous la pression

de la détresse où va les jeter le progrès de la civilisation moderne ;

L'autorité des familles princières sur les nations qu'elles ont faites ;

L'autorité du père dans sa famille et celle des ancêtres sur les générations dont ils ont été le principe ;

Enfin, le droit de propriété sur les biens dont la famille ou l'individu se sont faits les auteurs *par leur travail et leurs vertus, et non sur les richesses acquises par l'agiotage et l'injustice.*

La Rénovation exige cette sextuple restauration. Si elle ne commence à se produire sous peu, la société familiale, civile, religieuse se précipitera dans l'abîme vers lequel elle court avec une vitesse qui chaque jour s'accélère.

Ce troisième travail fait, il y aurait à reconstruire la synthèse d'où jaillirait la solution de l'énigme qui inquiète les générations contemporaines et qui projetterait sa lumière sur l'avenir de l'humanité.

Septuagénaire depuis cinq ans, l'auteur ne peut espérer remplir une telle tâche. Veuille Dieu, si cela entre dans ses desseins, la confier à qui peut la mener à bonne fin.

I

ÉTAT DE LA QUESTION

CHAPITRE PREMIER

LES DEUX CIVILISATIONS

Le *Syllabus* de Pie IX se termine par cette proposition condamnable et condamnée :

« Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. »

La dernière proposition du décret que l'on a appelé le *Syllabus* de Pie X, proposition également condamnable et condamnée, est ainsi conçue :

« Le catholicisme d'aujourd'hui ne peut se concilier avec la vraie science, à moins de se transformer en un christianisme non dogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme sage et libéral. »

Ce n'est sans doute point sans intention que ces deux propositions ont reçu, dans l'un et l'autre *Syllabus*, cette place, la dernière, apparaissant là comme leur conclusion. C'est qu'en effet elles résument les précédentes et en précisent l'esprit (1).

1. Lors de la délibération de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, M. Challemel-Lacourt dit : « Les Universités catholiques voudront préparer dans les futurs médecins, avocats, magistrats, des auxiliaires de l'ésprit catholique qui chercheront à soutenir et à appliquer les principes du *Syllabus*. Or la France, dans sa très grande majorité, considère les propositions condamnées par le *Syllabus* comme les fondements mêmes de notre société ».

Il faut que l'Eglise se réconcilie avec la civilisation moderne. Et la base proposée pour cette réconciliation, c'est, non point l'acceptation des données de la vraie science que l'Eglise n'a jamais répudiée, qu'elle a toujours favorisée, aux progrès de laquelle elle a toujours applaudi et contribué plus que qui que ce soit; mais l'abandon de la vérité révélée, abandon qui transformerait le catholicisme en un protestantisme large et libéral dans lequel tous les hommes pourraient se rencontrer, quelles que soient leurs idées sur Dieu, sur ses révélations et ses commandements. Ce n'est, disent les modernismes, que par ce libéralisme que l'Eglise peut voir de nouveaux jours s'ouvrir devant elle, se procurer l'honneur d'entrer dans les voies de la civilisation moderne et de marcher avec le progrès.

Toutes les erreurs signalées dans l'un et l'autre *Syllabus* se présentent comme les diverses clauses du traité proposé à la signature de l'Eglise pour cette réconciliation avec le monde, pour son admission dans la cité moderne.

Civilisation moderne. Il y a donc civilisation et civilisation? Il y a donc eu, avant l'ère dite moderne une civilisation autre que celle dont jouit, ou du moins que poursuit le monde de notre temps?

En effet, il y a eu, et il y a encore en France et en Europe, une civilisation appelée la civilisation chrétienne.

Par quoi ces deux civilisations se différencient-elles?

Par la conception qu'elles se font de la fin dernière de l'homme, et par les effets divers et même opposés que l'une et l'autre conception produisent dans l'ordre social comme dans l'ordre privé.

« Tout le but de l'homme est d'être heureux », dit Bossuet (1). Cela ne lui est point propre : c'est le but vers lequel tendent toutes les intelligences sans exception. Le grand orateur ne manque point de le reconnaître : « Les natures intelligentes n'ont de volonté ni de désir que pour leur félicité. » Et il ajoute : « Rien de plus raisonnable, car qu'y a-t-il de meilleur que de souhaiter le bien, c'est-à-dire la félicité? (2) ». Aussi trouvons-nous dans le cœur de l'homme une impulsion invincible qui le pousse à la recherche du bonheur. Le voulût-il, il ne pourrait s'en défaire. C'est le fond de toutes ses pensées, le grand mobile de toutes ses actions; et alors même qu'il se jette dans la mort, c'est qu'il se persuade trouver dans le néant un sort préférable à celui où il se voit.

L'homme peut se tromper, et de fait il se trompe bien souvent dans la recherche du bonheur, dans le choix de la voie qui doit l'y mener. « Mettre le bonheur où il est, c'est la source de tout bien, dit encore Bossuet; et la source de tout mal est de le mettre où il ne faut pas (3). » Cela est aussi vrai pour la société que pour l'homme individuel. L'impulsion vers le bonheur vient du Créateur, et Dieu y ajoute la lumière qui en éclaire le chemin, directement par sa grâce, indirectement par les enseignements de son Eglise. Mais il appartient à l'homme, individu ou société, il appartient au libre arbitre de se diriger, d'aller prendre sa félicité là où il lui plaît de la mettre, dans ce qui est réellement bon,

1. Méditations sur l'Evangile.

2. *Œuvres oratoires de Bossuet.* Edition critique et complète par l'abbé J. Lebarq. Sermon pour la Toussaint, v. 325.

3. Méditation sur l'Evangile.

et, au-dessus de toute bonté, dans le Bien absolu, Dieu; ou dans ce qui n'a que les apparences du bien, ou qui n'est qu'un bien relatif.

Dès la création du genre humain, l'homme s'est fourvoyé. Au lieu de croire à la parole de Dieu et d'obéir à son commandement, Adam écouta la voix enchanteresse qui lui disait de mettre sa fin en lui-même, dans la satisfaction de sa sensualité, dans les ambitions de son orgueil. « Vous serez comme des dieux »; « le fruit de l'arbre était bon à manger, beau à voir, et d'un aspect qui excitait le désir ». Ayant ainsi dévié, dès le premier pas, Adam a entraîné sa race dans la fausse direction qu'il venait de prendre.

Elle y marcha, elle s'y avança, elle s'y enfonça durant de longs siècles. L'histoire est là pour dire les maux qu'elle rencontra dans ce long égarement. Dieu eut pitié d'elle. Dans son conseil d'infinie miséricorde et d'infinie sagesse, il résolut de remettre l'homme sur la voie du vrai bonheur. Et afin de rendre son intervention plus efficace, il voulut qu'une Personne divine vînt sur la terre en montrer le chemin par sa parole, le frayer par son exemple. Le Verbe de Dieu s'incarna et vint passer trente-trois années parmi nous, pour nous tirer de la voie de perdition et nous ouvrir la route d'une félicité non trompeuse.

Sa parole comme ses actes renversaient toutes les idées reçues jusque-là. Il disait . Bienheureux les pauvres! Bienheureux les doux, les pacifiques, les miséricordieux! Bienheureux les purs! Jusqu'à Lui, on avait dit . Bienheureux les riches! Bienheureux ceux qui dominent! Bienheureux ceux qui sont en mesure de ne rien refuser à leurs passions! Il était né dans une étable, il s'était fait le serviteur de

tous, il avait souffert mort et passion, afin que l'on ne prît point ses paroles pour des déclamations, mais pour des leçons, leçons les plus persuasives que l'on puisse concevoir, données qu'elles étaient par un Dieu et un Dieu s'anéantissant par amour pour nous.

Il voulut les perpétuer, les rendre toujours parlantes et agissantes, aux yeux et aux oreilles de toutes les générations qui devaient venir. Pour cela, il fonda la sainte Eglise. Etablie au centre de l'humanité, elle n'a cessé, par les enseignements de ses docteurs et les exemples de ses saints, de dire à tous ceux qu'elle vit passer sous ses yeux : « Vous recherchez, ô mortels, la félicité, et vous recherchez une bonne chose; prenez garde seulement que vous la recherchez où elle n'est pas. Vous la cherchez sur la terre, et ce n'est pas là qu'elle est établie, ni que l'on trouve ces jours heureux dont nous a parlé le divin Psalmiste : *Diligit dies videre bonos...* Ce sont ici les jours de misère, les jours de sueur et de travaux, les jours de gémissements et de pénitence auxquels nous pouvons appliquer les paroles du prophète Isaïe : « Mon peuple, ceux qui te disent heu- » reux, t'abusent et renversent toute ta conduite. » Et encore : « Ceux qui font croire au peuple qu'il est » heureux sont des trompeurs. » Donc, où se trouve la félicité et la véritable vie, sinon dans la terre des vivants? Qui sont les hommes heureux, sinon ceux qui sont avec Dieu? Ceux-là voient de beaux jours, parce que Dieu est la lumière qui les éclaire. Ceux-là vivent dans l'abondance, parce que Dieu est le trésor qui les enrichit. Ceux-là enfin sont heureux, parce que Dieu est le bien qui les contente et que lui seul est tout à tous (1). »

---

1. *Œuvres oratoires de Bossuet.* Sermon pour la Toussaint. v. 325.

Du Ier au XIIIe siècle, les peuples devinrent de plus en plus attentifs à ce discours, et le nombre de ceux qui en firent la lumière et la règle de leur vie se trouva de plus en plus grand. Sans doute, il y avait des défaillances, défaillances des nations et défaillances des âmes.

Mais la conception nouvelle de la vie restait la loi de tous, la loi que les égarements ne faisaient point perdre de vue et à laquelle tous savaient, tous sentaient qu'il fallait revenir dès qu'ils s'en étaient écartés. Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec son Nouveau Testament, était le docteur écouté, le guide suivi, le roi obéi. Sa royauté était avouée à ce point par les princes et par les peuples, qu'ils la proclamaient jusque sur leurs monnaies. Sur toutes était gravée la croix, l'auguste signe de l'idée que le christianisme avait introduite dans le monde, qui était le principe de la civilisation nouvelle, de la civilisation chrétienne, qui devait le régir, l'esprit de sacrifice opposé à l'idée païenne, l'esprit de jouissance qui avait fait la civilisation antique, la civilisation païenne.

A mesure que l'esprit chrétien pénétrait les âmes et les peuples, âmes et peuples montaient dans la lumière et dans le bien, ils s'élevaient par cela seul qu'ils voyaient leur félicité en haut et qu'ils s'y portaient. Les cœurs devenaient plus purs, les esprits plus intelligents. Les intelligents et les purs introduisaient dans la société un ordre plus harmonieux, celui que Bossuet nous a décrit dans le sermon sur l'éminente dignité des pauvres. L'ordre plus parfait rendait la paix plus générale et plus profonde ; la paix et l'ordre engendraient la prospérité, et toutes ces choses donnaient ouverture aux arts et aux sciences, ces reflets de la lumière et de la beauté des cieux. De sorte que, comme l'a observé Montesquieu : « La

religion chrétienne, qui semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur en celle-ci (1). » C'est d'ailleurs ce que saint Paul avait annoncé lorsqu'il avait dit : « *Pietas ad omnia utilis est, promissiones habens vitæ quæ nunc est et futuræ.* La piété est utile à tout, ayant les promesses de la vie présente et celles de la vie futu-

1. *Esprit des lois*, livre XXIV, ch. III.

M. de Tocqueville a donné de ce fait une raison qui n'est point la seule ni même la principale, mais qu'il est bon de signaler.

« Dans les siècles de foi, on place le but final de la vie après la vie. Les hommes de ces temps-là s'accoutument donc naturellement, et, pour ainsi dire sans le vouloir, à considérer pendant une longue suite d'années un objet immobile vers lequel ils marchent sans cesse, et ils apprennent, par des progrès insensibles, à réprimer mille petits désirs passagers pour mieux arriver à satisfaire ce grand et permanent désir qui les tourmente. Lorsque ces mêmes hommes veulent s'occuper des choses de la terre, ces habitudes se retrouvent. Ils fixent volontiers à leurs actions d'ici-bas un but général et certain, vers lequel tous leurs efforts se dirigent. On ne les voit point se livrer chaque jour à des tentatives nouvelles; mais ils ont des desseins arrêtés qu'ils ne se lassent point de poursuivre.

» Ceci explique pourquoi les peuples religieux ont souvent accompli des choses si durables. Il se trouvait qu'en s'occupant de l'autre monde, ils avaient rencontré le grand secret de réussir dans celui-ci. Les religions donnent l'habitude générale de se comporter en vue de l'avenir. En ceci elles ne sont pas moins utiles au bonheur de cette vie qu'à la félicité de l'autre. C'est un de leurs plus grands côtés politiques. Mais à mesure que les lumières de la foi s'obscurcissent, la vue des hommes se resserre, et l'on dirait que chaque jour l'objet des actions humaines leur paraît plus proche.

» Quand ils se sont une fois accoutumés à ne plus s'occuper de ce qui doit arriver après leur vie, on les voit retomber aisément dans cette indifférence complète et brutale de l'avenir qui n'est que trop conforme à certains instincts de l'espèce humaine. Aussitôt qu'ils ont perdu l'usage de placer leurs principales espérances à long terme, ils sont naturellement portés à réaliser sans retard leurs moindres désirs, et il semble que du moment

re (1). » Notre-Seigneur n'avait-il pas dit lui-même : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît. (2) Ce n'était point là une promesse d'ordre surnaturel, mais l'annonce des conséquences qui devaient sortir logiquement de la nouvelle orientation donnée au genre humain.

De fait, ne voit-on pas que l'esprit de pauvreté et la pureté du cœur dominent les passions, sources de toutes les tortures de l'âme et de tous les troubles sociaux. La mansuétude, la pacification et la miséricorde produisent la concorde, font régner la paix entre les citoyens et dans la cité. L'amour de la justice, même traversé par la persécution et la souffrance, élève l'âme, ennoblit le cœur et lui procure les plus saines jouissances; en même temps il élève le niveau moral de la société.

Quelle société que celle où les Béatitudes évangéliques seraient placées sous les yeux de tous, comme but à poursuivre, et où seraient offerts à tous les moyens d'atteindre à la perfection et à la béatitude marqués par le sermon sur la montagne :

Heureux ceux qui ont l'esprit de pauvreté!
Heureux ceux qui sont doux!
Heureux ceux qui pleurent!
Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice!

---

où ils désespèrent de vivre une éternité, ils sont disposés à agir comme s'ils ne devaient exister qu'un seul jour.

» Dans les siècles d'incrédulité, il est donc toujours à craindre que les hommes ne se livrent sans cesse au hasard journalier de leurs désirs, et que, renonçant entièrement à obtenir ce qui ne peut s'acquérir sans de longs efforts, ils ne fondent rien de grand, de paisible et de durable. »

1. I Tim., IV, 8.

2. Matt., VI, 33.

Heureux ceux qui sont miséricordieux!
Heureux ceux qui ont le cœur pur!
Heureux les pacifiques!
Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice!

L'ascension, je ne dirai point des âmes saintes, mais des nations, eut son point culminant au XIII[e] siècle. Saint François d'Assise et saint Dominique, avec leurs disciples saint Louis de France et sainte Elisabeth de Hongrie, accompagnés et suivis de tant d'autres, maintinrent quelque temps le niveau qui avait été atteint par l'émulation qu'avaient excitée dans les âmes les exemples de détachement des choses de ce monde, de charité pour le prochain et d'amour de Dieu qu'avaient donnés tant d'autres saints. Mais tandis que ces nobles âmes atteignaient les plus hauts sommets de la sainteté, beaucoup d'autres se refroidissaient dans leur élan vers Dieu; et vers la fin du XIV[e] siècle, se manifesta ouvertement le mouvement de recul qui emporta la société et qui a amené la situation actuelle, c'est-à-dire le triomphe prochain, le règne imminent du socialisme, terme obligé de la civilisation moderne. Car tandis que la civilisation chrétienne élevait les âmes et tendait à donner aux peuples la paix sociale et la prospérité même temporelle, le levain de la civilisation païenne, tend à produire ses derniers effets; la poursuite par tous de toutes les jouissances, la guerre, pour se les procurer, d'homme à homme, de classe à classe, de peuple à peuple; guerre qui ne pourrait se terminer que par l'anéantissement du genre humain.

CHAPITRE II

LA DOUBLE CONCEPTION DE LA VIE

La civilisation chrétienne procède d'une conception de la vie autre que celle qui avait donné naissance à la civilisation païenne.

Le paganisme, poussant le genre humain sur la pente où le péché originel l'avait engagé, disait à l'homme qu'il est sur la terre pour jouir de la vie et des biens que ce monde lui offre. Le païen n'ambitionnait, ne recherchait rien au delà; et la société païenne était constituée pour procurer ces biens aussi abondants et ces plaisirs aussi raffinés ou aussi grossiers qu'ils peuvent l'être, à ceux qui étaient en situation d'y prétendre. La civilisation antique était sortie de ce principe, toutes ses institutions en découlaient, surtout les deux principales, l'esclavage et la guerre. Car la nature n'est point assez généreuse, et surtout alors n'avait point été cultivée depuis assez longtemps et assez bien pour procurer à tous les jouissances convoitées. Les peuples forts s'assujettissaient les peuples faibles, et les citoyens mettaient en esclavage les étrangers et même leurs frères pour se donner des producteurs de richesses et des instruments de plaisirs.

Le christianisme vint, et fit entendre à l'homme qu'il devait chercher dans une autre direction le bonheur dont le besoin ne cesse de le tourmenter. Il renversa la notion que le païen s'était faite de la vie présente. Le divin Sauveur nous apprit par sa parole, nous persuada par sa mort et sa résurrection, que si la vie présente est *une vie*, elle n'est point LA VIE à laquelle son Père nous destine.

La vie présente n'est que la préparation à la vie éternelle. Celle-là est le chemin qui conduit à celle-ci. Nous sommes *in via*, disaient les scolastiques, nous acheminant *ad terminum*, en route pour le ciel. Les savants du jour exprimeraient la même idée en disant que la terre est le laboratoire où se forment les âmes, où se reçoivent et se développent les facultés surnaturelles dont le chrétien, après achèvement, jouira au céleste séjour. Telle la vie embryonnaire au sein maternel. C'est aussi une vie, mais une vie de formation, où s'élaborent les sens qui auront à fonctionner au séjour terrestre : les yeux qui contempleront la nature, l'ouïe qui recueillera ses harmonies, la voix qui y mêlera ses chants, etc.

Au ciel, nous verrons Dieu face à face (1), c'est la grande promesse qui nous est faite. Toute la religion est basée sur elle. Et cependant aucune nature créée n'est capable de cette vision.

---

1. *Vidimus nunc per speculum in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoscam sicut cognitus sum.* (I Cor., XIII-12.) Maintenant nous voyons en un miroir et en énigme : mais alors nous verrons face à face. Maintenant je connais imparfaitement : mais alors je connaîtrai comme je suis connu (par intuition.) (Conf. Mat., XVIII-10. I Joan, III-2.)

Le concile de Florence a défini : *Animæ sanctorum... intuentur clare ipsum Deum trinum et unum sicuti est :* Les âmes des saints voient clairement Dieu lui-même tel qu'il est dans la trinité de ses personnes et l'unité de sa nature.

Tous les êtres vivants ont leur manière de connaître, limitée par leur nature même. La plante a une certaine connaissance des sucs qui doivent servir à son entretien, puisque ses racines s'étendent vers eux, les recherchent pour se les ingérer. Cette connaissance n'est point une vision. L'animal voit, mais il n'a pas l'intelligence des choses que ses yeux embrassent. L'homme comprend ces choses, sa raison les pénètre, abstrait les idées qu'elles renferment et par elles s'élève à la science. Mais les substances des choses lui restent cachées, parce que l'homme n'est qu'un animal raisonnable et non une pure intelligence. Les anges, intelligences pures, se voient eux-mêmes dans leur substance, peuvent contempler directement les substances de même nature qu'eux et à plus forte raison les substances inférieures. Mais ils ne peuvent voir Dieu. Dieu est une substance à part, d'un ordre infiniment supérieur. Le plus grand effort de l'esprit humain est arrivé à le qualifier « Acte pur », et la Révélation nous a dit qu'il est une trinité de personnes en unité de substance, la seconde engendrée par la première, la troisième procédant des deux autres, et cela dans une vie d'intelligence et d'amour qui n'a ni commencement ni fin. Voir Dieu comme il est, l'aimer comme il s'aime, — ce qui est la béatitude promise, — est au-dessus des forces de toute nature créée et même possible. Pour le comprendre, elle ne devrait être rien moins que l'égale de Dieu.

Mais ce qui n'appartient point naturellement peut survenir par le don gratuit de Dieu. Et cela est : nous le savons parce que Dieu nous a dit l'avoir fait. Cela est pour les anges, et cela est pour nous. Les bons anges voient Dieu face à face, et nous sommes appelés à jouir du même bonheur.

Nous ne pouvons y arriver que par quelque chose de surajouté qui nous élève au-dessus de notre nature, qui nous rend capables de ce dont nous sommes radicalement impuissants par nous-mêmes, comme le serait le don de la raison à un animal ou le don de la vue à une plante. Ce quelque chose est appelé ici-bas la grâce sanctifiante. C'est, dit l'apôtre saint Pierre, une participation à la nature divine. Et il faut qu'il en soit ainsi; car nous venons de le voir, en aucun être, l'opération ne dépasse, ne peut dépasser la nature de cet être. Si un jour nous sommes capables de voir Dieu, c'est que quelque chose de divin aura été déposé en nous, sera devenu une partie de notre être, et l'aura élevé jusqu'à le rendre semblable à Dieu. « Bien-aimés, dit l'apôtre saint Jean, nous sommes maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons un jour ne paraît pas encore : nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est. » (I Joan., III-2.)

Ce quelque chose, nous le recevons dès ici-bas au saint Baptême. L'apôtre saint Jean l'appelle un germe (I Joan., III-9), c'est-à-dire une vie en principe. C'est ce que Notre-Seigneur nous marquait, lorsqu'il parlait à Nicodème de la nécessité d'une nouvelle naissance, d'une génération à une vie nouvelle : la vie que le Père a en lui-même, qu'il donne au Fils, et que le Fils nous apporte en nous greffant sur lui par le saint Baptême. Ce mot de greffe, qui donne une image si vive de tout le mystère, saint Paul l'avait pris de Notre-Seigneur disant à ses apôtres: « Je suis la vigne, vous êtes les branches. Comme la branche ne peut porter de fruit par elle-même, sans demeurer dans la vigne, ainsi vous non plus, si vous ne demeurez en moi. »

Ces hautes idées étaient familières aux premiers chrétiens. Ce qui le montre, c'est que les apôtres, quand ils sont amenés à en parler dans les Epîtres, le font comme d'une chose déjà connue. Et de fait, c'est ainsi que leur étaient présentés en de longues catéchèses les rites du baptême. Puis, les vêtements blancs des néophytes leur disaient qu'ils commençaient une vie nouvelle, qu'ils en étaient pour cette vie aux jours de l'enfance : Fils spirituels, leur était-il dit, comme des enfants nouveau-nés, désirez ardemment le lait qui doit alimenter votre vie surnaturelle : le lait de la foi sans altération, *sine dolo lac concupiscite,* et le lait de la charité divine. Quand le développement du germe que vous avez reçu sera arrivé à son terme, cette foi deviendra la claire vision, cette charité la béatitude de l'amour divin.

Toute la vie présente doit tendre à cet épanouissement, à la transformation du vieil homme, de l'homme de la pure nature et même de la nature déchue, en l'homme déifié. Voilà ce qui se fait ici-bas dans le chrétien fidèle. Les vertus surnaturelles, infuses dans notre âme au baptême, se développent de jour en jour par l'exercice que nous leur donnons avec le secours de la grâce, et la rendent ainsi capable des activités surnaturelles qu'elle aura à déployer dans le ciel. L'entrée dans le ciel sera la naissance, comme le baptême a été l'engendrement.

Voilà ce qui est. Voilà ce que Jésus a fait et ce dont il est venu informer le genre humain. Dès lors la conception de la vie présente fut radicalement changée. L'homme ne fut plus sur la terre pour *jouir* et mourir, mais pour se préparer à la vie d'en haut et la *mériter*.

JOUIR, MÉRITER, ce sont les deux mots qui carac-

térisent, qui séparent, qui opposent les deux civilisations.

Ce n'est point à dire que du moment où le christianisme fut prêché, les hommes ne songèrent plus à rien autre chose qu'à leur sanctification. Ils continuèrent à poursuivre les buts secondaires de la vie présente, et à remplir, dans la famille et la société, les fonctions qu'elles demandent et les devoirs qu'elles imposent. D'ailleurs, la sanctification ne s'opère point uniquement par les exercices spirituels, mais par l'accomplissement de tout devoir d'état, par tout acte fait avec pureté d'intention. « Quelque chose que vous fassiez, dit l'apôtre saint Paul, en paroles ou en œuvres, faites tout au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.. Travaillez à plaire à Dieu en toutes choses, et vous fructifierez en toute bonne œuvre. » (Ad Colos., I-10 et III-17.)

Restèrent d'ailleurs dans la société et y resteront jusqu'à la fin des temps, les deux catégories d'hommes que la Sainte Ecriture appelle si bien : les bons et les méchants. Il est à remarquer toutefois que le nombre des méchants diminue et le nombre des bons s'accroît à mesure que la foi prend plus d'empire dans la société. Ceux-ci, parce qu'ils ont la foi en la vie éternelle, aiment Dieu, font le bien, observent la justice, sont les bienfaiteurs de leurs frères, et par tout cela font régner dans la société la sécurité et la paix. Ceux-là, parce qu'ils n'ont pas la foi, parce que leur regard reste fixé sur cette terre, sont égoïstes, sans amour, sans pitié pour leurs semblables : ennemis de tout bien, ils sont dans la société une cause de trouble et d'arrêt pour la civilisation.

Mêlés les uns aux autres, les bons et les méchants, les croyants et les incroyants, forment les deux cités décrites par saint Augustin « L'amour de soi pou-

vant aller jusqu'au mépris de Dieu constitue la société communément appelée « le monde », l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi produit la sainteté et peuple « la vie céleste ».

A mesure que la nouvelle conception de la vie apportée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la terre, entra dans les intelligences et pénétra dans les cœurs, la société se modifia : le nouveau point de vue changea les mœurs, et, sous la pression des idées et des mœurs, les institutions se transformèrent. L'esclavage disparut, et au lieu de voir les puissants s'assujettir leurs frères, on les vit se dévouer jusqu'à l'héroïsme pour leur procurer le pain de la vie présente, et aussi et surtout pour leur procurer le pain de la vie spirituelle, pour élever les âmes et les sanctifier. La guerre ne fut plus faite pour s'emparer des territoires d'autrui, et emmener hommes et femmes en esclavage, mais pour briser les obstacles qui s'opposaient à l'extension du royaume du Christ et procurer aux esclaves du démon la liberté des enfants de Dieu.

Faciliter, favoriser la liberté des hommes et des peuples dans ses démarches vers le bien, devint le but vers lequel les institutions sociales se portèrent, sinon toujours leur fin expressément déterminée. Et les âmes aspirèrent au ciel et travaillèrent à le mériter. La poursuite des biens temporels pour la jouissance qu'on en peut tirer, ne fut plus l'unique ni même le principal objet de l'activité des chrétiens, du moins de ceux qui étaient vraiment imbus de l'esprit du christianisme, mais la poursuite des biens spirituels, la sanctification de l'âme, l'accroissement des vertus qui sont l'ornement et les vraies délices

de la vie d'ici-bas, en même temps que les gages de la béatitude éternelle.

Les vertus acquises par les efforts personnels se transmettaient par l'éducation d'une génération à l'autre; et ainsi se forma peu à peu la nouvelle hiérarchie sociale, fondée, non plus sur la force et ses abus, mais sur le mérite : en bas, les familles qui s'arrêtèrent à la vertu du travail; au milieu, celles qui, sachant joindre au travail la modération dans l'usage des biens qu'il leur procurait, fondèrent la propriété par l'épargne; en haut, celles qui, se dégageant de l'égoïsme, s'élevèrent aux sublimes vertus du dévouement pour autrui : peuple, bourgeoisie, aristocratie. La société fut basée et les familles échelonnées sur le mérite ascendant des vertus, transmises de génération en génération.

Telle fut l'œuvre du moyen âge. Durant son cours, l'Eglise accomplit une triple tâche. Elle lutta contre le mal qui provenait des diverses sectes du paganisme et le détruisit; elle transforma les bons éléments qui se rencontraient chez les anciens Romains et les diverses races de barbares; enfin elle fit triompher l'idée que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait donnée de la vraie civilisation. Pour y arriver, elle s'était attachée d'abord à réformer le cœur de l'homme; de là était venue la réforme de la famille, la famille avait réformé l'état et la société : voie inverse à celle que l'on veut suivre aujourd'hui.

Sans doute, croire que, dans l'ordre que nous venons de marquer, il n'y eut point de désordre, serait se tromper. L'esprit ancien, l'esprit du monde que Notre-Seigneur avait anathématisé, ne fut jamais, ne sera jamais complètement vaincu et anéanti. Toujours, même aux meilleures époques, et lorsque l'E-

glise obtint sur la société le plus grand ascendant, il y eut des hommes de joie et des hommes de proie; mais on voyait les familles monter à raison de leurs vertus ou décliner à raison de leurs vices; on voyait les peuples se distinguer entre eux par leur civilisation, et le degré de civilisation se prendre des aspirations dominantes en chaque nation : elles s'élevaient lorsque ces aspirations s'épuraient et montaient; elles rétrogradaient lorsque leurs aspirations les portaient vers la jouissance et l'égoïsme. Quoiqu'il arrivât cependant, que nations, familles, individus s'abandonnassent aux instincts de la nature ou leur résistassent, l'idéal chrétien restait toujours inflexiblement maintenu sous le regard de tous par la Sainte Eglise.

L'élan imprimé à la société par le christianisme commença à se ralentir, avons-nous dit, au XIII[e] siècle; la liturgie le constate et les faits le démontrent. Il y eut d'abord arrêt, puis recul. Ce recul, ou plutôt cette nouvelle orientation, fut bientôt si manifeste qu'elle reçut un nom, la RENAISSANCE, renaissance du *point de vue païen* dans l'idée de la civilisation. Et avec le recul vint la déchéance. « En tenant compte de toutes les crises traversées, de tous les abus, de toutes les ombres au tableau, il est impossible de contester que l'histoire de France — même observation pour toute la république chrétienne — est une *ascension*, comme histoire d'une nation, tant que l'influence morale de l'Eglise y domine, et qu'elle devient une chute, malgré tout ce que cette chute a quelquefois de brillant et d'épique, dès que les écrivains, les savants, les artistes et les philosophes se substituèrent à l'Eglise et l'évincèrent de sa domination (1). »

1. M. Maurice Talmeyr.

CHAPITRE III

LA RENAISSANCE, POINT DE DÉPART DE LA CIVILISATION MODERNE

Dans son admirable introduction à la *Vie de sainte Elisabeth,* M. de Montalembert dit du XIIIe siècle, qui fut, — du moins pour ce qui est du passé, l'apogée de la civilisation chrétienne : « Jamais peut-être l'Epouse du Christ n'avait régné par un empire si absolu sur la pensée et sur le cœur des peuples... Alors, plus qu'à aucun autre moment de ce rude combat, l'amour de ses enfants, leur dévouement sans bornes, leur nombre et leur courage chaque jour croissants, les saints que chaque jour elle voyait éclore parmi eux, offraient à cette Mère immortelle des forces et des consolations dont elle n'a été depuis que trop cruellement privée. Grâce à Innocent III, qui continue l'œuvre de Grégoire VII, la chretienté est une vaste unité politique, un royaume sans frontière, habité par des races multiples. Les seigneurs et les rois avaient accepté la suprématie pontificale. Il fallut que le protestantisme vînt pour détruire cette œuvre. »

Avant même le protestantisme, un premier et bien

rude coup fut porté à la Société chrétienne dès 1308. Ce qui en faisait la force, c'était, comme le dit M. de Montalembert, l'autorité reconnue et respectée du Souverain Pontife, le chef de la chrétienté, le régulateur de la civilisation chrétienne. Cette autorité fut contredite, insultée et brisée par la violence et par l'astuce du roi Philippe IV, dans la persécution qu'il fit subir au pape Boniface VIII; elle fut aussi amoindrie par la complaisance de Clément V pour ce même roi, qui alla jusqu'à transporter temporairement le siège de la Papauté à Avignon en 1305. Urbain VI ne devait rentrer à Rome qu'en 1378. Durant ce long exil, les Papes perdirent une bonne part de leur indépendance et leur prestige s'en trouva singulièrement affaibli. Quand ils rentrèrent à Rome après soixante-dix ans d'absence, tout était prêt pour le grand schisme d'Occident qui allait durer jusqu'en 1416 et qui décapita pour un moment le monde chrétien.

Dès lors, la force commença à primer le droit, comme avant Jésus-Christ. On vit les guerres reprendre le caractère païen de conquête et perdre le caractère d'affranchissement. La « fille aînée » qui avait souffleté sa Mère à Anagni, subit la première les conséquences de sa forfaiture : guerre de Cent-Ans, Crécy. Poitiers, Azincourt. De nos jours, pour ne rien dire de ce qui a précédé, l'occupation de Rome, l'agrandissement de la Prusse aux dépens de ses voisins, l'impassibilité de l'Europe devant le massacre des chrétiens par les Turcs, et l'immolation d'un peuple aux convoitises de l'empire britannique, tout cela est bien païen.

Pastor commence en ces termes son *Histoire des Papes au moyen âge* :

« L'époque où s'accomplit la transformation de l'antiquité païenne par le christianisme mise à part, il n'en est peut-être pas de plus mémorable que la période de transition qui relie le moyen âge aux temps modernes. On lui a donné le nom de Renaissance.

» Elle se produisit dans une époque de relâchement, d'affaissement à peu près général de la vie religieuse, période lamentable dont les caractères sont, à partir du XIV[e] siècle, l'affaiblissement de l'autorité des papes, l'invasion de l'esprit mondain dans le clergé, la décadence de la philosophie et de la théologie scolastique, un effroyable désordre dans la vie politique et civile. C'est dans ces conditions que l'on mettait sous les yeux d'une génération intellectuellement et physiquement surexcitée, maladive sous tous les rapports, les déplorables leçons contenues dans la littérature antique.

» Sous l'influence d'une admiration excessive, on pourrait dire maladive, pour les beautés des écrivains classiques, on arborait franchement l'étendard du paganisme; les adhérents de cette réforme prétendaient tout modeler exactement sur l'antiquité, les mœurs et les idées, rétablir la prépondérance de l'esprit païen et détruire radicalement l'état de choses existant, considéré par eux comme une dégénérescence.

» L'influence désastreuse exercée dans la morale par l'humanisme se fit également sentir de bonne heure et d'une manière effrayante dans le domaine de la religion. Les adhérents de la Renaissance païenne considéraient leur philosophie antique et la foi de l'Eglise, comme deux mondes entièrement distincts et sans aucun point de contact. »

Ils voulaient que l'homme prît son bonheur sur la terre, que toutes ses forces, toute son activité

soient employées à se procurer le bonheur temporel; ils disaient que le devoir de la société est de s'organiser de telle sorte qu'elle puisse arriver à procurer à chacun de quoi se satisfaire tout son saoûl et en tous sens.

Rien de plus opposé à la doctrine et à la morale chrétiennes.

« Les anciens humanistes, dit fort bien Jean Janssen (1), n'avaient pas moins d'enthousiasme pour l'héritage grandiose légué par les peuples de l'antiquité que n'en eurent plus tard leurs successeurs. Avant ceux-ci, ils avaient vu dans l'étude de l'antiquité un des plus puissants moyens de cultiver avec succès l'intelligence humaine. Mais dans leur pensée, les classiques grecs et latins ne devaient pas être étudiés dans le but d'atteindre en eux et par eux le terme de toute éducation. Ils entendaient les mettre au service des *intérêts chrétiens;* ils désiraient avant tout parvenir, grâce à eux, à une intelligence plus profonde du christianisme et à l'amélioration de la vie morale. Mus par les mêmes motifs, les Pères de l'Eglise avaient recommandé et encouragé l'étude des langues antiques. La lutte ne commença et ne devint nécessaire que lorsque les jeunes humanistes rejetèrent toute l'ancienne science théologique et philosophique comme n'étant que barbare, prétendirent que toute notion scientifique se trouve uniquement contenue dans les ouvrages des anciens, entrèrent en lutte ouverte avec l'Eglise et le christianisme, et trop souvent jetèrent un défi à la morale. »

Même observation au sujet des artistes. « L'Eglise, dit le même historien (2), avait mis l'art au

1. *L'Allemagne à la fin du moyen âge*, p. 50.
2. *Ibid.*, p. 130.

service de Dieu, appelant les artistes à coopérer à la propagation du royaume de Dieu sur la terre et les invitant « à annoncer l'Evangile aux pauvres. » Les artistes, répondant fidèlement à cet appel, n'élevaient pas le beau sur un autel pour en faire une idole et l'adorer pour lui-même ; ils travaillaient « pour la gloire de Dieu ». Par leurs chefs-d'œuvre ils souhaitaient éveiller et augmenter dans les âmes le désir et l'amour des biens célestes. Tant que l'art conserva les principes religieux qui lui avaient donné naissance, il fut dans un constant progrès. Mais dans la mesure où s'évanouirent la fidélité et la solidité des sentiments religieux, il vit l'inspiration lui échapper. Plus il regarda les divinités étrangères, plus il voulut ressusciter et donner une vie factice au paganisme, et plus aussi il vit disparaître sa force créatrice, son originalité ; il tomba enfin dans une sécheresse et une aridité complète (1). »

Sous l'influence de ces intellectuels, la vie moderne prit une direction toute nouvelle qui fut l'opposé de la vaie civilisation. Car, comme l'a fort bien dit Lamartine :

« Toute civilisation qui ne vient pas de l'idée de Dieu est fausse.

---

1. M. Emile Mâle qui a publié des études si savantes et si intéressantes sur l'ART RELIGIEUX AU XIII[e] SIÈCLE et sur l'ART RELIGIEUX A LA FIN DU MOYEN AGE, termine le second de ces ouvrages par ces paroles : Il faut reconnaître que le principe de l'art du moyen âge était en opposition complète avec le principe de l'art de la Renaissance. Le moyen âge finissant avait imprimé tous les côtés humbles de l'âme : souffrance, tristesse, résignation, acceptation de la volonté divine. Les saints, la Vierge, le Christ lui-même, souvent chétifs, apparentés au pauvre peuple du XV[e] siècle, n'ont pas d'autre rayonnement que celui qui vient de l'âme. Cet art est d'une humilité profonde : le véritable esprit du christianisme est en lui.

Tout différent est l'art de la Renaissance, son principe

» Toute civilisation qui n'aboutit pas à l'idée de Dieu est courte.

» Toute civilisation qui n'est pas pénétrée de l'idée de Dieu est froide et vide.

» La dernière expression d'une civilisation parfaite, c'est Dieu mieux vu, mieux adoré, mieux servi par les hommes (1). »

Le changement s'opéra d'abord dans les âmes. Beaucoup perdirent la conception d'après laquelle toute fin est en Dieu pour adopter celle qui veut que tout soit en l'homme. « A l'homme déchu et racheté, dit fort bien M. Bériot, la Renaissance opposa l'homme ni déchu, ni racheté, s'élevant à une admirable hauteur par les seules forces de sa raison et de son libre arbitre. » Le cœur ne fut plus pour aimer Dieu, l'esprit pour le connaître, le corps pour le servir, et par là mériter la vie éternelle. La notion supérieure que l'Eglise avait mis tant de soin à fonder, et pour laquelle il lui avait fallu tant de temps, s'oblitéra dans celui-ci, dans celui-là, dans des multitudes; comme au temps du paganisme, elles firent du plaisir, de la jouissance, le but de la vie; elles en cherchèrent les moyens dans la richesse, et, pour l'acquérir, on ne tint plus au-

caché est l'orgueil. L'homme désormais se suffit à lui-même et aspire à être un Dieu. La plus haute expression de l'art, c'est le corps humain sans voile : l'idée d'une chute, d'une déchéance de l'être humain, qui détourna si longtemps les artistes du nu, ne se présente même plus à leur esprit. Faire de l'homme un héros rayonnant de force et de beauté, échappant aux fatalités de la race, pour s'élever jusqu'au type, ignorant la douleur, la compassion, la résignation, voilà bien (avec toutes sortes de nuances), l'idéal de l'Italie du XVI[e] siècle.

1. Cité par Mgr Perraud, évêque d'Autun, lors des fêtes du centenaire du poète.

tant compte des droits d'autrui. Pour les Etats, la civilisation ne fut plus la sainteté du grand nombre, et les institutions sociales des moyens ordonnés à préparer les âmes pour le ciel. De nouveau, ils renfermèrent la fonction de la société dans le temps, sans égard aux âmes faites pour l'éternité. Alors comme aujourd'hui, ils appelèrent cela le progrès! « Tout nous annonce, s'écriait avec enthousiasme Campanello, le renouvellement du monde. Rien n'arrête la liberté de l'homme. Comment arrèterait-on la marche et le progrès du genre humain? » Les inventions nouvelles, l'imprimerie, la poudre, le télescope, la découverte du Nouveau-Monde, etc., venant s'ajouter à l'étude des œuvres de l'antiquité, provoquèrent un enivrement d'orgueil qui fit dire : la raison humaine se suffit à elle-même pour gouverner ses affaires dans la vie sociale et politique. Nous n'avons pas besoin d'une autorité qui soutienne ou redresse la raison.

Ainsi fut renversée la notion sur laquelle la société avait vécu et par laquelle elle avait prospéré depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La civilisation renouvelée du paganisme agit d'abord sur les âmes isolées, puis sur l'esprit public, puis sur les mœurs et les institutions. Ses ravages se manifestèrent en premier lieu dans l'ordre esthétique et intellectuel : l'art, la littérature et la science se retirèrent peu à peu du service de l'âme pour se mettre aux gages de l'animalité : ce qui amena dans l'ordre moral et dans l'ordre religieux cette révolution qui fut la Réforme. De l'ordre religieux, l'esprit de la Renaissance gagna l'ordre politique et social avec la Révolution. Le voici s'attaquant à l'ordre économique avec le socialisme. C'est là qu'il devait en venir, c'est là qu'il trouvera sa fin, ou

nous, la nôtre; sa fin, si le christianisme reprend son empire sur les peuples effrayés ou plutôt accablés des maux que le socialisme fera peser sur eux; la nôtre, si le socialisme peut pousser jusqu'au bout l'expérience du dogme de la libre jouissance ici-bas et nous en faire subir toutes les conséquences.

Cela ne se fit point cependant, et cela ne se continue point, sans résistance. Une multitude d'âmes restèrent et restent toujours attachées à l'idéal chrétien, et l'Eglise est toujours là pour le maintenir et travailler à son triomphe. De là, au sein de la société, le conflit qui dure depuis cinq siècles, et qui est aujourd'hui arrivé à l'état aigu.

La *Renaissance est donc le point de départ de l'état actuel de la société.* Tout ce dont nous souffrons vient de là. Si nous voulons connaître notre mal, et tirer de cette connaissance le remède radical à la situation présente, c'est à elle qu'il faut remonter (1).

Et cependant, les Papes la favorisèrent, ce qui fut le point de départ de la civilisation dite moderne! Un mot d'explication s'impose.

Les Pères de l'Eglise, avons-nous dit, avaient recommandé l'étude des littératures anciennes, et cela pour deux raisons : ils trouvaient en elles un excellent instrument de culture intellectuelle, et ils en avaient fait un piédestal à la Révélation; ainsi la raison est le support de la foi.

---

1. M. Jean Guiraud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, qui vient de publier un excellent livre sous ce titre : *L'Eglise et les Origines de la Renaissance*, nous servira de guide pour rappeler sommairement ce qui s'est passé à cette époque. Ce volume fait partie de la « Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique » publiée chez Lecoffre.

Fidèles à cette direction, l'Eglise, et en particulier les moines, mirent tous leurs soins à sauver du naufrage de la barbarie les auteurs anciens, à les copier, à les étudier, à les faire servir à la démonstration de la foi.

Il était donc tout naturel que, lorsque commença en Italie le renouveau littéraire et artistique, les papes s'y montrassent favorables.

Aux avantages ci-dessus marqués, ils voyaient s'en ajouter d'autres, d'un caractère plus immédiatement utile à cette époque. Dès le milieu du XIIIe siècle, des relations suivies avaient été engagées entre la papauté et le monde grec pour obtenir le retour des Eglises d'Orient à l'Eglise romaine. De part et d'autre on s'envoyait des ambassades. La connaissance du grec était nécessaire pour argumenter contre les schismatiques et leur offrir la lutte sur leur propre terrain.

La chute de l'Empire byzantin donna occasion pour ce genre d'études à une nouvelle et décisive impulsion. Les savants grecs, apportant en Occident les trésors littéraires de l'antiquité, excitèrent un véritable enthousiasme pour les lettres païennes, et cet enthousiasme ne se manifesta nulle part davantage que parmi les gens d'Eglise. L'imprimerie vint à point pour les multiplier et pour en rendre l'acquisition infiniment moins onéreuse.

Enfin l'invention du télescope et la découverte du Nouveau-Monde ouvraient aux pensées de plus larges horizons. Ici encore nous voyons les papes, et tout d'abord ceux d'Avignon, par leur zèle à envoyer des missionnaires dans les pays lointains, apporter un nouveau stimulant à la fermentation des esprits, bonne dans son principe, mais dont l'orgueil humain abusa, comme nous le voyons de nos

jours abuser des progrès des sciences naturelles.

Les papes furent donc amenés, par toutes sortes de circonstances providentielles, à appeler et à fixer auprès d'eux les représentants attitrés du mouvement littéraire et artistique dont ils étaient témoins. Ils s'en firent un devoir et un honneur. Ils prodiguèrent les commandes, les pensions, les dignités à ceux qu'ils voyaient s'élever par leurs talents au-dessus des autres. Malheureusement le regard fixé sur le but qu'ils voulaient atteindre, ils ne prirent point assez garde à la qualité des personnes qu'ils encourageaient ainsi.

Pétrarque, que l'on s'accorde à appeler « le premier des humanistes », trouva à la cour d'Avignon la plus haute protection, et y reçut la charge de secrétaire apostolique. Dès lors s'établit à la cour pontificale la tradition de réserver les hautes fonctions de secrétaires apostoliques aux écrivains les plus en renom, de sorte que ce collège devint bientôt l'un des foyers les plus actifs de la Renaissance. On y vit de saints religieux tels que le Camaldule, Ambroise Traversari, mais malheureusement aussi de grossiers épicuriens tels que Pogge, Filelfe, l'Arétin et bien d'autres. Malgré la piété, malgré même l'austérité personnelle dont les papes de cette époque édifièrent l'Eglise (1), ils ne surent, à raison de l'atmosphère qui les enveloppait, se défendre d'une condescendance trop grande pour des écrivains

1. Martin V eut un goût constant pour la justice et la charité. Sa dévotion était grande ; il en donna des preuves éclatantes à plusieurs reprises, surtout lorsqu'il ramena d'Ostie les reliques de sainte Monique. Il supporta avec une résignation profondément chrétienne les deuils qui vinrent le frapper coup sur coup dans ses plus chères affections. Dès sa jeunesse, il avait distribué la plupart de ses biens aux pauvres.

Eugène IV conserva sur le trône pontifical ses habitudes

qui, bien qu'à leur service, devinrent bientôt, par la pente à laquelle ils s'abandonnèrent, les ennemis de la morale et de l'Eglise. Cette condescendance s'étendit aux œuvres elles-mêmes bien que, somme toute, elles fussent la négation du christianisme.

Toutes les erreurs qui depuis ont perverti le monde chrétien, tous les attentats perpétrés contre ses institutions, ont eu là leur source; on peut dire que tout ce à quoi nous assistons a été préparé par les humanistes. Ils sont les initiateurs de la civilisation moderne. Déjà Pétrarque avait puisé dans le commerce de l'antiquité des sentiments et des idées qui auraient affligé la cour pontificale, si elle en avait mesuré les conséquences. Lui, il est vrai, s'inclina toujours devant l'Eglise, sa hiérarchie, ses dogmes, sa morale; mais il n'en fut pas ainsi de ceux qui le suivirent, et l'on peut dire que c'est lui qui les mit sur la voie mauvaise où ils s'engagèrent. Ses critiques contre le gouvernement pontifical autorisèrent Valla à saper le pouvoir temporel des papes, à dénoncer en eux les ennemis de Rome et de l'Italie, à les présenter comme les ennemis des peuples. Il alla même jusqu'à nier l'autorité spirituelle des Souverains Pontifes dans l'Eglise, refusant aux papes le droit de se dire les « vicaires de Pierre ». D'autres firent appel au peuple ou à l'empereur pour rétablir, soit la république romaine, soit l'unité ita-

---

austères de religieux. Sa simplicité et sa frugalité lui avaient fait donner par son entourage le surnom de *Abstenius*. C'est avec raison que Vespasiano célèbre la sainteté de sa vie et de ses mœurs.

Nicolas V voulut avoir dans son intimité le spectacle continu des vertus monastiques. Pour cela, il appela auprès de lui Nicolas de Cortone et Laurent de Mantoue, deux Chartreux, avec lesquels il aimait à s'entretenir des choses du ciel au milieu des tortures de sa dernière maladie.

lienne, soit un empire universel : toutes choses que nous voyons de nos jours, ou tentées (1848), ou réalisées (1870), ou présentées comme le terme des aspirations de la franc-maçonnerie.

Alberti prépara une autre sorte d'attentat, le plus caractéristique de la civilisation contemporaine. Juriste en même temps que littérateur, il composa un traité du droit. Il y proclamait « qu'à Dieu doit être laissé le soin des choses divines, et que les choses humaines sont de la compétence du juge ». C'était, comme l'observe M. Guiraud, proclamer le divorce de la société civile et de la société religieuse; c'était ouvrir les voies à ceux qui veulent que les gouvernements ne poursuivent que des fins temporelles et restent indifférents aux spirituelles, défendent les intérêts matériels et laissent de côté les lois surnaturelles de la morale et de la religion; c'était dire que les pouvoirs terrestres sont incompétents ou doivent être indifférents en matière religieuse, qu'ils n'ont point à connaître Dieu, qu'ils n'ont pas à faire observer sa loi. C'était en un mot formuler la grande hérésie sociale du temps présent, et ruiner par sa base la civilisation des siècles chrétiens. Le principe proclamé par ce secrétaire apostolique renfermait en germe toutes les théories dont se réclament nos modernes « défenseurs de la société laïque ». Il n'y avait qu'à laisser ce principe se développer pour arriver à tout ce dont nous sommes aujourd'hui les témoins attristés.

Attaquant ainsi par la base la société chrétienne, les humanistes renversaient en même temps dans le cœur de l'homme la notion chrétienne de sa destinée. « Le ciel, écrivait Collaccio Salutati, dans ses *Travaux d'Hercule*, appartient de droit aux hommes énergiques qui ont soutenu de grandes luttes ou ac-

compli de grands travaux sur la terre. » On tira de ce principe les conséquences qui en sortaient. L'idéal antique et naturaliste, l'idéal de Zénon, de Plutarque et d'Epicure, était de multiplier à l'infini les énergies de son être en développant harmonieusement les forces de l'esprit et celles du corps. Ce devint l'idéal que les fidèles de la Renaissance substituèrent dans leur conduite, aussi bien que dans leurs écrits, aux aspirations surnaturelles du christianisme. Ce fut de nos jours l'idéal que Frédéric Nietzsche poussa à l'extrême en prônant la force, l'énergie, le libre développement de toutes les passions comme devant faire arriver l'homme à un état supérieur à celui où il se trouve, comme devant produire le *surhomme* (1).

Pour ces intellectuels, et ceux qui les écoutèrent, et ceux qui jusqu'à nos jours se sont faits leurs disciples, l'ordre surnaturel fut, plus ou moins complètement, mis de côté; la morale devint la satisfaction donnée à tous les instincts; la jouissance sous toutes ses formes fut l'objet de leurs poursuites. La glorification du plaisir était le sujet préféré des dissertations des humanistes. Laurent Valla affirmait dans son traité *De voluptate* que « le plaisir est le vrai bien. et qu'il n'y a d'autres biens que le plaisir. » Cette conviction l'amena, lui et bien d'autres, à poétiser les pires débauches. Ainsi étaient prostitués les talents qui auraient dû être employés à vivifier la littérature et l'art chrétiens.

Sur tous les points. le divorce se faisait donc entre les tendances de la Renaissance et les traditions du christianisme. Tandis que l'Eglise continuait à

1. La glorification de ce que les américanistes appellent « les vertus actives » semble bien aussi venir de là, par l'intermédiaire du protestantisme.

prêcher la déchéance de l'homme, à affirmer sa faiblesse et la nécessité d'un secours divin pour l'accomplissement du devoir, l'humanisme prenait les devants sur Jean-Jacques Rousseau pour proclamer la bonté de la nature : il déifiait l'homme. Tandis que l'Eglise assignait à la vie humaine une raison et un but surnaturels, plaçant en Dieu le terme de notre destinée, l'humanisme, redevenu païen, limitait à ce monde et à l'homme lui-même l'idéal de la vie.

De l'Italie, le mouvement gagna les autres parties de l'Europe.

En Allemagne, le nom de Reuchlin fut, sans que ce savant le voulût, le cri de guerre de tous ceux qui travaillèrent à détruire les Ordres religieux, la scolastique et, en fin de compte, l'Eglise elle-même. Sans le scandale qui se fit autour de lui, Luther et ses disciples n'eussent jamais osé rêver ce qu'ils ont accompli.

Aux Pays-Bas, Erasme prépara, lui aussi, les voies à la Réforme par son *Eloge de la Folie.* Luther ne fit que proclamer tout haut et exécuter hardiment ce qu'Erasme n'avait cessé d'insinuer.

La France s'était également empressée d'accueillir chez elle les lettres humaines ; elles n'y produisirent point, du moins dans l'ordre des idées, d'aussi mauvais effets. Il n'en fut point de même pour les mœurs. « Depuis que les mœurs des étrangers ont commencé à nous plaire, — dit le grand chancelier du Vair, qui a vu ce dont il parle, — les nôtres se sont tellement perverties et corrompues, que nous pouvons dire : Longtemps il y a que nous ne sommes plus français. »

Nulle part les chefs de la société n'eurent assez

de clairvoyance pour opérer le départ de ce qu'il y avait de sain et de ce qu'il y avait d'infiniment dangereux dans le mouvement d'idées, de sentiments, d'aspirations qui reçut le nom de Renaissance. De sorte que partout l'admiration pour l'antiquité païenne passa de la forme au fond, des lettres et des arts à la civilisation. Et la civilisation commença à se transformer pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, en attendant d'être ce qu'elle se montrera demain.

Dieu cependant ne laissa point son Eglise sans secours, en cette épreuve pas plus qu'en aucune autre. Des saints, entre autres saint Bernardin de Sienne, ne cessèrent d'avertir et de montrer le danger. Ils ne furent point écoutés. Et c'est pourquoi la Renaissance engendra la Réforme et la Réforme la Révolution dont le but avoué est d'anéantir la civilisation chrétienne pour lui substituer par tout l'univers la civilisation dite moderne.

CHAPITRE IV

LA RÉFORME FILLE DE LA RENAISSANCE

Dans son livre *La Réforme en Allemagne et en France*, un ancien magistrat, M. le comte J. Boselli, raconte que M. Paulin Paris, un des savants les plus érudits sur le moyen âge et l'un de ceux qui le connurent le mieux, dit un jour en sa présence, à un interlocuteur qui s'étonnait de la grande différence de la France moderne avec celle d'autrefois, « obscurcie par les ténèbres du moyen âge » : « Détrompez-vous, le moyen âge n'était pas si différent des temps modernes que vous le croyez . *les lois étaient différentes, ainsi que les mœurs et les coutumes,* mais les passions humaines étaient les mêmes. Si l'un de nous se trouvait transporté au moyen âge, il verrait autour de lui des laboureurs, des soldats, des prêtres, des financiers, des inégalités sociales, des ambitions, des trahisons. CE QUI EST CHANGÉ, C'EST LE BUT DE L'ACTIVITÉ HUMAINE. » On ne pouvait mieux dire. Les hommes du moyen âge étaient de même nature que nous, nature inférieure à celle des anges et de plus déchue. Ils avaient nos pas-

sions, se laissaient comme nous entraîner par elles, souvent à des excès plus violents. Mais le but était la vie éternelle : les mœurs, les lois et les coutumes s'en étaient inspirées; les institutions religieuses et civiles dirigeaient les hommes vers leur fin dernière, et l'activité humaine se portait, en premier lieu, à l'amélioration de l'homme intérieur.

Aujourd'hui, — et c'est là le fruit, le produit de la Renaissance, de la Réforme et de la Révolution, — le point de vue a changé, le but n'est plus le même; ce qui est voulu, ce qui est poursuivi, non par des individus isolés, mais par l'impulsion donnée à toute l'activité sociale, c'est l'amélioration des conditions de la vie présente pour arriver à une plus grande, à une plus universelle jouissance. Ce qui compte comme « progrès », ce n'est point ce qui contribue à une plus grande perfection morale de l'homme, mais ce qui accroît sa domination sur la matière et la nature, afin de les mettre plus complètement et plus docilement au service du bien-être temporel.

Pour atteindre ce bien-être, ont été successivement proclamées nécessaires l'indépendance de la raison vis-à-vis de la Révélation, l'indépendance de la société civile vis-à-vis de l'Eglise, l'indépendance de la morale vis-à-vis de la loi de Dieu : trois étapes dans la voie du PROGRÈS poursuivi par la Renaissance, la Réforme et la Révolution.

Il ne faut pas croire que les humanistes, littérateurs et artistes, dont nous avons vu les aberrations au triple point de vue intellectuel, moral et religieux, ne formassent que de petits cénacles clos, sans écho, sans action au dehors. D'abord les artistes parlaient aux yeux de tous; et lorsque, pour

ne prendre que cet exemple, Filarète emprunta à la mythologie la décoration des portes de bronze de la basilique de Saint-Pierre, il n'édifia certainement pas le peuple qui s'y rendait. De plus, c'est à la cour des princes que les humanistes avaient leurs académies; c'est là qu'ils composaient leurs livres; c'est là qu'ils répandaient leurs idées, qu'ils étalaient leurs mœurs; et c'est toujours d'en haut que descend tout mal et tout bien, toute perversion comme toute édification.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la Réforme, qui fut une première tentative d'application pratique des idées nouvelles émises par les humanistes, fut reçue et propagée avec tant d'ardeur par les princes en Allemagne et ailleurs et si elle trouva dans le peuple un si facile accueil.

La résistance fut assez faible en Allemagne; elle fut plus vigoureuse en France. Le christianisme avait pénétré plus profondément dans les âmes de nos pères que partout ailleurs; combattu en théorie par les humanistes, il survécut plus longtemps dans la manière de vivre, de penser et de sentir. De là, chez nous, une lutte plus acharnée et plus prolongée. Elle commença par les guerres de religion, elle se continua dans la Révolution, elle dure toujours, comme Waldeck-Rousseau l'a fort bien remarqué. Par d'autres moyens que dans le principe, se continue toujours le conflit entre l'esprit païen, qui veut renaître, et l'esprit chrétien, qui veut se maintenir. Aujourd'hui, comme dès le premier jour, l'un et l'autre veulent triompher de leur adversaire : le premier, par la violence qui ferme les écoles libres, dépouille et exile les religieux et menace les églises; le second, par le recours à Dieu et la continuation

de l'enseignement chrétien par tous les moyens qui restent à sa disposition.

Les diverses péripéties de ce long drame tiennent en suspens le ciel, la terre et l'enfer; car si la France finit par rejeter le venin révolutionnaire, elle restaurera dans le monde entier la civilisation chrétienne qu'elle fut la première à comprendre, à adopter et à propager. Si elle succombe, le monde a tout à craindre.

Le protestantisme nous vint de l'Allemagne et surtout de Genève. Il est bien nommé. Il était impossible de qualifier la Réforme de Luther autrement que par un mot de protestation, car elle est protestation contre la civilisation chrétienne, protestation contre l'Eglise qui l'avait fondée, protestation contre Dieu de qui elle émanait. Le protestantisme de Luther est l'écho sur la terre du *Non serviam* de Lucifer. Il proclame la liberté, celle des rebelles, celle de Satan : le libéralisme. Il dit aux rois et aux princes : « Employez votre pouvoir à soutenir et à faire triompher ma révolte contre l'Eglise et je vous livre toute l'autorité religieuse (1) ».

Tout ce que la Réforme avait reçu de la Renaissance et qu'elle devait transmettre à la Révolution est dans ce mot : Protestantisme.

Communiqué d'individu à individu, le protestantisme gagna bientôt de province en province. L'historien allemand et protestant Ranke nous dit quel fut son grand moyen de séduction : la licence, que la Renaissance avait mise en honneur. « Beaucoup de gens embrassèrent la Réforme, dit-il, avec l'espérance qu'elle leur assurerait une plus grande li-

1. *Œuvres de Luther*, XII, 1522 et XI, 1867.

berté dans la conduite privée. » C'est qu'en effet il y a entre le catholicisme et le protestantisme, tel qu'il fut prêché par Luther, une différence radicale sous ce rapport. Le catholicisme promet des récompenses futures à la vertu et menace le vice de châtiments éternels; par là, il met aux passions humaines le frein le plus puissant. La Réforme, elle, venait promettre le paradis à tout homme, même le plus criminel, sous la seule réserve d'un acte de foi intérieur à sa *justification personnelle par l'imputation des mérites du Christ.* Si, par le seul effet de cette persuasion, qu'il est facile de se donner, les hommes sont assurés d'aller en paradis tout en continuant de se livrer au péché, même au crime, bien sot serait celui qui renoncerait à se procurer ici-bas tout ce qu'il trouve à sa portée.

La présence dans un pays profondément catholique de personnes ayant ces principes et s'efforçant de les propager, devait déjà amener dans l'Etat un certain trouble; il devint profond lorsque le protestantisme ne se contenta plus de prêcher aux individus la foi sans les œuvres, mais se sentit assez fort pour vouloir s'emparer du royaume afin de l'arracher à ses traditions et le façonner à sa guise.

Depuis Clovis, le catholicisme n'avait pas cessé un seul jour d'être la religion de l'Etat. Des traditions carlovingiennes et mérovingiennes, c'est la seule qui fût conservée complètement intacte jusqu'à la Révolution. Durant un demi-siècle, les protestants essayèrent de séparer de sa Mère la fille aînée de l'Eglise; ils usèrent alternativement de la ruse et de la force pour s'emparer du gouvernement, pour mettre le peuple français si catholique sous le joug des Réformateurs, comme ils venaient de le faire en

Allemagne, en Angleterre, en Scandinavie. Ils furent sur le point de réussir.

Après la mort de François de Guise, les Huguenots étaient maîtres de tout le Midi. Ils n'hésitèrent pas, pour s'emparer du reste, à faire appel aux Allemands et aux Anglais, leurs coreligionnaires. Aux Anglais, ils abandonnèrent le Havre; aux Allemands, ils promirent l'administration des évêchés de Metz, Toul et Verdun (1). Enfin, avec la Rochelle, eux-mêmes avaient matériellement créé un Etat dans l'Etat. Leur intention était de substituer à la monarchie chrétienne un gouvernement et un genre de vie « modelés sur ceux de Genève », c'est-à-dire, la république (2). « Les Huguenots, dit Tavannes, sont en train de fonder une démocratie. » Le plan en avait été tracé dans le Béarn, et les Etats du Languedoc en réclamaient l'exécution en 1573. Le juriste protestant François Hatman exerça sur les esprits, dans le sens démocratique, une grande influence par son livre *Franco-Gallia*, 1573. Il met au service des théories

1. Voir Ranke.

2. M. Hanotaux (*Histoire du cardinal de Richelieu*, t. XII, 2e partie, p. 184), justifie ainsi la révocation de l'édit de Nantes :

« La France ne pouvait être forte, tant qu'elle renfermerait dans son sein un corps organisé, en pleine paix, sur le pied de guerre, avec des chefs indépendants, cadres militaires, places de sûreté, budget et justice à part, armée toujours prête à prendre la campagne. Fallait-il reconnaître l'existence d'un Etat dans l'Etat? Pouvait-on admettre que des Français nombreux et ardents eussent toujours la menace à la bouche et la rébellion dans le cœur? Tolérerait-on leur perpétuel et insolent recours à l'étranger? Un état ne saurait subsister, s'il est ainsi divisé contre lui-même. Pour assurer l'unité du royaume, pour ramasser toutes les forces nationales, en vue des luttes extérieures qui se préparaient, il fallait donc miner le corps des huguenots en France ou l'amener à composition. »

républicaines une histoire de sa façon, pour ramener à grand renfort de textes et d'affirmations, les Français à « leur constitution primitive. « La souveraine et principale administration du royaume, disait-il, appartenait à la générale et solennelle assemblée des trois Etats. » Le roi règne, mais ne gouverne pas. L'Etat, la République est tout, le roi presque rien. Il jette ses lecteurs en pleine souveraineté du peuple.

La *Franco-Gallia* eut un retentissement énorme. Les pamphlétaires huguenots la pillèrent à qui mieux mieux. Le système exposé dans ce livre est la démocratie telle qu'elle est comprise aujourd'hui. C'est que cette forme de gouvernement, en donnant aux agitateurs un facile accès aux premières charges de l'Etat, leur procure la puissance pour propager leurs doctrines; en même temps, elle répond mieux aux idées d'indépendance qui étaient le fond de la Réforme, au droit que la Renaissance voulait conférer à l'homme de se diriger lui-même vers l'idéal de bonheur qu'elle lui présentait.

La France, par le fait des Huguenots, était au bord de l'abîme.

La situation n'était pas moins critique pour l'Eglise catholique. Elle venait de perdre l'Allemagne, la Scandinavie, l'Angleterre et la Suisse; les Pays-Bas s'insurgeaient contre elle. L'apostasie de la France, si elle venait à se produire, devait causer dans le monde entier le scandale le plus pernicieux et l'ébranlement le plus profond : d'autant plus que l'Espagne devait suivre. L'objectif le plus constant de tout le parti protestant, auquel Coligny ne cessa de travailler, était d'entraîner la France dans une ligue générale avec tous les Etats protestants pour écraser

l'Espagne, seule grande nation catholique restée puissante. C'eût été la ruine complète de la civilisation chrétienne.

Dieu ne le permit pas et la France non plus. Les Valois faiblissaient, hésitaient, variaient dans leur politique. La Ligue naquit pour prendre en main la défense de la foi, pour la maintenir dans le pays et dans le gouvernement du pays. Les catholiques, qui formaient encore la presque totalité des Français (1), voulurent avoir des chefs absolument inébranlables dans leur foi. Ils choisirent la maison de Guise. « Quelque appréciation que l'on porte sur les guerres de religion, dit M. Boselli, il est impossible de méconnaître que la maison de Guise fut, pendant toute cette période, l'incarnation même de la religion de l'Etat, du culte national et traditionnel auquel tant de Français demeuraient attachés. Elle personnifia l'idée de la fidélité catholique. Les Guise fussent très probablement devenus rois de France si Henri III s'était fait protestant, ou si Henri IV ne s'était pas fait catholique. »

Dieu voulut conserver à la France sa race royale, comme il l'avait fait une première fois par la mission donnée à Jeanne d'Arc. L'héritier du trône, d'après la loi salique, était Henri de Navarre, élève de Coligny, protestant et chef des protestants. Dieu changea son cœur. La France recouvra la paix, et Louis XIII et Louis XIV remirent notre pays sur le chemin

1. Les protestants n'étaient que quatre cent mille en 1558. C'est le chiffre que donne l'historien protestant Ranke. Castelnau, témoin bien renseigné, va plus loin; il affirme que les protestants étaient au reste de la nation dans la proportion de 1 à 100. C'est pour cette poignée de calvinistes que les catholiques virent leur pays ravagé pendant cinquante ans.

de la civilisation catholique. Disons cependant que ce dernier commit cette faute, qui devait avoir de si graves conséquences, de vouloir la déclaration de 1682. Elle portait dans ses flancs la constitution civile du clergé, elle commençait l'œuvre néfaste entre toutes, de la sécularisation qui se poursuit aujourd'hui jusque dans ses dernières conséquences.

Louis XV, qui se livra aux mœurs de la Renaissance, vit l'œuvre de déchristianisation commencée par la Réforme, reprise par Voltaire et les Encyclopédistes précurseurs de Robespierre, ancêtres de ceux qui nous gouvernent actuellement. Taine l'a fort bien dit : « La Réforme n'est qu'un mouvement particulier dans une révolution qui commença avant elle. Le XIVe siècle ouvre la marche; et depuis, chaque siècle n'est occupé qu'à préparer, dans l'ordre des idées, de nouvelles conceptions et, dans l'ordre pratique, de nouvelles institutions. Depuis ce temps-là, la société n'a plus retrouvé son guide dans l'Eglise, ni l'Eglise son image dans la société (1). »

---

1. *Etudes sur les Barbares et le moyen âge*, p. 374-375.

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION INSTITUE LE NATURALISME

Le protestantisme avait échoué; la France, après les guerres de religion, était restée catholique. Mais un mauvais levain avait été déposé en son sein. Sa fermentation produisit, outre la corruption des mœurs, trois toxiques d'ordre intellectuel : le gallicanisme, le jansénisme et le philosophisme. Leur action sur l'organisme social amena la Révolution, second et bien plus terrible assaut porté à la civilisation chrétienne.

Ainsi que le démontrera la conclusion de ce livre, tout le mouvement imprimé à la chrétienté par la Renaissance, la Réforme et la Révolution est un effort satanique pour arracher l'homme à l'ordre surnaturel établi par Dieu à l'origine et restauré par Notre-Seigneur Jésus-Christ au milieu des temps, et le confiner dans le naturalisme.

Comme tout était chrétien dans la constitution française, tout était à détruire. La Révolution s'y employa consciencieusement. En quelques mois, elle fit table rase du gouvernement de la France, de ses lois et de ses institutions. Elle voulait « façonner

un peuple nouveau » c'est l'expression qu'on retrouve, à chaque page, sous la plume des rapporteurs de la Convention; bien mieux « refaire l'homme » lui-même.

Aussi, les Conventionnels, conformément à la conception nouvelle que la Renaissance avait donnée des destinées humaines, ne bornèrent point leur ambition à la France; ils voulurent inoculer la folie révolutionnaire aux peuples voisins, à tout l'univers. Leur ambition était de renverser l'édifice social pour le rebâtir à neuf. « La Révolution, disait Thuriot à l'Assemblée législative, en 1792, n'est pas seulement pour la France; nous en sommes comptables à l'humanité. Siéyès avait dit avant lui, en 1788 : « Elevons-nous tout d'un coup à l'ambition de vouloir nous-mêmes servir d'exemple aux nations (1). . Et Barrère, au moment où les Etats-Généraux se réunissaient à Versailles : « Vous êtes, dit-il, appelés à recommencer l'histoire.

On voit le chemin qu'a fait l'idée de la Renaissance; combien à la Révolution elle se montrait plus achevée dans son développement et plus audacieuse dans son entreprise qu'elle n'avait paru, deux siècles auparavant, dans la Réforme.

Dans son numéro d'avril 1896, *Le Monde* maçonnique disait « Quand ce qui a été longtemps regardé comme un idéal se réalise, les horizons plus larges d'un idéal nouveau offrent à l'activité humaine, toujours en marche vers un meilleur avenir, de nouveaux champs d'exploration, de nouvelles conquêtes à faire, de nouvelles espérances à poursuivre. »

Cela est vrai dans la voie du bien. Comme le dit

1. *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?*

le Psalmiste, le juste a disposé dans son cœur des degrès pour s'élever jusqu'à la perfection qu'il ambitionne (1). Cela est également vrai dans la voie du mal.

Les hommes de la Renaissance ne portèrent pas leurs vues — du moins tous — aussi loin que ceux de la Réforme. Les hommes de la Réforme furent dépassés par ceux de la Révolution. La Renaissance avait déplacé le lieu du bonheur et changé ses conditions; elle avait déclaré le voir en ce bas monde. L'autorité religieuse restait pour dire : « Vous vous trompez; le bonheur est dans le Ciel. » La Réforme écarta l'autorité; mais elle gardait le livre des Révélations divines, qui continuait à tenir le même langage. Le Philosophisme nia que Dieu eût jamais parlé aux hommes, et la Révolution s'efforça de noyer ses témoins dans le sang, afin de pouvoir établir librement le culte de la nature.

Le *Journal des Débats*, en l'un de ses numéros d'avril 1852, reconnaissait cette filiation « Nous sommes révolutionnaires; mais nous sommes les fils de la Renaissance et de la philosophie avant d'être fils de la Révolution. »

Inutile de nous étendre longuement sur l'œuvre entreprise par la Révolution. Le Pape Pie IX l'a caractérisée d'un mot, dans l'Encyclique du 8 décembre 1849 : « La Révolution est inspirée par Satan lui-même; son but est de détruire de fond en comble l'édifice du christianisme et de reconstruire sur ses ruines l'ordre social du paganisme. » Elle détruisit d'abord l'ordre ecclésiastique. « Pendant douze cents ans et davantage, suivant l'expression énergique de Taine, le clergé avait travaillé à la cons-

1. Ps. LXXXIII, 6-7.

truction de la société comme architecte et comme manœuvre, d'abord seul, puis presque seul »; on le mit dans l'impossibilité de continuer son œuvre, on voulut le mettre dans l'impossibilité de jamais la reprendre. Puis on supprima la royauté, le lien vivant et perpétuel de l'unité nationale, le justicier de tout ce qui voulait y porter atteinte. On se débarrassa de la noblesse, gardienne des traditions, et des corporations ouvrières, elles aussi conservatrices du passé. Puis, toutes ces sentinelles écartées, on se mit à l'œuvre, beaucoup pour détruire, ce qui était facile, peu pour réédifier, ce qui l'était moins.

Nous n'avons point à faire ici le tableau de ces ruines et de ces constructions. Disons seulement que, pour ce qui est de l'édifice politique, la Révolution s'empressa de proclamer la République, que la Renaissance avait rêvée pour Rome même, que les protestants avaient déjà voulu substituer en France à la monarchie, et qui aujourd'hui fait si bien les œuvres de la franc-maçonnerie.

Disciples de J.-J. Rousseau, les Conventionnels de 1792 donnèrent pour fondement au nouvel édifice ce principe, que l'homme est bon par nature; là-dessus, ils élevèrent la trilogie maçonnique: liberté, égalité, fraternité. Liberté à tous et pour tout, puisqu'il n'y en l'homme que de bons instincts; égalité, parce que, également bons, les hommes ont des droits égaux en tout; fraternité, ou rupture de toutes les barrières entre individus, familles, nations, pour laisser le genre humain s'embrasser dans une République universelle.

En fait de religion, on organisa le culte de la nature. Les humanistes de la Renaissance l'avaient appelé de leurs vœux. Les protestants n'avaient osé

pousser la Réforme jusque-là. Nos révolutionnaires le tentèrent.

Ils n'en vinrent point du premier coup à cet excès. Ils commencèrent par appeler le clergé catholique à leurs fêtes.

Talleyrand pontifia le 14 juillet 1790, à la grande Fête de la Fédération, entouré des 40 aumôniers de la garde nationale, portant sur leurs aubes des écharpes tricolores, orchestré par 1.800 musiciens, en présence de 25.000 députés et de 400.000 spectateurs. Mais bientôt il ne voulut plus même de ces exhibitions, plus « patriotiques » que religieuses : « Il ne convient pas, dit-il, que la religion paraisse dans les fêtes publiques, il est plus religieux de l'en écarter. »

Le culte national écarté, il fallait en chercher un autre. Mirabeau en proposa un fort abstrait : « L'objet de nos fêtes nationales, dit-il, doit être seulement le culte de la liberté et le culte de la loi. »

Cela parut maigre. Boissy-d'Anglas regretta tout haut le temps où « les institutions politiques et religieuses » se prêtaient un mutuel secours, où « une religion brillante » se présentait avec des dogmes qui promettaient « le plaisir et le bonheur », ornée de toutes les cérémonies qui frappent les sens, des fictions les plus riantes, des illusions les plus douces

Ses vœux ne tardèrent pas à être exaucés. Une religion nouvelle fut fondée, ayant ses dogmes, ses prêtres, son dimanche, ses saints. Dieu fut remplacé par l'Etre suprême et la déesse Raison, le culte catholique par le culte de la Nature (1).

1. A la fête de l'Etre suprême, c'est la Nature qui reçut les hommages de Robespierre et des représentants de la

« Le grand but poursuivi par la Révolution, disait Boissy-d'Anglas, c'est de ramener l'homme à la pureté, à la simplicité de la nature. » Poètes, orateurs, Conventionnels, ne cessaient de faire entendre des invocations à « la Nature ». Et le dictateur Robespierre marquait en ces mots les tendances, la volonté des novateurs : « Toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la Nature (1). » C'est actuellement ce que veut l'Alliance Israélite Universelle, ce à quoi elle travaille, ce qu'elle a mission d'établir dans le monde, seulement avec moins de précipitation et plus de savoir-faire.

Rien ne pouvait mieux répondre aux aspirations des humanistes de la Renaissance. Dans la fête du 10 août 1793, une statue de la Nature fut élevée sur la place de la Bastille, et le président de la Convention, Hérault de Séchelles, lui adressa cet hommage au nom de la France officielle : « Souveraine des sauvages et des nations éclairées, ô Nature! ce peuple immense, assemblé aux premiers rayons du jour devant ton image, est digne de toi. Il est libre; c'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées, qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est régénéré. Après avoir traversé tant de siècles d'erreurs et de servitude, il fallait rentrer dans la simplicité de tes voies pour retrouver la liberté et l'égalité. Nature, reçois l'expression de l'attachement éternel des Français pour tes lois! »

Le procès-verbal ajoute : « A la suite de cette espèce d'hymne, seule prière, depuis les premiers

---

nation. Voir *A la recherche d'une religion civile*, par l'abbé Sicard, p. 133-144. Nous empruntons à ce livre les faits que nous rapportons ici.

1. Discours du 7 mai 1794.

siècles du genre humain, adressée à la Nature par les représentants d'une nation et par ses législateurs, le président a rempli une coupe, de forme antique, de l'eau qui coulait du sein de la Nature : il en a fait des libations autour de la Nature, il a bu dans la coupe et l'a présentée aux envoyés du peuple français. » On le voit, le culte est complet : prière, sacrifice, communion.

Avec le culte, les institutions. « C'est par les institutions, écrivait le ministre de police Duval, que se composent l'opinion et la moralité des peuples (1). » Parmi ces institutions, celle jugée la plus nécessaire pour faire oublier au peuple ses anciennes habitudes religieuses et lui en faire prendre de nouvelles, fut le Décadi ou dimanche civil. Aussi, est-ce à cette création que la République dépensa le plus de décrets et d'efforts. Au Décadi vinrent s'ajouter des fêtes annuelles : fêtes politiques, fêtes civiles, fêtes morales. Les fêtes *politiques* avaient pour but, selon Chénier, de « consacrer les époques immortelles où les différentes tyrannies se sont écroulées sous le souffle national, et les grands pas de la raison qui franchissent l'Europe et vont frapper les bornes du monde (2). » La fête *républicaine* par excellence était celle du 21 janvier, parce qu'on y célébrait « l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français ». Il y avait aussi la fête de la fondation de la République, fixée au 1er vendémiaire. La grande fête nationale, ressuscitée de nos jours, était celle de la fédération ou du serment, fixée au 14 juillet.

1. *Moniteur* des 9, 10 et 11 pluviôse, an VII.

2. Discours du 5 novembre 1793. *Moniteur* du 8.

Pour la morale, il y avait la fête de la jeunesse, celles du mariage, de la maternité, des vieillards et surtout celles des droits de l'homme. Bien d'autres fêtes furent sinon instituées et célébrées, du moins décrétées ou proposées.

Comme couronnement fut inventé un calendrier républicain fondé tout entier sur l'agriculture. C'était une consécration solennelle du nouveau culte, le culte de la Nature.

Tel était l'aboutissement fatal des idées que la Renaissance avait semées dans les esprits. La Réforme en avait essayé une réalisation timide, imparfaite: elle s'était contentée d'abâtardir le christianisme; la Révolution l'anéantit autant qu'il était en elle, et sur ses ruines éleva des autels à la Raison et à la Volupté.

On sait où conduisit le naturalisme qui, dans la pensée de ses promoteurs, devait exalter la dignité de l'homme. Barbé-Marbois, dans son rapport au Conseil des Anciens, dénonçait la jeunesse scolaire comme « dépassant dans ses excès toutes les limites, et jusqu'à celles que la nature elle-même semble avoir assignées aux désordres de l'enfance. » Et à l'autre extrémité de la vie, tous les documents de l'époque nous montrent les trépassés livrés à « d'impurs fossoyeurs », les familles s'habituant à « considérer les restes d'un époux, d'un père, d'un enfant, d'un frère, d'une sœur, d'un ami, comme ceux de tout autre animal dont on se débarrasse. » En 1800, le citoyen Cambry, chargé par l'administration centrale de la Seine de faire un rapport sur l'état des sépultures à Paris, ne crut pouvoir le publier qu'en latin, tant il y avait de honte dans ces

funérailles barbares. Souvent les corps étaient donnés en pâture aux chiens.

Tous ceux qui avaient gardé quelque honnêteté s'épouvantaient du désordre des mœurs ainsi arrivé à son comble. Avec la *ruine des mœurs* et l'abolition du culte chrétien étaient venues la banqueroute et la misère.

Tel fut l'issue de la civilisation moderne en son premier essai. Celui auquel nous sommes actuellement livrés n'aura *point une meilleure fin.*

Ruine, misère, désordre moral, ne pouvaient toujours durer et s'aggraver. Le cri public réclamait le rétablissement du culte catholique. Il n'avait jamais cessé d'être pratiqué au mépris de la vie. Des prêtres étaient restés au milieu des populations, qui s'exposaient à tous les périls pour favoriser l'exercice clandestin du saint ministère.

En 1800, l'œuvre de restauration s'imposait, toutes les créations destinées à remplacer le christianisme étaient tombées dans un discrédit absolu et universel. Les Conseils généraux étaient unanimes à le reconnaître et à le déclarer (1). Napoléon vint. S'il rétablit, de concert avec Pie VII, l'Eglise de France, il prit ses mesures, — par les articles organiques, l'institution de l'Université, le Code civil, etc., — pour que la civilisation chrétienne ne pût reprendre son entier empire sur les âmes et qu'elle ne fût point restaurée dans les institutions.

Il ne fit, comme on l'a fort bien dit, qu'endiguer la Révolution.

La Révolution put donc reprendre son cours avec

1. Analyse des procès-verbaux des Conseils généraux des départements pour l'an VIII et l'an IX. Bibl. nationale.

une sorte de régularité qu'elle veut garder jusqu'à ce que soit venu le moment d'un renversement complet et cette fois définitif, croit-elle, de la civilisation chrétienne et de tout ce qui a été édifié sur le Christ, pour établir sur les ruines de l'ordre surnaturel, le règne du naturalisme, la déification de l'homme.

CHAPITRE VI

LA RÉVOLUTION, UNE DES ÉPOQUES DU MONDE

Aux débuts du XIXe siècle, on pouvait croire que la Révolution française avait été principalement une révolution politique et que cette révolution accomplie, la société allait reprendre son assiette. On ne peut plus avoir cette illusion aujourd'hui, même à ne considérer la Révolution que dans sa première période. Comme l'a dit M. Brunetière : « La grandeur des événements y déborde et y dépasse en tous sens la médiocrité de ceux qui s'en croient ou qu'on en croit les auteurs. La disproportion est prodigieuse entre l'œuvre et les ouvriers. Un courant plus fort qu'eux les entraîne, les emporte, les roule, les brise... et continue de couler. »

Lorsque le duc de la Rochefoucault-Liancourt réveilla Louis XVI pour lui annoncer la prise de la Bastille, le roi demanda : « C'est donc une révolte ? » Le duc répondit : « Non, sire, c'est une révolution ». Il ne dit point assez, c'était non une *révolution*, mais la RÉVOLUTION qui surgissait.

Ce qui apparaît à première vue dans la Révolution, ce que de Maistre y vit et y signala dès le jour où

il se mit à la considérer, et ce que nous voyons à l'heure actuelle avec plus d'évidence encore, c'est l'ANTICHRISTIANISME. La Révolution consiste essentiellement dans la révolte contre le Christ, et même la révolte contre Dieu, bien plus, la négation de Dieu. Son but suprême est de soustraire l'homme et la société au surnaturel. Le mot LIBERTÉ, dans sa bouche, n'a point d'autre signification : liberté pour la nature humaine d'être à elle, comme Satan a voulu être à lui et cela, comme nous l'expliquerons plus loin, à l'instigation de Lucifer qui veut recouvrer la suprématie que la supériorité de sa nature lui donnait sur la nature humaine, et dont l'a évincé l'élévation du chrétien à l'ordre surnaturel. Et c'est pourquoi J. de Maistre a très justement caractérisé la Révolution par ce mot « satanique ».

« Sans doute, la Révolution française a parcouru une période dont tous les moments ne se ressemblent pas ; cependant, son caractère général n'a point varié, et dans son berceau même elle prouva ce qu'elle devait être. » « Il y a dans la Révolution un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra. Elle est satanique dans son essence (1). »

Pie IX, en 1849, a dit, — nous avons déjà rappelé ces paroles — avec plus d'autorité encore : « La Révolution est inspirée par Satan lui-même ; son but est de détruire de fond en comble l'édifice du christianisme, et de reconstruire sur ses ruines l'ordre social du paganisme. »

Après nos désastres de 1870-1871, M. de Saint-Bonnet disait : « La France travaille depuis un siècle à évincer de toutes ses institutions Celui à qui elle

1. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. I, pp. 51, 52, 55, 303.

doit Tolbiac, Poitiers, Bouvines et Denain, c'est-à-dire Celui à qui elle doit son territoire, son existence ! Pour lui marquer toute sa haine, pour lui faire l'injure de l'expulser des murs de nos villes, la secte excite, depuis 1830, une presse odieuse à guetter l'époque de la fête de ce « Christ qui aime les Francs », de Celui qui s'est fait « Homme pour sauver l'homme, qui s'est fait Pain pour le nourrir ! » Et il conclut : « Et la France demande la cause de ses malheurs ! »

A la haine du Christ que l'on n'eût point crue possible au sein du christianisme, se joint la révolte directe contre Dieu (1).

Il y a des raisons de croire que cette révolte contre Dieu n'a pu avoir lieu même dans l'ardeur du grand combat entre Lucifer et l'archange saint Michel.

Il faut l'esprit borné de l'homme pour s'élever contre l'Infini. Il y faut aussi la corruption et l'extrême bassesse du cœur.

Ce qui ne s'était point vu se voit aujourd'hui « La Révolution, c'est la lutte entre l'homme et Dieu ; ce veut être le triomphe de l'homme sur Dieu. » Voilà ce que déclarent ceux qui disent qu'à l'heure actuelle il s'agit de savoir qui l'emportera de la Révolution ou de la Contre-Révolution.

Aussi, M. de Saint-Bonnet ne dit rien de trop, il

---

1. Dans une de ses lettres à d'Alembert, Voltaire assigne pour caractère spécial à Damilaville de « haïr Dieu » et de travailler à le faire haïr. C'est sans doute pour cela qu'il lui écrivait plus fréquemment et avec plus d'intimité qu'à tous ses autres adeptes.

Après la mort de ce malheureux, banqueroutier et séparé de sa femme, Voltaire écrivait ceci au même : « *Je regretterai toute ma vie Damilaville. J'aimais l'intrépidité de son cœur. Il avait l'enthousiasme de saint Paul* (c'est-à-dire autant de zèle pour détruire la religion, que saint Paul pour l'établir) : C'ÉTAIT UN HOMME NÉCESSAIRE. »

ne dit peut-être point assez, lorsqu'il affirme que « le temps présent ne peut être comparé qu'à celui de la révolte des anges. » Et conséquemment, de Maistre, de Bonald, Donoso-Cortès, Blanc de Saint-Bonnet, d'autres sans doute s'accordent à dire : « Le monde ne peut rester en cet état.

Ou il touche à sa fin, dans la haine de Dieu et de son Christ que l'Antéchrist rendra plus générale et plus violente; ou il est à la veille de la plus grande miséricorde que Dieu ait exercée en ce monde, en dehors de l'acte Rédempteur.

Voilà l'état où nous sommes, celui que la Révolution a créé, celui qui n'a cessé d'être depuis les premiers jours de la Révolution, sous l'empire de laquelle nous sommes toujours.

En 1796, deux ans après la chute de Robespierre, J. de Maistre écrivait : « La révolution n'est pas terminée, rien n'en fait présager la fin. Elle a déjà produit de grands malheurs, elle en annonce de plus grands encore (1). »

A la veille du jour où il semblait aux esprits superficiels que le sacre de Napoléon allait rendre stable le nouvel ordre de choses, il écrivait à M. de Rossi (3 novembre 1804) : « On serait tenté de croire que tout est perdu, mais il arrivera des choses auxquelles personne ne s'attend... Tout annonce une convulsion générale du monde politique (2). »

A l'apogée de l'épopée napoléonienne : « Jamais l'univers n'a rien vu d'égal! Et que devons-nous voir encore? Ah! que nous sommes loin du dernier acte ou de la dernière scène de cette effroyable tragédie! » « Rien n'annonce la fin des catastrophes,

1. *Ibid.*, t. I, p. 406.

2. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. IX, pp. 250-252.

et tout annonce au contraire qu'elles doivent durer (1). » C'est en 1806 qu'il formulait ce pronostic. L'année suivante, il invitait M. de Rossi à faire avec lui cette observation : « Combien de fois, depuis l'origine de cette terrible Révolution, avons-nous eu toutes les raisons du monde de dire : *Acta est fabula?* Et cependant la pièce continue toujours... Tant il est vrai que *la sagesse consiste à savoir envisager d'un œil ferme cette époque pour ce qu'elle est, c'est-à-dire* UNE DES PLUS GRANDES ÉPOQUES DE L'UNIVERS; depuis l'invasion des barbares et le renouvellement de la société en Europe, il ne s'est rien passé d'égal dans le monde; il faut du temps pour de semblables opérations, et je répugne également à croire que le mal puisse n'avoir pas de fin ou qu'il puisse finir demain... Le monde politique étant absolument bouleversé, jusque dans ses fondements, ni la génération actuelle, ni probablement celle qui lui succédera, ne pourra voir l'accomplissement de tout ce qui se prépare... Nous en avons peut-être pour deux siècles... Quand je songe à tout ce qui doit encore arriver en Europe, et dans le monde, il me semble que la Révolution commence (2). »

Vient la Restauration des Bourbons. Il n'avait jamais cessé d'annoncer, avec une imperturbable assurance, malgré l'avènement de l'Empire, le sacre de Bonaparte et la marche constamment triomphante de Napoléon à travers l'Europe, que le roi reviendrait. Sa prophétie se réalise; il revoit les Bourbons sur le trône de leurs pères et il dit : « Un certain, *je ne sais quoi*, annonce que RIEN n'est fini. » « Le com-

1. *Ibid.*, t. X, pp. 107-150.
2. *Ibid.*, t. XI, p. 284.

ble du malheur pour les Français serait de croire que la Révolution est terminée et que la colonne est replacée parce qu'elle est relevée. Il faut croire, au contraire, que l'esprit révolutionnaire est sans comparaison plus *fort et plus dangereux* qu'il l'était il y a peu d'années. Que peut le roi lorsque les lumières de son peuple sont éteintes? (1) » « Rien n'est stable encore, et l'on voit de tout côté les semences de malheurs (2). » « L'état présent de l'Europe (1819) fait horreur; celui de la France en particulier est inconcevable. La Révolution est debout sans doute, et non seulement elle est debout, mais elle marche, elle court, elle rue. La seule différence que j'aperçois entre cette époque et celle du *grand* Robespierre, c'est qu'alors les têtes tombaient et qu'aujourd'hui elles tournent. Il est infiniment probable que les Français nous donneront encore une tragédie (3). »

Cette nouvelle tragédie ne s'annonce-t-elle pas comme prochaine?

Ce qui donnait à J. de Maistre cette sûreté de vues, c'est qu'il avait su élever son regard au-dessus des faits révolutionnaires dont il était témoin jusqu'à leurs causes premières.

« Depuis l'époque de la Réforme, disait-il, et même depuis celle de Wiclef, il a existé en Europe un certain esprit terrible et invariable qui a travaillé sans relâche à renverser les monarchies européennes et le christianisme.. Sur cet esprit destructeur sont venus se greffer tous les systèmes antisociaux et an-

1. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. II. *Du Pape*. Int.
2. *Ibid.*, t. XIII, pp. 133-188.
3. *Ibid.*, t. XIV, p. 156.

tichrétiens qui ont paru de nos jours : *calvinisme, jansénisme, philosophisme, illuminisme*, etc. (ajoutons: libéralisme, internationalisme, modernisme); tout cela ne fait qu'un et ne doit être considéré que comme une seule secte qui a juré la destruction du christianisme et celle de tous les trônes chrétiens, mais surtout et avant tout celle de la maison de Bourbon et du Siège de Rome (1). »

Non seulement de Maistre voyait la Révolution avoir, dans le temps, une assiette qui s'étend sur quatre siècles, mais il la voyait dans l'espace atteindre tous les peuples.

En tête d'un Mémoire adressé en 1809 à son souverain, Victor-Emmanuel Ier, il disait : « S'il y a quelque chose d'évident, c'est l'immense base de la Révolution actuelle qui n'a d'autres bornes que le monde (2). »

« Les choses s'arrangent pour un bouleversement général du globe. »

« C'est une époque, une des plus grandes époques de l'univers », disait-il sans cesse, voyant à la Révolution de si grands préliminaires et une si grande surface. Il ajoutait : « Malheur aux générations qui assistent aux époques du monde (3)! »

« La Révolution française est une grande époque, et ses suites dans tous les genres se feront sentir bien au delà du temps de son explosion et des limites de son foyer (4). » « Plus j'examine ce qui se passe, plus je me persuade que nous assistons à

1. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. VIII, p. 312.
2. *Ibid.*, t. XI, p. 232.
3. *Ibid.*, t. VIII, p. 273.
4. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. I, n. 26.

une des plus grandes époques du genre humain (1). » « Le monde est dans un état d'enfantement. »

Etat d'enfantement, c'est bien cela qui fait qu'un temps est une époque. Il y a eu l'époque du déluge, qui a enfanté la nouvelle génération des hommes, l'époque de Moïse qui a enfanté le peuple précurseur, l'époque du Christ qui a enfanté le peuple chrétien.

L'époque de la Révolution, est l'époque de l'antagonisme le plus aigu entre la civilisation chrétienne et la civilisation païenne, entre le naturalisme et le surnaturel, entre le Christ et Satan.

Quelle sera l'issue de la lutte? Lucifer et les siens pensent bien triompher. Les Juifs disent que la venue de leur Messie, que le règne de l'Antechrist est proche, et que ce règne ouvrira, à leur profit, la plus grande époque du monde.

Nous espérons que nos lecteurs, après avoir lu ce livre, partageront notre conviction qui est tout opposée. La défaite de la Révolution inaugurera le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le genre humain ne formant plus qu'un seul troupeau sous un seul Pasteur.

1. *Ibid.*, t. IX, p. 358.

CHAPITRE VII

CE QUE FAIT ET DIT DE NOS JOURS LA RÉVOLUTION

Dans le discours qu'il prononça le 28 octobre 1900 à Toulouse, comme préface à la discussion de la loi sur les associations, M. Waldeck-Rousseau posa en ces termes la question qui, à cette heure, tient la France en suspens et le monde attentif à ce qui se passe chez nous.

« Dans ce pays dont l'unité morale a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur, deux jeunesses, moins séparées encore par leur condition sociale que par l'éducation qu'elles reçoivent, grandissent sans se connaître, jusqu'au jour où elles se rencontreront, si dissemblables, qu'elles risqueront de ne plus se comprendre. Peu à peu se préparent ainsi deux sociétés différentes, — l'une de plus en plus démocratique, emportée par le large courant de la Révolution, et l'autre de plus en plus imbue de doctrines qu'on pouvait croire ne pas avoir survécu au grand mouvement du XVIIIe siècle, — et destinées un jour à se heurter. »

Le fait constaté dans ces lignes par M. Waldeck-Rousseau est réel. Il y a, en effet, non seulement

deux jeunesses, mais deux sociétés dans notre France. Elles n'attendent point l'avenir pour se heurter, elles sont aux prises et depuis longtemps. Cette division du pays contre lui-même remonte au delà de l'époque que lui assigne M. Waldeck-Rousseau, au delà du XVIIIe siècle. On la constate déjà au XVIe siècle, dans les longs efforts que firent les protestants pour constituer une nation dans la nation.

Pour rencontrer l'unité morale qui a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur de notre patrie, et que M. Waldeck-Rousseau regrette, il faut se porter plus loin encore. C'est la Renaissance qui commença à faire le partage des idées et des mœurs, restant chrétiennes chez les uns, elles retournaient au paganisme chez les autres. Mais après plus de quatre siècles, l'esprit de la Renaissance n'a pu encore triompher de l'esprit du christianisme et refaire en sens opposé l'unité morale du pays. Ni les violences, les perfidies et les trahisons de la Réforme; ni la corruption des esprits et des cœurs entreprise par le Philosophisme; ni les confiscations, les exils, les massacres de la Révolution, n'ont pu avoir raison des doctrines et des vertus dont le christianisme a imbibé l'âme française durant quatorze siècles. Napoléon le vit toujours debout sur les ruines amoncelées par la Terreur, et il ne trouva rien de mieux que de le laisser vivre, en lui refusant toutefois les moyens de restaurer pleinement la civilisation chrétienne. Dès lors, le conflit avec des vicissitudes diverses, entretenu, comme le remarque M. Waldeck-Rousseau, non point tant par la diversité des classes sociales que par les deux éducations en présence : l'éducation universitaire fondée par Napoléon, et l'éducation chrétienne qui se maintint dans les familles, à l'église, et bientôt dans l'enseignement libre.

Donc, toujours l'Eglise est là, continuant à dire que la civilisation vraie est celle qui répond à la véritable condition de l'homme, aux destinées que son Créateur lui a faites et à celles que son Rédempteur a rendues possibles; par conséquent, que la société doit être constituée et gouvernée de telle sorte qu'elle favorise les efforts vers la sainteté.

Et la Révolution est toujours là aussi, disant que l'homme n'a qu'une fin terrestre, que l'intelligence ne lui a été donnée que pour mieux satisfaire ses appétits; et que par conséquent la société doit être organisée de telle sorte, qu'elle arrive à procurer à tous la plus grande somme possible de satisfactions mondaines et charnelles.

Non seulement il y a division, mais il y a conflit; conflit patent depuis la Renaissance, conflit sourd depuis les origines du christianisme; car du jour où l'Eglise s'efforça d'établir et de propager la vraie civilisation, elle trouva devant elle les mauvais instincts de la nature humaine pour lui résister.

« Il faut en finir, avait dit Raoult Rigault conduisant les otages au mur d'exécution; voilà dix-huit cents ans que cela dure, il est temps que cela finisse. » Il faut en finir! Ce fut le mot de la Terreur, ce fut le mot de la Commune. C'est le mot de Waldeck-Rousseau. Les deux jeunesses, les deux sociétés doivent se heurter dans un conflit suprême; l'une, emportée par le large courant de la Révolution, l'autre soutenue et poussée par le souffle de l'Esprit-Saint à l'encontre des flots révolutionnaires. Il faut que l'une triomphe de l'autre.

Instruite par l'expérience, la secte dont M. Waldeck-Rousseau s'est fait le mandataire, emploie, pour arriver à ses fins, des moyens moins sanguinaires qu'en 93, parce qu'elle les croit plus efficaces.

Le premier de ces moyens, fut l'anéantissement des congrégations religieuses. M. Waldeck-Rousseau, dans le discours de Toulouse, a exposé en ces termes la raison de la priorité à donner à la loi qui les a fait disparaître : « Un pareil fait (la coexistence de deux jeunesses, de deux sociétés) ne s'explique pas par le libre jeu des opinions : il suppose un *substratum* d'influences jadis plus cachées et aujourd'hui plus visibles, un pouvoir qui n'est même pas occulte, et la constitution dans l'Etat d'une puissance rivale. » Ce *substratum* d'influences, cette puissance rivale, que M. Waldeck-Rousseau dénonçait ainsi, il prétendit la trouver dans les congrégations religieuses. « C'est là, continua-t-il, une situation intolérable et que toutes les mesures administratives ont été impuissantes à faire disparaître. Tout effort sera vain, aussi longtemps qu'une législation rationnelle, efficace, n'aura pas été substituée à une législation à la fois illogique, arbitraire et inopérante. »

Cette législation efficace, M. Waldeck-Rousseau, de concert avec le Parlement, nous l'a donnée. Elle avait été longuement étudiée, savamment préparée dans les loges pour l'effet à obtenir; elle a été votée et promulguée sans encombre en tous ses points, et perfectionnée après coup par des arrêtés, des décrets et des mesures qui semblent bien ne plus laisser en France aucun refuge à la vie monastique et bientôt à l'enseignement religieux.

Cependant, l'anéantissement des congrégations ne met point fin au conflit. M. Waldeck ne l'ignorait pas. Aussi a-t-il eu soin de dire que « la loi des associations n'est qu'un point de départ ». Et de fait, supposons les congrégations disparues, toutes et sans espoir de résurrection : il serait naïf de croire que

l'idée chrétienne disparaîtra avec elles. Derrière leurs bataillons se trouve la Sainte Eglise catholique. Et c'est l'Eglise qui dit, non seulement aux congréganistes, mais à tous les chrétiens et à tous les hommes : « Votre fin dernière n'est point ici-bas ; aspirez plus haut. » C'est en Elle que se trouve, pour parler comme M. Waldeck-Rousseau, ce *substratum* d'influences qui n'a cessé d'agir depuis dix-huit siècles. C'est Elle qu'il faudrait détruire pour tuer l'idée (1). M. Waldeck-Rousseau le sait, et c'est pour cela qu'il a présenté sa loi comme n'étant qu'un point de départ.

« La loi sur les associations est, à nos yeux, le point de départ de la plus grande et de la plus libre évolution sociale, et aussi la garantie indispensable des prérogatives les plus nécessaires de la société moderne. »

Une ÉVOLUTION SOCIALE, voilà, de l'aveu même de M. Waldeck-Rousseau, ce que prépare la loi qu'il se proposait alors de présenter à la sanction du Parlement, et qui maintenant est en exercice.

L'évolution sociale voulue, poursuivie, c'est, nous le verrons dans toute la suite de cet ouvrage, la sortie, sans espoir de retour, des voies de la civilisation chrétienne, et la marche en avant dans les voies de la civilisation païenne.

Comment la destruction des congrégations religieuses peut-elle en être le « point de départ »?

Ah! c'est que la seule présence des religieux au milieu du peuple chrétien est une prédication continuelle qui ne lui laisse point perdre de vue la fin dernière de l'homme, le but principal de la société

1. Le 12 juillet 1909, M. Clemenceau a dit à la tribune : « Rien ne sera fait dans ce pays tant qu'on n'aura pas changé l'état d'esprit qu'y a introduit l'autorité catholique ».

et le caractère que doit avoir la vraie civilisation. Vêtus d'un costume spécial qui marque ce qu'ils sont et ce qu'ils poursuivent en ce monde, ils disent aux foules au milieu desquelles ils circulent, que nous sommes tous faits pour le Ciel et que nous devons y tendre. A cette prédication muette s'ajoute celle de leurs œuvres, œuvres de dévouement qui ne demandent point de rétribution ici-bas, et qui affirment par ce désintéressement qu'il est une récompense meilleure que tous doivent ambitionner. Enfin leur enseignement dans les écoles et en chaire ne cesse de semer dans l'âme des enfants, de faire croître dans l'âme des adultes, de propager dans toutes les directions, la foi aux biens éternels. Rien qui s'oppose plus directement et plus efficacement au rétablissement de l'ordre social païen. Rien dont la résurrection de cet ordre projetée, voulue, poursuivie depuis quatre siècles, demande une plus prompte disparition (1). Si longtemps que les religieux sont

1. Au XV[e] siècle comme aujourd'hui, les moines furent attaqués par les humanistes de la Renaissance, parce qu'ils représentaient l'idéal chrétien du renoncement. Les humanistes poussaient l'individualisme jusqu'à l'égoïsme; par leur vœu d'obéissance et de stabilité, les moines le combattaient et le supprimaient. Les humanistes exaltaient l'orgueil de l'esprit; les moines exaltaient l'humilité et l'abjection volontaires. Les humanistes glorifiaient la richesse: les moines faisaient vœu de pauvreté. Les humanistes, enfin, légitimaient le plaisir sensuel; les moines mortifiaient leur chair par la pénitence et la chasteté. La Renaissance païenne sentit si bien cette opposition qu'elle s'acharna contre les Ordres religieux avec autant de haine que nos sectaires modernes.

Plus une observance religieuse était rigoureuse, plus elle excitait les colères de l'humanisme.

(*L'Eglise et les Origines de la Renaissance*, par M. Jean Guéraud, page 305.)

Les encyclopédistes eurent à l'égard des Religieux les mêmes sentiments que les humanistes.

Le 24 mars 1767, *Frédéric II*, roi de Prusse, écrivait

là, qu'ils agissent, qu'ils enseignent, il y a et il y aura non seulement deux jeunesses, mais deux Frances, la France catholique et la France maçonnique, ayant l'une et l'autre un idéal différent et même opposé, luttant entre elles à qui fera triompher le sien. Et comme la maçonnerie, aussi bien que le catholicisme, s'étend au monde entier, que partout les deux Cités sont en présence, partout aussi se voit en même temps le même engagement dans la même bataille. Partout la guerre est déclarée aux religieux, partout le mot d'ordre est donné de les chasser, de les anéantir. Que de lois, que de décrets la Franc-maçonnerie a fait promulguer contre eux, en tous pays, rien que dans le dix-neuvième siècle.

Mais l'anéantissement de la vie monastique n'est et ne peut être, comme le dit M. Waldeck-Rousseau, qu' « un point de départ ». Après les religieux restent les prêtres, et si les prêtres eux-mêmes venaient à être dispersés, l'Eglise resterait, comme aux jours des Catacombes, pour maintenir la foi dans un certain nombre de familles et dans un certain nombre de cœurs; et un jour ou l'autre, la foi rappellerait prêtres et religieux, comme elle le fit en 1800.

Il faut donc quelque chose de plus.

D'abord achever d'asservir l'Eglise, puis l'anéantir. L'asservir, on l'a essayé par « l'exécution stricte du Concordat »; l'anéantir, on espère y parvenir par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

à Voltaire : « J'ai remarqué, et d'autres comme moi, que les endroits où il y a plus de couvents de moines, sont ceux où le peuple est le plus aveuglément attaché à la superstition (au christianisme). Il n'est pas douteux que si l'on parvient à détruire ces asiles du fanatisme, le peuple ne devienne un peu indifférent et tiède sur ces objets qui sont actuellement ceux de sa vénération. Il s'agirait de détruire les cloîtres, au moins de commencer à en diminuer le nombre.. »

CHAPITRE VIII

OU ABOUTIT LA CIVILISATION MODERNE

La nécessité d'anéantir l'Eglise pour assurer le triomphe de la civilisation moderne, c'est ce que M. Waldeck-Rousseau avait donné à entendre dans le discours de Toulouse. C'est ce que M. Viviani dit brutalement, le 15 janvier 1901, du haut de la tribune.

« Nous sommes chargés de préserver de toute atteinte le patrimoine de la Révolution.. Nous nous présentons ici portant en nos mains, en outre des traditions républicaines, ces traditions françaises attestées par des *siècles de combat où, peu à peu, l'esprit laïque s'est dérobé aux étreintes de la société religieuse*... Nous ne sommes pas seulement face à face avec les congrégations, *nous sommes face à face avec l'Eglise catholique*.. Au-dessus de ce combat d'un jour, n'est-il pas vrai que se rencontre une fois de plus ce conflit formidable, où le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se disputent des prérogatives souveraines, essayant, en s'arrachant les consciences, de garder jusqu'au bout *la direction de l'humanité?*

Comme je le disais au début, est-ce que vous

croyez que cette loi nous mène à la dernière bataille? Mais ce n'est là qu'une escarmouche au regard des batailles du passé et de l'avenir! La vérité, c'est que se rencontrent ici, selon la belle expression de M. de Mun en 1878 (1), la société fondée sur la volonté de l'homme, et la société fondée sur la volonté de Dieu. Il s'agit de savoir si, dans cette bataille, une loi sur les Associations va nous suffire. *Les Congrégations et l'Eglise ne vous menacent pas seulement par leurs agissements*, MAIS PAR LA PROPAGATION DE LA FOI... Ne craignez pas les batailles qui vous seraient offertes, allez; et si vous trouvez en face de vous cette religion divine qui poétise la souffrance en lui promettant les réparations futures, *opposez-lui la religion de l'humanité* qui, elle aussi, poétise la souffrance en lui offrant comme récompense le bonheur des générations. »

Voilà la question posée nettement.

On entend dans ces paroles moins les pensées personnelles de M. Viviani que celles de la secte antichrétienne. Elle déclare lutter depuis des siècles contre l'Eglise catholique : elle se vante d'avoir déjà obtenu que l'esprit laïque se dérobât peu à peu aux étreintes de la société religieuse; elle sait que, dans l'effort fait pour détruire les congrégations, elle n'a engagé qu'une escarmouche, et que, pour s'assurer un triomphe définitif, elle devra livrer de nouvelles et nombreuses batailles.

En son nom, M. Viviani déclare que dans la bataille actuelle, il s'agit de toute autre chose que de « défense républicaine » d'une part, et d'autre part d'acception d'une forme de gouvernement. Ce dont

1. Ou plutôt le 22 mai 1875, clôture du congrès catholique de Paris.

il s'agit, le voici : « dérober l'esprit laïque aux étreintes de la société religieuse », « prendre la direction de l'humanité », « et détruire la société fondée sur la volonté de Dieu, pour construire une société nouvelle, fondée sur la volonté de l'homme (1). »

Voilà pourquoi la guerre déclarée aux congrégations n'est qu'un engagement. La vraie campagne est celle qui met en présence l'Eglise catholique et le Temple maçonnique, c'est-à-dire l'Eglise de Dieu et l'Eglise de Satan, conflit formidable dont dépend le sort de l'humanité. Si longtemps que l'Eglise sera debout, elle propagera la foi, elle mettra au cœur de tous ceux qui souffrent — et qui ne souffre pas? — les espérances éternelles. Ce n'est donc que sur ses ruines que pourra s'édifier « la religion de l'humanité », qui promet le bonheur sur cette terre.

La suite de la discussion, au Sénat aussi bien qu'à la Chambre, ne fit qu'accentuer l'importance de ces déclarations. Quelques courtes citations montreront que les discours de MM. Waldeck-Rousseau et Vi-

---

1. On sait le mot d'ordre donné par Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » et en quelles circonstances. La république du centre-droit, inaugurée avec le septennat de M. le maréchal Mac-Mahon, avait dû bientôt s'éclipser devant une république du centre-gauche. M. Buffet avait été remplacé à la tête du ministère par M. Dufaure. M. Dufaure, lassé d'avoir toujours à résister aux exigences des radicaux, donna sa démission. Mac-Mahon appela alors au pouvoir la gauche, dans la personne de M. Jules Simon. M. J. Simon fit à l'extrême-gauche les concessions que M. Dufaure avait faites à la gauche et M. Buffet au centre-gauche. Mac-Mahon voulut alors remonter le courant. Le 16 mai, il adressa à M. J. Simon une lettre que celui-ci interpréta comme une demande de démission. Le président chargea alors M. de Broglie de former le Cabinet, et, le 18 mai, il adressa aux Chambres un message où, après leur avoir expliqué sa conduite, il les ajournait à un mois, conformément à l'article 24 de la Constitution.

Durant cet ajournement, le 1er juin 1877, Gambetta reçut une députation de la jeunesse des écoles de droit, de mé-

viani ont bien la signification que nous venons de dire.

M. Jacques Piou : « Ce que veulent les socialistes, M. Viviani l'a dit l'autre jour sans détour. C'est arracher les consciences au pouvoir spirituel et conquérir la direction de l'humanité. » L'orateur est interrompu par un membre de la gauche qui lui crie : « Ce ne sont pas seulement les socialistes qui le veulent, ce sont tous les républicains. »

M. Piou ne contredit pas. Il donne lecture d'un discours où M. Bourgeois avait dit : « Depuis que la pensée française s'est libérée, depuis que l'esprit de la Réforme, de la Philosophie et de la Révolution est entré dans les institutions de la France, le cléricalisme est l'ennemi ». M. Bourgeois interrompt; M. Piou réplique : « La citation que j'ai faite est exacte, et M. Bourgeois la maintient tout entière. Il la maintient, car elle est le fond de sa pensée; elle explique son ardeur à soutenir la loi sur les associations, car la loi sur les associations, c'est *la vic-*

---

decine, etc., et il leur dit une parole qui n'aurait jamais dû être oubliée, car aucune ne jette, sur le quart de siècle qui vient de s'écouler et sur le caractère de la lutte actuelle, une plus claire lumière. « *Nous avons*, dit-il, *l'*AIR *de combattre pour la forme du gouvernement*, pour l'intégrité de la Constitution LA LUTTE EST PLUS PROFONDE : *la lutte est contre tout ce qui reste du vieux monde* ENTRE LES AGENTS DE LA THEOCRATIE ROMAINE ET LES FILS DE 89.

Un Anglais, M. Bodley, après une longue enquête faite en France, a publié sous ce titre : LA FRANCE, *Essai sur l'Histoire et le Fonctionnement des Institutions politiques françaises*. Cette parole de Gambetta se lit à la page 201.

Quant au cri de guerre « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » Gambetta déclara à la tribune en 1876 qu'il le tenait de Peyrat. Peyrat, en effet, avait écrit, au temps de l'empire, dans l'*Opinion nationale*, cette phrase : « Le catholicisme, voilà l'ennemi! » En substituant le mot cléricalisme au mot catholicisme, Gambetta usait de l'hypocrisie familière aux Francs-maçons.

toire de l'esprit de la Révolution, de la Philosophie et de la Réforme sur l'affirmation catholique. »

A la séance du 22 janvier, M. Lasies replace en ces termes la question sur son vrai terrain : « Il y a deux phrases, je dirai deux actes qui dominent tout ce débat. La première phrase a été prononcée par notre honorable collègue M. Viviani. Il a dit : « Guerre au catholicisme ! » Je me suis levé et je lui ai répondu : « Merci, voilà de la franchise ! » Une autre parole a été prononcée, et celle-là par l'honorable M. Léon Bourgeois. Sur l'invitation de M. Piou, M. Bourgeois a affirmé de nouveau que le but qu'il poursuit avec ses amis, est de remplacer l'esprit de l'Eglise, c'est-à-dire l'esprit du catholicisme, par l'esprit de la Réforme, l'esprit de la Révolution et l'esprit de la Raison. Ces mots planent sur le débat, ils le dominent, et je veux les aborder en face, parce que c'est toute la question, dégagée des subterfuges de langage et des hypocrisies de discussion. »

Le 11 mars, M. C. Pelletan déclare aussi que la lutte actuelle se rattache au grand conflit engagé entre les *droits de l'homme* et *les droits de Dieu.* " Voilà le conflit qui plane au-dessus de tout dans ce débat. »

Le 28 juin, à la clôture de la discussion, M. l'abbé Gayraud croit devoir, avant le vote, rappeler aux députés ce qu'ils vont faire, ce sur quoi ils vont se prononcer. « La loi que vous allez voter n'est pas une loi d'apaisement et de pacification. On trompe le pays avec ces mots. C'est une loi de haine contre l'Eglise catholique. M. Viviani a dévoilé le

fond du projet, quand *il a déclaré à la tribune la guerre à* LA FOI *catholique.* »

M. de Mun remplit le même devoir : « Personne n'a oublié le discours mémorable de M. Viviani qui restera, malgré l'abondance des discours et des affiches, le mieux compris de tous. M. Viviani voit dans la loi le commencement de la guerre contre l'Eglise catholique qui est l'alpha et l'oméga de son parti.. Dans le rapport que l'*Officiel* a publié ce matin et que nous avons dû lire hâtivement, l'honorable M. Trouillot dit que la loi des associations est le prélude de la séparation des Eglises avec l'Etat, qui devra avoir pour corollaire indispensable une loi générale sur la police des cultes. La Chambre et le pays sont donc éclairés. C'est la guerre ouverte déclarée à l'Eglise catholique. Car cette loi générale sur la police des cultes ne sera qu'un ensemble de prescriptions de nature à entraver, par tous les moyens possibles, les ministres du culte. »

M. Viviani monte à la tribune pour confirmer la menace de M. Trouillot, qui d'ailleurs n'a fait que répéter ce que nombre de ministres avaient dit avant lui : « Au cours des séances pendant lesquelles le parti républicain a fait aboutir le projet actuel, si incomplète et si imparfaite qu'en fût la forme légale, nous y avons pleinement adhéré, avec le dessein bien arrêté de le fortifier dans l'avenir par de nouvelles mesures. » *(Très bien! très bien! à l'extrême gauche).*

Quelles doivent être ces mesures? à quoi doivent-elles tendre? M. Viviani l'a dit : « substituer la religion de l'humanité à la religion catholique », ou, selon la formule de M. Bourgeois, « donner à l'esprit de la Révolution, de la Philosophie et de la Réforme, la victoire sur l'affirmation catholique ».

l'affirmation catholique qui montre la fin de l'homme au delà de ce monde et de la vie présente, et l'esprit de la Philosophie et de la Révolution qui est de borner l'horizon de l'humanité à la vie animale et terrestre.

Si les paroles que nous venons de rapporter avaient été prononcées dans un club ou dans une loge, elles mériteraient considération à raison de leur gravité. Mais qu'elles aient été dites à la tribune, et répétées, là encore, à près de six mois d'intervalle, applaudies par la grande majorité des représentants du peuple, et enfin sanctionnées par une loi faite dans l'esprit qui les a dictées, voilà assurément un sérieux sujet de méditation.

M. Viviani a dit : « Nous ne sommes pas seulement en présence des Congrégations, nous sommes face à face avec l'Eglise catholique », pour la combattre, pour lui livrer une guerre d'EXTERMINATION. »

Il y a longtemps que cette pensée hante l'esprit des ennemis de Dieu. Il y a longtemps qu'ils se flattent de pouvoir exterminer l'Eglise.

Dans une lettre écrite le 25 février 1758, Voltaire disait : « Encore vingt ans et Dieu aura beau jeu. » Au lieutenant de police Hérault, qui lui reprochait son impiété et lui disait : « Vous avez beau faire, quoi que vous écriviez, vous ne viendrez pas à bout de détruire la religion chrétienne », Voltaire répondit : « C'est ce que nous verrons (1). »

Dieu a eu beau jeu.. contre Voltaire. Pour ce qui est de l'Eglise, voici non point vingt ans, mais cent cinquante ans passés ; et l'Eglise catholique est toujours debout.

Il en sera de même aujourd'hui, bien qu'ils se

1. Condorcet. *Vie de Voltaire.*

croient assurés d'avoir cette fois mieux pris leurs mesures.

Le 15 janvier 1881, le *Journal de Genève* publiait une conversation de son correspondant de Paris avec l'un des chefs de la majorité franc-maçonne qui dominait alors comme aujourd'hui la Chambre des Députés. Il disait : « Au fond de tout cela (de toutes ces lois promulguées les unes après les autres), il y a une inspiration dominante, un plan arrêté et méthodique, qui se déroule avec plus ou moins d'ordre, de retard, mais avec une logique invincible. Ce que nous faisons, c'est le siège en règle du catholicisme romain, en prenant notre point d'appui dans le Concordat. Nous voulons le faire capituler ou le briser. Nous savons où sont ses forces vives, et c'est là que nous voulons l'atteindre. »

En 1886, dans le numéro du 23 janvier de la *Semaine religieuse* de Cambrai, nous rapportions ces autres paroles qui avaient été dites à Lille : « Nous poursuivrons sans merci le clergé et tout ce qui touche à la religion. Nous emploierons contre le catholicisme des moyens dont il ne se doute même pas. Nous ferons des efforts de génie pour qu'il disparaisse de ce monde. S'il advenait malgré tout qu'il résistât à cette *guerre scientifique*, je serais le premier à déclarer qu'il est d'essence divine. »

M. G. de Pascal écrivant dans la *Revue catholique et royaliste,* numéro de mars 1908, disait :

« Il y a de longues années, le cardinal Mermillod me conta un trait qui peint bien la situation, quand il était encore à Genève : l'illustre prélat voyait de temps à autre le prince Jérôme Bonaparte qui habitait la terre de Prangins. Le prince révolutionnaire goûtait fort la conversation du spirituel évêque. Un jour, il lui dit : « Je ne suis pas un ami de l'Eglise

catholique, je ne crois pas à son origine divine, mais connaissant ce qui se trame contre elle, les efforts admirablement exécutés contre son existence; si elle résiste à cet assaut, je serai bien obligé d'avouer qu'il y a là quelque chose qui dépasse l'humain. »

En juin 1903, la *Vérité Française* rapportait que M. Ribot, dans une conversation intime, avait parlé de même : « Je sais ce qui se prépare; je connais par le menu les mailles du vaste filet qui est tendu. Eh bien, si l'Eglise romaine s'en échappe cette fois-ci en France, ce sera un miracle, miracle si éclatant à mes yeux que je me ferai catholique avec vous. » (1)

Ce miracle, on l'a vu dans le passé, on le verra dans l'avenir. Les Jacobins pouvaient se croire aussi sûrs, plus sûrs même du succès que nos libres-penseurs; ils durent reconnaître qu'ils s'étaient trompés... et ils ne se convertirent point. « J'ai vu, dit Barruel, dans ses *Mémoires* (2), j'ai vu Cerutti aborder insolemment le secrétaire du Nonce de Pie VI, et dans une joie impie, avec le sourire de la pitié, lui dire : « Gardez bien votre Pape; gardez bien celui-ci, et embaumez-le bien après sa mort, car, je vous l'annonce, et vous pouvez en être sûr, vous n'en aurez point d'autre. » Il ne devinait pas alors, ce prétendu prophète, continue Barruel, qu'il paraîtrait avant Pie VI devant le Dieu qui, malgré les tempêtes du jacobinisme, comme malgré tant d'autres, n'en sera pas moins avec Pierre et son Eglise jusqu'à la fin des siècles. »

1. Dans la séance du 8 novembre 1909, au Sénat, M. Ribot dit: « Nous maintiendrons l'école laïque comme un instrument nécessaire de progrès et de civilisation. » En parlant ainsi, M. Ribot ne se montrait plus seulement comme l'un des initiés, mais comme étant du complot.

2 Tome V, p. 208.

M. Viviani a dit que si la maçonnerie voulait anéantir l'Eglise, c'était afin de pouvoir substituer à la religion du Christ la religion de l'humanité.

Constituer une religion nouvelle, la « religion de l'humanité », c'est, en effet, nous le verrons, le terme auquel la franc-maçonnerie veut faire aboutir le mouvement commencé à la Renaissance : l'affranchissement de l'*humanité.*

Dans un ouvrage édité à Fribourg sous ce titre : « *La déification de l'humanité, ou le côté positif de la franc-maçonnerie*, le P. Patchtler a bien montré la signification que la maçonnerie donne au mot « humanité » et l'usage qu'elle en fait. « Ce mot, dit-il, est employé par des milliers d'hommes (initiés ou échos inconscients des initiés), dans un sens confus, sans doute, mais toujours, cependant comme le nom de guerre d'un certain parti pour un certain but, qui est l'*opposition au christianisme positif*. Ce mot, dans leur bouche, ne signifie pas seulement l'être humain par opposition à l'être bestial... il pose, en thèse, l'indépendance absolue de l'homme dans le domaine intellectuel, religieux et politique; *il nie pour lui toute fin surnaturelle*, et demande que la perfection purement naturelle de la race humaine soit acheminée vers les voies du *progrès*. A ces trois erreurs correspondent trois étapes dans la voie du mal : L'*Humanité sans Dieu*, l'*Humanité se faisant Dieu*, l'*Humanité contre Dieu*. Tel est l'édifice que la maçonnerie veut élever à la place de l'ordre divin qui est l'*Humanité avec Dieu*. »

Quand la secte parle de la religion de l'avenir, de la religion de l'humanité, c'est cet édifice, ce Temple qu'elle a en vue.

En 1870, fin de juillet et commencement d'août, un congès, auquel prirent part les loges de Strasbourg, Nancy, Vesoul, Metz, Châlons-sur-Marne, Reims, Mulhouse, Sarreguemines, tout l'Est en un mot, fut tenu à Metz. La question de « l'Etre suprême » y fut posée, et les discussions qui s'ensuivirent se propagèrent de loge en loge.

Pour y mettre fin, le *Monde maçonnique,* numéros de janvier et mai, fit cette déclaration : « La franc-maçonnerie nous apprend qu'il n'y a qu'une seule religion, une vraie, et par conséquent une seule naturelle, *le culte de l'humanité.* Car, mes frères, *cette abstraction* qui, érigée en système, a servi à former toutes les religions, Dieu *n'est autre chose que l'ensemble de tous nos instincts* les plus élevés, auxquels nous avons donné un corps, une existence distincte; ce Dieu n'est enfin que le produit d'une conception généreuse, mais erronée, de l'humanité, qui s'est dépouillée au profit d'une chimère. »

Rien de plus clair : l'humanité est Dieu, les droits de l'homme doivent être substitués à la loi divine, le culte des instincts de l'homme doit prendre la place de celui rendu au Créateur, la recherche du progrès dans les satisfactions à donner aux sens, se substituer aux aspirations vers la vie future.

A une séance commune des loges de Lyon, tenue le 3 mai 1882 et dont le compte rendu a été publié dans la *Chaîne d'Union* d'août 1882, le F.· Régnier disait : « Il ne faut pas qu'on ignore ce qui n'est plus un mystère : que depuis longtemps deux armées sont en présence, que la lutte est ouverte actuellement en France, en Italie, en Belgique, en Espagne, entre la lumière et l'ignorance, et que l'une aura raison de l'autre. Il faut qu'on sache que les Etats-Majors,

les chefs de ces armées, sont d'un côté les jésuites (lisez le clergé, séculier et régulier) et de l'autre les francs-maçons. »

Mais la destruction de l'Eglise ne fera point la place suffisamment nette pour la construction du Temple maçonnique; aussi, aux clameurs contre l'Eglise, se joignent toujours des cris non moins haineux contre l'ordre social, contre la famille et contre la propriété. Et il en doit être ainsi, car les vérités de l'ordre religieux sont entrées dans la substance même de ces institutions.

La société repose sur l'autorité qui a son principe en Dieu; la famille, sur le mariage qui tient de la bénédiction divine sa légitimité et son indissolubilité; la propriété, sur la volonté de Dieu qui a promulgué le septième et le dixième commandements pour la protéger contre le vol et même contre les convoitises. C'est tout cela qu'il faut détruire, si l'on veut, comme la secte en a la prétention, fonder la civilisation sur de nouvelles bases.

Léon XIII l'a constaté, dans son Encyclique *Humanum genus:* « Ce que les francs-maçons se proposent, dit-il, ce à quoi tendent tous leurs efforts, c'est de détruire entièrement toute la discipline religieuse et sociale née des institutions chrétiennes, et de lui substituer une autre, adaptée à leurs idées, et dont le principe et les lois fondamentales sont tirés du naturalisme. »

Les idées et les projets exposés à la tribune et dans les loges, sont l'expression d'une pensée et d'une volonté qui se trouvent partout. La France, la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne, les entendent à tous les Congrès démocratiques, les lisent chaque jour dans une multitude de journaux.

En 1865, fut tenu à Liège le congrès des étudiants. C'est de ce congrès que furent tirés tout d'abord l'état-major de l'internationale, puis les auxiliaires de Gambetta. Plus de mille jeunes gens, venus d'Allemagne, d'Espagne, de Hollande, d'Angleterre, de France, de Russie, s'y trouvèrent présents. Ils s'y montrèrent unanimes dans leurs sentiments de haine contre les dogmes et même contre la morale catholiques; unanimité d'adhésion aux doctrines et aux actes de la Révolution française, y compris les massacres de 1793; unanimité de haine contre l'ordre social actuel, « qui ne compte pas deux institutions fondées sur la justice », mot prononcé à la tribune par M. Arnoult, rédacteur du *Précurseur* d'Anvers, et applaudi à outrance par l'assemblée. Un autre orateur, M. Fontaine, de Bruxelles, termina son discours par ces mots : « Nous, révolutionnaires et socialistes, nous voulons le développement physique, moral et intellectuel du genre humain. Notez que je dis *physique d'abord*, intellectuel après. Nous voulons, dans l'ordre moral, *par l'anéantissement des préjugés de religion et d'église, arriver à la négation de Dieu et au libre examen.* Nous voulons, dans l'ordre politique, *par la réalisation de l'idée républicaine,* arriver à la fédération des peuples et à la solidarité des individus. Dans l'ordre social, nous voulons, par *la transformation de la propriété,* par *l'abolition de l'hérédité*, par l'application des principes d'association, par la mutualité, arriver à la solidarité des intérêts et à la justice! Nous voulons, par l'affranchissement du travailleur d'abord, du citoyen et de l'individu ensuite, et sans distinction de classes, l'abolition de tout *système autoritaire.* »

D'autres parlèrent dans le même sens. C'est que l'anéantissement du christianisme ne peut être conçu,

sans la ruine de toutes les institutions nées de lui et fondées sur lui; les hommes logiques le comprennent, les hommes francs le disent, les anarchistes exécuteront.

En ce même congrès de Liège, Lafargue demandait : « Qu'est-ce que la Révolution ? » Et il répondait. « La Révolution, c'est le triomphe du travail sur le capital, de l'ouvrier sur le parasite, de l'homme sur Dieu. Voilà la Révolution sociale que comportent les principes de 89, les Droits de l'homme portés à leur dernière expression. » Il disait encore : « *Il y a quatre cents ans que nous sapons le catholicisme*, la machine la plus forte qui ait été inventée en fait de spiritualisme; elle est solide encore, malheureusement ! » Puis, dans la dernière séance, il poussa ce cri de l'enfer : « Guerre à Dieu ! Haine à Dieu ! LE PROGRÈS EST LA ! Il faut crever le ciel comme une voûte de papier. »

La conclusion de Lafargue fut : « En présence d'un principe aussi grand, aussi pur que celui-là (aussi dégagé de surnaturel et de tout ce qui a constitué jusqu'ici l'ordre social), il faut haïr ou prouver qu'on aime. »

D'autres Français demandèrent avec lui que la séparation se fît plus nette et plus entière entre ceux qui haïssent et ceux qui aiment, ceux qui haïssent le mal et aiment le bien, et ceux qui haïssent le bien et aiment le mal. M. Regnard, Parisien, vint dire où la maçonnerie met le mal et le bien : le mal dans le spiritualisme, le bien dans le matérialisme. « Nous rattachons notre drapeau aux hommes qui proclament le matérialisme : tout homme qui est *pour le progrès* est aussi pour la philosophie positive ou matérialiste. »

Lorsque ces mots « progrès » et autres semblables

tombent des lèvres maçonniques, il se trouve des catholiques pour les recueillir avec une sorte de respect et de naïve confiance, croyant y voir des aspirations vers un état de chose désirable. Lafargue et Regnard viennent de nous dire ce que la secte, qui les a mis en circulation, a entendu y faire entrer.

Germain Casse : « Il faut qu'en sortant d'ici nous soyons de PARIS ou de ROME, ou jésuites, ou révolutionnaires. » Et comme sanction, il demande « l'exclusion totale, complète de tout individu qui représente, à quelque degré que ce soit, l'idée religieuse. » Condition nécessaire pour que puisse s'établir et surtout subsister le nouvel ordre de choses voulu et poursuivi.

Inutile de prolonger ces citations, sténographiées par les rédacteurs de la *Gazette de Liège* sur les tables mêmes du congrès. Les autres journaux eurent peur de reproduire ces paroles en leur belle crudité. Le citoyen Fontaine les rappela au respect de la vérité : « Un seul journal, a-t-il dit, un seul a été de bonne foi, c'est la *Gazette de Liège*, et cela parce qu'elle est avec franchise, catholique, apostolique et romaine. Elle a publié une analyse complète des débats. »

L'année suivante, au congrès de Bruxelles, le citoyen Sibrac, Français, fit appel aux femmes pour le grand œuvre; et pour les entraîner il leur dit : « C'est Eve qui a jeté le premier cri de révolte contre Dieu. » L'on sait que l'un des cris d'admiration de la franc-maçonnerie est : « Eva! Eva! »

Là, encore le citoyen Brismée, dit : « Si la propriété résiste à la Révolution, il faut, par des décrets du peuple, anéantir la propriété. Si la bourgeoisie résiste, il faut tuer la bourgeoisie. » Et le citoyen Pèlerin : « Si six cent mille têtes font obstacle, qu'elles tombent! »

Après les congrès de Liège et de Bruxelles, il y en eut un à Genève, composé d'étudiants et d'ouvriers comme à Bruxelles. Là aussi Dieu et la religion furent écartés d'un commun accord, les idées religieuses furent déclarées funestes au peuple et contraires à la dignité humaine, la morale fut proclamée indépendante de la religion. On y parla d'organiser des grèves « *immenses, invincibles* », devant se terminer par la GRÈVE GÉNÉRALE.

Abrégeons. Un autre congrès international eut lieu à La Haye en 1872. Le citoyen Vaillant y dit aussi que la guerre au catholicisme et à Dieu ne pouvait aller sans la guerre à la propriété et aux propriétaires.

« La bourgeoisie, dit-il, doit s'attendre à une guerre plus sérieuse que la lutte latente à laquelle l'Internationale est actuellement condamnée. Et il ne tardera pas, le jour de la revanche de la Commune de Paris !

» Extermination complète de la bourgeoisie : tel doit être le premier acte de la future révolution sociale (1). »

Si nous voulions donner une idée de ce qui s'est dit et de ce qui a été imprimé en ces trente dernières années, nous serions infini. Il est à la connaissance de tous, que le régime républicain, surtout en ces derniers temps, a laissé entrer, ou même a propagé dans toutes les couches de la société les idées les plus subversives.

---

1. Ceux qui désirent des citations plus nombreuses et plus étendues, pourront les trouver dans l'ouvrage *Les Sociétés secrètes et la Société,* par N. Deschamps, continué par M. Claudio Jannet.

CHAPITRE IX

C'EST LA FRANC-MAÇONNERIE QUI MÈNE LA GUERRE CONTRE LA CIVILISATION CHRÉTIENNE

Au lendemain de la publication de l'Encyclique, par laquelle Léon XIII dénonça de nouveau au monde la franc-maçonnerie comme étant l'agent secret de la guerre à l'Eglise et à tout l'ordre social, le *Bulletin de la grande Loge symbolique écossaise* exprima en ces termes la pensée de la secte :

« La franc-maçonnerie ne peut moins faire que de remercier le Souverain Pontife de sa dernière encyclique. Léon XIII, avec une autorité incontestable et un grand luxe de preuves, vient de démontrer, une fois de plus, qu'*il existe un abîme infranchissable entre l'Eglise, dont il est le représentant, et la Révolution, dont la franc-maçonnerie est le bras droit.* Il est bon que ceux qui sont hésitants cessent d'entretenir de vaines espérances. Il faut que tous s'habituent à comprendre que *l'heure est venue* D'OPTER *entre l'ordre ancien, qui s'appuie sur la Révélation, et l'ordre nouveau qui ne reconnaît d'autres fondements que la science et la raison humaine*, entre l'esprit d'autorité et l'esprit de liberté (1). »

1. Cité par Don Sarda y Salvany. *Le mal social, ses causes, ses remèdes.*

Cette pensée a été exprimée de nouveau au Convent de 1902, par l'orateur chargé de prononcer le discours de clôture : « ... Ce qui nous sépare ? C'est un abîme, abîme qui ne sera comblé qu'au jour où triomphera la maçonnerie, infassable ouvrière de progrès démocratique et de justice sociale... Jusque-là, pas de trêve, pas de repos, pas de rapprochement, pas de concessions.. C'est la dernière phase de la lutte de l'Eglise et de la Congrégation contre notre société républicaine et laïque. L'EFFORT DOIT ÊTRE SUPRÊME.. » L'Eglise renversée, tout le reste croulera.

Aussi, *La Lanterne,* organe officieux et de nos gouvernants et de la Franc-Maçonnerie, n'a cessé depuis lors de dire tous les jours et sur tous les tons : « Avant toute autre question, avant la question sociale, avant la question politique, il faut en finir avec la question cléricale. C'est la clef de tout le reste. Si nous commettions le crime de capituler, de ralentir notre action, de laisser échapper l'adversaire, c'en serait fait bientôt et du parti républicain et de la République. L'Eglise ne nous permettrait pas de recommencer l'expérience. Elle sait aujourd'hui que la République lui sera mortelle, et si celle-ci ne la tue pas, c'est elle qui tuera la République. Entre la République et l'Eglise, c'est un duel à mort. Hâtons-nous d'écraser l'infâme, ou résignons-nous à laisser étouffer pour des siècles la liberté. »

Un fait qui vient de se produire montre en raccourci ce qui sera exposé dans la seconde et la troisième partie de ce livre : comment la secte agit pour arriver à la réalisation de ses desseins.

Sur un vain prétexte, une révolte se produit à Barcelone, des incendies et des massacres forcent le gouvernement espagnol à mettre la ville en état

de siège... L'instigateur Ferrer est saisi. Au lieu de le fusiller sur-le-champ, il est livré au tribunal militaire qui le condamne à mort. Le jugement est ratifié. Des dépêches mensongères sont envoyées aux journaux de tous les pays : Ferrer n'a pas été jugé selon les lois. Son défenseur a été arrêté. Le clergé, le Pape lui-même sont mis en cause. « La main sanglante de l'Eglise, partie au procès, écrit *La Lanterne*, a tout conduit; et les soudards du roi d'Espagne ne font qu'exécuter ses volontés. Tous les peuples doivent se révolter contre cette religion de meurtre et de sang. » A l'appui, une caricature représente un prêtre, un poignard à la main. Des menaces de représailles, d'assassinat du roi et du Pape pleuvent à Madrid et à Rome. Des pétitions circulent à Paris, à Rome, à Bruxelles, à Londres, à Berlin pour protester contre le jugement. Ferrer est exécuté. Aussitôt des manifestations, dont plusieurs sanglantes, se produisent dans les principales villes de France et de tous les pays européens. Pour comble, une sorte de triomphe veut le glorifier dans les rues de Paris, sous le couvert de la police, avec la participation de l'armée, au chant de l'*Internationale.*

Les gouvernants sont interpellés dans les divers parlements, des protestations sont signées par les Conseils départementaux, communaux. Cinquante-sept villes de France décident de donner le nom de Ferrer à l'une de leurs rues.

La spontanéité et l'ensemble prodigieux de ces manifestations pour une cause étrangère aux intérêts des divers pays, indiquent une organisation s'étendant à tous les peuples, et ayant action jusque dans leurs plus humbles localités. Parmi les pièces du procès de Barcelone, il en est qui établissent que

Ferrer appartenait à la grande Loge internationale, le mystérieux foyer d'où s'exerce sur le monde la puissance occulte de la Maçonnerie.

Mais voici que la secte se dénonce elle-même.

Le conseil de l'ordre du Grand-Orient de Paris envoya à tous ses ateliers et à toutes les puissances maçonnique du monde, un manifeste de protestation contre l'exécution de Ferrer. Il y revendiquait l'émeutier pour l'un des siens : « Ferrer fut un des nôtres. Il sentit que dans l'œuvre maçonnique s'exprimait le plus haut idéal qu'il soit donné à l'homme de réaliser. Il affirma nos principes jusqu'à la fin. Ce qu'on a voulu atteindre en lui, c'est l'idéal maçonnique

« Devant la marche du progrès indéfini de l'humanité s'est dressée une force d'arrêt dont les principes et l'action visent à nous rejeter dans la nuit du moyen âge. »

Le grand-Orient de Belgique, s'empressa de répondre au manifeste du Grand-Orient de France : « Le Grand-Orient de Belgique, partageant les nobles sentiments qui ont inspiré la proclamation du Grand-Orient de France, s'associe, au nom des Loges belges, à la protestation indignée que celui-ci a adressée à la Maçonnerie universelle et au monde civilisé contre la sentence inique prononcée et impitoyablement exécutée à l'égard du Frère Francisco Ferrer. »

Le Grand-Orient italien et d'autres sans doute firent de même : « François Ferrer, honneur de la culture et de la pensée modernes, apôtre infatigable de l'idée laïque, a été fusillé par ordre des Jésuites, dans l'horrible cachot de forteresse de Montjuich, encore tout retentissant des cris d'innombrables victimes... Un frémissement d'horreur a parcouru le monde, qui, dans un sublime élan de solidarité humaine, mau-

dit les auteurs avérés et occultes du meurtre et les voue à l'exécration et à l'infamie. »

Le comité central de la Ligue maçonnique des Droits de l'homme, réunie en séance extraordinaire le 13 octobre 1909, décida d'élever un monument à la mémoire de Ferrer « martyr de la pensée libre et de l'idéal démocratique. » Il invita toutes les organisations de la libre-pensée à contribuer à la réalisation de ce projet, et résolut de l'élever à Montmartre, en face de l'église du Sacré-Cœur.

La Franc-Maçonnerie a donc déclaré en paroles et en actes qu'elle considérait Ferrer et le défendait comme l'incarnation de « l'idéal maçonnique ». Quel était donc l'idéal de Ferrer? Lui-même l'a fait connaître en mai 1907 dans la revue pédagogique *Humanidad Nueva* où il exposa les principes de « l'Ecole moderne » qu'il venait de fonder avec l'argent peu loyalement obtenu d'une catholique pratiquante et même pieuse.

« Lorsque nous eûmes, il y a six ans, la très grande joie d'ouvrir l'Ecole Moderne de Barcelone, nous nous empressâmes de faire connaître que son système d'enseignement serait rationaliste et scientifique. Nous désirions prévenir le public que, la science et la raison étant les antidotes de tout dogme, nous n'enseignerions dans notre école aucune religion...

» Plus on nous montrait la témérité que nous avions à nous placer aussi franchement en face de l'Eglise toute-puissante en Espagne, plus nous nous sentions de courage pour persévérer dans nos projets.

» Il est cependant nécessaire de faire connaître que la mission de l'Ecole moderne ne se limite pas seule-

ment au désir de voir disparaître les préjugés religieux des intelligences. Bien que ces préjugés soient de ceux qui s'opposent le plus à l'émancipation intellectuelle des individus, nous n'obtiendrons pas, avec leur disparition, une humanité libre et heureuse, puisqu'on peut concevoir un peuple sans religion, mais aussi sans liberté.

» Si les classes ouvrières se libéraient des préjugés religieux et conservaient celui de la propriété tel qu'il existe à l'heure actuelle, si les ouvriers croyaient sans cesse à la parabole qu'il y aura toujours des pauvres et des riches, si l'enseignement rationaliste se contentait de répandre des notions sur l'hygiène et les sciences et de préparer seulement de bons apprentis, de bons ouvriers, de bons employés de toutes les professions, nous continuerions à vivre plus ou moins sains et robustes avec le modeste aliment que nous procurerait notre modique salaire, mais nous ne cesserions pas d'être toujours les esclaves du capital.

» L'Ecole Moderne prétend donc combattre tous les préjugés qui s'opposent à l'émancipation totale de l'individu et elle a adopté, dans ce but, le rationalisme humanitaire qui consiste à inculquer à la jeunesse le désir de connaître l'origine de toutes les injustices sociales afin qu'elle parvienne à les combattre au moyen des connaissances qu'elle aura acquises.

» Notre rationalisme combat les guerres fratricides, soit intestines, soit extérieures, l'exploitation de l'homme par l'homme; il lutte contre l'état de servitude dans lequel se trouve actuellement placée la femme au sein de notre société; il combat en un mot tous les ennemis de l'harmonie universelle, comme l'ignorance, la méchanceté, l'orgueil et tous les vices

et défauts qui divisent les hommes en deux classes : les exploiteurs et les exploités. »

Dans une lettre adressée à l'un de ses amis, Ferrer manifestait mieux encore la pensée de son école . « Pour ne pas effrayer les gens et pour ne pas fournir au gouvernement un prétexte de fermer mes établissements, je les appelle « Ecole Moderne » et non pas « Ecole d'anarchistes. » Car le but de ma propagande est, je l'avoue franchement, de former dans mes écoles des anarchistes convaincus. Mon vœu est d'appeler la révolution. Pour le moment, nous devons toutefois nous contenter d'implanter dans le cerveau de la jeunesse l'idée du chambardement violent. Elle doit apprendre qu'il n'existe contre les gendarmes et la tonsure qu'un seul moyen . la bombe et le poison. »

L'instruction du procès amena la découverte à la villa « Germinal » qu'il habitait, des documents cachés dans un souterrain habilement dissimulé et ayant plusieurs portes de sortie. Ils prouvèrent qu'il était l'âme de tous les mouvements révolutionnaires qui se sont produits en Espagne, depuis 1872. Voici entre autres des extraits de circulaires rédigées en 1892 :

» Compagnons, soyons hommes, écrasons ces infâmes bourgeois... Avant d'édifier, ruinons tout... Si, parmi les politiciens, quelques-uns font appel à votre humanité, tuez-les.. Abolition de toutes les lois.. expulsion de toutes les communautés religieuses.. Dissolution de la Magistrature, de l'Armée et de la Marine.. Démolition des églises..

Enfin, de la main même de Ferrer, cette note

Je joins une recette pour fabriquer la panclastite. »

Voilà l'homme que la Franc-Maçonnerie a présenté au monde comme professant son IDÉAL.

Quelques jours après l'exécution de Ferrer, le cabinet de Madrid fut forcé de donner sa démission, les chefs du parti libéral et du parti démocratique, obéissant sans doute aux injonctions de la Loge, firent savoir à M. Maura qu'ils feraient une obstruction irréductible à toute mesure, à tout projet qu'il présenterait. Or, en Espagne, sans les deux tiers au moins des voix, tout peut toujours se trouver arrêté et devient légalement impossible. Le parti libéral et le parti démocratique refusant désormais leur concours, l'administration devenait impossible. Cette démission mit en joie les libres-penseurs et les athées dans toute l'Europe. L'*Action* disait :

« Est-ce que, dans le monde entier, un *grand duel*, partout le même, *n'est pas engagé entre les Religions et la Libre Pensée*, entre l'Autocratie et la Démocratie, entre l'Absolutisme et la Révolution? Est-ce qu'il y a des frontières pour l'Eglise et une patrie pour le Vatican? Le drame de l'humanité ne se joue-t-il pas autour de ces forces internationales qui sont le Convent et l'Ecole? La chute du cabinet Maura, comme aussi bien l'exécution de Ferrer, n'auront été que l'un des épisodes de ce grand drame incessant. »

Nous nous sommes étendu sur ce fait. Rien ne pouvait mieux préparer le lecteur à comprendre ce qui va suivre : l'histoire de l'action maçonnique en France durant les deux derniers siècles, l'exposé de l'organisation de la secte, de ses moyens d'action et de ses procédés, les conjectures sur l'issue de la lutte engagée entre la synagogue de Satan et l'Eglise de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

II

L'AGENT DE LA CIVILISATION MODERNE

HISTORIQUE

PREMIÈRE PÉRIODE

DES DÉBUTS A LA RÉVOLUTION

CHAPITRE X

LA FRANC-MAÇONNERIE A SES DÉBUTS

Dans une Lettre pastorale, écrite en 1878, Mgr Martin, évêque de Natchitoches, aux Etats-Unis, a fort bien dit :

« En présence de cette persécution d'une universalité jusqu'ici inouïe, de la simultanéité de ses actes, de la similarité des moyens qu'elle emploie, nous sommes forcément amenés à conclure l'existence d'une direction donnée, d'un plan d'ensemble, d'une forte organisation qui exécute un but arrêté vers lequel tout tend.

» Oui, elle existe, cette organisation, avec son but, son plan et la direction occulte à laquelle elle obéit; société compacte malgré sa dissémination sur le globe; société mêlée à toutes les sociétés sans relever d'aucune; société d'une puissance au-dessus de toute puissance, celle de Dieu exceptée; société terrible, qui est, pour la société religieuse comme pour les sociétés civiles, pour la civilisation du monde, non pas seulement un danger, mais le plus redoutable des dangers. »

Léon XIII a exposé en ces termes le but que poursuit cette organisation internationale.

« Le dessein suprême de la franc-maçonnerie est de RUINER DE FOND EN COMBLE *toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes*, ET DE LUI EN SUBSTITUER UNE NOUVELLE façonnée à son idée, et *dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au* NATURALISME (1). »

L'idée de substituer à la civilisation chrétienne une autre civilisation fondée sur le naturalisme, est née, avons-nous dit, au milieu du XIVe siècle; un effort surhumain, continué de nos jours, fut tenté pour la réaliser, à la fin du XVIIIe. On conçoit difficilement que, combattue pendant tout ce temps par l'Eglise, elle ait subsisté et se soit développée à travers cinq siècles, pour éclater enfin avec la puissance que nous lui voyons aujourd'hui, si l'on ne suppose qu'à travers ce long espace, il s'est trouvé des hommes pour s'en transmettre la garde et la propagande de génération en génération et une société puissante pour en préparer le triomphe.

Une véritable conspiration contre le christianisme suppose, en effet, non seulement le vœu de le détruire, mais des intelligences, un concert dans les moyens de l'attaquer, de le combattre et de l'anéantir.

Ces adeptes, puisqu'ils conspiraient contre l'état de choses existant, avaient tout intérêt à se cacher de leur vivant, et à ne laisser après eux que le moins de traces possible de l'existence de leur association et de leur complot.

Cependant des indices sérieux permettent de croire que l'idée des humanistes a été recueillie par la franc-maçonnerie. Qu'elle existât ou non avant eux, elle a tenté la réalisation de leur dessein au XVIIIe et elle l'a reprise de nos jours avec l'expérience que lui a donnée son insuccès.

Les francs-maçons prétendent faire remonter leur

1. Encyclique du 20 avril 1884.

origine au temple de Salomon, et même être les héritiers des mystères du paganisme. Nous n'avons point à examiner ici le bien ou le mal fondé de ces prétentions; mais, nous devons voir si, dans les temps modernes, la secte a été vraiment l'âme de la transformation sociale commencée par la Renaissance, continuée dans la Réforme, et qui veut aboutir par la Révolution (1), continuée depuis plus d'un siècle.

La seconde génération des humanistes, plus encore que la première, introduisit dans les esprits une façon absolument païenne de concevoir l'existence. Cette tendance devait enfin provoquer la résistance de l'autorité suprême de l'Eglise. C'est ce qui arriva sous le règne de Paul II. Ce Pape renouvela le collège des abréviateurs de la chancellerie et en fit sortir tous ceux qui n'étaient point d'une intégrité et d'une honnêteté parfaites. Cette mesure porta aux dernières limites la colère de ceux qui avaient à en souffrir. Pendant vingt nuits de suite, ils assiégèrent les portes du palais pontifical sans arriver à se faire admettre. L'un d'eux, Platina, écrivit alors au Pape pour le menacer d'aller trouver les rois et les princes, et les inviter à convoquer un concile devant lequel Paul II aurait à se disculper de sa conduite envers eux. Cette insolence le fit arrêter et enfermer au fort Saint-Ange.

Les autres eurent des réunions chez un des leurs, Pomponius Letus, dont Pastor dit que « jamais peut-être savant n'a imprégné son existence de paganisme antique au même degré que lui. » Il professait pour la religion chrétienne le plus profond mépris, et

1. On remarquera entre ces trois mots : *REnaissance*, *REforme*, *REvolution*, une parenté manifeste. Ils marquent les grandes étapes d'un même mouvement.

ne cessait de se répandre en discours violents contre ses ministres (1).

Ces réunions donnèrent naissance à une société qu'ils appelèrent l'Académie romaine. Une foule de jeunes gens, païens d'idées et de mœurs, vinrent s'y adjoindre. En entrant dans ce cénacle, ils quittaient leur nom de baptême pour en prendre d'autres portés dans l'antiquité, et choisis même parmi les plus mal famés. En même temps, ils s'appropriaient les vices les plus scandaleux du paganisme. Valaterranus a reconnu que ces réunions et les fêtes qu'on y célébrait étaient « le début d'un mouvement devant aboutir à l'abolition de la religion. »

Arriva-t-il un moment où ils ne se crurent plus en sûreté dans la maison de Pomponius? Toujours est-il que les noms des membres de l'Académie romaine se trouvent inscrits dans les catacombes; que Pomponius Letus y est qualifié « *Pontifex maximus* » et Pantagathus, « prêtre » (2). A ces noms sont jointes des inscriptions ayant trait à la débauche. Ils n'eurent pas honte de les graver sur ces parois si profondément vénérables. L'historien Gregovorius n'hésite pas à nommer cette Académie, « une loge de francs-maçons classiques. » Elle avait choisi les ténèbres des catacombes pour mieux cacher son existence à l'autorité; et, en donnant à ses chefs les titres de « prêtre » et de « Souverain Pontife », elle marquait bien qu'elle n'était pas une société littéraire, mais une sorte d'Eglise en opposition avec l'Eglise catholique, une religion, cette religion huma-

1. Voir, pour tous ces faits, HISTOIRE DES PAPES *depuis la fin du moyen âge*. Ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits extraits des archives secrètes du Vatican et autres, par le Dr Louis Pastor, t. IV, p. 32-72.

2. Voir de Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 3 et suiv.

nitaire ou cette religion de la Nature que la Révolution *voulut plus tard substituer en France à la religion* de Dieu Créateur, Rédempteur, Sanctificateur; et dont la secte, comme nous le verrons, poursuit l'adoption pour le genre humain tout entier.

A l'impiété et à la licence païennes ils avaient donné pour compagne l'idée républicaine. Un des derniers jours de février 1468, Rome apprit à son réveil que la police venait de découvrir une conspiration contre le Pape et d'opérer de nombreuses arrestations, principalement entre les membres de l'Académie. Le projet était d'assassiner Paul II et de proclamer la république romaine. « On ne dissipera sans doute jamais entièrement, dit Pastor, l'obscurité qui plane sur cette conjuration. » Tout cela porte bien les caractères d'une société secrète.

A l'époque de la Réforme, l'existence de la Franc-Maçonnerie devient plus manifeste.

C'est au XVI[e] siècle, dit N. Deschamps, à l'année 1535, que remonte le plus ancien document authentique des Loges maçonniques. Il est connu sous le nom de *Charte de Cologne*. Il nous révèle l'existence, ancienne déjà, remontant peut-être à deux siècles, d'une ou plusieurs sociétés secrètes existant clandestinement dans les divers Etats de l'Europe, et en antagonisme direct avec les principes religieux et civils qui avaient formé la base de la société chrétienne.

N. Deschamps donne des preuves de l'authenticité de cette charte. Disons qu'elles ne sont point acceptées par tous. Claudio Jannet les admet. Le document se trouverait en original dans les archives de la mère-loge d'Amsterdam, qui conserve, dit-on, aussi l'acte de sa propre constitution, daté de 1519.

Tout est remarquable dans ce document, les faits, les idées et les noms des signataires. Il nous révèle l'existence et l'activité, depuis un siècle au moins, — ce qui nous reporte au delà de Paul II et de la société secrète des humanistes, — d'une société s'étendant déjà dans tout l'univers, entourée du secret le plus profond, ayant des initiations mystérieuses, obéissant à un chef suprême ou patriarche, connu seulement de quelques maîtres.

« N'obéissant à aucune puissance du monde, disent les signataires, et soumis seulement aux supérieurs élus de notre association répandue sur la terre entière, nous exécutons leurs commissions occultes et leurs ordres clandestins par un commerce de lettres secrètes et par leurs mandataires chargés de commissions expresses. »

Ils disent ne donner accès à leurs mystères qu'à ceux qui ont été examinés et éprouvés et qui se seront liés et consacrés à leurs assemblées par des serments.

Ils caractérisent la distinction entre eux et le monde profane par ces mots que l'on trouve dans tous les documents de la maçonnerie : « Le monde éclairé » et « le monde plongé dans les ténèbres », mots qui expriment le tout de la Franc-Maçonnerie, car son but est de faire passer des ténèbres du christianisme à la lumière de la pure nature, de la civilisation chrétienne à la civilisation maçonnique.

Parmi les signataires de cette charte, se trouvent non seulement Philippus Mélanchthon, le grand ami de Luther (1), Herman de Viec,, archevêque-électeur

1. L'éditeur de Mélanchthon, le savant Bretschneider, dit : « Mélanchthon recevait dans son intimité des étrangers qu'il n'avait jamais vus auparavant, et il les recommandait chaleureusement partout où ils allaient et subvenait à leurs besoins de toute sorte. Je ne sais si

de Cologne, qui dut être mis au ban de l'empire pour sa connivence avec les protestants, Jacobus d'Anvers, prévôt des Augustins de cette ville, et Nicolas Van Noot, qui encoururent l'un et l'autre les mêmes reproches, mais aussi Coligny, le chef du parti calviniste en France.

Douze ans auparavant, quatre ans après la constitution de la Loge d'Amsterdam, Franz de Seckongen, dont la révolte avait manqué de mettre toute l'Allemagne en guerre civile, mourait de ses blessures dans son château-fort de Landstuchl, assiégé par les princes alliés de Trèves, de la Hesse et du Palatinat. « Où sont, s'écriait-il, tous nos amis? Où sont les seigneurs d'Arnberg, de Furstenberg, de Zollern, les Suisses, mes amis, alliés de Strasbourg, et *tous les amis de la fraternité* qui m'avaient tant promis et qui m'ont si mal tenu parole? » M. Z. Janssen, dans son ouvrage : *L'Allemagne et la Réforme*, demande : « De quels éléments était composée cette FRATERNITÉ dont parle le mourant? » Il n'est pas impossible que la réponse se trouve dans ce qui précède. — Il est en effet à remarquer que les villes où, d'après la Charte de Cologne, des Loges étaient établies, sont celles où le protestantisme trouva ses premiers adhérents.

De ces faits, nous voyons sortir une probabilité sérieuse, que la Franc-Maçonnerie eut une part très grande dans le mouvement d'idées qui se manifesta à la Renaissance, et qui voulut s'imposer à la société chrétienne par la Réforme, soit qu'elle existât auparavant, soit qu'elle doive son existence aux humanistes, qui l'auraient créée précisément pour incar-

---

une *pareille familiarité* avait pour cause seulement les vertus de ces hommes ou bien la renommée de Mélanchthon et *la doctrine qui lui était commune avec eux.* »

ner en quelque sorte en elle leur conception de la vie et leur conception de la société.

A ses origines, la Franc-Maçonnerie devait s'envelopper d'un secret bien plus impénétrable qu'elle ne le peut de nos jours, après une action continuée durant plusieurs siècles; de là la difficulté d'y retrouver ses traces. Mais la part qu'elle prit à la Révolution donne aux indices que nous venons de recueillir une valeur probante qu'ils n'auraient point aussi grande par eux-mêmes; car c'est bien la pensée des humanistes, telle que nous l'avons vue, que la Révolution a voulu réaliser dans la destruction de l'Eglise catholique et dans l'établissement du culte de la nature.

Louis Blanc reconnaît que c'est bien là, le but que poursuit la Franc-Maçonnerie : « Dans le grade du *chevalier du soleil,* lorsqu'une réception avait lieu, le Très Vénérable commençait par demander au premier surveillant : « Quelle heure est-il ? » Et celui-ci devait répondre : « *L'heure de l'obscurité parmi les hommes* ». Interrogé à son tour sur les motifs qui l'amenaient, le récipiendaire répondait : « Je viens chercher la lumière, car mes compagnons et moi nous sommes égarés à travers la nuit qui couvre le monde. Des nuages obscurcissent Hesperus, l'étoile de l'Europe; ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes. » On ne peut dire plus clairement que la civilisation catholique a jeté l'Europe dans les ténèbres, que le genre humain a perdu de vue la fin naturelle de l'homme, et que la Franc-Maçonnerie s'est donné la mission de lui ouvrir les yeux.

Longtemps les historiens ont écarté délibérément la Franc-Maçonnerie de l'histoire; et par là ils ont

présenté la Révolution sous un jour faux et trompeur.

M. Wallon, en publiant les procès-verbaux qui furent dressés sur l'heure, nous a enfin exposé les faits tels qu'ils se sont produits; mais il ne remonte pas aux causes et aux agents premiers qui ont amené ce cataclysme, aux idées dont la propagande l'a rendu possible. Tocqueville et Taine, qui ont apporté dans l'étude de la Révolution une critique si éclairée, n'ont point porté leurs investigations sur le domaine des sociétés secrètes.

Les agissements de la Franc-Maçonnerie en ces derniers temps ont donné l'éveil. On la voit nous préparer de nouveau bouleversements et de nouvelles ruines. On se demande si les malheurs et les crimes qui ont marqué la fin du XVIIIe siècle ne lui sont pas imputables. M. Maurice Talmeyr a fait récemment une conférence qu'il a ensuite publiée en brochure, sous ce titre : *La Franc-Maçonnerie et la Révolution française.* M. Copin-Albancelli, M. Prache et d'autres s'appliquèrent, dans différentes publications, à faire sortir des ténèbres soigneusement entretenues, la part prise par les sociétés secrètes dans la Révolution. Pour leur démonstration, ils purent puiser dans l'ouvrage publié, il y a trente ans, par N. Deschamps, sous ce titre : *Les sociétés secrètes et la société*, complété en 1880 par Claudio Jannet. Et ceux-ci avaient mis largement à contribution un ouvrage antérieur, publié en pleine Révolution, en 1798, par Barruel : *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme.*

Ces Mémoires ne donnent point, comme le titre pourrait le faire croire, des documents à mettre en œuvre pour faire l'histoire des crimes commis par les Ja-

cobins; ce que Barruel, dans ses cinq volumes, s'appliqua à fournir aux futurs historiens de la Terreur, ce sont les renseignements qui leur permettraient d'établir le point de départ, les agents premiers et les causes cachées de la Révolution. « Dans la Révolution Française, dit-il, tout, jusqu'à ses forfaits les plus épouvantables, tout a été prévu, médité, combiné, résolu, statué; tout a été l'effet de la plus profonde scélératesse, puisque tout a été amené par des hommes qui avaient seuls le fil des conspirations ourdies dans des sociétés secrètes, et qui ont su choisir et hâter le moment propice aux complots. »

La conviction de cette préméditation et de ces conspirations résulte de la lecture de ses cinq volumes. En tête du quatrième, dans le « Discours préliminaire », il demande : « Comment les adeptes secrets du moderne Spartacus (Weishaupt) ont-ils présidé à tous les forfaits, à tous les désastres de ce fléau de brigandage et de férocité appelé la « Révolution »? *Comment président-ils encore à tous ceux que la secte médite pour consommer la dissolution des sociétés humaines?* (1)

» En consacrant ces derniers volumes à éclairer ces questions, je ne me flatte pas de les résoudre avec toute la précision et les détails des hommes qui auraient la faculté de suivre la secte « Illuminée » dans ses souterrains, sans perdre un instant de vue les chefs ou les adeptes... En recueillant les traits qui me sont dévoilés, je n'en aurai pas moins assez pour signaler la secte partout où les forfaits signalent sa fatale influence. »

1. Ce qu'elle méditait de reprendre au lendemain même de la Révolution, elle l'exécute aujourd'hui sous nos yeux. Ce sont bien encore les francs-maçons qui président à tout ce que nous voyons.

On comprend le puissant, le poignant intérêt que présente la lecture de cet ouvrage à l'heure actuelle (1). Ce qui se passe, ce à quoi nous assistons, est le second acte du drame commencé il y a un siècle, pour réaliser l'idée de la Renaissance : substituer une civilisation dite moderne à la civilisation chrétienne. C'est la même Révolution, ravivée à son foyer, avec l'intention, que Barruel avait déjà pu constater, d'en étendre l'incendie au monde entier. Il nous montre ce dessein, cette volonté, exprimés dès le commencement du XVIIIe siècle. Les conjurés pourront-ils arriver à leurs fins? C'est le secret de Dieu, mais c'est aussi le nôtre. Car l'issue de la Révolution dépend de l'usage que nous voulons faire de notre liberté, aussi bien que des décrets éternels de Dieu.

C'est pour soutenir, pour encourager les bonnes volontés que Barruel a écrit ses *Mémoires:* « C'est pour triompher enfin de la Révolution et à tout prix, non pour désespérer qu'il faut étudier les fastes de la secte. Soyez pour le bien aussi zélés qu'elle a su l'être pour le mal. Que l'on sache vouloir sauver les peuples; que les peuples sachent eux-mêmes vouloir sauver leur religion, leurs lois et leur fortune, comme elle sait vouloir les détruire, et les moyens de salut ne manqueront pas. » C'est bien aussi la volonté et l'espérance que nous voudrions voir sortir de la lecture de ce livre.

Avant de donner ici un bien court résumé de l'œuvre de Barruel, il est bon de faire entrer nos lecteurs en connaissance avec l'auteur, afin qu'ils sachent quel crédit ils doivent lui accorder.

---

1. Il était devenu introuvable, il est édité de nouveau avec notes explicatives par la direction du journal *La Bastille*.

Augustin Barruel est né le 2 octobre 1741 à Villeneuve-de-Berg. Son père était lieutenant du bailliage du Vivarais. Il fit ses études et entra dans la Compagnie de Jésus. Lorsqu'elle fut menacée, il se rendit en Autriche où il prononça ses premiers vœux. Il séjourna pendant quelques années en Bohême, puis en Moravie et fut professeur à Vienne, au collège Thérésien. On l'envoya ensuite en Italie et à Rome. Il revint en France après la suppression de son Ordre, en 1774. Sa fortune le rendant indépendant, il se consacra tout entier aux travaux philosophiques et historiques, et publia dès lors des ouvrages qui, bien qu'en plusieurs volumes, atteignirent jusqu'à cinq éditions.

De 1788 à 1792, il rédigea presque seul le *Journal ecclésiastique*, publication hebdomadaire des plus précieuses pour l'histoire littéraire et ecclésiastique de la seconde moitié du XVIIIe siècle. En en prenant la direction, Barruel dit à ses lecteurs : « Nous sentons tout le poids et toute l'étendue des devoirs que nous nous imposons. Nous ne prévoyons pas, sans en être effrayé, toute l'assiduité qu'ils exigent, en nous interdisant désormais toute occupation qui pourrait nous en distraire. Mais voué par état au culte du vrai Dieu, à la défense de nos vérités saintes, que ces mêmes devoirs vont nous devenir chers! Oui, ce jour sous lequel nous aimons à considérer nos fonctions de journaliste ecclésiastique, nous les rend précieuses. » Il porta dans toutes ses œuvres cet esprit de foi.

Plus les jours devenaient mauvais, plus l'abbé Barruel déployait de zèle et de vaillance. Il changeait fréquemment de domicile pour échapper aux mandats d'arrêt. Après le 10 août, il dut suspendre la publication de son journal et passer en Normandie. De là, il se réfugia en Angleterre.

Il y publia, à Londres, en 1794, une *Histoire du Clergé de France pendant la Révolution.* C'est là aussi qu'il conçut le plan de son grand ouvrage : *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme.* Il travailla quatre ans à réunir et préparer les matériaux des premières parties. Les tomes I et II parurent à Londres en 1796.

En 1798, ils furent réimprimés à Hambourg, accompagnés du troisième, celui sur la secte des Illuminés. Les deux derniers parurent également à Hambourg en 1803. Barruel en publia une seconde édition, « revue et corrigée par l'auteur », en 1818, deux ans avant sa mort, à Lyon, chez Théodore Pitrat.

Il faut lire cet ouvrage tout entier, si l'on veut connaître la Révolution en son fond. Pour l'écrire, l'abbé Barruel a eu les révélations directes de plusieurs des personnages de l'époque, et il a trouvé en Allemagne une série de documents de premier ordre. « Je dois au public, — dit-il dans les *Observations préliminaires* du troisième volume, celui qui fait connaître les Illuminés, — un compte spécial des ouvrages dont je tire mes preuves. » Il donne la liste des principaux, au nombre de dix, avec une notice sur chacun d'eux, qui permet de juger de leur authenticité. La liste des ouvrages se complète par celle de plusieurs autres documents moins importants. Il ajoute : En voilà bien assez pour voir que je n'écris pas sur les Illuminés sans connaissance de cause. Je voudrais, par reconnaissance, pouvoir nommer ceux dont la correspondance m'a fourni bien de nouveaux secours, des lettres, des mémoires, que je ne saurais trop apprécier; mais cette reconnaissance leur deviendrait fatale. » Et plus loin :

« Ce que je cite, je l'ai devant moi, je le traduis; et quand je traduis, ce qui arrive souvent, des choses étonnantes, des choses que l'on croirait à peine avoir pu être dites, je cite le texte même, invitant chacun à l'expliquer, ou bien à se le faire expliquer et à vérifier. Je rapproche même les divers témoignages, toujours le livre en main. Je ne mentionne pas une seule loi dans le Code de l'Ordre, sans les preuves de la loi ou de la pratique. »

De retour en France, il fut consulté au sujet de la promesse de fidélité à la Constitution, substituée, par arrêté du 28 décembre 1799, à tous les serments antérieurs. Il publia, le 8 juillet 1800, un avis favorable. Ses raisons, très nettes, jointes aux explications du *Moniteur,* déclaré journal officiel, décidèrent M. Emery et le conseil archiépiscopal de Paris à se prononcer en faveur de la légitimité de la promesse. Quelques-uns, à cette occasion, accusèrent Barruel de flatter Bonaparte pour se ménager ses faveurs. Loin de flatter, l'abbé Barruel a été d'une audace inouïe : en parlant du premier Consul; il l'appelle « le fléau de Dieu. » En 1800, il ajoute : « Tous les princes de l'Europe reconnaîtraient la République, je ne vois pas que pour cela Louis XVIII en fût moins le véritable héritier de Louis XVI. Je suis Français. Le consentement des autres souverains sur cet objet est aussi nul pour moi que celui des Jacobins; il peut bien diminuer mon espoir, retrancher des moyens; il ne fait rien au droit (1). »

Barruel ne rentra en France qu'en 1802. Il y prit la défense du Concordat et publia à ce sujet son

1. *L'Evangile et le clergé français. Sur la soumission des pasteurs dans les révolutions des empires*, p. 75, Londres.

traité *Du Pape et de ses droits religieux à l'occasion du Concordat* (1).

Pendant l'Empire, Barruel se tint à l'écart, ne reçut ni place, ni traitement. Il entreprit la réfutation de la philosophie de Kant. Lors de l'affaire du cardinal Maury, il fut soupçonné par Napoléon d'avoir propagé le Bref de Pie VII, et il fut emprisonné à l'âge de 70 ans. La police le poursuivit encore aux Cent-Jours. Il termina sa vie dans la maison de ses pères, à Villeneuve-de-Bery, à l'âge de quatre-vingts ans, le 5 octobre 1820.

Il était nécessaire d'entrer dans ces détails pour montrer à quel point cet auteur mérite notre confiance. Voici qui achèvera de la lui concilier.

Durant les cinq et sept ans qui s'écoulèrent entre la publication des trois premiers volumes et des deux derniers, son ouvrage fut lu et il suscita des observations de la part des francs-maçons. « Suivant quelques-uns de ces FF.:. dit Barruel, j'en ai beaucoup trop dit; suivant les autres, il s'en faut bien que j'aie tout dit. On sait que les premiers sont du nombre de ceux que j'ai compris dans l'exception des FF.: trop honnêtes pour être admis dans les derniers mystères; et les autres, de ceux qui, après avoir tout vu dans les arrière-loges, ont enfin rougi et se repentent d'avoir pu mériter les honneurs maçonniques. Je dois aux uns et aux autres des remerciements, mais je leur dois aussi une réponse. » Cette réponse il la leur donne, en montrant qu'il a dit tout ce qu'il devait dire, et rien que ce qu'il devait dire.

D'autres maçons s'irritèrent de se voir ainsi dévoilés et accusèrent Barruel de mauvaise foi. Ce fut sur-

1. Paris, 1803, deux vol. in-8°.

tout l'œuvre d'un Anglais, Griffith, rédacteur de la *Monthly Review*. Cet écrivain trouve passables, satisfaisantes même les preuves que Barruel donne de la conspiration contre l'autel; mais il dit que celles de la conspiration contre les trônes sont imparfaitement démontrées. En particulier, l'abolition de la royauté en France est due, dit-il, à des circonstances locales, plus qu'aux vœux et aux complots des inspirateurs de la Révolution. Disant cela, il ne fait pas la moindre mention des preuves apportées par Barruel en faveur de sa thèse.

Pour répondre à l'accusation de mauvaise foi, Barruel fait observer qu'il a donné, et qu'il donne de nouveau, les textes dans leur langue originale à côté de la traduction qu'il en a faite. Et pour ce qui est des plus importants des documents auxquels il se réfère, il dit que non seulement il est loisible à chacun de consulter les volumes imprimés, mais de contrôler ces volumes sur les manuscrits qui se trouvent aux archives royales de Munich. Barruel fait plus : il offre à son accusateur un rendez-vous à Munich pour lui montrer dans les *écrits originaux* les preuves évidentes de sa calomnie. Griffith se garda bien de s'y rendre et il refusa même de publier dans sa Revue la réponse de Barruel.

Weishaupt ,le fondateur de l'Illuminisme, vint prêter main forte à Giffith, qui était sans doute l'un de ses adeptes. Barruel donna aussi à Weishaupt rendez-vous aux archives de Munich, où il pourrait revoir les originaux de ses propres lettres dont il contestait l'existence ou le texte. « Mais, ajoutait Barruel, comme il ne saurait y paraître sans s'exposer à être pendu (à cause de ses crimes contre les mœurs), il pourra nommer un procureur. » Il n'y alla ni en personne, ni par procuration.

CHAPITRE XI

LA FRANC-MAÇONNERIE AU XVIII[e] SIÈCLE

I. — LES ENCYCLOPÉDISTES

Voltaire a été l'un des premiers et des plus puissants agents de la Révolution.

Elle se propose, avons-nous dit, après M. de Haller, après Léon XIII, après bien d'autres, et mieux encore d'après ses propres aveux, l'anéantissement de toute religion et le renversement de toute autorité. Voltaire s'est chargé de la première partie de ce programme, sinon en totalité, du moins en sa partie la plus haute, l'anéantissement de la religion du Christ.

Conçut-il ce projet de lui-même, ou lui fut-il suggéré? Condorcet ne le dit point, mais il nous donne cette information : « Ce fut en Angleterre que Voltaire jura de consacrer sa vie à ce projet; et il a tenu parole (1). »

Ce serment le fit-il dans son for intérieur, ou le prêta-t-il à des conjurés? C'est cette dernière supposition qui paraît la plus vraisemblable. « Ce fut

1. Condorcet. *Vie de Voltaire.*

en Angleterre », dit Condorcet. Or, à son premier voyage en ce pays (1725-1728), Voltaire fut reçu franc-maçon dans l'une des sodalités décrites par Toland dans son *Pantheisticon* dédié *Lectori Philometho et Philaleti.* (Cette appellation de Philalèthes sera celle d'une des loges de Paris les plus avancées dans le mouvement révolutionnaire). Pendant ces trois ans de séjour sur le sol anglais, Voltaire mena « la vie d'un Rose-Croix toujours ambulant et toujours caché. »

Nous ne sommes plus ici dans les ténèbres infranchissables des premières époques de la Franc-Maçonnerie, nous sommes, comme l'observe Claudio Jannet, sur un terrain historique parfaitement sûr. C'est de l'époque du voyage de Voltaire en Angleterre et de son initiation dans la Franc-Maçonnerie par les Anglais, que date la fondation des premières loges en France, du moins de celles constituées pour préparer la Révolution (1). Elles furent établies par des Anglais, et dans des villes où les relations avec eux étaient fréquentes. Telles furent celles de Dunkerque et de Mons en 1721, de Paris en 1725, de Bordeaux en 1732, de Valenciennes en 1735, du Havre en 1739 (2).

1. Les francs-maçons *(Liberi Muratorii)* furent condamnés pour la première fois par Clément XII en 1738.

M. Gustave Bord a publié en 1909 un livre très sérieusement documenté sous ce titre : *La Franc-Maçonnerie en France, des origines à 1815.* Tome premier : *Les Ouvriers de l'idée révolutionnaire, 1688-1771.*

2. Ce furent aussi des Anglais qui instituèrent les premières loges dans les autres pays.

Sir George Hamiltonn, dignitaire de la Grande Loge d'Angleterre se chargea de la Suisse. Le comte Scheffer fut désigné pour la Suède, lord Chesterfield pour la Hollande, le duc d'Exter pour la Saxe, Martin Folkes pour le royaume de Piémont, le duc de Middlesex pour le grand-duché de Toscane. L'émissaire envoyé à Rome fut le F.:. Martin Folkes; et le duc de Wharton reçut le mandat de maçonniser l'Espagne et le Portugal.

L'Angleterre a eu toujours une grande part dans les révolutions du continent, et toujours elle a su en tirer un grand profit. La Révolution française a anéanti notre flotte, nous a fait perdre nos colonies, et a assuré à l'Angleterre l'empire des mers dont elle jouit depuis lors (1). La main de l'Angleterre a été également saisie dans la Révolution dont souffre actuellement la Russie.

A Voltaire s'adjoignirent d'abord d'Alembert, Frédéric II et Diderot. Voltaire fut le chef de la conspiration, d'Alembert en fut l'agent le plus rusé, Frédéric le protecteur, souvent le conseil, Diderot en fut l'enfant perdu. Tous quatre étaient pénétrés d'une profonde haine pour le christianisme : Voltaire parce *qu'il en jalousait le divin Auteur et tous ceux dont* Il a fait la gloire, d'Alembert parce qu'il était né le cœur méchant, Frédéric parce qu'il ne connaissait le catholicisme que par ses ennemis, Diderot

1. M. Lacourt Gayet vient de publier en un volume très documenté le résumé de son cours à l'Ecole supérieure de marine. Nous y voyons que, après l'époque de Colbert, le règne de Louis XVI fut la période la plus éclatante de notre puissance maritime. Durant les quinze ans qui précédèrent la Révolution, nous avons, pour la première et pour la dernière fois jusqu'à présent, pu nous poser en rivaux des Anglais dans la possession de l'empire des mers.

La Révolution survient et les phénomènes « d'anarchie spontanée » se manifestent immédiatement dans les ports de guerre. Dès avant la réunion des Etats généraux, les clubs, les municipalités prétendent se substituer à l'autorité militaire qui ne tarde pas à se trouver radicalement annihilée. Les équipages désertent. Souvent on constate que les navires de guerre appareillent avec un déficit de soixante à cent hommes. Que l'Angleterre ait tiré un immense profit de ce désordre, la preuve n'en est pas à faire. Y collabora-t-elle directement? Dans une lettre à un de ses amis, lord Granville a confessé que « le gouvernement britannique a l'habitude d'exciter et d'entretenir sur le territoire français des désordres intérieurs. » De son côté, lord Mansfield a déclaré en plein parlement

parce qu'il était fou de la nature, dont il voulait, comme les humanistes, substituer le culte à celui du Dieu vivant. Ils entraînèrent un grand nombre d'hommes de tous rangs dans leur conspiration.

De retour à Paris vers 1730, Voltaire ne fit point mystère de son projet d'anéantir le christianisme contre lequel il avait déjà publié tant d'écrits. M. Hérault, lieutenant de police, lui reprochant un jour son impiété lui dit : « Vous avez beau faire, quoi que vous écriviez, vous ne viendrez jamais à bout de détruire la religion chrétienne. » Voltaire répondit : « C'est ce que nous verrons (1). » Il disait encore : « Je suis las de leur entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire (2). »

---

que « l'argent dépensé pour fomenter une insurrection en France serait bien employé ».

Plus récemment, en 1899, alors que l'Angleterre était engagée dans la guerre du Transvaal, le fils du ministre des colonies, M. Chamberlain fils, disait dans une correspondance intime publiée par *Le Jura* de Porrentruy : « Outre les assurances du gouvernement français, nous sommes garantis de toutes représailles de Fachoda par les événements intérieurs qui vont se dérouler en France. Si nous ne pouvons guère compter sur l'affaire Dreyfus qui est usée; si le procès de la Haute-Cour ne semble pas créer une sensation suffisante pour absorber l'attention de la nation, nous savons que, dès la rentrée du Parlement de Paris, le gouvernement introduira, avec l'appui de la majorité, différents bills contre les catholiques, qui, par leur violence, pourront plonger la France dans un état de surexcitation extrême et détourner l'attention des Français du sud de l'Afrique. Mon père n'a marché qu'avec toutes les garanties du côté de la France. »

Comment expliquer une telle assurance et une telle complicité si ce n'est par l'entente et l'action des sociétés secrètes internationales?

1. Condillac. *Vie de Voltaire.*
2. *Ibid.*

Mais ce qui montre le mieux son dessein, c'est le mot qui revient constamment sous sa plume et sur ses lèvres. « Tous les conspirateurs, dit Barruel, ont un langage secret, un mot du guet, une formule inintelligible au vulgaire, mais dont l'explication secrète dévoile et rappelle sans cesse aux adeptes le grand objet de leur conspiration. La formule choisie par Voltaire consista dans ces deux mots : « Ecrasez l'infâme ». « Ce qui m'intéresse, écrivait-il à Damilaville (1), c'est l'avilissement de l'infâme. » « Engagez tous les frères à poursuivre l'infâme de vive voix et par écrit sans lui donner un moment de relâche. » « Faites, tant que vous pourrez, les plus sages efforts pour écraser l'infâme ». « On oublie que la principale occupation doit être d'écraser l'infâme. » « Telle est notre situation que nous sommes l'exécration du genre humain, si (dans cet effort) nous n'avons pas pour nous les honnêtes gens (les gens de haute condition). Il faut donc tous les avoir, à quelque prix que ce soit : Ecrasez l'infâme, vous dis-je (2). »

Quel est cet infâme qu'il fallait ainsi poursuivre sans relâche, avilir, écraser, à quelque prix que ce fût et par les efforts de tous les conjurés ?

Dans la bouche de Voltaire et dans celle de tous ses adeptes, ces mots signifiaient constamment : Ecrasez la religion qui adore Jésus-Christ. Les preuves abondent dans leur correspondance. Ecrasez l'infâme, c'est défaire ce qu'ont fait les apôtres ; c'est combattre Celui qu'ont combattu les déistes et les athées ; c'est courir sus à tout homme qui se déclare pour Jésus-Christ. C'est le sens qu'y attache Voltaire, et

1. Lettre du 15 juin 1762.

2. Lettres à Damilaville, à d'Alembert, à Thercot, à Saurin.

ce sens n'est pas moins évident sous la plume des autres. Le christianisme, la secte chrétienne, la superstition christicole sont synonymes sous la plume de Frédéric. D'Alembert est plus réservé dans l'usage de ce mot, mais il le prend toujours dans la pensée que Voltaire y attache. Les autres conjurés n'entendent pas autrement le « mot du guet ». Ils ne le trouvent pas trop fort pour exprimer le vœu diabolique qui est dans leur cœur. L'étendue qu'ils donnent à leur complot ne doit pas laisser sur la terre le moindre vestige de la doctrine et du culte du divin Sauveur

Les conjurés se trouvèrent complètement organisés au retour de Voltaire après son séjour en Prusse, vers la fin de 1752.

Pour écraser l'infâme, le moyen qu'ils crurent devoir employer avant tout autre fut d'attaquer la foi dans les âmes. « Miner sourdement et sans bruit l'édifice, écrivait Frédéric à Voltaire, c'est l'obliger à tomber de lui-même » (29 juillet 1775). Cependant, même en cela, d'Alembert avertissait d'être prudent et de ne vouloir point arriver trop vite. « Si le genre humain s'éclaire, disait-il en constatant l'effet produit par l'Encyclopédie, c'est qu'on a pris la précaution de ne l'éclairer que peu à peu. »

Les conjurés faisaient de l'Encyclopédie le dépôt de toutes les erreurs, de tous les sophismes, de toutes les calomnies inventées jusque-là contre la religion. Mais il était convenu qu'elle ne verserait le poison que de façon insensible. Un art admirable fut employé pour arriver à ce résultat. « Sans doute, écrivait d'Alembert à Voltaire, nous avons de mauvais articles (c'est-à-dire des articles orthodoxes) de théologie et de métaphysique. Avec des censeurs théolo-

giens et un privilège, je vous défie de les faire meilleurs. Il y a des articles moins au jour où tout est réparé (1). » On savait profiter des occasions pour glisser ces articles réparateurs. « Pendant la guerre des Parlements et des Evêques, avait écrit Voltaire à d'Alembert l'année précédente (13 novembre 1756), vous aurez le loisir de farcir l'Encyclopédie de vérités qu'on n'aurait pas osé dire il y a vingt ans. » Et à Damilaville : « Je mets toutes mes espérances dans l'Encyclopédie (2). » De fait, elle fut, au dire de Diderot, un gouffre où des espèces de chiffonniers jetèrent pêle-mêle une infinité de choses mal venues, mal digérées, bonnes, mauvaises, incertaines et toujours incohérentes; et cela, parce que, d'après le même, on voulait insinuer ce qu'on ne pouvait dire ouvertement sans révolter (3).

Tandis qu'ils cherchaient à ébranler les fondements de la foi, les conjurés travaillaient à faire disparaître ses défenseurs, et tout d'abord les religieux. Ce fut le second moyen qu'ils employèrent pour arriver à leurs fins.

Dès 1743, Voltaire fut chargé d'une mission secrète auprès du roi de Prusse, dans le but de séculariser les principautés ecclésiastiques.

En France, il n'y avait pas d'électeurs ecclésiastiques à dépouiller, mais il y avait des Ordres à supprimer. Les premiers attaqués furent les Jésuites. Choiseul donna la raison de ce choix : « L'éducation

---

1. Lettre du 24 juillet 1757.

2. Lettres du 23 mai 1764.

3. L'Encyclopédie fut tirée à 4.200 exemplaires, en 35 volumes in-folio. L'affaire de la diffusion fut montée avec tout le soin et tout le succès possible. Les libraires y gagnèrent 500 pour cent. C'était une sorte de revue dont la publication dura vingt ans.

qu'ils donnent étant détruite, tous les autres corps religieux tomberont d'eux-mêmes. » On sait comment ils arrivèrent à leur suppression.

Le troisième moyen fut le colportage. La correspondance des conjurés les montre attentifs à se rendre compte mutuellement des ouvrages qu'ils préparent contre le christianisme, du fruit qu'ils en attendent, de l'art avec lequel ils s'emploient à en assurer le succès. Ils les faisaient imprimer pour la plupart en Hollande, et il en paraissait de nouveaux chaque mois.

Pour obtenir la faculté de les répandre, ils avaient à la cour des hommes puissants, même des ministres qui savaient faire taire la loi et favoriser ce commerce d'impiété. C'est en reconnaissance de cet étrange usage de l'autorité qui leur était confiée, que Voltaire s'écriait : « Vive le ministère de France! Vive Choiseul (1)! » Malesherbes, qui avait la surintendance de la librairie, était, pour cette propagande, d'intelligence avec d'Alembert. Il montrait dans ses fonctions, une partialité odieuse en faveur des Encyclopédistes. Il rayait des articles de Fréron tout ce qui aurait pu gêner leur œuvre. Cet homme guillotiné à 70 ans avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour propager les idées dont il devait mourir et combattre celles qui auraient pu sauver la société.

Dans leur correspondance, les conjurés se félicitent sur les succès qu'ils obtiennent en Suisse, en Allemagne, en Russie, en Espagne, en Italie. Ce qui montre que dans leur pensée, le complot avoué d'anéantir le christianisme n'était point limité à la France. M. Brunetière l'a fait remarquer : « l'Encyclopédie

1. Lettre à Marmontel, 1767.

était une œuvre internationale. » Relativement à l'Angleterre, ils n'ont aucune sollicitude; elle regorge, disent-ils, de Sociniens. Pour ce qui est de la France, Voltaire et d'Alembert se plaignent des obstacles qu'ils y rencontrent, malgré ce que nous venons de dire de l'aide qu'ils trouvaient dans les hautes régions. Là où ils ne pouvaient répandre les écrits ouvertement impies ou licencieux, ils en publiaient d'autres ayant pour but de mettre en vogue les grands mots de *tolérance, raison, humanité,* dont la secte n'a point cessé de faire usage, fidèle à la recommandation de Condorcet qui lui disait d'en faire son cri de guerre (1).

Bertin, chargé de l'administration de la cassette du roi, comprit le danger de cette propagande et porta son attention sur les colporteurs. Il vit quels livres ils répandaient dans les campagnes. Interrogés par lui, ils dirent que ces livres ne leur coûtaient rien, qu'ils en recevaient des ballots sans savoir d'où cela leur venait, avertis seulement de les placer dans leurs courses au prix le plus modique. Les instituteurs en étaient également gratifiés. A des jours et heures marqués, ils réunissaient les ouvriers et les paysans, et l'un d'eux faisait à haute voix lecture du livre qui avait servi à le corrompre lui-même. C'est ainsi que les voies à la Révolution étaient préparées jusque dans les classes infimes de la société.

Les recherches que fit Bertin pour remonter à la source de cette propagande, le conduisirent à un bureau d'instituteurs, créé et dirigé par d'Alembert.

Ce bureau s'occupait aussi de procurer des instituteurs aux villages et de placer des professeurs dans les collèges. Les adeptes, répandus de côté et d'autre,

---

1. *Esquisse du tableau historique des progrès.* Epoque 9.

s'informaient des places vacantes, en instruisaient d'Alembert et ses coadjuteurs et donnaient en même temps des renseignements sur ceux qui se présentaient pour les remplir. Avant de les y envoyer, on leur traçait la règle de conduite à suivre et les précautions à prendre suivant les lieux, les personnes et les circonstances. Déjà alors la Franc-Maçonnerie *avait compris que nul ne pouvait mieux répandre* ses idées, mieux servir ses desseins que l'instituteur.

Pour s'emparer du peuple, on eut recours à d'autres moyens encore. Barruel signale particulièrement celui employé par ceux qui se faisaient appeler « Economistes », parce qu'ils se donnaient comme amis du peuple, soucieux de ses intérêts, désireux de soulager sa misère et de faire observer plus d'ordre et d'économie dans l'administration. La race n'en est point perdue. « Leurs ouvrages, dit Barruel, sont remplis de ces traits qui annoncent la résolution de faire succéder une religion purement naturelle à la Religion révélée. » En preuve il apporte l'analyse qu'il fait de ceux de M. le Gros, prévôt de Saint-Louis du Louvre.

Ces « économistes » avaient persuadé Louis XV que le peuple des campagnes et les artisans des villes croupissaient dans une ignorance fatale à eux-mêmes et à l'Etat, et qu'il était nécessaire de créer des *Ecoles professionnelles*. Louis XV, qui aimait le peuple, saisit ce projet avec empressement, et se montra disposé à prendre sur ses revenus propres pour fonder ces écoles. Bertin l'en détourna. « Il y avait longtemps, dit-il, que j'observais les diverses sectes de nos philosophes. Je compris qu'il s'agissait bien moins de donner au enfants du laboureur et de l'artisan des leçons d'agriculture que de les empê-

cher de recevoir les leçons habituelles de leur catéchisme ou de la religion. Je n'hésitai pas à déclarer au Roi que les *intentions* des philosophes étaient bien différentes des siennes. »

Bertin ne se trompait point. Barruel rapporte les aveux et les remords qu'exprima, trois mois avant sa mort, un grand seigneur qui avait rempli les fonctions de secrétaire de ce club des « Economistes » : « Nous n'admettions dans notre société que ceux dont nous étions bien sûrs. Nos assemblées se tenaient régulièrement à l'hôtel du baron d'Holbach. De peur que l'on en soupçonnât l'objet, nous nous donnions le nom d'économistes. Nous eûmes Voltaire pour président honoraire et perpétuel. Nos principaux membres étaient d'Alembert, Turgot, Condorcet, Diderot, La Harpe, Lamoignon, garde des sceaux, et Damilaville, à qui Voltaire donne pour caractère spécial la haine de Dieu. » Pour achever d'éclairer le Roi, Bertin lui dévoila le sens de ces demi-mots « Ecr. l'inf. », par lesquels Voltaire terminait un si grand nombre de ses lettres. Il ajouta que tous ceux qui recevaient de Voltaire des lettres terminées par l'horrible formule étaient ou membres du comité secret ou initiés à ses mystères.

Ce club avait été fondé entre les années 1763 et 1766. Au moment où la Révolution éclata, il travaillait donc depuis vingt-trois ans au moins à séduire le peuple, sous le spécieux prétexte de lui venir en aide et de soulager ses maux.

Pour arriver au grand but de leur conjuration, les sectaires crurent qu'il ne suffisait point d'employer les moyens généraux que nous venons de dire et auxquels tous devaient concourir d'un commun effort. Ils s'attribuèrent chacun une besogne particu-

culière à laquelle ils se consacrèrent plus spécialement.

Voltaire s'était chargé des ministres, des ducs, des princes et des rois (1). Quand il ne pouvait approcher le prince lui-même, il le circonvenait. Il avait placé près de Louis XV un médecin, Quesnay, qui sut si bien s'emparer de la direction des idées du roi que celui-ci l'appelait son « penseur ». Et le moyen choisi par le penseur pour s'immiscer dans l'esprit du roi était celui employé par les économistes : appeler son attention sur ce qui pouvait faire le bonheur du peuple.

D'Alembert fut chargé ou se chargea de recruter de jeunes adeptes. « Tâchez, lui écrivait Voltaire, tâchez, de votre côté, d'éclairer la jeunesse autant que vous le pourrez (15 septembre 1762). » Jamais mission ne fut remplie avec plus d'adresse, de zèle et d'activité. D'Alembert s'établit le protecteur de tous les jeunes gens qui vinrent à Paris avec quel-

1. E. J. F. Barbier, avocat au Parlement de Paris, a tenu un « Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, publié par la société de l'histoire de France, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale par A. de la Villegille (Paris, chez Jules Renouard et Cie, rue de Tournon, 6, MDCCCXLIX. On y voit comment les princes étaient particulièrement recherchés par les chefs de la Franc-Maçonnerie : « Nos seigneurs de la Cour ont inventé tout nouvellement un ordre appelé des Frimasons, à l'exemple de l'Angleterre, où il y a aussi différents ordres de particuliers et nous ne tarderons pas à imiter les impertinences étrangères. Dans cet ordre étaient enrôlés quelques-uns de nos secrétaires d'Etat et plusieurs ducs et seigneurs. On ne sait quoi que ce soit des statuts, des règles et de l'objet de cet ordre nouveau. Ils s'assemblaient, recevaient de nouveaux chevaliers, et la première règle était un secret inviolable pour tout ce qui se passait. Comme de pareilles assemblées, aussi secrètes, sont très dangereuses dans un Etat, étant composées de seigneurs, surtout dans les circonstances du changement qui vient d'arriver dans le ministère, le cardinal Fleury a cru devoir

que talent et quelque fortune. Il se les attachait par les couronnes, les prix, les fauteuils académiques dont il disposait à peu près souverainement, soit comme secrétaire perpétuel, soit par ses intrigues. Son influence et ses manœuvres en ce genre s'étendaient bien au delà de Paris. « Je viens, écrivait-il à Voltaire de faire entrer à l'académie de Berlin, Helvétius et le chevalier de Jaucourt. » Il donnait des soins tout particuliers à ceux qu'il destinait à former d'autres adeptes en leur faisant confier les fonctions de professeurs ou de précepteurs. Il réussit à en placer dans toutes les provinces de l'Europe et tous le tinrent au courant de leur propagande philosophique. « Voilà, mon cher philosophe, écrivait-il à Voltaire dans la joie de sa méchante âme, voilà ce qui a été prononcé à Cassel le 8 avril (1772) en présence de Mgr le landgrave de Hesse-Cassel, de six princes de l'empire et de la plus nombreuse assemblée par un professeur d'histoire que j'ai donné à Mgr le landgrave. » La pièce envoyée était un discours plein d'invectives contre l'Eglise et le clergé.

C'était surtout auprès des jeunes princes destinés à gouverner les peuples qu'il importait aux conju-

---

étouffer cet ordre de chevalerie dans sa naissance, et il a fait défense à tous ces messieurs de s'assembler et de tenir de pareils chapitres ».T. II, mars 1737, p. 448.)

En 1738, parut à Dublin un livre que la F.-M. publia spécialement pour la France. Le titre en est : *Relation apologique et historique de la Société des Francs-Maçons,* par S. G. D. M. F. M. Cette apologie fut condamnée par le St-Siège en février 1739. Clément XII venait de lancer la première bulle papale contre la F.·. M.·.; le cardinal Fleury avait donné au général de police Hérault l'ordre de faire une enquête dans les assemblées des Free-Mason et le 14 septembre 1737, une sentence de police avait prohibé leurs réunions. L'attention des Pouvoirs spirituels et temporels était appelée sur la secte. Le pouvoir civil qui avait en mains les moyens de coercition ne sut point aller jusqu'au bout.

rés de placer des instituteurs initiés aux mystères.

Leur correspondance montre leur attention à ne pas négliger un moyen si puissant. Ils usèrent de tous les artifices pour mettre auprès de l'héritier de Louis XVI un prêtre disposé à inspirer leurs principes à son illustre élève, comme ils avaient réussi à placer l'abbé Condillac auprès de l'Infant de Parme (1). Cependant il ne fut pas donné aux conjurés de voir le philosophisme assis sur le trône des Bourbons comme il l'était sur les trônes du Nord. Mais Louis XV, sans être impie, sans pouvoir être compté au nombre des adeptes, n'en fut pas moins une des grandes causes du progrès de la conjuration antichrétienne. Il le fut par la dissolution de ses mœurs et la publicité de ses scandales. De plus, Louis XV s'entoura ou se laissa entourer de ministres sans foi, qui eurent des rapports intimes avec Voltaire et ses conjurés.

Barruel consacre les chapitre XII à XVI de son premier volume à faire connaître les conquêtes qu'ils firent parmi les têtes couronnées, les princes et les princesses, les ministres, les grands seigneurs, les magistrats, les gens de lettres, et enfin, hélas! dans le clergé (2). Il est vrai de dire que les conjurés

1. Le grand-duc Nicolas Mikhaïlowitch de Russie vient de publier un livre, *Comte Paul Stroganow*. Stroganow fut confié par sa famille aux soins du futur conventionnel et régicide Romme, comme Alexandre Ier, dont il devint l'ami et le conseiller, eut pour précepteur l'illuminé La Harpe. Romme emmena son élève en France et ne lui laissa pas manquer une seule séance de la Constituante, « la meilleure école de droit public ». En janvier 1790, Romme fonde un club la « Société des amis de la loi »; il y fait entrer son élève à qui il donne dès lors le nom de Paul Otcher. Le 7 août 1799, Paul Otcher est reçu membre du club des Jacobins. Catherine, avertie par son ambassadeur, rappelle alors Stroganow qui dut rentrer en Russie.

2. Le F.·. J. Emile Daruty a intercalé dans un de ses ouvrages, un TABLEAU DES OFFICIERS ET MEMBRES DU GRAND ORIENT DE FRANCE, en 1787.

Cette liste comprenait : 1 prince du sang : le duc d'Or-

tirés du corps ecclésiastique étaient presque tous de ceux que l'on appelait les « abbés de cour ». Barruel rend un hommage bien mérité à l'ensemble du clergé de France à la veille de la Révolution. Il loue particulièrement les ecclésiastiques qui, par leurs écrits, s'efforcèrent d'entraver la corruption des esprits si ardemment poursuivie par les conjurés.

---

léans, Grand-Maître; 2 ducs : le duc de Luxembourg, Administrateur Général; le duc de Crussol, Grand Conservateur de l'Ordre en France; *treize* prêtres, religieux : *Officier Honoraire:* Pingré (abbé Alexandre Guy) membre de l'Académie Royale des Sciences, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève; — *Officiers en exercice:* Beaudeau (abbé), prévôt mitré de Vidzini, vicaire-général et plénipotentiaire du Prince Evêque de Vilna; Coquelin (abbé), chanoine de l'église Royale de Saint-Aubin, de Crespy en Valois; — Sauvine (abbé); — Vermondans (abbé), *aumônier du Roi!!!* — *Députés non dignitaires :* Baudot, religieux bénédictin; — Bertolio (abbé Antoine René Constance) substitut du Grand Maître du Rite Ecossais Philosophique en 1776; — Champagne (abbé Jean François), professeur-fondateur du collège Louis-le-Grand; — Expilly (abbé Jean Joseph d'); — Guessier de la Garde de Longpré, prêtre, docteur en théologie; — Le Febvre (abbé), procureur-général de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève; — Robin, religieux bénédictin; l'un des fondateurs de la loge *Les Neuf Sœurs*, dont il faisait encore partie en 1806 et Tavernier (abbé), chanoine de l'église de Meaux (*op. cit.,* pages 161 à 169 inclusivement).

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'Aumônier de Louis XVI, l'abbé de Vermondans, était, en 1787, Officier du Grand Orient de France. L'infortuné monarque était donc, de toutes parts, environné de Francs-Maçons, de ces Franc-Maçons dont les représentants s'étaient joints aux *Illuminés*, comme on le verra plus loin, pour voter sa mort au Convent de Wilhelmsbad!

CHAPITRE XII

LA FRANC-MAÇONNERIE AU XVIIIe SIÈCLE

II. — LES ANARCHISTES

Les Encyclopédistes ne furent point seuls à préparer la Révolution; Barruel ne l'ignorait pas. Il divise en trois classes les démolisseurs qu'il vit appliqués à saper les fondements de la société chrétienne: Voltaire et les siens, qu'il appelle « les sophistes de l'impiété », parce que leur principal objectif était de renverser les autels de N.-S. Jésus-Christ; les francs-maçons, qu'il appelle les sophistes de la rébellion, parce qu'ils se proposaient — ceux du moins qui étaient dans le secret de la secte — de renverser les trônes des rois; les illuminés, qu'il appelle les sophistes de l'anarchie, parce que, au serment de renverser les autels du Christ, ils ajoutaient celui d'anéantir toute religion quelconque, et au serment de renverser les trônes, celui de faire disparaître tout gouvernement, toute propriété, toute société gouvernée par les lois.

Plus tard, nous verrons apparaître les Maçons des Ventes qui reprirent après la Révolution l'œuvre qu'elle n'avait pu complètement accomplir. Les car-

bonari, ou Maçons des Ventes inférieures, auront pour mission spéciale de susciter la révolution politique et de substituer les républiques aux monarchies, la Haute Vente, celle de détruire la souveraineté temporelle des Papes, et de préparer par là la ruine du Pouvoir spirituel.

Barruel appelle donc les Francs-Maçons, à raison de la fonction propre assignée à ceux de son temps : « les sophistes de la rébellion », rebelles puisqu'ils avaient à poursuivre le renversement des trônes ; sophistes, parce que le premier moyen employé pour arriver à ce résultat était la propagande au sein de la société d'un sophisme, le sophisme de l'égalité, père de l'anarchie.

A mesure que nous avancerons dans cette étude, nous verrons de mieux en mieux que le sophisme et le mensonge ont toujours été et sont encore les grands moyens d'action employés par la secte pour arriver à ses fins. Ils n'en pouvaient vouloir d'autre pour voiler aux yeux du public et aux yeux des francs-maçons eux-mêmes ce que le Pouvoir occulte poursuit, ce qu'il leur fait exécuter.

C'est là la raison pour laquelle le premier sophisme employé pour amener la révolution fut appelé le SECRET MAÇONNIQUE par excellence.

Barruel raconte comment il put un jour s'introduire dans une Loge pour assister à la réception d'un apprenti (1). « L'article important pour moi, dit-il, était d'apprendre enfin le fameux secret de la maçonnerie. On fit passer le récipiendiaire sous la voûte d'acier pour arriver devant une espèce d'autel, où on lui fit un discours sur l'inviolabilité du secret qui allait lui être confié et sur le danger de manquer au serment qu'il devait prononcer. Le récipiendaire jure

1. T. II, p. 278 et seq. Edit. princeps.

qu'il veut avoir la tête coupée, s'il vient à trahir le secret. Le Vénérable, assis sur un trône derrière l'autel, lui dit alors : « Mon cher F.:., le secret de la Franc-Maçonnerie consiste en ceci : Tous les hommes sont égaux et libres, tous les hommes sont frères. » Le Vénérable n'ajouta pas un mot. On s'embrassa et on passa au repas maçonnique. « J'étais alors, continue Barruel, si éloigné de soupçonner une intention ultérieure dans ce fameux secret, que je faillis éclater de rire lorsque je l'entendis et que je dis à ceux qui m'avaient introduit : Si c'est là tout votre grand secret, il y a longtemps que je le sais. » Et en effet, si l'on entend par « égalité » et « liberté » que les hommes ne sont pas faits pour être esclaves de leurs frères, mais pour jouir de la liberté que Dieu donne à ses enfants ; si par « fraternité » on veut dire qu'étant tous les enfants du Père céleste, les hommes doivent tous s'aimer, s'aider mutuellement comme des frères, on ne voit pas qu'il soit besoin d'être maçon, pour apprendre ces vérités. « Je les trouvais bien mieux dans l'Evangile que dans leurs jeux puérils », dit Barruel. Il ajoute : « Je dois dire que dans toute la Loge, quoiqu'elle fût assez nombreuse, je ne voyais pas un seul maçon donner au grand secret un autre sens. »

Barruel observe qu'il n'y avait là que des non initiés ; et la preuve qu'il en donne est qu'aucun de ceux qui assistaient à cette tenue ne donna dans la Révolution, si ce n'est le Vénérable.

C'est qu'en effet si la Franc-Maçonnerie est une association très nombreuse d'hommes, unis par des serments et apportant tous une coopération plus ou moins consciente et plus ou moins directe à l'œuvre voulue, il n'est qu'un petit nombre d'initiés connaissant le dernier objet de l'association même. Cet

objet, il faut donc, pour cette époque, le trouver dans ces mots « Egalité, Liberté, » puisqu'ils étaient donnés à l'apprenti comme le secret de la société, secret à garder sous les plus graves peines consenties par serment, secret à méditer et dont le sens profond serait livré peu à peu dans des initiations successives.

Dans son récent ouvrage, M. Gustave Bord confirme cette manière de voir. D'après lui aussi, la première suggestion lancée dans le monde par la Franc-Maçonnerie pour préparer les voies à la Jérusalem de nouvel ordre, le Temple que les francs-maoçns veulent élever sur les ruines de la civilisation chrétienne, ce fut l'idée d'égalité.

Notre-Seigneur Jésus-Christ avait prêché l'égalité, mais une égalité procédant de l'humilité qu'il sut mettre dans le cœur des grands. « Les rois des nations dominent sur elles. Pour vous, ne faites pas ainsi; mais que le plus grand parmi vous soit comme le dernier, et celui qui gouverne comme celui qui sert » (Luc, XXII, 25-26). A cette égalité de condescendance qui incline les grands vers les petits, la Franc-Maçonnerie substitue l'égalité d'orgueil qui dit aux petits qu'ils ont le droit de s'estimer au niveau des grands ou d'abaisser les grands jusqu'à eux. L'égalité orgueilleuse, prêchée par elle, dit aussi bien à la brute qu'à l'infortuné : « Vous êtes les égaux des plus hautes intelligences, des puissants et des riches et vous êtes le *nombre* ». Le mot « liberté » précisait cette signification : l'égalité parfaite ne doit se trouver que dans la liberté totale, dans l'indépendance de chacun, à l'égard de tous, après la rupture définitive des liens sociaux. Plus de maître, *plus de magistrats, plus de pontifes ni de sou-*

verains; tous égaux sous le niveau maçonnique, et libres de suivre leurs *instincts*, — *telle était la signification totale des mots* : *égalité*, *liberté*.

Ce double dogme maçonnique devait avoir et a pour effet de détruire toute hiérarchie et de lui substituer l'anarchie, c'est-à-dire d'anéantir la société. Tandis que la doctrine prêchée par Notre-Seigneur Jésus-Christ eut pour effet l'abolition de l'esclavage et l'exercice d'une autorité et d'une obéissance prenant, l'une son inspiration, l'autre son pouvoir dans la volonté de Dieu, ce qui régénéra l'humanité et produisit la civilisation chrétienne.

« L'idée de l'égalité orgueilleuse que la Franc-Maçonnerie s'ingénia à faire entrer dans les entrailles de la nation est, dit M. Gustave Bord, la plus néfaste, la plus terrible qui se puisse imaginer. La substitution de l'idée d'égalité à l'idée de hiérarchie est destructive de toute idée sociale. Elle conduit les sociétés aux pires cataclysmes. »

Et plus loin : « Les idées d'égalité sociale imprégnèrent leurs mentalités (des Francs-Maçons), à tel point qu'elles se manifestèrent avant leurs idées antireligieuses, qui triomphèrent à leur tour, non pas comme unique but de la maçonnerie, mais comme conséquence de l'application de leurs théories de l'égalité à l'au delà, après les avoir appliquées à la vie sociale et politique; non seulement ils s'en imprégnèrent, mais encore ils feront adopter à la France et à l'Europe entière leurs doctrines devenues la raison d'être des sociétés nouvelles. »

Ce fut le 12 août 1792 que la maçonnerie crut que le temps du mystère était passé, que le secret était désormais inutile. « Jusque-là les Jacobins n'avaient daté les fastes de leur *Révolution* que par

les années de leur prétendue *liberté*. En ce jour, Louis XVI, depuis quarante-huit heures déclaré par les rebelles déchu de tous les droits au trône, fut emmené captif aux tours du Temple. En ce même jour, l'ensemble des rebelles, prononça qu'à la date de la *liberté,* on ajouterait désormais dans les actes publics la date de l'*égalité*. Ce décret lui-même fut daté de la quatrième année *de la liberté;* la première année, le premier jour *de l'égalité* (1).

» En ce même jour, pour la première fois, éclata enfin publiquement ce secret si cher aux francs-maçons, et prescrit dans leurs Loges avec toute la religion du serment le plus inviolable. A la lecture de ce fameux décret ils s'écrièrent : « Enfin nous y voilà; la France entière n'est plus qu'une grande Loge; les Français sont tous francs-maçons et l'univers entier le sera bientôt comme nous. J'ai été témoin de ces transports; j'ai entendu les questions et les réponses auxquelles ils donnèrent lieu. J'ai vu les maçons jusqu'alors les plus réservés répondre désormais sans le moindre déguisement : « Oui, enfin, voilà le grand objet de la Franc-Maçonnerie rempli. *Egalité et Liberté; tous les hommes sont égaux et*

1. Il est à remarquer que les deux mots dont est composé le nom que les francs-maçons se sont donné marquent, le premier, ce qu'ils sont, ou du moins ce qu'ils veulent être et tout le genre humain avec eux, c'est-à-dire libres ou *francs*, au sens marqué d'indépendance; et le second, ce qu'ils veulent faire : *maçonner* construire LE TEMPLE. Nous dirons plus loin ce que ce temple veut être.

Le mot fraternité n'a complété la trilogie que plus tard. Il servit de masque à la société pour la faire paraître comme une institution de bienfaisance.

Observons que la formule sacrée des mystères maçonniques était si précieuse à Voltaire que Franklin ayant eu la bassesse de lui présenter ses enfants à bénir, il ne prononça sur eux que ces paroles: Egalité, Liberté. (Condorcet, *Vie de Voltaire.*)

frères, tous les hommes sont libres ; c'était là l'essence de notre code, tout l'objet de nos vœux, tout notre grand secret. » J'ai entendu plus spécialement ces paroles sortir de la bouche des francs-maçons les plus zélés, de ceux que j'avais vus décorés de tous les ordres de la Franc-Maçonnerie et revêtus de tous les droits pour présider aux loges » (1).

Chose curieuse : il était strictement défendu aux francs-maçons de jamais présenter aux profanes ces deux mots juxtaposés : Egalité, Liberté (c'est l'ordre dans lequel ils se trouvaient alors). » Cette loi, dit Barruel, était si bien observée par les écrivains maçonniques, que je ne sache pas l'avoir jamais vue violée dans leurs livres quoique j'en aie lu un bien grand nombre et des plus secrets. Mirabeau lui-même, lorsqu'il faisait semblant de trahir le secret de la maçonnerie, n'osait en révéler qu'une partie, liberté, ici, égalité des conditions, là. Il savait que le temps n'était pas encore venu où ses F.: . pourraient lui pardonner d'avoir, par la juxtaposition de ces deux mots, éveillé l'attention sur le sens qu'ils pouvaient prendre, éclairés l'un par l'autre. »

Le mot liberté, considéré seul et en lui-même, présente à l'esprit non une chose mystérieuse et secrète, mais une chose connue et éminemment bonne. C'est même le don le plus précieux qui ait été fait

1. « Il existe, dit Barruel, un livre imprimé il y a cinquante ans (par conséquent vers 1750) sous ce titre : *De l'origine des francs-maçons et de leur doctrine.* Cet ouvrage m'eût été bien utile, si je l'avais connu plus tôt. Qu'on ne m'accuse pas d'avoir été le premier à dévoiler qu'une égalité et une liberté impies et désorganisatrices étaient le grand secret des arrière-loges. L'auteur le disait aussi positivement que moi et le démontrait clairement en suivant pas à pas les grades de la maçonnerie écossaise, tels qu'ils existaient alors. »

par Dieu à la nature humaine, celui qui la place dans un règne si supérieur à celui occupé par les animaux : le don de faire des actes qui ne soient pas nécessités, qui, par conséquent, emportent avec eux la responsabilité et le mérite, et permettent par là à chacun de nous de grandir indéfiniment.

Le mot égalité appliqué au genre humain marque, que dans la diversité des conditions, la communauté d'origine et de fin dernière donne à toutes les personnes qui le composent une même dignité.

Aussi la Franc-Maçonnerie ne voyait-elle aucun inconvénient, loin de là, à ce qu'on la présentât à ceux-ci comme glorifiant la liberté, à ceux-là comme glorifiant l'égalité. Ce qu'elle ne voulait point en dehors de ses loges, ce qu'elle voulait au contraire dans leur intérieur, c'est que ces mots fussent présentés ensemble et unis. L'intelligence de ce qu'elle avait eu l'intention de mettre dans leur union, voilà ce qu'elle voulait être saisi par ses adeptes et caché au vulgaire. C'était là son mystère. Et ce mystère, il importe encore aujourd'hui de le percer à jour, car la Franc-Maçonnerie n'a point cessé de mystifier le public par ces mots, qu'elle et les siens prennent dans un sens et les honnêtes gens dans un autre.

Remarquons d'abord quel genre d'égalité la Franc-Maçonnerie exaltait dans ses loges. Tous les maçons, fussent-ils princes, étaient « Frères ». L'égalité qu'elle établissait entre eux marquait que ce qu'elle s'était donné la mission d'établir dans le monde, ce n'était point l'égalité que nous tenons de notre commune origine et de nos communes destinées, mais l'égalité sociale, celle qui doit abolir toute hiérarchie et par conséquent toute autorité, faire régner l'anarchie. Le mot liberté accolé à celui d'égalité venait accentuer au dernier point cette signification. Il di-

sait que l'égalité voulue ne se trouverait que dans la liberté, c'est-à-dire dans l'indépendance de tous à l'égard de tous, après la rupture de tous les liens qui rattachent les hommes les uns aux autres. Donc, plus de maîtres ni de magistrats, plus de prêtres ni de souverains, et par suite de subordonnés à quelque titre que ce soit : tous égaux sous le niveau maçonnique, tous libres de la liberté des animaux, pouvant suivre leurs instincts.

C'est à cela que la Franc-Maçonnerie voulait dès lors arriver, c'est là qu'elle voulait mener le genre humain; mais c'était un secret à garder. Répandons dans le public les mots de liberté et d'égalité; mais gardons-en pour nous la signification dernière.

Déjà Voltaire avait déclaré vouloir rendre la liberté à la raison opprimée par le dogme, et rétablir entre les hommes l'égalité que le sacerdoce armé de la révélation avait rompue. « Il n'y a rien de si pauvre et de si misérable, disait Voltaire, qu'un homme recourant à un autre homme pour savoir ce qu'il doit croire (1). » Il appelait de ses vœux « ces jours où le soleil n'éclairera plus que des hommes libres et ne reconnaissant d'autres maîtres que leur raison (2). »

A cette première égalité dans l'incrédulité, la haute maçonnerie jugea qu'il était nécessaire d'en joindre une autre, l'égalité sociale. Il fallait, par conséquent, se défaire des rois comme des prêtres, abattre les trônes comme les autels et avant tout celui qui dominait tous les autres, le trône des Bourbons. *Lilia pedibus destrue*, ce fut le mot d'ordre, qui se répandit de loge en loge, et de là, dans le peuple.

---

1. Lettre au duc d'Usez, 19 novembre 1760.

2. Condorcet. *Esquisse d'un tableau historique du progrès de l'esprit humain.* (Epoque 9e).

Dans les loges, on faisait entendre qu'il n'y a ni liberté ni égalité pour un peuple qui n'est pas souverain, qui ne peut faire ses lois, qui ne peut ni les révoquer ni les changer.

Au peuple, il ne fut pas besoin de longues explications. Il suffit de lui faire entendre ces mots : liberté, égalité. Il comprit, et aussitôt il se montra prêt pour les combats qui devaient lui procurer les objets de ses plus ardents désirs. Aussi, en un instant, armé de piques, de baïonnettes et de torches, il s'élança à la conquête de la liberté et de l'égalité. Il sut où trouver les châteaux à brûler et les têtes à couper pour ne plus rien voir au-dessus de lui et avoir en tout et pour tout les coudées franches.

On ne médit pas de la Franc-Maçonnerie quand on affirme que le secret qu'elle tenait caché sous ces mots, liberté et égalité, c'était la Révolution avec toutes ses horreurs.

Citons cependant, à cause de son importance et de sa clarté, ce que dit John Robison, professeur de philosophie naturelle et secrétaire de l'Académie d'Edimbourg. Il se fit recevoir franc-maçon dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et obtint bientôt le grade de Maître écossais. Avec ce titre, il visita les loges de France, de Belgique, d'Allemagne et de Russie. Il acquit un si grand crédit auprès des francs-maçons, que ceux-ci lui offrirent les grades les plus élevés. C'est alors, en 1797, qu'il publia le résultat de ses études dans un livre intitulé : *Preuves des conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe, ourdies dans les assemblées secrètes des illuminés et des francs-maçons*. « J'ai eu, dit-il, les moyens de suivre toutes les tentatives faites pendant cinquante ans, sous le pré-

texte spécieux d'*éclairer le monde avec le flambeau de la philosophie, et de dissiper les nuages dont la superstition religieuse et civile se servent pour retenir le peuple de l'Europe dans les ténèbres de l'esclavage.* » Toujours les mêmes mots pour exprimer les mêmes intentions : anéantir la civilisation chrétienne pour lui substituer une civilisation uniquement fondée sur la raison et devant donner satisfaction ici-bas à toutes les convoitises de la nature.

« J'ai vu, continue John Robison, se former une association ayant pour but unique de détruire, jusque dans leur fondement, tous les établissements religieux, et de renverser tous les gouvernements existant en Europe. J'ai vu cette association répandre ses systèmes avec un zèle si soutenu, qu'elle est devenue presqu'irrésistible; et j'ai remarqué que *les personnages qui ont eu le plus de part à la Révolution française étaient membres de cette association, que leurs plans ont été conçus d'après ses principes et exécutés avec son assistance.* »

Un personnage plus autorisé encore, le comte Haugwitz, ministre de Prusse, accompagna son souverain au congrès de Vérone, et, dans cette auguste assemblée, il lut un mémoire qu'il eût pu intituler : « Ma confession ». Il y dit que non seulement il fut franc-maçon, mais qu'il fut chargé de la direction supérieure des réunions maçonniques d'une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Russie. « La maçonnerie, dit-il, était alors divisée en deux parties dans ses travaux secrets »; ce qu'un autre maçon appelle « la partie pacifique », chargée de la propagation des idées, et « la partie guerrière », chargée de faire les révolutions. « Les deux parties se donnaient la main *pour parvenir à la domination du monde*... Exercer une influence dominatrice sur les sou-

verains : tel était notre but (1). » Cette volonté d'arriver à la domination du monde est propre aux Juifs; les francs-maçons ne sont en cela que leurs instruments; elle explique presque tous les événements des deux derniers siècles, et surtout ceux de l'heure présente.

La Révolution est le fait de la maçonnerie; ou plutôt, comme le dit Henri Martin, « la franc-maçonnerie a été le laboratoire de la Révolution (2) ». Elle-même d'ailleurs ne se fait point faute de revendiquer l'honneur de l'avoir mise au monde.

A la Chambre des députés, séance du 1[er] juillet 1904, M. le marquis de Rosanbo ayant dit : « La franc-maçonnerie a travaillé en sourdine, mais d'une manière constante à préparer la Révolution. »

M. JUMEL. — C'est en effet ce dont nous nous vantons.

M. Alexandre ZÉVAÈS. — C'est le plus grand éloge que vous puissiez en faire.

M. Henri MICHEL (Bouches-du-Rhône). — C'est la raison pour laquelle vous et vos amis la détestez (3).

M. de Rosanbo répliqua : « Nous sommes donc parfaitement d'accord sur ce point que la maçonnerie a été le seul auteur de la Révolution, et les applaudissements que je recueille de la gauche, et auxquels je suis peu habitué, prouvent, messieurs, que vous reconnaissez avec moi qu'elle a fait la Révolution française.

M. JUMEL. — Nous faisons plus que le reconnaître. Nous le proclamons.

1. L'écrit de cet homme d'Etat a été publié pour la première fois à Berlin, en 1840, dans l'ouvrage intitulé : *Dorrow's Denkscrifften und Briefen zur charackteristick der Wett und litteratur.* (T. IV, p. 211 et 221.)

2. *Histoire de France*, t. XVI, p. 535.

3. *Journal Officiel*, 2 juillet, page 1799.

Dans un rapport lu à la Tenue Plénière des Respectables Loges *Paix et Union* et *La Libre Conscience,* à l'Orient de Nantes, le lundi 23 avril 1883, nous lisons :

« Ce fut de 1772 à 1789 que la Maçonnerie élabora la grande Révolution qui devait changer la face du monde..

» C'est alors que les francs-maçons vulgarisèrent les idées qu'ils avaient prises dans leurs Loges... *(Rapport,* p. 8). »

Dans la circulaire que le grand conseil de l'ordre maçonnique envoya à toutes les loges pour préparer le centenaire de 89, nous trouvons le même aveu suivi d'une menace : « *La maçonnerie qui prépara la Révolution de 1789* a pour devoir de continuer son œuvre; l'état actuel des esprits l'y engage. »

Bien avant cela, en 1776, Voltaire avait écrit au comte d'Argental : « Une Révolution s'annonce de tous côtés. »

Il savait ce que lui et ses amis des loges préparaient à l'Eglise et à la société; le conventionnel Guffroy l'a ainsi caractérisé : « Non jamais l'histoire des peuples barbares, jamais l'histoire affreuse des tyrans, n'offrira l'image d'une conspiration plus épouvantable ni mieux combinée contre l'humanité et la vertu. »

Déjà, en cette même année 1776, le comité central du Grand Orient avait choisi, parmi les maçons, des hommes chargés de parcourir les provinces et de visiter les loges dans toute l'étendue de la France, pour les avertir de se tenir prêtes à apporter leur concours à ce qui allait s'accomplir (1).

---

1. Voici comme exemple ce qui, au témoignage de Barruel, fut tenté en Flandre :

« Dès l'année 1776, le comité central de l'*Orient* char-

M. Copin-Albancelli a fait une très juste observation : « Pour arriver à devenir maîtresse des destinées de la France, il a fallu à la franc-maçonnerie près de soixante-dix ans de préparation.

» Pourquoi si longtemps? Cela tient à la méthode qu'elle était obligée d'employer.

» Lorsque la maçonnerie parut en France, nous venant d'Angleterre, sous la Régence, elle était totalement impuissante. Elle visait pourtant dès lors à détruire les *traditions françaises*, c'est-à-dire les éléments dont se composait l'être appelé la France. Faire de la France une autre France! Comment arriver à la réalisation de ce but, aussi fou que celui qui tendrait à faire d'un homme un anti-homme, de l'Humanité une anti-Humanité?

» La puissance occulte maçonnique, ne pouvant agir par force, puisqu'à son origine elle n'avait pas la

---

gea ses députés de disposer les frères à l'insurrection, de parcourir et visiter les loges dans toute l'étendue de la France, de les presser, de les solliciter en vertu du serment maçonnique, et de leur annoncer qu'il était temps enfin de le remplir par la mort des tyrans.

» Celui des grands adeptes qui eut pour sa mission les provinces du Nord, était un officier d'infanterie appelé Sinetty. Ses courses révolutionnaires l'amenèrent à Lille. Le régiment de la Sarre était alors en garnison dans cette ville. Il importait aux conjurés de s'assurer surtout des frères qu'ils comptaient parmi les militaires; la mission de Sinetty n'eut rien moins que le succès dont il s'était flatté, mais la manière dont il s'en acquitta suffit à notre objet. Pour la faire connaître, je ne veux que répéter ici l'exposition qu'a bien voulu m'en faire un témoin oculaire, alors officier dans ce régiment de la Sarre, choisi par Sinetty pour entendre l'objet de son apostolat, ainsi que plusieurs autres du même régiment.

« Nous avions, me disait ce digne militaire, notre loge » maçonnique; *elle n'était pour nous, comme pour la* » *plupart des autres régiments, qu'un véritable jeu;* » les épreuves des nouveaux arrivés nous servaient de » divertissements; nos repas maçonniques charmaient nos » loisirs et nous délassaient de nos travaux. Vous sentez

force, était réduite à agir par persuasion, par suggestion. Mais il n'est pas facile de suggérer à une nation qu'elle doit détruire ses traditions, c'est-à-dire se détruire elle-même. On ne peut atteindre un pareil résultat qu'en procédant par suggestions successives, ménagées avec une extrême habileté et une prodigieuse hypocrisie; une hypocrisie dont la mesure est donnée par ce fait que la devise *liberté, égalité* et *fraternité* qu'on n'a cessé de présenter, tant qu'il s'agissait de séduire la nation, comme une charte d'émancipation et d'universelle félicité, manifesta son venin dès qu'on fut arrivé à dominer cette nation, par la terreur et la guillotine.

» Pour faire accepter toute la série des suggestions par lesquelles il était nécessaire de passer, pour créer les états d'esprit intermédiaires indispensables à l'obtention du résultat poursuivi, on comprend qu'il fallut beaucoup de temps. »

» bien que *notre liberté* et *notre égalité* n'étaient rien
» moins que la liberté et l'égalité des Jacobins. La grande
» généralité et presque l'universalité des officiers ont su
» le démontrer quand la Révolution est arrivée.

» Nous ne pensions à rien moins qu'à cette Révolu-
» tion, lorsqu'un officier d'infanterie nommé Sinetty, fa-
» meux franc-maçon, se présenta à notre loge. Il fut re-
» çu en frère. Il ne manifesta d'abord aucun sentiment
» contraire aux nôtres. Mais peu de jours après, il in-
» vita lui-même vingt de nos officiers à une assemblée par-
» ticulière. Nous crûmes qu'il voulait simplement nous
» rendre la fête que nous avions donnée.

» Suivant son invitation, nous nous rendîmes à une guin-
» guette appelée *la Nouvelle-Aventure*. Nous nous atten-
» tendions à un simple repas maçonnique, lorsque le voi-
» là qui prend la parole en orateur qui a d'importants secrets
» à dévoiler de la part du Grand-Orient. Nous écoutons.
» Imaginez notre surprise quand nous le voyons prendre
» tout à coup le ton de l'emphase, de l'enthousiasme,
» pour nous dire qu'il en est temps enfin; que les pro-
» jets si dignement conçus, si longtemps médités par les
» vrais francs-maçons, doivent s'accomplir; que l'univers
» enfin va être délivré de ses fers; que les tyrans appelés

Portant de là son regard sur ce qui se passe aujourd'hui, M. Copin Albancelli ajoute : « La franc-maçonnerie prépara donc son premier règne pendant près de soixante-dix ans. Or, ce règne ne dura que quelques années. Etouffée dans le sang de la Terreur et dans la boue du Directoire, la franc-maçonnerie se retrouva aussi faible qu'elle avait été à ses débuts.

» Elle fut obligée de recommencer son travail souterrain, de préparer de nouveau les états d'esprit sur lesquels elle pourrait s'appuyer un jour pour escalader, une seconde fois, le pouvoir qu'elle avait été obligée d'abandonner. Il ne lui fallut pas moins de quatre-vingts ans.

» Soixante-dix ans d'efforts patients et misérablement hypocrites, la première fois; quatre-vingts ans

---

» rois seront vaincus; que toutes les superstitions reli-
» gieuses feront place à la lumière; que la liberté, l'éga-
» lité, vont succéder à l'esclavage dans lequel l'univers
» gémissait; que l'homme enfin va rentrer dans ses droits.
» Tandis que notre orateur se livrait à ces déclamations,
» nous nous regardions les uns les autres comme pour nous
» dire : Qu'est-ce donc que ce fou-là? Nous prîmes le
» parti de l'écouter pendant plus d'une heure, nous réser-
» vant d'en rire plus librement entre nous. Ce qui nous
» paraissait le plus extravagant, c'était le ton de con-
» fiance avec lequel il annonçait que désormais les rois
» ou les tyrans s'opposeraient en vain aux grands pro-
» jets; que la Révolution était infaillible et qu'elle était
» prochaine; que les trônes et les autels allaient tom-
» ber.
» Il s'aperçut sans doute que nous n'étions pas des
» maçons de son espèce; il nous quitta pour aller vi-
» siter d'autres loges. Après nous être quelque temps di-
» vertis de ce que nous prenions pour l'effet d'une cer-
» velle dérangée, nous avions oublié toute cette scène,
» quand la Révolution est venue nous apprendre combien
» nous nous étions trompés. » (BARRUEL, *Mémoires*, tome II, page 446). Dans les *Notes* sur quelques articles des deux premiers volumes, Barruel joint d'autres témoignages de ce fait à celui qu'il vient de rapporter ici.

la seconde! On comprend qu'instruite par ses premières expériences, elle ne puisse se résoudre maintenant à lâcher le morceau!

» Elle ne veut donc pas quitter le pouvoir et nous pouvons être assurés qu'elle fera l'impossible pour y rester et achever enfin l'œuvre de ruine à laquelle, depuis deux siècles, elle a employé tant d'astuce et de violences. »

CHAPITRE XIII

LA FRANC-MAÇONNERIE AU XVIIIe SIÈCLE

III. — LES ILLUMINÉS

L. Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, constate l'existence de ces sanctuaires plus ténébreux que les loges, « dont les portes ne s'ouvrent à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. »

C'est de ces sanctuaires que descendent dans les loges, et « la lumière », et l'impulsion.

Avant 89, ce fut la secte des « Illuminés » qui imprima à la franc-maçonnerie les directions voulues pour que pût aboutir le projet de révolutionner la France et l'Europe. Après la Restauration, ce fut à la Haute-Vente qu'échut le rôle de préparer les événements auxquels nous assistons et qui doivent compléter et achever l'œuvre interrompue de la Révolution.

Après les travaux historiques de ces dernières années, dit Mgr Freppel, il n'est plus permis d'igno-

rer la parfaite identité des formules de 1789 avec les plans élaborés dans la secte des Illuminés (1). »

Barruel a mis en plein jour l'organisation de l'Illuminisme, ses doctrines, l'action qu'il exerça sur la franc-maçonnerie et par elle sur le mouvement révolutionnaire.

Pour faire ces révélations, il s'appuie sur des documents, dont il faut d'abord dire l'origine et l'autorité.

Vers l'année 1781, la Cour de Bavière soupçonna l'existence d'une secte qui s'était constituée en ce pays pour se superposer à la franc-maçonnerie. Elle ordonna des recherches, que les sectaires eurent l'art d'écarter ou de rendre inutiles. Cependant, le 22 juin 1784, son Altesse Electorale fit publier dans ses Etats l'interdiction absolue de « toute communauté, société et confraternité secrète ou non approuvée par l'Etat. » Beaucoup de francs-maçons fermèrent leurs loges. Les Illuminés, qui avaient des F.:. à la Cour même, continuèrent à tenir leurs assemblées.

La même année, un professeur de Munich, Babo, dévoila ce qu'il savait de leur existence et de leurs projets dans un livre intitulé *Premier avis sur les francs-maçons*. Le gouvernement déposa alors Weishaupt de la chaire de Droit qu'il occupait à Ingolstad, non parce qu'on le savait fondateur de l'Illuminisme, ce qui n'était point clair, mais en qualité de « fameux maître des loges (2). » En même temps, deux

1. *La Révolution française*. A propos du centenaire de 1789, p. 34.

2. Weishaupt, « le plus profond conspirateur qui ait jamais paru », dit L. Blanc, plus connu dans les *annales* de la secte sous le nom de Spartacus, naquit en Bavière vers l'an 1748. Voici le portrait qu'en trace Barruel : « Athée sans remords, hypocrite profond, sans aucun de ces talents supérieurs qui donnent à la vérité des défenseurs célèbres, mais avec tous ces vices et toute cette

professeurs d'humanités à Munich, le prêtre Cosandey et l'abbé Benner, qui, après avoir été les disciples de Weishaupt, s'étaient séparés de lui, reçurent ordre de comparaître devant le tribunal de l'Ordinaire, pour y déclarer, sous serment, ce qu'ils avaient vu chez les Illuminés de contraire aux mœurs et à la religion. On ne savait point alors que ces arrière-loges avaient aussi pour mission de conspirer contre les gouvernements. Barruel a publié leurs dépositions faites le 3 et le 7 avril 1786. Le conseiller aulique Utschneider et l'académicien Grümberger, qui s'étaient retirés de l'ordre, dès qu'ils en avaient connu toute l'horreur, firent également une déposition juridique que Barruel a aussi publiée.

Ces dépositions toutes importantes qu'elles étaient, n'amenèrent point à prendre les mesures qu'elles appe-

---

ardeur qui donnent à l'impiété, à l'anarchie de grands conspirateurs. Ce désastreux sophiste ne sera connu dans l'histoire que comme le démon, par le mal qu'il a fait et par celui qu'il projetait de faire. Son enfance est obscure, sa jeunesse ignorée; dans sa vie domestique, un seul trait échappe aux ténèbres dont il s'environne, et ce trait est celui de la dépravation, de la scélératesse consommée (inceste et infanticide avoués dans ses propres écrits.)

» Mais c'est plus spécialement comme conspirateur qu'il importe de connaître Weishaupt. Dès que l'œil de la justice le découvre, elle le voit à la tête d'une conspiration, auprès de laquelle toutes celles des clubs de d'Alembert et de Voltaire ne sont que les jeux de l'enfance. On ne sait, et il est difficile de constater si Weishaupt eut un maître, ou s'il fut le père des dogmes monstrueux sur lesquels il fonda son école. »

Une tradition, que Barruel n'a pu contrôler, veut que, vers l'année 1771, un marchand Judlandois, nommé Kolmer, après avoir séjourné en Egypte, se mit à parcourir l'Europe. On lui donne pour disciple le fameux Cagliostro, et l'on affirme qu'il se mit en relation avec Weishaupt.

Il peut se faire que Kolmer fût un messager du comité

laient, soit que les Illuminés eussent des intelligences au sein même du tribunal, soit que l'éloignement de Weishaupt fît croire que la secte, étant décapitée, disparaîtrait d'elle-même.

Il fallut, dit Barruel, que le ciel s'en mêlât. Déposé de ses fonctions, Weishaupt s'était réfugié à Ratisbonne, plus ardent que jamais à poursuivre son œuvre. Il avait près de lui un prêtre apostat, nommé Lanz. Au moment où il lui donnait ses instructions, avant de l'envoyer porter en Silésie ses mystérieux et funestes complots, la foudre tomba sur eux et Lanz fut tué aux côtés de Weishaupt (1).

L'effroi ne laissa pas aux conjurés assez de liberté d'esprit pour soustraire aux yeux de la justice les

central des sociétés secrètes internationales, ou du Patriarche qui, d'un sanctuaire impénétrable, règle et dirige la guerre faite à la civilisation chrétienne.

Le fin de l'Illuminisme, ce à quoi il devait mener, ne varia jamais dans l'esprit de Weishaupt : plus de religion, plus de société, plus de lois civiles, plus de propriétés, fut toujours le terme fixe de ses complots; mais il comprenait qu'il était nécessaire de n'y conduire ses adeptes qu'en leur cachant sa pensée dernière. De là des initiations mystérieuses et successives qui occupent une grande partie de l'ouvrage de Barruel. « Je ne puis, écrivait Weishaupt à Xavier Zwack, employer les hommes tels qu'ils sont : il faut que je les forme; il faut que chaque classe de mon ordre soit une école d'épreuves pour la suivante. »

Comme son secret, sa pensée dernière pouvait être, un jour ou l'autre, divulguée, il prenait bien garde d'exposer sa personne. Il écrivait à ses confidents :« Vous savez les circonstances où je me trouve. Il faut que je dirige tout par cinq ou six personnes : *il faut absolument que je reste inconnu* » (Ecrits originaux). « Quand l'objet de ce vœu (le sien), disait-il encore, est une Révolution universelle, il ne saurait éclater sans exposer celui qui l'a conçu à la vindicte publique. C'est dans l'intimité des sociétés secrètes qu'il faut savoir propager l'opinion. » (T. I, Lettres à Caton, 11 et 25.)

1. Barruel donne ici pour référence : *Apologie des Illuminés*, p. 62.

papiers dont Lanz était chargé. La lecture de ces documents rappela les dépositions de Cosandey, de Benner, d'Utschneider et de Grümberger, et l'on résolut de perquisitionner chez ceux que l'on savait avoir eu des liaisons plus étroites avec Weishaupt.

Le 11 octobre 1786, au moment où Xavier Zwack, conseiller aulique de la régence, — appelé Caton dans la secte, — se croyait à l'abri de toute recherche, des magistrats se transportèrent dans sa maison de Landshut. D'autres firent en même temps une descente au château de Sanderstorf, appartenant au baron de Bassus, — Annibal pour la secte. Ces visites mirent la justice en possession des statuts et des règles, des projets et des discours, en un mot, de tout ce qui constituait les archives des Illuminés. Sur des billets, la plupart écrits en chiffre par Massenhausen, conseiller à Munich, — appelé Ajax par les conjurés, — se trouvaient des recettes pour composer l'Aqua toffana, pour rendre malsain l'air des appartements, etc. La saisie comprit également une collection de cent trente cachets de souverains, de seigneurs, de banquiers, et le secret d'imiter ceux que l'ordre ne pouvait se procurer.

La conspiration de Weishaupt se montra dans ces documents si monstrueuse, dit Barruel, que l'on pouvait à peine concevoir comment toute la scélératesse humaine avait suffi pour s'y prêter.

L'Electeur fit déposer les documents saisis dans les archives de l'Etat. Il voulut en même temps avertir les souverains du danger qui les menaçait tous, eux et leurs peuples. Pour cela, il les fit imprimer sous ce titre : ÉCRITS ORIGINAUX DE L'ORDRE ET DE LA SECTE DES ILLUMINÉS chez Ant. François, imprimeur de la cour de Munich, 1787.

La première partie de cet ouvrage contient les écrits découverts à Lanshut chez le conseiller de la Régence, sieur Zwack, les 11 et 12 octobre 1786.

La seconde partie contient ceux qui ont été trouvés lors de la visite faite par ordre de son Altesse électorale, au château de Sanderstof.

En tête du premier volume et sur le frontispice du second, se trouve cet avertissement bien digne d'attention : « Ceux qui auraient quelque doute sur l'authenticité de ce recueil, n'ont qu'à s'annoncer aux Archives secrètes de Munich, où l'on a ordre de leur montrer les pièces originales. »

Dans ces deux volumes, se trouve réuni tout ce qui peut porter à l'évidence la conspiration antichrétienne la plus caractérisée. On y voit les principes, l'objet, les moyens de la secte, les parties essentielles de son code, la correspondance entre les adeptes et leur chef, leurs progrès et leurs espérances. Barruel dans ses *Mémoires* en reproduit les pièces les plus intéressantes (1). Chacune des Puissances de l'Europe reçut donc ces documents. Toutes furent

1. Les autres ouvrages dont Barruel a tiré ses preuves sont :

1° *Le véritable Illuminé* ou le parfait *Rituel des Illuminés.* Le baron Knigge, surnommé Philon dans la secte, qui est l'auteur de ce code, a attesté en ces termes la sincérité de cette publication : « Tous ces grades, tels que je les décrits, ont paru cette année imprimés à Edesse (c'est-à-dire à Francfort sur-le-Mein) sous le titre de *Véritable illuminé.* Je ne sais quel est cet éditeur, mais ils sont absolument tels qu'ils sont sortis de ma plume, tels que je les ai rédigés. » (*Dernier éclaircissement de Philon,* p. 96.)

2° *Dernier éclairoissement* ou *dernier mot* de Philon. Ce sont les réponses de Knigge à diverses questions sur ses liaisons avec les Illuminés.

3° Divers travaux de Spartacus (Weishaupt) et de Philon (Knigge). Après les *Ecrits originaux,* cet ouvrage est le plus important qui air paru sur l'Illuminisme.

4° *Histoire critique des grades de l'Illuminisme.* Tout ce

ainsi averties authentiquement de la monstrueuse Révolution méditée pour leur perte et celle de toutes les nations. L'excès même de ces complots les leur fit peut-être regarder comme chimériques, jusqu'au moment où éclatèrent les événements qu'ils préparaient.

En Bavière, on mit à prix la tête de Weishaupt; il se réfugia auprès de son Altesse le duc de Saxe-Gotha. La protection qu'il y trouva, celle dont jouirent dans diverses cours plusieurs de ses adeptes, s'expliquent par le nombre des disciples qu'il avait dans les postes les plus éminents, au rang même des princes (1).

---

qui y est dit est prouvé par les lettres mêmes des grands adeptes.

5° *L'Illuminé dirigeant.* C'est le complément du n° 3.

6° *Dépositions remarquables sur les Illuminés.* Comme tout est juridique dans ces dépositions, comme elles ont été confirmées par serment devant les tribunaux, nul besoin d'insister sur leur force probante.

7° *Les apologies* des Illuminés.

Outres les documents qu'il eut en mains, Barruel put se renseigner par d'autres voies. Les voyages qu'il avait faits en divers pays l'avaient mis en relation avec nombre de personnages qui, de vive voix et par correspondance, le mirent au courant de ce qui se passait près d'eux.

1. Barruel donne la liste des personnages qui ont fait partie de la secte des Illuminés depuis sa fondation, 1776, jusqu'à la découverte de ses écrits originaux en 1786. Nous y trouvons les noms propres des conjurés, leurs noms de guerre, leurs résidences, leurs qualités, fonctions et dignités, etc

Nous y relevons ce qui suit à cause de l'intérêt plus particulier qu'il présente.

Dans le monde ecclésiastique : 1 évêque, vice-président du conseil spirituel à Munich, — 1 premier prédicateur — 1 curé, — 1 prêtre, — 1 ecclésiastique, — 2 ministres luthériens.

— 1 prêtre, — 1 ecclésiastique, — 2 ministres luthériens.

Dans la noblesse : 1 prince, — 2 ducs, — 2 comtes, — 7 barons.

Dans la magistrature : 1 conseiller aulique de la Régence, — 1 vice-président, — 17 conseillers, — 2 juges,

Excepté Weishaupt, qui avait su échapper à ses juges, pas un des conjurés n'avait été condamné en Bavière à des peines plus fortes que l'exil ou une prison passagère, et depuis le Holstein jusqu'à Venise, depuis la Livonie, jusqu'à Strasbourg, pas la moindre recherche n'avait été faite dans leurs loges. La plupart des adeptes reconnus pour les plus coupables, avaient trouvé bien plus de protection que d'indignation. Aussi, la secte se garda bien d'abandonner la partie. Zwack écrivit : « Il faut, pour rétablir nos affaires, que, parmi les F.:. échappés à nos revers, quelques-uns des plus habiles prennent la place de nos fondateurs, qu'ils se défassent des mécontents et que, de concert avec de nouveaux élus, ils *travaillent à rendre à notre société sa première* vigueur. Weishaupt, dans une lettre à Fischer, faisait entendre cette menace contre ceux qui le chassaient d'Ingolstad : « Nous changerons un jour leur joie en pleurs. »

Edifiés sur la valeur des documents que Barruel met en œuvre dans ses *Mémoires* (1), nous pouvons,

— 1 procureur, — 1 secrétaire des Etats, — 1 secrétaire d'ambassade, — 1 chancelier, — 1 coadjuteur, et un secrétaire de coadjuteur, — 1 surintendannt, — 1 trésorier, — 1 commissaire, — 1 bailli.

Dans l'armée : 1 général, gouverneur d'Ingolstad, 1 officier, — 1 capitaine, — 1 major.

Dans l'enseignement : 1 professeur de théologie catholique et 1 professeur de théologie protestante, — 4 professeurs, — 1 instituteur dans une maison princière, — 1 gouverneur des enfants d'un comte, — 1 bibliothécaire, — 1 libraire.

Autres professions : Le médecin de l'Electrice douairière, — un autre médecin, — etc., sans compter, dit Barruel, un nombre prodigieux d'autres adeptes désignés seulement par leurs noms de guerre et dont le vrai nom n'a pas été découvert.

1. Barruel renvoie aux *Ecrits originaux.*

en toute confiance, pénétrer dans l'antre des Illuminés et nous rendre spectateurs des trames par lesquelles ils préparaient la Révolution.

Weishaupt était, avons-nous dit, professeur à l'Université d'Ingolstad quand il jeta les fondements de l'Illuminisme, le 1er mars 1776. Parmi les étudiants qui suivaient son cours, il choisit Massehausen, qui fut depuis conseiller à Munich et auquel il donna le nom d'Ajax, et Merz qui fut plus tard secrétaire de l'ambassadeur de l'Empire à Copenhague ; il lui donna pour nom de guerre Tibère. Il dit au premier : « Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher dans l'univers. Vous qui êtes mon Pierre, pourquoi vous laisserai-je oisif et tranquille ? Allez donc et prêchez. » L'année 1776 précède de bien peu celle de la Révolution ; et ce sont là de bien faibles commencements. Mais n'oublions pas que la franc-maçonnerie était organisé depuis plus longtemps et que la secte des Illuminés n'avait qu'à lui donner sa dernière impulsion.

Pas plus de deux ans plus tard, le 13 mars 1778, Weishaupt, dans une lettre adressée à Tibère, Merz se félicitait ainsi du succès de son entreprise : « J'ai un plaisir extrême à vous apprendre les heureux progrès de mon ordre.. Je vous conjure, mettez donc la main à l'œuvre. Dans cinq ans, vous serez étonné de ce que nous aurons fait. Le plus difficile est surmonté. Vous allez nous voir faire des pas de géant. »

Ce qui lui donnait cette confiance, c'était la facilité qu'il trouvait à séduire des hommes jouissant de la considération publique. A Eichstad, où se trouvait la loge qu'il présidait lui-même, il poussa ses tentatives jusque sur deux chanoines.

Bientôt, il put envoyer des missionnaires dans toute l'Allemagne et toute l'Italie. Nous dirons plus tard comment l'Illuminisme s'introduisit en France.

Du fond de son sanctuaire, il suivait tous ses adeptes et entretenait avec eux des rapports continuels. La correspondance de Voltaire est prodigieuse; elle n'approche pas de celle de Weishaupt.

Comme Voltaire d'ailleurs, ou plutôt comme d'Alembert, il s'ingéniait à placer ses hommes auprès des princes, à les introduire dans leurs conseils, à les faire pénétrer dans leurs congrès (1). « L'histoire aura sans doute un jour à dire avec quel art il sut, au congrès de Rastadt, faire combiner les intérêts de sa secte avec ceux des Puissances et avec ses serments de les détruire toutes. Celui de ses disciples qui le suivit le mieux sous ce rapport ce fut Xavier Zwack : « Personne ne sut jamais mieux prendre les airs d'un serviteur zélé pour son prince, pour sa patrie et la société, tout en conspirant contre son prince, sa patrie et la société. »

En différents endroits de son ouvrage, au cours de sa narration, Barruel est amené à parler des hauts personnages que Weishaupt gagna en grand nombre, soit par lui-même, soit par ses affiliés. Il sut faire de ces princes des instruments, des apôtres et les propagateurs d'une conspiration dont ils devaient être les premières victimes.

Mais ce à quoi Weishaupt s'appliqua le plus, ce fut de s'emparer de la direction de la franc-maçonnerie. Dès les premiers jours de la fondation de sa secte, et peut-être même auparavant, il avait compris le parti qu'il tirerait pour ses complots de la multitude des francs-maçons répandus sur les divers points du monde, si jamais il pouvait obtenir leur concours.

En l'année 1777, il s'était fait recevoir à Munich.

1. Voir Barruel, IV, p. 47, 52, 174, etc.

à la loge appelée de Saint-Théodore. Il avait ainsi qualité pour s'immiscer dans leurs convents. Ce qu'il avait fait lui-même, il recommandait à ses initiés de le faire également. « Il avait les secrets de la franc-maçonnerie, observe Barruel, et les francs-maçons n'avaient pas les siens. » Il savait que lui et eux tendaient au même but, mais se trouvaient placés, sur la route qui y menait, à des points inégalement distants du but. Nous verrons tout cela se reproduire au siècle suivant avec la Haute-Vente. M. Copin-Albancelli, dans son livre *Le pouvoir occulte contre la France*, a mis en pleine lumière cette hiérarchie entre les diverses sociétés secrètes, et les supérieures pénétrant par quelques-uns de leurs membres dans les inférieures pour leur imprimer la direction que sans doute elles reçoivent elles-mêmes de plus haut.

Le démon des Révolutions, dit Barruel, servit Weishaupt à souhait pour l'exécution de son dessein. Il lui envoya un baron Hanovrien, nommé Knigge « Philon-Knigge ». « Qu'on me donne six hommes de cette trempe, dit Weishaupt quand il l'eut connu, et avec eux je change la face de l'univers (1). » Ces deux tisons d'enfer se complétaient l'un l'autre. Une occasion unique se présenta pour mettre leurs desseins à exécution.

On était à l'année 1780. Sous la protection et les auspices de son Altesse le prince Ferdinand, duc de Brunswick, une assemblée générale des députés maçonniques venait d'être convoquée à Wilhelmsbad pour l'année suivante. « Ce n'était pas une société insignifiante, dit Barruel, que celle dont les députés accoururent de toutes les parties du monde. » Bien des francs-maçons à cette époque croyaient pouvoir

1. *Ecrits originaux*, T. I, Lettre 56.

porter à trois millions le nombre de leurs initiés; ceux de la loge *La candeur,* établie à Paris, se flattaient, dans leur encyclique du 31 mai 1782, d'en trouver un million en France seulement.

« Quel étrange intérêt appelle dans une cour de l'Allemagne, de toutes les parties de l'Europe, du fond même de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, les agents, les élus de tant d'hommes, tous unis par le serment d'un secret inviolable sur la nature de leurs associations et sur l'objet de leurs mystères? quels projets apportaient avec eux les députés d'une association si formidable? » La réponse est que la Révolution était décrétée, que l'heure de la Révolution était proche. Dans ce coin de l'Allemagne et par ce convent se trouvait et s'allumait le foyer d'où devait partir l'incendie qui allait ravager l'Europe.

D'autres assemblées de francs-maçons avaient été tenues depuis une vingtaine d'années à Brunswick, à Wiesbaden et en d'autres villes allemandes; aucune n'avait été aussi générale; aucune n'avait réuni une telle variété de sectes. « C'était en quelque sorte, dit Barruel, tous les éléments du chaos maçonnique réunis dans le même centre. »

« Les F∴ arrivaient de tous côtés munis de passeports de l'autorité civile. Pendant plus de six mois, ils entrèrent et délibérèrent tranquillement dans leur immense et ténébreuse loge, sans que les magistrats daignassent s'inquiéter de ce qui s'y passait pour eux ou pour leurs peuples. Si les corps religieux, si le corps épiscopal lui-même avaient, en ces jours, tenu une assemblée générale, le souverain eût réclamé le droit d'y envoyer des commissaires; il les aurait chargés de veiller à ce que, sous prétexte de questions religieuses, il ne se passât rien de contraire aux droits de l'Etat. Ici, la politique s'en reposa

sans doute sur les princes que les maçons comptaient parmi leurs F.·. Elle ne savait pas qu'il n'est pour les adeptes de ce rang que des demi-confidences.

Weishaupt envoya donc à Wilhelmsbad son lieutenant Knigge (1), dans la pensée et peut-être avec la mission, venue de la direction suprême des sociétés secrètes, qui les avait convoquées, d'entraîner toutes les diverses sectes de la franc-maçonnerie dans le mouvement révolutionnaire.

Knigge jugea plus expédient de se tenir à la porte de l'assemblée, d'en surveiller les démarches et d'y agir par ses confidents plus que par lui-même. Il se servit surtout de l'adepte *Minos*, c'est-à-dire du baron Dittfurth, conseiller à la chambre impériale de Wetzlar, qu'il savait rempli de zèle et d'enthousiasme pour l'Illuminisme et qu'il avait eu soin de faire mettre au rang des députés. « Les principales dispositions convenues entre Knigge et Dittfurth, dit Barruel, furent décrétées par le congrès. » Nous n'entrerons point dans le détail des manœuvres qu'il accomplit pour arriver à son but; on peut les lire dans le quatrième volume des *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme.* Il suffira de dire que ce but fut atteint.

« Si je ne craignais pas d'accabler d'étonnement et de douleur les francs-maçons honnêtes, dit Barruel, je les engagerais ici de peser un instant ces paroles :

---

1. Le baron Knigge, surnommé *Philon,* est le plus fameux des Illuminés après l'auteur de la secte. Il se chargea de rédiger et rédigea en effet presque tout le code des Illuminés sous ce titre *Véritable illuminé*, imprimé à Francfort-sur-le-Mein. Dans un autre ouvrage : *Dernier éclaircissement,* il donne son histoire, celle de l'Illuminisme, de ses conventions avec les chefs de la secte et des travaux qu'il entreprit pour elle.

« Tous furent enchantés, tous dans l'enthousiasme! Elus et Rose-Croix, Frères Templiers, Frères de Zennendorff et Frères de Saint-Jean, chevaliers du soleil et chevaliers Kadosch, philosophes parfaits, tous écoutent, reçoivent avec admiration les oracles de l'Epopte Hiérophante (Knigge) rendant à la clarté primitive leurs antiques mystères, montrant dans leur Hyram leur Mac-Renac, et leur Pierre polie, toute l'histoire de cette liberté et de cette égalité primitives, toute cette morale qui n'est pas autre chose que l'art de se passer de prince, de gouvernement, de religion et de propriété! »

Un des membres les plus distingués de la noblesse du Dauphiné, le comte de Virieu, qui avait été trompé par les apparences mystiques du système de Saint-Martin, fondateur d'un Illuminisme distinct de celui de Weishaupt, faisait partie de la loge des *Chevaliers bienfaisants de Lyon,* et avait été, en cette qualité, délégué au congrès de Wilhelmsbad. De retour à Paris, pressé par le comte de Gilliers : « Je ne vous dirai pas les secrets que j'apporte, dit-il, mais ce que je crois pouvoir vous dire, c'est qu'il se trame une conspiration si bien ourdie et si profonde, qu'il sera bien difficile, et à la religion, et aux gouvernements de ne pas succomber. » (1)

L. Blanc, dans son *Histoire de la Révolution,* a fort bien caractérisé l'œuvre de Weishaupt : « Par le seul attrait du mystère, la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même

1. Dans une lettre adressée à la *Gazette de France,* le 26 février 1909, M. Gustave Bord dit : « Virieu non seulement n'abandonna pas la Franc-Maçonnerie, mais je puis prouver qu'en 1788, il fit tous ses efforts pour retenir dans la secte le duc d'Haire qui avait donné sa démission ».

souffle des milliers d'hommes dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France; faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des êtres entièrement nouveaux; les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés; avec une légion pareille peser secrètement sur les cœurs envelopper les souverains, diriger à leur insu les gouvernements, et mener l'Europe à ce point que toute superstition (lisez toute religion) fût anéantie, toute monarchie abattue, tout privilège de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli : tel fut le plan gigantesque de l'Illuminisme. »

CHAPITRE XIV

LA FRANC-MAÇONNERIE AU XVIII[e] SIÈCLE

IV. - LES JACOBINS

C'est du convent de Wilhelmsbad que datent les progrès de la secte bavaroise qui devait donner l'impulsion définitive à la Révolution.

« Après les travaux historiques de ces dernières années, dit Mgr Freppel (1), il n'est plus permis d'ignorer la parfaite identité des formules de 1789 avec les plans élaborés dans la secte des illuminés, dont Weishaupt et Knigg étaient les promoteurs, et tout particulièrement au congrès général des loges maçonniques tenu à Wilhelmsbad en 1871. On ne saurait oublier, d'ailleurs, avec quel empressement accoururent à Paris, pour prendre une part active à tous les événements, le Suisse Pache, l'Anglais Payne, le Prussien Clootz, l'Espagnol Guzman, le Neufchâtelois Abarat, l'Américain Fournier, l'Autrichien Prey, les Belges Proly et Dubuisson, un prince de Hesse, des Polonais, des Italiens, des Bataves, et des transfuges

1. *La Révolution française* (à propos du centenaire de 1789), p. 34.

de tous les pays dont la Révolution accepta les services et fit la fortune. »

Les députés des loges, après avoir reçu le baptême de l'Illuminisme, retournent dans leurs pays et travaillent partout la franc-maçonnerie dans le sens qui leur a été marqué : en Autriche, en France, en Italie, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Pologne. « La contagion est si rapide que bientôt l'univers sera rempli d'Illuminés. » Leur centre est désormais à Francfort, du moins pour ce qui est d'organiser l'action révolutionnaire. Nous verrons ce qui y fut résolu contre la dynastie capétienne, sommet de l'ordre social européen. Knigge y établit son siège. De là, il étend de l'Orient à l'Occident et du Nord au Midi ses conspirations, il initie à ses mystères, et il recrute cette multitude de têtes et de bras dont la secte a besoin pour les révolutions qu'elle médite.

« Sur la France, dit Barruel, la secte a des desseins plus profonds. » Dans le plan de Weishaupt et de Knigge, les Français devaient être les premiers à agir, mais les derniers à être instruits. On comptait sur leur tempérament. « On se sentait assuré que leur activité n'attendrait pas pour éclater que soit venue l'heure où l'Europe entière serait en révolution pour abattre chez eux les autels et le trône. »

Il s'y trouvait cependant déjà quelques adeptes dès 1782, ceux des députés des loges qui avaient été admis au secret, lors de l'assemblée de Wilhelmsbad. Les deux plus connus, et qui devaient avoir l'action la plus funeste, étaient Diétrich (1), maire de Strasbourg, et Mirabeau.

1. C'est chez lui que fut chantée pour la première fois la Marseillaise.

Celui-ci, chargé d'une mission en Prusse par les ministres de Louis XVI, s'y lia étroitement avec Weishaupt et se fit initier à Brunswick à la secte des illuminés, quoiqu'appartenant déjà depuis longtemps à d'autres sociétés secrètes. De retour en France, il *illumina* Talleyrand et d'autres collègues de la loge *Les Amis réunis* (1). Il introduisit aussi les nouveaux mystères dans la loge appelée des *Philalètes.* Les chefs de la conspiration s'occupaient alors principalement de l'Allemagne. Mirabeau leur affirma qu'en France le terrain était admirablement préparé par Voltaire et les Encyclopédistes et qu'ils pouvaient se mettre à l'œuvre en toute assurance. Ils donnèrent donc mission à Bode, conseiller intime, à Weymar, qu'ils surnommaient Aurelius, et à cet autre élève de Knigge, nommé Bayard dans la secte, et qui, de son vrai nom, était le baron de Busche, Hanovrien au service de la Hollande.

Les circonstances étaient en effet, on ne peut plus favorables pour leur propagande. Comme le dit Barruel, « les disciples de Voltaire et de Jean-Jacques avaient préparé dans les loges le règne de cette *égalité* et de cette *liberté* dont les derniers mystères devenaient par Weishaupt ceux de l'impiété et de l'anarchie la plus absolue.

« L'égalité et la liberté, disait celui-ci, sont les droits essentiels que l'homme, dans sa perfection originaire et primitive, reçoit de la nature; la première atteinte à cette égalité fut portée par la propriété;

---

1. En 1776, écrit Henri Martin, le jeune Mirabeau avait rédigé un plan de réformes, où il proposait à l'ordre maçonnique de travailler avec modération, mais *avec résolution* et activité soutenue, à *transformer progressivement le monde, à miner le despotisme,* à poursuivre *l'émancipation* civile, économique, *religieuse,* la pleine conquête de la liberté individuelle. (*Histoire de France*, t. XVI, p. 435.)

la première atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques ou les gouvernements; les seuls appuis de la propriété et des gouvernements sont les lois religieuses et civiles : donc, pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile et finir par l'abolition de toute propriété (1).

Dans ces mêmes discours, Weishaupt traçait aux initiés cette ligne de conduite pour arriver à l'anéantissement de la propriété, de la société civile et de la religion, but de son institution.

« Le grand art de rendre infaillible une Révolution quelconque, c'est d'*éclairer les peuples*. Les éclairer, c'est insensiblement amener l'opinion publique au vœu des changements qui sont l'objet de la Révolution méditée.

» Quand l'objet de ce vœu ne saurait éclater, sans exposer celui qui l'a conçu à la vindicte publique, c'est dans l'intimité des sociétés secrètes qu'il faut savoir propager l'opinion.

» Quand l'objet de ce vœu est une Révolution universelle, tous les membres de ces sociétés tendant au même but, s'appuyant les uns les autres, doivent chercher à dominer invisiblement et sans apparence de moyens violents, non pas sur la partie la plus éminente ou la moins distinguée d'un seul peuple, mais sur les hommes de tout état, de toute nation, de toute religion. Souffler partout un même esprit, dans le plus grand silence et avec toute l'activité possible, diriger tous les hommes épars sur la surface de la terre vers le même objet.

» Voilà ce sur quoi s'établit le domaine des so-

1. Barruel, III, 24.

ciétés secrètes, ce sur quoi doit porter l'empire de l'Illuminisme.

» Cet empire, une fois établi par l'union et la multitude des adeptes, que la force succède à l'empire invisible; liez les mains à tous ceux qui résistent, subjuguez, étouffez la méchanceté dans son germe, c'est-à-dire tout ce qui reste d'hommes que vous n'aurez pas pu convaincre » (1).

Ainsi instruites par les délégués de l'Illuminisme, les loges, ou du moins les arrière-loges, se mirent à l'œuvre et commencèrent par s'organiser plus fortement.

Un « Rapport lu à la Tenue plénière des Respectables Loges *Paix et Union* et *la Libre Conscience* à l'Orient de Nantes, le lundi 23 avril 1883 » a été

1. Instructions données à celui qui reçoit le grade d'Epopte ou prêtre illuminé pour la direction des Illuminés d'ordre inférieur.

« C'est à pratiquer nos travaux que tu es appelé aujourd'hui. Observer les autres jour et nuit; les former, les secourir, les surveiller; ranimer le courage des pusillanimes, l'activité et de zèle des tièdes; prêcher et enseigner les ignorants; relever ceux qui tombent, fortifier ceux qui chancellent, réprimer l'ardeur des téméraires, prévenir la désunion, cacher les fautes et les faiblesses, prévenir l'imprudence et la trahison, maintenir enfin la subordination envers les supérieurs, l'amour des Frères entre eux, tels et plus grands encore sont les devoirs que nous t'imposons... Aidez-vous, appuyez-vous mutuellement; augmentez votre nombre. Etes-vous devenus nombreux à un certain point? Vous êtes-vous fortifiés par votre union? N'hésitez plus; commencez à vous rendre puissants et formidables aux méchants (c'est-à-dire à ceux qui résistent à nos projets). Par cela seul que vous êtes assez nombreux pour parler de force et que vous en parlez, par cela seul, les *méchants*, les profanes commencent à trembler. Pour ne pas succomber au nombre, plusieurs deviennent bons (comme nous) d'eux-mêmes et se rangent sous nos drapeaux. Bientôt vous êtes assez forts pour lier les mains aux autres, pour les subjuguer. » Barruel, III, p. 171, 199.

imprimé en brochure sous ce titre : *Du Rôle de la Franc-Maçonnerie au XVIIIe siècle.*

A la page 8, nous lisons que la fondation (en 1772) du Grand Orient de France, qui fut une concentration des troupes maçonniques françaises jusque-là dispersée donna « une force considérable à la Franc-Maçonnerie. »

« Elle prit tout son développement (continue le Rapport), si bien qu'en 1789 elle ne comptait pas moins de 700 Loges en France et dans ses colonies, sans compter un grand nombre de Chapitres et d'Aréopages. Ce fut de 1772 à 1789 qu'elle élabora la grande Révolution qui devait changer la face du monde...

» C'est alors que les Francs-Maçons vulgarisèrent les idées qu'ils avaient puisées dans leurs Loges...

» Quels hommes sortirent de ces Loges où bouillonnait la pensée humaine! Sieyès (L.:. no 22), les deux Lameth, Lafayette (L.:. *La Candeur*), Bailly, Brissot, Camille Desmoulins, Condorcet, *Danton*, (L.:. *Les deux Sœurs*).. *Hébert*, Robespierre et tant d'autres!... (*Rapp...*, p. 8).

Le Grand Orient fut dès lors ce qu'il est aujourd'hui le grand Parlement maçonnique de toutes les loges du royaume qui y envoyaient leurs députés. Le tableau de sa correspondance nous montre, en l'année 1787, pas moins de 282 villes ayant chacune des loges régulières sous sa direction. Dans Paris seulement, il en comptait dès lors 81; il y en avait 16 à Lyon, 7 à Bordeaux, 5 à Nantes, 6 à Marseille, 10 à Montpellier, 10 à Toulouse, et presque dans chaque ville un nombre proportionné à la population (1).

1. M. Gustave Bord a pu retrouver 154 loges parisiennes, 322 loges provinciales et 21 loges de régiment. On sait

Les loges de la Savoie, de la Suisse, de la Belgique, de la Prusse, de la Russie, de l'Espagne, recevaient du même centre les instructions nécessaires à leur coopération. En cette même année 1787, on comptait, dit Deschamps, d'après les sources historiques fort sûres, 703 loges en France, 627 en Allemagne, 525 en Angleterre, 284 en Ecosse, 227 en Irlande, 192 en Danemark, 79 en Hollande, 72 en Suisse, 69 en Suède, 145 en Russie, 9 en Turquie, 85 dans l'Amérique du Nord, 120 dans les possessions d'outre-mer des Etats européens.

La parole de Louis Blanc n'est que trop vraie : « A la veille de la Révolution française, la franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense; répandue dans l'Europe entière, elle présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile. »

Sous le Grand Orient, la *Loge des Amis réunis* était chargée de la correspondance étrangère. Son Vénérable était Savalette de Lange, chargé de la garde du trésor royal, honoré par conséquent de toute la confiance du souverain, ce qui ne l'empêchait point d'être l'homme de toutes les loges, de tous les mystères et de tous les complots. Il avait fait de sa loge le lieu de plaisirs de l'aristocratie. Tandis que les concerts et les bals y retenaient les F.:. et les S.:. de haut parage, il se retirait dans un sanctuaire où l'on n'était admis qu'après avoir juré haine à tout culte et à tout roi. Là étaient les archives de la

que la Révolution ne fut possible que grâce à la soudaine dissolution de l'armée royale : or, à lire attentivement la composition des 21 Loges de régiment, on se persuade facilement que rien n'était — en 1771 — plus probable que cette dissolution. La Maçonnerie était installée dans l'armée dès l'origine par les régiments irlandais; elle envahit les troupes nationales; elle y jeta forcément l'indiscipline.

correspondance secrète, là se tenaient les conseils mystérieux.

« Il y avait, dit Barruel, des antres moins connus et plus redoutables encore. Là on évoquait les esprits et on interrogeait les morts, ou, comme dans la loge d'Ermonville, on se livrait à la plus horrible dissolution des mœurs. »

Pour que la maçonnerie passât de la propagande doctrinale et de l'influence morale à l'action politique, un *travail d'organisation et de concentration* de toutes les obédiences était nécessaire. Il se fit, et le duc de Chartres, plus tard Philippe-Egalité, en fut le pivot. Ce prince était tout désigné pour être le chef des conjurés et leur servir d'égide. « Il le fallait puissant, dit Barruel, pour appuyer tous les forfaits qu'ils avaient à commettre; il le fallait atroce, pour qu'il s'effrayât peu du nombre des victimes que devaient entraîner tous ces forfaits. Il lui fallait non pas le génie de Cromwel, mais tous ses vices. Il voulait régner. Mais, pareil au démon, qui veut au moins des ruines s'il ne peut s'exalter, Philippe avait juré de s'asseoir sur le trône, dût-il se trouver écrasé par sa chute (1). » Louis XVI avait été averti,

1. M. Stephane Pol a publié, en 1900, un manuscrit inédit de Elizabeth Duplay, veuve du conventionnel Le Bas. Aux *Notes éparses*, on lit : « Robespierre eut une impression affreuse du vote (pour la mort de Louis XVI) du duc d'Orléans : « Quoi! dit-il, lorsqu'il pouvait se récuser si aisément. »

La citoyenne Le Bas ajoute : « Cet homme profondément immoral et si désireux de devenir roi, avait répandu la plus grande partie de sa fortune pour parvenir à son but : les Mirabeau, les Danton, les Camille Desmoulins, les Collot-d'Herbois, les Billaud-Varennes et tant d'autres aussi méprisables que lui avaient eu part à ses prodigalités corruptrices ».

A la mort de Louis XVI, voyant qu'il avait été joué, il envoya à la Franc-Maçonnerie sa démission dans une lettre pleine d'amertume.

il resta dans une sécurité dont il ne reconnut l'illusion qu'à son retour de Varennes. « Que n'ai-je cru, il y a onze ans! Tout ce que je vois aujourd'hui, on me l'avait annoncé (1). »

Philippe était déjà Grand-Maître du corps écossais, le plus considérable de l'époque, quand, en 1772, il joignit à cette Grande-Maîtrise celle du Grand Orient. Ses conjurés lui amenèrent alors la Mère-Loge anglaise de France. Deux ans après, le Grand-Orient s'affilia régulièrement les Loges d'adoption et les fit ainsi passer sous la même direction. L'année suivante, le Grand Chapitre général de France se joignait aussi au Grand-Orient. Enfin, en 1781, un traité solennel intervint entre le Grand-Orient et la Mère-Loge du rite écossais.

La concentration ainsi faite, on se prépara à l'action. A l'issue du convent de Wilhelmsbad, Knigge avait fondé à Francfort le groupe des *Eclectiques.* Ce groupe n'avait encore que quatre années d'existence, lorsqu'il fut trouvé assez nombreux et assez répandu au dehors pour en convoquer une assemblée générale

1. *Histoire de la Révolution,* t. II, p. 74 à 81.

Puisque Varennes se présente ici sous notre plume, rappelons que lorsque les armées allemandes étaient en marche sur Paris, le roi de Prusse fit arrêter ses troupes à Varennes et là, ayant à ses côtés Bismarck et Moltke, les deux génies de la victoire, il réunit autour de lui les principaux officiers et leur adressa ces paroles : « Vous savez où nous sommes et quel attentat s'y est accompli, il y a quatre-vingts ans. C'est d'ici que sont partis tous les malheurs qui sont tombés sur la France. Quand une nation traite ainsi son roi, la main de Dieu s'appesantit sur elle. »

A quelque temps de là, le roi Guillaume, proclamé empereur allemand, pour fruit de la victoire, rappela lui-même l'incident au cardinal de Bonnechose et le commenta de manière à en faire une leçon pour la France. (*Vie du cardinal de Bonnechose,* par Mgr Besson, t. II, p. 146.)

à la *Grande Loge Eclectique.* Là, fut résolu l'assassinat de Louis XVI et du roi de Suède (1). Le fait est aujourd'hui incontestable : les témoignages abondent. D'abord celui de Mirabeau qui, à l'ouverture des Etats-Généraux, dit en montrant le roi : « Voilà la victime »; puis celui du comte de Haugwitz, ministre de Prusse, au congrès de Vérone, où il accompagna son souverain, en 1822. Il y lut un mémoire qu'il aurait pu intituler « ma confession ». Il dit que non seulement il avait été franc-maçon, mais qu'il fut chargé de la direction supérieure des réunions maçonniques en divers pays. « C'est en 1777 que je » me chargeai de la direction des Loges de Prusse, » de Pologne et de Russie.

» J'y ai acquis la ferme conviction que tout ce » qui est arrivé en France, depuis 1788, la Révolu» tion française, enfin, y compris l'assassinat du Roi » avec toutes ses horreurs, non seulement avait été » décidé dans ce temps, mais que tout avait été » préparé par des réunions, des instructions, des ser» ments et des signaux qui ne laissent aucun doute » sur l'intelligence qui a tout préparé et tout con» duit. » « Que ceux qui connaissent mon cœur et mon

---

1. C'est au grand théâtre de Stockholm que Gustave III fut assassiné par quatre seigneurs de sa cour. Les meurtriers répandirent le bruit que le roi avait été frappé par un révolutionnaire français. Mais bientôt ils furent découverts. Gustave n'avait été que blessé, mais le quatorzième jour il mourut empoisonné, déclara le médecin Dalberg. Le meurtre de Gustave et l'arrivée au pouvoir de son frère étaient préparés de longue date par les loges, ainsi qu'en témoignent les papiers du duc de Sudermanie, ainsi que les procès-verbaux qu'il faisait dresser et qu'il paraphait à la suite des séances de magnétisme maçonnique auxquelles il avait assisté en 1783. La maçonnerie avait mis neuf ans à trouver cinq truands en Suède pour assassiner Gustave.

intelligence jugent de l'impression que ces découvertes produisirent sur moi (1). »

En 1875, le 7 avril, le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, écrivit à l'un de ses amis une lettre qui fut communiquée à M. Léon Pagès et publiée par celui-ci. On y lit : « Il y eut à Francfort en 1784, une assemblée de francs-maçons, où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Marie de Bouleguey, président du Parlement. Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI furent résolus... Le dernier survivant (des deux) l'a dit à M. Bourgon (Président de chambre honoraire à la Cour) qui a laissé une grande réputation de probité, de droiture et de fermeté parmi nous. Je l'ai beaucoup connu et pendant bien longtemps, car je suis à Besançon depuis quarante-deux ans et il est mort assez récemment. Il a raconté souvent le fait à moi et à d'autres. »

Mgr Besson, alors vicaire général du cardinal Mathieu et depuis évêque de Nîmes, compléta cette révélation en ces termes : « Je puis confirmer la lettre du cardinal par des détails qui ne sont pas sans intérêt et qui m'ont été racontés souvent à Besançon, non seulement par M. le président Bourgon, mais par M. Weiss, bibliothécaire de la ville, membre de l'Institut et le principal auteur de la Biographie universelle, publiée sous le nom de Michaud. M. Bourgon et M. Weiss étaient des hommes de bien dans toute la force du mot.. M. de Raymond

1. L'écrit de cet homme d'Etat a été publié pour la première fois à Berlin en 1840, dans l'ouvrage intitulé *Dorrev's 'Denkscriften und Briefen zur charackteristik der wet und litteratur.* (T. IV, p. 211 et 221.)

La citation ci-dessus est tirée de *Histoire et documents sur la franc-maçonnerie,* par le Dr Eckert.

vécut jusqu'en 1839. Ce fut lui qui leur révéla le secret des loges sur la condamnation de Louis XVI, à un âge où l'on ne doit plus au monde que la vérité. M. Weiss et M. le président Bourgon citaient encore sur ce sujet les aveux du baron Jean Debry, préfet du Doubs. Franc-maçon, conventionnel et régicide, ce personnage, que les événements avaient éclairé, joua, à Besançon un rôle honorable, dans les douze années qu'il y passa de 1801 à 1814. »

Mais voici qui achèvera de convaincre. Dans les premiers jours de mars 1898, le R. P. Abel, Jésuite de grande renommée en Autriche, dans l'une de ses conférences pour hommes données à Vienne à l'occasion du Carême, dit : « En 1784, il y eut à Francfort une réunion extraordinaire de la grande Loge Eclectique. Un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI, roi de France, et de Gustave, roi de Suède. Cet homme s'appelait Abel. C'était mon grand-père. » Un journal juif, *La nouvelle Presse libre*, ayant reproché à l'orateur d'avoir ainsi déconsidéré sa famille, le P. Abel dit à la conférence suivante : « Mon père, en mourant, m'a marqué, comme sa dernière volonté, que je m'appliquerais à réparer le mal que lui et nos parents avaient fait. Si je n'avais pas eu à exécuter cette prescription du testament de mon père, daté du 31 juillet 1870, je ne parlerais point comme je le fais (1). »

1. Le P. Abel est fils du fameux ministre de Bavière dont la carrière mérite d'être rappelée en deux mots.

D'abord libéral, agent du parti prusso-maçonnique, en Bavière, et par conséquent fidèle à la tradition de son père, le franc-maçon de 1784, le ministre Abel se convertit à la suite de la mort de sa femme, et devint ce que les Prussiens appellent un clérical, un ultramontain, car c'est de Prusse que sont sortis ces deux mots, immédiatement adoptés par nos loges.

Abel fut renversé en 1847 par.. la danseuse Lola Mon-

M. Gustave Bord croit que la mort du roi ne fut décidée qu'après Varennes. Il ignore sans doute cette déclaration du P. Abel qui a été publiée dans les journaux autrichiens au moment où elle a été faite, c'est-à-dire à la date ci-dessus marquée.

La mort du roi décidée, il fallait trouver les moyens de l'accomplir et, pour cela, trouver une assemblée composée d'hommes capables de commettre ce forfait.

MM. Augustin Cochin et Charles Charpentier, dans une étude publiée le 1er et le 16 novembre 1904 dans la Revue l'*Action française,* ont montré comment la campagne électorale de 1789 a été conduite en Bourgogne. De cette étude et de plusieurs autres semblables, ils sont arrivés à cette conclusion, vérifiée par toutes leurs recherches, que dans l'état de dissolution où étaient tombés tous les anciens corps indépendants, provinces, ordres ou corporations, il a été facile à un parti organisé de s'emparer de l'opinion et de la diriger sans rien devoir ni au nombre de ses affiliés, ni au talent de ses chefs. Cette organisation ils la montrent existante et agissante par des documents d'archives (1).

---

tès. Le roi voulait la créer comtesse, et il fallait pour cela un acte d'indigénat, que le ministre refusa de signer. Il fut congédié et remplacé par Maurer, le premier protestant qui fut ministre en Bavière. Son premier acte fut la signature de l'acte demandé.

1. En 1888, M. Auguste Carion publia à Lyon (Librairie Vitte) cette brochure : *La Vérité sur l'Ancien régime et la Révolution.* Nous y trouvons ce passage qui entre dans l'ordre d'idées développé par MM. Charpentier et Cochin:

Il se trouve dans certains cahiers (*des doléances du Tiers-Etat en 1789*), écrit M. Carion, des propositions où perce l'esprit révolutionnaire. M. Taine donne l'explication de ce fait. Des avocats, des procureurs, des notaires de petites villes avaient écrit de leur chef des doléances et pré-

En les étudiant de près, en relevant les noms et les dates, ils arrivent à « filer » les maçons, à trouver leurs traces dans une série de démarches qui, prises à part, n'ont rien de frappant, mais qui, vues d'ensemble, révèlent un système ingénieux et une entente mystérieuse. Quand on compare les résultats de ce travail dans deux provinces différentes et éloignées, l'impression devient saisissante.

André Chénier qui avait été adepte enthousiaste des idées qui ont produit la Révolution, qui l'a conduit lui-même à l'échafaud, avait bien vu, lorsqu'il disait : « Ces Sociétés, se tenant toutes par la main, forment une espèce de chaîne électrique autour de la France. Au même instant, dans tous les coins de l'empire, elles s'agitent ensemble, poussent les mêmes cris, impriment les mêmes mouvements. »

A mesure qu'approche l'ouverture des Etats Généraux, les sociétés secrètes redoublent d'activité pour discréditer la famille royale et ébranler le gouverne-

---

senté ses cahiers au chef-lieu du bailliage, sans avoir même assemblé la communauté pour lui en donner lecture. (Voir Taine, *l'Ancien Régime,* p. 5109.) (*La Vérité sur l'Anc. Régime*, Carion, p. 68.)

M. L. Ricaud dans un livre considérable : *La Bigorre et les Hautes-Pyrénées pendant la Révolution.* (Paris, librairie Honoré Champion, et Tarbes, librairie Croharé, 1894), fait la même observation pour la région pyrénéenne.

Examinant les 260 cahiers de doléances du Tiers-Etat qui sont conservés dans les Archives du département des Hautes-Pyrénées, M. Ricaud a recherché comment chaque commune avait rédigé le sien, et il trouve que ces cahiers n'ont nullement été rédigés par les communes.

Voici d'abord, dit-il, les cahiers d'Argelès-Bagnères et de Bonnemazon. Au premier instant, on remarque qui ni l'un ni l'autre n'a été composé dans le village dont il exprime les doléances. L'un et l'autre, en effet, sont conçus dans les mêmes termes et écrits presqu'entièrement de la même main. Cela indique une commune origine; car il est impossible que ces deux villages, séparés par une dis-

ment. Grâce aux adeptes répandus partout, les mots d'ordre se transmettent, les légendes circulent, l'agitation se propage, les troubles éclatent : le tout se fait sans qu'aucune organisation paraisse. C'est un mouvement, c'est une révolution qui paraît spontanée. Cependant des adeptes placés à la cour endorment la méfiance royale, les uns sachant ce qu'ils font, les autres ne se rendant point compte, telle la princesse de Lamballe auprès de la Reine.

Puis, vint « l'affaire » du collier. Nous savons aujourd'hui ce que c'est qu'une « affaire », par qui elle elle est montée et ce qu'elle produit, Dreyfus nous l'a appris. Il y en eut alors plusieurs : l'affaire des Jésuites, l'affaire Calas, l'affaire La Chalotais et par-dessus toutes, celle du collier de la Reine, montée par le juif Cagliostro. Philosophes et francs-maçons, après les avoir lancées, publièrent des brochures pour exciter les jalousies de classes et éveiller les passions

---

tance assez considérable et sans rapports de voisinage, aient eu les mêmes idées, en même temps que deux écrivains, pour les exprimer dans les mêmes termes et avec la même écriture. De plus, l'auteur des deux pièces avait laissé des blancs pour qu'on y insérât le nom du village, celui des députés qui serait nommés, ainsi que la date du jour où la communauté se réunirait pour signer son cahier et choisir son mandataire... (*La Bigorre*, p. 12, 13).

Dans les Hautes-Pyrénées, huit ou dix villages voisins déposèrent parfois *le même cahier écrit sur le même papier avec la même écriture*, tandis que pour d'autres groupes de localités, les paysans se bornaient à recopier des formules générales qu'on leur avait données (*La Bigorre*, p. 15 à 21).

Il en fut de même, d'ailleurs, à quarante lieues de la Bigorre, dans l'Armagnac, où un rapport du 29 mai 1789, émané du marquis de Fodoas, qui gouvernait cette contrée, nous apprend que « ... Sur un seul brouillon, (les avocats, procureurs et notaires des petites villes) faisaient, pour toutes les communes, des copies pareilles, qu'ils vendaient bien cher aux conseils de chaque paroisse de campagne. » (Cité par M. Ricaut, *La Bigorre*, p. 21.)

religieuses. En même temps Turgot et Necker étaient imposés au Roi, les Assemblées provinciales et le Parlement obéissaient à des comités occultes.

Le mouvement préparatoire à la Révolution, s'étendait plus loin.

« D'insaisissables délateurs, dit Louis Blanc, faisaient circuler d'un lieu à un autre, comme par un fil électrique, les secrets dérobés aux cours, aux collèges, aux chancelleries, aux tribunaux, aux consistoires. On voyait séjourner dans les villes certains voyageurs inconnus, dont la présence, le but, la fortune, étaient autant de problèmes. » Il montre Cagliostro remplissant le rôle de commis-voyageur de la franc-maçonnerie en France et en Italie, en Pologne et en Russie.

En 1787, un nouveau changement se produisit dans la maçonnerie française, un nouveau grade fut introduit dans les loges. Les F.·. de Paris se hâtèrent de le communiquer aux F.·. de province. « J'ai sous les yeux, dit Barruel, le Mémoire d'un F.·. qui reçut le code de ce nouveau grade dans une loge à plus de quatre-vingts lieues de Paris. »

Les résolutions prises au Grand-Orient partaient pour toutes les provinces à l'adresse des Vénérables de chaque loge. Les instructions étaient accompagnées d'une lettre conçue en ces termes :

« Aussitôt que vous aurez reçu le paquet ci-joint, vous en accuserez la réception. Vous y joindrez le serment d'exécuter fidèlement et ponctuellement tous les ordres qui vous arriveront sous la même forme, sans vous mettre en peine de savoir de quelle main ils partent ni comment ils vous arrivent. Si vous refusez ce serment ou si vous y manquez, vous serez regardé comme ayant violé celui que vous avez fait

à votre entrée dans l'ordre des F.:. Souvenez-vous de l'*Aqua Tophana;* souvenez-vous des poignards qui attendent les traîtres (1). »

Le club régulateur pouvait compter au moins sur cinq cent mille francs-maçons, pleins d'ardeur pour la Révolution, répandus dans toutes les parties de la France, tous prêts à se lever au premier signal d'insurrection et capables d'entraîner avec eux, par la violence d'une première impulsion, la plus grande partie du peuple.

On vit alors ce que nous voyons se reproduire aujourd'hui : la franc-maçonnerie avait besoin pour l'exécution de ses desseins d'un nombre prodigieux de bras; et c'est pourquoi elle qui n'admettait jusque-là dans son foyer que des hommes ayant une certaine situation, y appela alors la lie du peuple. Jusque dans les villages, les paysans y vinrent entendre parler d'égalité et de liberté et s'échauffer la tête sur les droits de l'homme. Pour ces gens-là, les mots liberté et égalité n'avaient pas besoin pour être compris des initiations des arrière-loges, et il était facile aux meneurs de leur imprimer par ces seuls mots tous les mouvements révolutionnaires qu'on voulait produire.

Dans le même temps, le duc d'Orléans appela aux loges et fit entrer dans la secte les Gardes-Françaises.

Rien ne se fait sans argent, et les révolutions moins que tout le reste.

Le comité directeur, présidé par Sieyès, et qui comprenait entre autres Condorcet, Barnave, Mirabeau, Pétion, Robespierre, Grégoire, ne manquait point

1. Barruel, II, p. 476.

de recueillir et d'amasser des fonds pour la grande entreprise.

Doudat, dans un livre publié en 1797, dit : « Ce fut par les francs-maçons que s'établirent une correspondance générale et les levées des deniers nécessaires au parti (de la Révolution). Ces levées sous le nom de *rétributions franc-maçonniques* se firent dans tous les pays de l'Europe et servirent, sans que tous les Frères y prévissent, à alimenter la Révolution de France. Avec ces fonds, le parti entretenait d'un bout du royaume à l'autre des émissaires et, à Paris, des résidents ; il jetait des candidats dans les corporations d'arts et métiers, il soudoyait des agents, des espions, lâchait des prédicants et des assassins. C'était à Nîmes qu'était le trésor, c'était là qu'aboutissaient tous les canaux qui, répondant aux divers repaires des calvinistes, amenaient et distribuaient les contributions, et d'un coup de levier, mettaient toutes leurs machines en mouvement. Cet argent servit à soudoyer des émissaires dans toute la France pour diriger les assemblées bailliagères. Il servit à mettre le peuple sous les armes ». (*Les Véritables auteurs de la Révolution de France,* p. 451-456).

Mirabeau, dans son livre *La Monarchie prussienne* (1), publié avant les événements dont il fut lui-même l'un des grands acteurs, en parle ainsi : « La maçonnerie en général, et surtout la branche des Templiers, produisait annuellement des sommes IMMENSES par les frais des réceptions et les contributions de tout genre : une partie était employée en dépenses d'ordre, mais une autre TRÈS CONSIDÉRABLE coulait dans une caisse générale, dont personne, excepté les premiers d'entre les frères, ne savait l'emploi. »

1. Tome VI, p. 67.

Même renseignement nous est donné par les papiers secrets trouvés chez le cardinal de Bernis. Deschamps cite l'un de ces documents appartenant au club de propagande annexé au comité directeur des Philalèthes qui avait pour mission non seulement de coopérer à la Révolution de France, mais de travailler à l'introduire chez les autres peuples de l'Europe. On y voit que, le 23 mars 1790, il y avait en caisse 1.500.000 francs, dont le duc d'Orléans avait fourni 400.000 francs; le surplus avait été donné par d'autres membres à leur réception. D'autres clubs ou loges avaient d'autres ressources. La caisse générale de la franc-maçonnerie comptait en 1790, vingt millions de livres, argent comptant; suivant les comptes rendus il devait s'y trouver dix millions de plus avant la fin de 1791. Lorsque Cagliostro fut arrêté à Rome par la police pontificale en septembre 1789, il avoua que la maçonnerie avait une grande quantité d'argent dispersé dans les banques d'Amsterdam, Rotterdam, Londres, Genève, Venise, que lui, Cagliostro, avait reçu six cents louis comptants, la veille de son départ pour Francfort (1).

Tout étant ainsi préparé, le jour de l'insurrection est fixé au 14 juillet 1789. Les francs-maçons, revenus de nos jours au pouvoir, savent bien pourquoi ils ont choisi le 14 juillet de préférence à d'autres dates pour la fête nationale. « La troisième République a choisi cet anniversaire, dit M. Gustave Bord, parce qu'elle n'est que la figuration politique de la Franc-Maçonnerie, et que la prise de la Bastille, en dépit de toutes les légendes romanesques ,ne fut elle-même

---

1. Deschamps, II, p. 126.

que le résultat d'une vaste conspiration maçonnique... » (1)

---

1. Les détails, d'une précision absolue, que donne M. Bord, ne laissent place à aucun doute, ne prêtent à aucune équivoque.

Ce fut d'abord l'armée qui fut embauchée pour le complot par l'intermédiaire des Loges militaires. On s'adressa à la Loge des *Trois Frères Unis*, qui eut successivement pour vénérables : Minette de Saint-Martin, exempt des gardes du corps; Schmidt, commis de la marine; Chauvet, commis de la guerre; Desbarodières, capitaine de cavalerie.

Dans une autre Loge de l'époque, également militaire, *Le Patriotisme*, on trouve Vauchelles, principal commis d'artillerie, et Mathieu de l'Epidor, secrétaire général des gardes du corps.

Les Gardes françaises, dont la défection assurera le succès de la journée, ont leur Loge : *Les Amis de la Gloire*; les sous-officiers ont même leur Loge spéciale, dont le vénérable est Beyssac, sergent : c'est l'*Union des Bons Français*, à l'O.·. de Paris.

La Maçonnerie s'était, d'ailleurs, infiltrée dans toutes les branches de l'administration, non moins que dans l'armée.

Elle tenait les Postes par le surintendant d'Ogny, du chapitre des *Amis Réunis*; les Messageries, par Chignard; les Finances du Roi, par Savalète de Lange. Latouche, Chaumont, Pelletier de Lépine, Gillet de la Croix, représentaient le duc d'Orléans et ses partisans; Perronnet apportait le contingent des ponts et chaussées; Boucault, les eaux et forêts; Méry d'Arcy, la Compagnie des Indes; Lalande recrutait les savants; Roettiers de Montaleau, ami de Cagliostro et mêlé de très près à l'affaire purement maçonnique du Collier, avait derrière lui les employés des Monnaies. Les chirurgiens, les médecins, les avocats, les concierges des bâtiments royaux, étaient en majeure partie affiliés aux Loges.

Le gouvernement de la Ville était peuplé de Maçons. La « Veuve » y était représentée par le lieutenant de police Thiroux de Crosne, par Ethis de Corny, procureur du roi, par Veytard, greffier en chef. Le prévôt des marchands, Flesselles, était Maçon également, mais un Maçon tiède et timoré, qui montrait peu d'enthousiasme pour le complot. Pour se garantir d'une défection inopportune ou même d'une trahison possible, on prit le parti de le massacrer...

Dans le comité insurrectionnel, nous voyons encore le marquis de la Salle, de la Loge *Les Deux Sœurs*; Deleu-

La Bastille tombe (1). Les courriers qui en portent la nouvelle aux provinces reviennent en disant que partout ils. ont vu les villages et les villes en insurrection. Les barrières dans Paris sont brûlées,

---

tre, du *Contrat Social*; Quatremière, de la Loge *Heradom*; Jamin, de la *Constante Vérité;* Osselin, du *Parfait contentement.*

Le 13 juillet, à onze heures du matin, les conjurés se réunissent dans l'église du Petit-Saint-Antoine. Ordre du jour : renvoi des troupes; organisation de la milice bourgeoise. La séance est présidée par Dufour, avocat officier du Grand-Orient, et par Villeneuve, député de la Loge la *Modération.*

Le lendemain, au moment où tout est déjà prêt pour l'attaque, le comité insurrectionnel envoie quatre députations au gouverneur pour l'engager à ouvrir ses portes et à se rendre. La première députation est composée d'Ethis de Corny, Maçon; de Bellon, aide-major, Maçon; de Billeford, sergent d'artillerie, Maçon. Dans la troisième députation, on trouve l'abbé Fauchet, et Chignard, Maçon; dans la quatrième, Poupart de Beaubourg, Maçon; de Milly, Maçon; Jamin, Maçon.

Ce sont encore des Maçons qui commandent l'attaque contre la Bastille, et parmi eux, Moreton de Chabrillan, de la Loge *La Candeur.*

La forteresse une fois prise, le Comité qui informe l'Assemblée nationale de cet exploit populaire, est composé, entre autres, de Garran de Coulon, Maçon, de la Feutrié, Maçon; de Morillon, Maçon.

Dans la députation qui reçoit la délégation de l'Assemblée nationale, il y a Deleutre, Maçon. Le membre de l'assemblée nationale qui sera chargé d'entrer en pourparlers avec le Comité insurrectionnel s'appelle Herwyn, et il est Maçon, lui aussi, comme par hasard.

Enfin, lorsque la Commune occupe officiellement la Bastille, c'est le chevalier de Laizer qui l'installe; il est officier du G.:. O.:., vénérable de l'*Avenir des Amis de la Gloire,* et député de l'*Union militaire,* de Valognes..

1. Preuve que la Révolution française a été organisée par une association cosmopolite : Auguste Vaquerie a écrit dans le *Rappel* du 27 messidor an 102, autrement dit, 15 juillet 1794, un article qui se terminait par ces mots :

« Maître de la Bastille, le peuple la démolit, et il sembla qu'un poids était enlevé de dessus la poitrine du monde.

» *Ce ne fut pas seulement la France qui respira.* A

en province les châteaux sont incendiés. Le redoutable jeu des lanternes a commencé; des têtes ont été portées sur des piques; le monarque a été assiégé dans son palais, ses gardes ont été immolés; il est lui-même emmené captif dans sa capitale.

Alors commence le règne de la Terreur organisée afin de laisser à la secte toute liberté pour exécuter ses sinistres projets.

Il fut inauguré vers la fin du mois de juillet 1789, *sur les différents points de la France*, dit M. Frantz Funck-Brentano (1), de l'Est à l'Ouest, et du Nord au Midi, se répandit subitement une terreur étrange, terreur folle. Les habitants des champs se réfugiaient dans les villes dont les portes étaient ensuite fermées en grande hâte. Les hommes se réunissaient en armes sur les boulevards; c'étaient, criait-on, les brigands. Dans certaines localités, un messager arrivait, les

---

Londres, il y eut un banquet où Sheridan but « *à la destruction de la Bastille, à la Révolution.* »

» La prise de la Bastille fut donnée comme sujet de concours *dans les Universités anglaises.*

» L'Italie l'acclama par la bouche d'Alfiéri.

» A Saint-Pétersbourg, on s'embrassait dans les rues en pleurant de joie.

» C'est qu'en effet tous les peuples étaient intéressés à la délivrance du peuple *fraternel* qui ne travaille pas pour *lui seul* et qui, lorsqu'il fait une déclaration des droits, déclare, non *les droits du Français,* mais *les droits de l'homme* »

M. de Ségur qui était alors à Saint-Pétersbourg a écrit dans ses Mémoires : « Quoique la Révolution ne fût assurément menaçante pour personne à Saint-Pétersbourg, je ne saurais exprimer l'enthousiasme qu'excitèrent parmi les négociants, les bourgeois et les jeunes gens d'une classe plus élevée, la chute de cette prison d'État et le premier triomphe d'une liberté orageuse. Français, Russes, Anglais, Danois, Allemands, Hollandais se félicitèrent comme si on les eût débarrassés d'une chaîne qui pesait sur eux. Chacun sentait qu'une nouvelle aurore se levait ».

1. *La Réforme sociale,* no du 1er novembre 1904, p. 670-672.

yeux fous, couvert de poussière, sur un cheval blanc d'écume. Les brigands étaient là-bas sur la colline, embusqués dans le bois. Dans deux heures, ils seraient dans la ville. (M. Frantz Funck-Brentano décrit ici ce qui se passa particulièrement en Auvergne, dans le Dauphiné, en Guyenne, etc.) Le souvenir de cette alarme demeura très vif parmi les générations qui la connurent. « La grande peur » fut la dénomination qu'on lui donna dans le centre de la France. Dans le Midi, on dit « la grande pourasse », la « grande paou », « l'annada de la paou ». Ailleurs ce fut « la journée des brigands » ou « le jeudi fou », « le vendredi fou », selon le jour où la panique éclata. En Vendée, le souvenir de l'événement est resté sous ce nom « les brouilles de la Madeleine ». La peur y éclata en effet à la fête de la Madeleine le 22 juillet. »

Le décret que l'Assemblée nationale publia le 10 août 1789, constate dans son préambule la généralité et la simultanéité de la panique. « Les alarmes ont été semées dans les différentes provinces, dit l'Assemblée, à la même époque et presque le même jour. »

Les documents réunis par M. Frantz Funck-Brentano font voir que la « grande peur » a éclaté dans les provinces suivantes : Ile-de-France, Normandie, Maine, Bretagne (de langue française), Anjou, Touraine, Orléanais, Nivernais, Bourbonnais, Poitou, Saintonge, Angoumois, Périgord, Limousin, Agenais, Guyenne et Gascogne, Languedoc, Provence, Dauphiné, Forez, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Champagne, Lorraine, Alsace. » Il ajoute ne connaître aucun document signalant la peur dans la Bretagne bretonnante, la Picardie, l'Artois et la Flandre. Je me souviens pourtant en avoir entendu parler par ma mère.

Cette terreur panique fit que les citoyens s'armèrent. La garde nationale se forma. En moins de quinze jours, trois milliers d'hommes furent enrégimentés et parés des couleurs nationales. La peur des brigands engendra des brigands véritables qui se pourvurent en ce moment des armes nécessaires. « La pensée populaire, dit M. Frantz Funck-Brentano, n'a peut-être pas tort en considérant cet événement comme le plus important de toute la Révolution. Du jour au lendemain, les Français virent tomber tout ce qui avait fait leur existence séculaire. Devant ce néant subit, ce fut la « grande peur » dans les âmes simples, le grand accès de fièvre précurseur de la crise terrible qui va secouer la nation tout entière et jusqu'au plus profond de ses entrailles » (1).

1. En 1797 fut publié à Neufchâtel un livre intitulé : « Les Véritables auteurs de la Révolution de France en 1789 », par Sourdat. A la page 453, il est dit : « Ce fut par les francs-maçons que se répandit au mois de juillet 1789, le même jour, à la même heure, dans tout le royaume, l'alarme des prétendus brigands ; ce fut par les francs-maçons que s'établirent une correspondance générale et les levées des deniers nécessaires au parti.

La revue *La Révolution française*, juin 1904, page 556, a publié sur la grande peur les témoignages d'hommes qui ont pour la Révolution un véritable culte :

M. Marcel Bruneau, Inspecteur d'Académie, (*Les Débuts de la Révolution,* Cher et Indre, 1902) : « La grande peur devint par ses conséquences un des plus grands événements de la Révolution ». M. Georges Bussière, (*Evénements historiques de la Révolution en Périgord,* t. III. *La Révolution bourgeoise, La Révolution spontanée,* p. 73, 74) : « La grande peur peut être envisagée comme un des événements les plus considérables de la Révolution ». M. Aulard : Cette grande peur de juillet et août 1789 qui est peut-être l'événement le plus important de la Révolution française ».

« Beaucoup d'historiens ont vu là la preuve d'une organisation savante et complète du parti révolutionnaire, dont les agents, sur tous les points du territoire, auraient obéi à un mot d'ordre. (M. Pierre de Vitt. *La peur en 1789. — La journée des brigands en Limousin,* p. 7.)

Qui était assez puissant pour soulever en même temps la même peur, à travers une immense étendue de territoire par les mêmes procédés, par les mêmes mensonges? Comment expliquer un tel mouvement, si ce n'est par l'action concertée d'une secte répandue sur tous les points du royaume, afin de rendre possibles les crimes qu'elle méditait?

Pour les accomplir, il fallait le concert des têtes et des bras. Pour diriger les uns et les autres, Mirabeau appelle ses F.:. conjurés dans l'église des religieux connus sous le nom de Jacobins; et bientôt l'Europe entière ne connaît les chefs et les acteurs de la Révolution que sous le nom de Jacobins. Il désigne à lui seul tout ce que comprend de plus violent la conjuration contre Dieu et contre son Christ, contre les rois et contre la société.

Nous n'avons point à en faire ici le récit ni même le tableau, le but de ces chapitres étant uniquement de répondre au vœu ainsi formulé par Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution.* « Il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusèrent alors, sous les trônes, et sous les autels, les révolutionnaires, instruments profonds et agissants des Encyclopédistes. »

Dans cet antre nous trouvons tous les personnages qui ont eu la part la plus active au bouleversement politique, social et religieux de la fin du XVIII[e] siècle : Philippe-Egalité, Mirabeau, Dumouriez, La Fayette, Custine, les frères Lameth, Dubois-Crancé, Rœderer, Lepelletier de Saint-Fargeau appartiennent à la loge de la *Candeur ;* Babeuf, Hébert, Lebon, Marat, Saint-Just, à celle des *Amis réunis;* Bailly, Barrère, Guillotin, Danton, Garat, Lacépède, Brissot, Camille Desmoulins, Pétion, Marat, Hébert, Collot-d'Herbois,

Dom Gesle sont sortis de la loge des *Neuf sœurs* à laquelle avaient appartenu Voltaire, d'Alembert, Diderot et Helvétius. Sieyès faisait partie de celle des *Vingt-deux*, Robespierre était rose-croix du Chapitre d'Arras.

C'est Mirabeau qui, le 6 mai 1789, montre Louis XVI en disant : « Voilà la victime ! »

C'est Sieyès qui, le 16 juin, proclame qu'il ne peut exister aucun *veto* contre l'assemblée qui va régénérer la France.

C'est Guillotin qui, le 21 juin 1792, entraîne les députés dans la salle du Jeu de Paume, et c'est cet autre maçon Bailly qui improvise le serment de la révolte. C'est Camille Desmoulins qui, le 14 juillet, dans le jardin du Palais-Royal, jette à la foule le cri : « Aux armes ! » signal du premier meurtre et du pillage.

C'est La Fayette qui, le 21 juin 1791, expédie à Varennes cet autre maçon Pétion pour saisir le roi fugitif et qui se fait lui-même geôlier des Tuileries.

Le même Pétion, maire de Paris, livre, le 20 juin 1792, la famille royale aux outrages des hordes avinées des faubourgs.

C'est Rœderer qui, le 10 août, après un nouvel assaut aux Tuileries, livre la famille royale à la Convention.

C'est Danton qui organise les massacres de septembre, tandis que Marat fait creuser un puits, rue de la Tombe-Issoire, pour enfouir dans les catacombes de Paris les cadavres des égorgés.

C'est Garat, franc-maçon comme tous les autres, qui, la veille du 21 janvier, vient signifier au roi martyr son arrêt de mort sans sursis.

Et après le régicide, c'est Robespierre qui devient grand-maître de l'échafaud.

Le projet de la franc-maçonnerie ne se bornait point à jacobiniser la France, mais l'univers entier: aussi avons-nous vu l'Illuminisme porté simultanément dans tous les pays.

La loge établie rue Coq-Héron, présidée par le duc de la Rochefoucauld, était devenue spécialement celle des grands maçons et s'occupait de la propagande européenne; c'est là que se tenaient les plus grands conseils. Celui qui a le mieux connu cet établissement est M. Girtaner. Dans ses *Mémoires sur la Révolution française*, il dit : « Le club de la *Propagande* est très différent de celui des Jacobins, quoique tous les deux se mêlent souvent ensemble. Celui des Jacobins est le grand moteur de l'Assemblée nationale. Celui de la Propagande veut être le moteur du genre humain. Ce dernier existait déjà en 1786; les chefs en sont le duc de la Rochefoucauld, Condorcet et Sieyès. Le grand objet du club propagandiste est d'établir un ordre philosophique, dominant sur l'opinion du genre humain. Il y a dans cette société deux sortes de membres, les contribuables et les non-payants. Le nombre des payants est d'environ cinq mille; tous les autres s'engagent à propager partout les principes de la société et à tendre toujours à son objet. »

Leurs efforts ne furent pas stériles. « De tous les phénomènes de la Révolution, dit Barruel, le plus étonnant sans doute, et malheureusement aussi le plus incontestable, c'est la rapidité des conquêtes qui ont déjà fait la révolution d'une si grande partie de l'Europe, et qui menacent d'en faire la révolution de l'univers; c'est la facilité avec laquelle ses armées ont arboré son drapeau tricolore et planté l'arbre de son égalité et de sa liberté désorganisatrices dans la Savoie et la Belgique, en Hollande et aux rives

du Rhin, en Suisse et au delà des Alpes, du Piémont, du Milanais et jusqu'à Rome même. » Puis, après avoir accordé à la valeur des troupes françaises et à l'habileté de ses chefs la part qui leur est due dans ces conquêtes, il ajoute : « La secte et ses complots, ses légions d'émissaires secrets devancèrent partout ses armées. Les traîtres étaient dans les forteresses pour en ouvrir les portes, ils étaient jusque dans les armées de l'ennemi, dans les conseils des princes pour en faire avorter les plans. Ses clubs, ses journaux, ses apôtres avaient disposé la populace et préparé les voies. »

Barruel donne de nombreuses preuves de cette affirmation. L'histoire sincère des conquêtes de la République et de l'Empire l'a confirmée.

L'AGENT DE LA CIVILISATION MODERNE

HISTORIQUE. — IIe PÉRIODE

DE LA RÉVOLUTION A NOS JOURS

CHAPITRE XV

LA FRANC MAÇONNERIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

Le renversement de la civilisation chrétienne projeté vers la fin du XIVe siècle, nous l'avons vu poursuivi par une société secrète qui, de génération en génération, s'est transmis le plan indiqué par les Humanistes, développé par les Encyclopédistes, définitivement arrêté par les Illuminés et mis à exécution par les Jacobins.

Etouffée dans le sang de la Terreur et dans la boue du Directoire, la Franc-Maçonnerie ne put élever le Temple de l'Humanité sur les ruines de l'Eglise de France qu'elle avait renversée.

L'Eglise se releva. La Franc-Maçonnerie ne renonça point à son projet. Elle s'y remit dès les premiers jours de l'empire. Elle agrandit d'année en année le cercle de son action; et à l'heure présente, elle se tient assurée d'aboutir cette fois, d'autant plus

sûrement qu'elle connaît ce qui l'a fait échouer au XVIIIe siècle.

Lentement et sûrement, tel est le mot d'ordre qu'elle a imposé à ses agents et à elle-même, qui a été tenu et qui va, pense-t-elle, lui procurer enfin ce qu'elle poursuit depuis cinq cents ans.

Elle veut anéantir tout l'ordre de choses existant, religion, société et propriété, pour lui substituer l'état de pure nature. Elle ne le put. L'Empire fut une réaction que la Restauration accentua. Nous la verrons sous les gouvernements qui vont se succéder, travailler à traverser leurs bonnes intentions et à paralyser leurs efforts dans le bien, à les inspirer et à les seconder dans le mal ; puis enfin à s'emparer elle-même du pouvoir, et alors poursuivre ouvertement la réalisation des desseins que les encyclopédistes, les francs-maçons et les illuminés avaient conçus.

La réaction se fit d'abord dans l'ordre religieux.

Le catholicisme n'avait pu être entièrement étouffé. Sa doctrine et sa morale n'avaient cessé de vivre dans une multitude de cœurs, et son culte même d'être pratiqué au péril de la vie. Lorsque celui qui avait conçu la pensée et qui s'était donné le pouvoir de rétablir un certain ordre dans la société, voulut se mettre à l'œuvre, il comprit que, pour relever la France de ses ruines, il fallait nécessairement commencer par la restauration du culte. Portalis l'avait parfaitement montré dans le discours qu'il prononça au Corps législatif, dans la séance du 15 germinal an X. Mais quel culte ? Nul autre que le culte catholique n'eût été accepté, nul autre n'ût été viable. Tout le monde le sentait bien, et Napoléon mieux que tout autre. Or, le culte catholique ne pouvait être restauré que par le Pape : de là, la néces-

sité de s'entendre avec lui. Napoléon le vit, et aussitôt il entama les négociations qui devaient aboutir au Concordat de 1801. Cependant, la franc-maçonnerie était toujours là et elle ne renonçait nullement à son projet d'anéantir le catholicisme et avec lui la civilisation chrétienne. Nous allons donc la revoir à l'œuvre, non plus avec l'impétuosité de 93, mais discrètement, lentement et, pensait-elle, plus sûrement (1).

Dès le jour même de la conclusion du Concordat — fût-ce sous l'inspiration maçonnique? il est difficile de le dire (2) — commencèrent les réserves, et bientôt les reprises de l'esprit antichrétien. Après un siècle de travail incessant, cet esprit est arrivé de nos jours à consolider presque toutes les conquêtes que la Révolution avait faites, et qu'elle avait été contrainte d'abandonner sous la pression de l'esprit catholique.

La religion catholique restaurée eût dû être comme autrefois la religion de l'Etat (3). Il semble bien que la chose se présentait ainsi à l'esprit de Napoléon, lors des premières ouvertures qu'il fit à Pie VII.

---

1. Voir pour l'histoire de l'Eglise de France au XIXe siècle (1802-1900), les conférences faites aux catholiques par M. L. Bourguin. Deux volumes in-12. P. Téqui, éditeur, rue de Tournon, 29, Paris.

2. Ce qui est certain, c'est que Talleyrand, Grégoire, Fouché, les constitutionnels, les vieux jansénistes rentrés dans les conseils du gouvernement, les révolutionnaires de la cour de Bonaparte, les sceptiques et les impies qui assiégeaient la Malmaison, désespérant d'empêcher le consul de traiter, concertèrent leurs efforts pour fausser l'esprit et la lettre du Concordat.

3. La religion de l'Etat est la religion que l'Etat n'impose à personne, mais qu'il pratique pour son propre compte. La République a une religion, l'athéisme, et elle l'impose à ses sujets.

Dans le projet de Concordat daté du 26 novembre 1800, les négociateurs français laissèrent passer le mot de « religion d'Etat. » Au titre IX, art. 1er, il était dit : « Aux conditions ci-dessus et vu leur acceptation par le Saint-Siège, le gouvernement français déclare que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat. » Bonaparte voulait donc restaurer le culte national en tant que culte public, en tant que culte de l'Etat, tout en laissant aux individualités la liberté d'en pratiquer un autre. Et cependant le premier Consul s'en défendit bientôt; et tous les efforts furent inutiles, ceux de Spina, ceux de Consalvi, ceux de Pie VII lui-même, pour le faire revenir au projet primitif, si naturel, si logique, qui devait s'imposer à un esprit aussi lucide que le sien.

Encore une fois, nous ne saurions dire s'il y eut, près de Napoléon, dès ce moment, une intervention de cette Contre-église que nous avons vue dépositaire de la pensée de la Renaissance, et qui, depuis quatre siècles, travaillait, avec une persévérance que rien ne décourageait, à la faire triompher. Ce que nous savons, c'est ce que l'histoire a recueilli, de la bouche du cardinal Pacca, cet échange de mots entre Volney et Bonaparte, au lendemain de la signature du Concordat : « Est-ce que c'est là ce que vous avez promis? — Calmez-vous. La religion en France a la mort dans le ventre : vous en jugerez dans dix ans! »

C'est à un juif du XVIIIe siècle, Guillaume Dohm, qu'il faut faire remonter la pensée initiale de l'égalité des cultes. Il en a été l'instigateur et le docteur auprès des princes du monde moderne. Il était archiviste de S. M. le roi de Prusse et secrétaire au département des affaires étrangères lorsqu'il écrivit,

en 1781, son mémoire *De la réforme politique de la situation des Juifs,* adressé et dédié à tous les souverains.

Il y étale la théorie de l'Etat indifférent en religion, neutre, athée, et, ce qui est plus grave, dominateur de toutes les religions.

« Le grand et noble emploi de gouvernement, dit-il, consiste à mitiger les principes exclusifs de toutes ces différentes sociétés catholique, luthérienne, socinienne, mahométane, de façon qu'elles ne tournent point au préjudice de la grande société.

» Que le gouvernement permette à chacune de ces petites sociétés particulières d'avoir l'esprit de corps qui lui est propre, de conserver même ses préjugés quand ils ne sont pas nuisibles; mais qu'il s'efforce d'inspirer à chacun de ses membres un sujet plus grand d'attachement pour l'Etat; et il aura atteint le grand but qu'il lui convient d'avoir en vue, quand les qualités de gentilhomme, de paysan, de savant, d'artisan, de chrétien ou de juif seront toutes subordonnées à celle de *citoyen.* »

C'est bien l'idée napoléonienne : ce programme tracé vingt ans d'avance, Napoléon a voulu le réaliser.

Après de longs débats, il réussit à introduire dans le Concordat même, et surtout il déposa dans les articles organiques, dont il l'accompagna subrepticement, un germe qui ne demandait qu'à se développer pour devenir cette autre constitution civile du clergé que M. Briand a forgée dans la loi de séparation et qu'il espérait bien nous faire accepter.

Le Concordat porte ceci : « Le gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majo-

rité du peuple français. » Dans ces mots, il n'y a que la reconnaissance d'un fait, d'un fait qui aurait pu ne pas être à ce moment-là et qui peut changer avec le temps; non la reconnaissance du droit que donne à l'Eglise catholique sa divine origine, et celle de la situation unique que cette origine lui fait. Le Concordat, par cette rédaction, reconnaissait au protestantisme et au judaïsme, à raison de la fraction de citoyens qui en font profession, des droits dans l'Etat semblables à ceux du catholicisme. Ces droits semblables devinrent bientôt des droits égaux, et, actuellement, c'est aux protestants et aux juifs, qui restent cependant toujours le petit, très petit nombre, qu'est faite la situation privilégiée.

Le Pape, à la date du 12 mai 1801, écrivit au premier Consul pour lui exprimer sa douleur de cette exigence : « Nous ne vous cacherons pas, et tout au contraire nous vous en ferons l'aveu éclatant, combien nous avons éprouvé une joie vive aux premières ouvertures qui nous ont été faites pour le rétablissement de la religion catholique en France; et l'espérance flatteuse que cette religion serait rétablie dans son antique splendeur *comme dominante*, m'a fait voir avec bien de la douleur l'article désagréable qui, dans le projet oficiel, a été proposé comme la base de tous les autres.. Nous ne pouvons nous empêcher de vous mettre sous les yeux, qu'étant constitué par Dieu pour la défense de cette religion et sa propagation,.. nous ne pouvons, par un article d'une convention solennelle, en sanctionner la dégradation... Si la religion catholique est celle de la majorité des Français, pouvez-vous douter que leurs vœux ne soient remplis en lui rendant son premier lustre? Serez-vous retenu par l'oppo-

sion du petit nombre, sur lequel la majorité l'emporte à un si haut degré? A cause d'eux, priverez-vous la France et l'autorité publique des grands avantages que lui procurerait l'entier rétablissement de la religion catholique? »

Rien n'y fit; et le Pape, pour éviter un plus grand malheur, dut en passer par la volonté de Bonaparte (1).

La question était d'importance capitale. M. Emile Olivier exagère lorsqu'il exprime l'opinion que cet article du Concordat consacrait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que l'on réclame maintenant, dit-il, comme si elle n'était point faite depuis un siècle. Loin de consacrer le principe de la séparation, le Concordat sanctionne l'union sous un nouveau mode. Il est vrai que la religion catholique n'est plus la religion de l'Etat. Mais quoique moins intime, moins avantageux pour l'Eglise que l'ancien ordre de choses, celui qui a été substitué par le Concordat n'est pas d'une autre nature. Elle garde avec l'Etat des liens, et des liens obligatoires. Le Concordat a conservé les principes intacts, il n'a pas consacré la séparation, « le dogme religieux de la Révolution française. »

Mais la Révolution, qui veut la séparation, qui la veut partout, l'a préparée dès lors en France autant qu'il était en elle.

Les Etats séparés de l'Eglise et l'Eglise romaine privée de la souveraineté temporelle, telles sont les deux préoccupations les plus constantes da la franc-

1. Dans une communication portée au Comte de Chambord par M. de Vaussay, le Cardinal Pie ne demandait pas pour le catholicisme la qualification de « religion d'Etat », mais cette déclaration : « La religion de quatorze siècles dans le passé et de trente-cinq millions de citoyens dans le présent, *est* la religion du pays et de ses institutions ».

maçonnerie, le double objet de ses plus continuels efforts. Il faut que l'Eglise, pour qu'on puisse en avoir raison, soit d'abord sans point d'appui sur la terre.

C'est dans ce but que l'on s'efforça d'abaisser le catholicisme en France au rang d'une religion quelconque, de diminuer son prestige et sa force, d'humilier le clergé et de le paralyser. Il rentre en France, mais il ne forme plus un Ordre dans l'Etat, il n'a plus aucun droit en tant que corps, il n'est plus qu'une collection d'individus qui bientôt ne seront distingués des autres que pour subir plus d'avanies et plus d'outrages. Il n'est même plus propriétaire. L'on sait à quel point la propriété est nécessaire à l'indépendance; le clergé n'en aura plus. Ses biens, les plus légitimes qui fussent, ne lui seront point rendus; il sera réduit à la condition de salarié, et l'on ne se fera point faute de lui couper les vivres pour lui rappeler sa sujétion. Il est vrai que l'article XV du Concordat dit : « Le gouvernement aura soin de laisser aux catholiques la liberté de faire, s'ils le veulent, de nouvelles fondations en faveur des églises », et de reconstituer ainsi l'ancien patrimoine de l'Eglise de France. Mais l'on sait par quelle savante tactique cette liberté a été restreinte de jour en jour, puis comment les fondations pieuses durent être toujours constituées en rentes sur l'Etat, afin qu'il fût plus facile de s'en emparer au jour de la séparation, et enfin comment l'indemnité concordataire fut elle-même supprimée.

Au gouvernement, déjà chargé de fournir au clergé le vivre et le couvert, le Concordat accorda encore le choix des personnes à élever aux dignités ecclésiastiques : « Le premier Consul nommera, dans les

trois mois qui suivront la publication de la Constitution apostolique, les archevêques et évêques qui doivent gouverner les diocèses des nouvelles circonscriptions. — De même, le premier Consul nommera les nouveaux évêques aux sièges épiscopaux qui vaqueront par la suite. Le Siège apostolique leur donnera l'institution canonique. Les évêques nommeront aux paroisses, et ils ne choisiront que des personnes agréées par le gouvernement. »

A diverses époques, les gouvernants se firent un devoir de religion ou d'honnêteté publique de choisir les plus dignes; mais, en d'autres moments, ils allèrent prendre, de parti-pris, des incapables et même des indignes. Napoléon en donna l'exemple. Il imposa au cardinal Caprara quinze évêques constitutionnels. Plus tard, il chercha les moyens de se passer de l'institution canonique. Il convoqua pour cela un Concile national; mais il ne put en obtenir ce qu'il voulait. Ce n'eût plus été pour le clergé la dépendance ni même l'asservissement, c'eût été le schisme.

A côté du clergé séculier, il y a dans l'Eglise le clergé régulier. Celui-ci pouvait trouver dans sa constitution même des conditions d'indépendance refusées au premier. Aussi Bonaparte se garda bien de laisser les Ordres religieux se reconstituer. Le décret du 22 juin 1804 prononça la dissolution de l'association des Pères de la Foi, et « de toutes autres congrégations ou associations formées sous prétexte de religion et non autorisées ». En outre, il statua que : « Aucune congrégation ou association d'hommes ou de femmes ne pourra se former à l'avenir sous prétexte de religion, à moins qu'elle n'ait été formellement autorisée par un décret impérial. » Bonaparte disait d'ailleurs et répétait qu'il ne voulait point de congrégations, que cela est inu-

tile, qu'il n'y a pas à craindre qu'il rétablisse les moines (1).

Cependant il autorisa les Lazaristes et les prêtres des Missions étrangères. « Ces religieux, dit-il, au Conseil d'Etat, me seront très utiles en Asie, en Afrique et en Amérique. Je les enverrai prendre des renseignements sur l'état du pays, ce seront des agents secrets de diplomatie ». Il autorisa aussi les Frères des écoles chrétiennes à titre de rouage de la machine universitaire. « Le Grand-Maître de l'Université visera leurs statuts *intérieurs*, les admettra au serment, leur procurera un habit particulier et fera surveiller leurs écoles. » (Décret du 17 mars 1808, art. 109). L'autorisation accordée aux Sœurs de charité rentre dans le même plan. « La supérieure générale résidera à Paris et sera ainsi sous la main du gouvernement. » Il imposa comme générale sa propre mère, Mme Lœtitia Bonaparte. M. Hanon fit observer respectueusement que la règle ne le permettait pas. Il fut enfermé dans la prison de Fénestrelle.

Pour en revenir au clergé séculier, Bonaparte veille à ce que son recrutement ne se fasse point facilement; il ne faut pas que les prêtres soient en nombre. Trente-sept mille quatre cents curés sont institués au lendemain du Concordat. Bonaparte déclare n'être obligé par ce traité de rétribuer que les curés-doyens, au nombre de trois mille quatre cents. Il accorde néanmoins cinq cents francs à vingt-quatre mille curés desservants. Les dix mille autres, ainsi que tous les vicaires, resteront à la charge des communes, qui généralement sont trop pauvres ou trop

1. Correspondance, X, 127.

imposées pour pouvoir leur donner les moyens de vivre (1). Aussi Rœderer, l'un des présidents du Conseil d'Etat, dit : « Les desservants n'ont encore pu obtenir de traitement fixe dans *aucune* commune. Les paysans ont voulu avec ardeur leur messe et leur service du dimanche comme par le passé, mais payer est autre chose (2). » Ce n'était guère encourageant pour les vocations. Elles ne suffisent point à remplir les vides que la mort multiplie parmi ces vieillards revenus de l'exil; néanmoins, les évêque sont obligés, avant de procéder à une ordination, d'envoyer à Paris la liste de ceux auxquels ils veulent conférer les saints Ordres (3). Napoléon l'écourtait selon son bon plaisir. Mgr Montault, évêque d'Angers, et Mgr Simon, évêque de Grenoble, ne purent, le premier en sept ans, le second en huit, ordonner chacun que dix-huit prêtres.

Mais il y a plus. Napoléon veut surveiller et diriger l'enseignement des séminaires. « Il ne faut pas, dit-il, abandonner à l'ignorance et au fanatisme le soin de former les jeunes prêtres... On a trois ou quatre mille curés ou vicaires, enfants de l'ignorance, et dangereux par leur fanatisme et leurs passions. Il faut leur préparer des successeurs plus éclairés, en instituant, sous le nom de séminaires, des écoles spéciales qui seront sous la main de l'autorité. On placera à leur tête des professeurs instruits, dévoués au gouvernement et amis de la tolé-

---

1. Le budget du culte catholique en 1802 fut de 1.258.197 fr. Celui de 1803 s'éleva à 4 millions. Le dernier budget régulier du culte catholique sous le premier empire (1813) dépassa de très peu 17 millions.

2. Œuvres, III, 481.

3. Articles organiques, 25. Cette disposition ne fut apportée qu'en 1810.

rance (1). Ils ne se borneront pas à enseigner la théologie : ils y joindront une sorte de philosophie et une honnête mondanité (2). » Le décret du 5 février condamne comme trop ultramontaine la théologie de Bailly ! Nous verrons reparaître plus tard ces idées d'enseigner dans les séminaires une certaine philosophie, d'y faire prendre une certaine mondanité et de préparer les jeunes prêtres à être des amis de la tolérance.

Napoléon voulait avoir en même temps la main sur le culte. Dans les négociations qui précédèrent la signature du *Concordat*, le Pape y réclamait la reconnaissance de la liberté de la religion et de l'exercice public de son culte. Cet exercice avait été proscrit par la Révolution; il importait qu'il fût reconnu formellement dans le Concordat que ces lois tyranniques étaient abrogées. Ce point donna lieu aux plus pénibles discussions. « A force d'indicibles fatigues, de souffrances et d'angoisses de tout genre, dit Consalvi, enfin arriva le jour où il semblait qu'on touchât au terme désiré. » Il avait fait reconnaître, dans l'article premier de la convention, la liberté et la publicité du culte catholique. Au moment où il allait signer, il s'aperçut qu'on avait glissé sous sa plume un texte tout différent de celui qui avait été convenu. Tout était à recommencer. Nouvelles discussions et négociations. Consalvi, à cette phrase : « La religion catholique, apostolique, romaine, sera librement exercée en France, » voulait que l'on n'ajoutât que ces mots : « Son culte sera public ». Les commissaires français avaient ordre d'exiger cette addition : « En se conformant aux

1. Ce mot révèle l'inspiration maçonnique.

2. Thibaudeau, II, 485.

règlements de police. » Consalvi pressentait un piège. Il ne se trompait point : ce piège, c'étaient les articles organiques que le gouvernement tenait en réserve et dont il n'avait jamais été fait mention au cours des négociations. Le Saint-Siège protesta solennellement contre cet acte extra-diplomatique. Les articles organiques furent maintenus ; ils furent présentés comme ne faisant qu'un seul et même tout avec le Concordat. On sait l'abus qui en a été fait au cours du XIXe siècle. Les règlements de police ont tout envahi, et il est donné au maire du plus humble village d'en formuler à sa guise. Bientôt le culte public n'existe plus qu'à l'état de souvenir. Non seulement toute manifestation, mais tout signe extérieur de religion finira par être interdit sous le beau prétexte que l'on ne doit pas porter atteinte à la conscience de MM. les libres-penseurs.

L'Eglise ne peut pas être entièrement réduite à l'esclavage si longtemps que le Pape est libre ; aussi il n'y a rien que la franc-maçonnerie poursuivra avec plus de persévérance que l'abolition du Pouvoir temporel des Papes, nécessaire à son indépendance.

Est-ce sous son inspiration, ou suivant les impulsions de sa propre ambition que Napoléon Ier tenta de faire du Pape son vassal ? Il n'était encore que le général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, lorsqu'après la capitulation de Mantoue il se rendit à Bologne pour y faire, dit M. Thiers, « la loi au Pape ». De là, il écrivit à Joubert : « Je suis à traiter avec cette prêtraille, et, *pour cette fois-ci*, saint Pierre sauvera encore la capitale en nous cédant ses plus beaux Etats. » Le lendemain, il écrivait au Directoire : « Mon opinion est que Rome, une fois privée de Bologne, Ferrari, la Romagne, et des trente

millions que nous lui ôtons, ne peut plus exister : CETTE MACHINE SE DÉTRAQUERA TOUTE SEULE. » Dans cette lettre, se trouve la première éclosion diplomatique de l'idée napoléonienne, que nous verrons poursuivie par Napoléon Ier, puis par Napoléon III, idée identique à l'idée maçonnique. Le 22 septembre, sur le bruit de la maladie du Pape, il prescrivait à son frère Joseph, « si le Pape venait à mourir, de mettre tout en œuvre pour empêcher qu'on en fît un autre et pour susciter une révolution. » M. Thiers donne à cette occasion la raison dernière de tout ce qui a été fait depuis un siècle contre la Papauté : « Le Directoire voyait dans le Pape *le chef spirituel du parti ennemi de la Révolution,* » c'est-à-dire de la civilisation païenne. Voilà pourquoi le Directoire et son général voulaient qu'il n'y eût plus de Pape. Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène,* Napoléon expose ouvertement cette idée fondamentale de la maçonnerie, et comment il avait pensé d'abord la réaliser. Parlant de ses proclamations aux musulmans, il dit : « C'était du charlanisme, mais du plus haut... Voyez les conséquences : je prenais l'Europe à revers; *la vieille civilisation* demeurait cernée, et qui eût songé alors à inquiéter le cours des destinées de notre France et de la *régénération du siècle?* (1) » Anéantir la vieille civilisation, la civilisation chrétienne, régénérer le siècle à la païenne, et cela par la France, voilà le mot qui fait pénétrer au fond de l'histoire contemporaine.

Si Napoléon était dans ces pensées, se demandera-t-on, pourquoi rétablit-il le culte catholique en France? Il l'explique dans son *Mémorial:* « Quand je relèverai les autels, avait-il dit, quand je protégerai les mi-

1. Voir aussi : *Correspondance de Napoléon Ier* publiée par ordre de Napoléon III, t. V, p. 185, 191, 241.

nistres de la religion comme ils méritent d'être traités en tout pays, le Pape fera ce que je lui demanderai; il calmera les esprits, les réunira dans sa main et les placera dans la mienne. » Et ailleurs : « Avec le catholicisme j'arrivais plus sûrement à tous mes grands résultats... Dans l'intérieur, chez nous, le grand nombre absorbait le petit (protestants et juifs), et je me promettais de traiter celui-ci avec une telle égalité, qu'il n'y aura bientôt plus lieu de connaître la différence. (En d'autres termes, j'arriverais à faire régner l'indifférence en matière religieuse). Au dehors, le catholicisme me conservait le Pape, et avec mon influence et mes forces en Italie, je ne désespérais pas tôt ou tard, par un moyen ou par un autre, de *finir par avoir à moi la direction de ce Pape,* et dès lors, quelle influence, quel levier d'opinion sur le reste du monde! (1) » Nous verrons la Haute-Vente prendre la suite de cette idée et s'efforcer de la mener à bonne fin.

Sur le trône impérial, Napoléon ne perdit pas son point de vue. Nous savons ce qu'il fit pour confondre dans l'esprit du peuple la vraie religion avec les hérésies, en mettant le tout sur le même rang, ce qu'il fit pour arriver peu à peu à supprimer tout culte extérieur, à faire du clergé un corps de fonctionnaires, et même à se passer du Pape pour l'institution canonique des évêques. Tout cela ne pouvait être durable, si l'on ne parvenait point à enlever au Pape son indépendance. Napoléon s'y employa de son mieux. Le 13 février 1806, il avait écrit à Pie VII : « Votre Sainteté est souveraine à Rome, mais j'en suis l'empereur. » Deux ans plus tard, le général Miollis s'empare de la Ville éternelle, et,

1. *Mémorial de Sainte-Hélène,* t. V, p. 384, 388.

le 10 juin, Napoléon publie un décret qui réunit tous les Etats du Pape à l'empire français. Le 6 juillet, Pie VII est enlevé du Quirinal, tandis que les cardinaux sont internés à Paris ou enfermés dans les prisons de l'Etat. Prisonnier, lui aussi, le doux vieillard subit le double assaut de la violence et de la fourberie pour obtenir l'annulation du Concordat de 1801, et lui en faire signer un autre où était fait abandon quasi-complet de sa juridiction sur l'Eglise de France (1).

Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* (2), Napoléon dit qu'en détruisant ainsi le pouvoir temporel des Papes il avait « bien d'autres vues ». Parlant de la proposition qu'il avait faite d'un autre Concordat : « J'avais mon but, dit-il, et il ne le connaissait pas »; et, après que la signature en eût été arrachée à la faiblesse d'un vieillard épuisé de force et terrorisé : « Toutes mes grandes vues, s'écrie-t-il, s'étaient ac-

1. Lorsque la prison de Napoléon à Sainte Hélène devint plus étroite et plus dure, Pie VII écrivit au cardinal Consalvi, cette lettre admirablement chrétienne :

« La famille de l'empereur Napoléon nous a fait connaître, par le moyen du cardinal Fesch, que le climat de Sainte-Hélène est mortifère et que le pauvre exilé dépérit à vue d'œil. Nous avons appris une telle nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez avec nous sans aucun doute parce que nous devons tous les deux nous rappeler que, après Dieu, c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la religion dans le grand royaume de la France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps ses torts subséquents. *Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit et des égarements de l'ambition humaine.* Le Concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur.

» Ce serait dans notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un, nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne. »

2. T. IV, p. 208, et t. V, de la page 391 à 401.

complies sous le déguisement et le mystère... J'allais relever le Pape outre mesuré, l'entourer de pompes et d'hommages, j'en aurais fait une idole, il fût demeuré près de moi, Paris fût devenu la capitale du monde chrétien, et j'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique. »

Le concordat suivi des articles organiques et l'emprisonnement de Pie VII à Savone et à Fontainebleau sont les fruits concordants de cette même pensée. Ces actes s'enchaînent, ils sont la réalisation partielle et successive du plan unique conçu par la Révolution. La doctrine révolutionnaire proclame l'omnipotence de l'Etat; elle ne peut admettre l'existence d'un pouvoir spirituel indépendant et supérieur, tel que l'Eglise. Comment l'abattre ? L'Etat va commencer par s'unir à l'Eglise et se servir de cette union pour l'asservir; puis quand il la croira assez affaiblie pour ne pouvoir plus vivre par elle-même, il se séparera de nouveau d'elle, espérant que, privée de son soutien, elle périra. Napoléon, — ces paroles et ces actes le prouvent, — a voulu, en faisant le Concordat, asservir l'Eglise à son pouvoir absolu. Quand il crut le moment venu, il épuisa toutes les ressources de la ruse et de la violence pour s'emparer du pouvoir spirituel, ne craignant même pas, pour y arriver, d'affaiblir secrètement le Pape par des breuvages de morphine.

Pour pouvoir diriger le monde religieux dans les voies qui devaient amener « la régénération du siècle », il n'était pas moins nécessaire de s'emparer de la direction des esprits que de réduire le Pape à l'état d'idole. Napoléon le comprenait bien. Dans ce but, il voulut supprimer la presse religieuse pour la réorganiser à sa façon : « Mon intention, écrit-il

à Fouché, ministre de la police, est que les journaux ecclésiastiques cessent de paraître, et qu'ils soient réunis dans un seul journal, qui se chargera de tous les abonnés. Ce journal devant servir à l'instruction des ecclésiastiques s'appellera *Journal des Curés.* Les rédacteurs en seront nommés par le cardinal-archevêque de Paris.

C'est dans la même pensée qu'il institua l'Université et lui donna le monopole de l'enseignement. Le F.·. Fontanes, futur grand-maître de l'Université, interrogé sur la note de M. Champagny qui avait conclu à la reconstitution de l'Oratoire, de l'Ordre des Bénédictins de Saint-Maur et des congrégations de la doctrine chrétienne, répondit ce que disent nos maîtres du jour : « Il faut dans l'enseignement, comme en toutes choses, l'*unité de vue et de gouvernement.* La France a besoin d'une seule Université et l'Université d'un seul chef. » « C'est cela, répliqua le dictateur, vous m'avez compris. » Et le F.·. Fourcroy apporta au Corps législatif, le 6 mai 1806, un projet de loi ainsi conçu :

« Art. I. — Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé EXCLUSIVEMENT de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire. »

Dans son ouvrage l'*Instruction publique et la Révolution,* Duruy loue Napoléon d'avoir, par l'institution de l'Université, sauvé la Révolution et l'esprit révolutionnaire. « Quelle merveilleuse conception que cette Université de France avec son grand-maître, son conseil, ses inspecteurs généraux, ses grades et sa puissante hiérarchie ! quel trait de génie d'avoir compris qu'il n'était qu'une grande corporation laïque pour disputer les jeunes générations aux débris des vieilles corporations enseignantes *et surtout à*

leur esprit! Avant le 18 brumaire, on pouvait déjà prévoir le moment où la réaction aurait regagné dans le domaine de l'enseignement tout le terrain perdu depuis 1789. Grave danger et qui ne tendait à rien moins qu'à remettre en question, dans un très prochain avenir, les principes de tolérance et d'égalité dont la conquête avait été le but de tant d'efforts et qui sont demeurés l'excuse de tant d'excès... Après avoir rivé le présent à la Révolution par le Code civil et le Concordat, il lui assurait l'avenir par l'éducation. De tous les services que Napoléon a rendus, je n'en sache pas de plus mémorable que d'avoir arraché l'enseignement aux pires ennemis du nouveau régime pour le confier à un corps profondément imbu des idées modernes. »

Que telles aient été, les pensées et les desseins de Napoléon, lui-même l'affirma équivalemment.

Le soir de l'assassinat du duc d'Enghien, il dit à ses familiers : « On veut détruire la Révolution. Je la défendrai, CAR JE SUIS LA RÉVOLUTION, MOI, MOI (1). »

---

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Thiers, t. V, p. 14.

Napoléon Ier était-il en rapports avec la franc-maçonnerie?

Dans la *Révolution française*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, publiée par la *Société de l'Histoire de la Révolution*, sous la direction de M. Aulard, M. Georges Bourgin a publié une série d'articles sous ce titre : Contribution à l'Histoire de la franc-maçonnerie sous le premier Empire. A la page 45 du fascicule du 14 juillet 1905, il fait cette citation : « Je lui (à Napoléon) fis, dit O'Méara, (le chirurgien anglais de Napoléon à Sainte-Hélène), quelques questions sur la franc-maçonnerie et lui demandai son opinion sur eux : « Ils ont aidé à la Révolution et dans ces derniers temps encore à diminuer la puissance du Pape et l'influence du Clergé ». Je lui témoignai le désir de savoir s'il n'avait pas encouragé les francs-maçons. *Un peu*, répondit-il, *parce qu'ils combattaient le Pape* ».

M. Philippe Gonnart vient de publier un ouvrage sur les origines de la légende napoléonienne où il étudie « l'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène. » Il y relève et prétend résoudre cette question : « Napoléon a-t-il altéré la vérité et dénaturé ses idées en se représentant lui-même comme le continuateur de la Révolution? »

« Napoléon était dans la vérité en répétant *à satiété,* dit M. Gonnard, dans les écrits de Sainte-Hélène qu'il avait été le défenseur des idées de 1789 en France, comme le défenseur du principe des nationalités en Europe. Que disait-il qui ne fût exact quand il rappelait qu'en vendémiaire, en fructidor, en 1815, il s'était opposé à la « réaction » et qu'il avait sauvé « les grandes vérités de notre révolution. » Il disait vrai quand il proclamait : « J'ai consacré la Révolution, je l'ai infusée dans les lois ». Il disait vrai quand il se nommait lui-même « le Messie » de la Révolution. Dans les Récits de la captivité de Montholon il dit : « J'ai semé la liberté à pleines mains partout où j'ai implanté mon code civil. »

Napoléon III, interprétant fidèlement cette pensée dans son ouvrage : *Les Idées napoléoniennes,* a rendu à son oncle ce témoignage : « La Révolution mourante, mais non vaincue, avait légué à Napoléon ses dernières volontés. *Eclaire les nations,* dut-elle lui dire, *affermis sur des bases solides les principaux résultats de nos efforts. Exécute en étendue ce que j'ai dû faire en profondeur.* SOIS POUR L'EUROPE CE QUE J'AI ÉTÉ POUR LA FRANCE. Cette grande mission, Napoléon l'accomplit jusqu'au bout (1). »

De fait, partout où Napoléon portait ses armes, il y faisait ce qui avait été fait en France. Il éta-

1. *Idées napoléoniennes,* t. I, p. 28-29.

blissait l'égalité des cultes, bien certainement l'un des principaux résultats poursuivis et obtenus par la secte qui a fait la Révolution. « Il y a une RELIGION UNIVERSELLE, di le *Bulletin du Grand-Orient* (Juillet 1856, p. 172), qui renferme toutes les religions particulières du globe : c'est cette religion que nous professons; c'est CETTE RELIGION UNIVERSELLE QUE LE GOUVERNEMENT PROFESSE QUAND IL PROCLAME LA LIBERTÉ DES CULTES. » Pie VII ne s'est donc point trompé lorsqu'il dit dans son Encyclique du 22 mars 1808 : « Sous cette égale protection de tous les cultes, se cache et se déguise la persécution la plus dangereuse, la plus astucieuse qu'il soit possible d'imaginer contre l'Eglise de Jésus-Christ, et malheureusement la mieux concertée pour y jeter la confusion et même la détruire, s'il était possible que la force et les ruses de l'enfer puissent prévaloir contre elle. »

Tout en établissant l'égalité des cultes partout où ses armes le portaient, Napoléon expulsait les religieux et vendait les biens ecclésiastiques; et pour changer l'ordre social comme l'ordre religieux, il imposait le partage forcé des successions, il abolissait les corporations ouvrières, il bouleversait les provinces, il détruisait les libertés locales et renversait les dynasties nationales; en un mot, il anéantissait l'ordre de choses ancien pour en établir un nouveau, il s'efforçait de substituer à la civilisation chrétienne une civilisation dont les dogmes révolutionnaires auraient été le fondement et le principe.

CHAPITRE XVI

SOUS LA RESTAURATION

L'empire écroulé, la France crut que ceux-là seuls qui l'avaient faite pourraient, après tant de bouleversements et tant de ruines, la relever et la faire rentrer dans ses voies. Elle tourna donc les yeux vers les fils de S. Louis (1). Déjà, en 1799, son cœur les appelait. La franc-maçonnerie aurait bien voulu, si le régime monarchique s'imposait de nouveau, nous

1. Un écrivain non suspect, Duvergier de Hauranne, a reconnu que « les Bourbons ne trouvèrent aucun appui dans les monarchies du continent ».

Les adversaires de la Restauration furent contraints d'avouer au premier moment que nul mouvement ne fut plus national. Le maréchal Ney : « Pour éviter à la patrie les maux affreux d'une guerre civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser entièrement la cause de leurs anciens rois ». Le régicide Carnot : « Aucun doute raisonnable ne pouvait s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons ». La Fayette disait qu'il était heureux de voir le retour des Bourbons « devenir un signal et un gage de bonheur et de liberté publique » et il ajoutait qu'il était profondément uni à cette satisfaction nationale.

Et Guizot : « Plus on prouvera qu'aucune volonté générale, aucune grande force, interne ou externe, n'appelait et n'a fait la Restauration, plus on mettra en lumière *la force propre et intime* de cette nécessité supérieure qui détermina l'événement ».

livrer à des princes étrangers. Mirabeau avait avancé la candidature du duc de Brunswick et dès 1791, Carro avait proposé au chef des Jacobins la candidature du duc d'York, fils du roi d'Angleterre. Mais la secte sentait si bien que le vœu de la nation appelait le retour des Bourbons, et qu'un jour ou l'autre ce vœu deviendrait irrésistible, qu'elle voulut prendre les devants et s'emparer du mouvement pour le dominer et le diriger. Deux maçons émérites, les généraux Malet et Oudet, fondateurs de la société des Philadelphes à Besançon, entamèrent des négociations avec Louis XVIII. Ils furent devancés par Sieyès et ceux qui, avec lui, préparaient la dictature qui fut inaugurée par le coup d'Etat du 18 brumaire.

Ce que la maçonnerie voulait, par un moyen ou un autre, c'était, tout en subissant les nécessités qui s'imposaient, sauver la Révolution, maintenir son esprit et garder le plus possible de ses conquêtes. La secte l'avait obtenu de Napoléon par le despotisme; de Louis XVIII, elle se promettait de l'obtenir par ce qu'elle appelle « la liberté ». Ce que Malet et Oudet avaient voulu négocier avec Louis XVIII, c'était, ce qu'il subit quinze ans plus tard, l'établissement du régime constitutionnel, du mécanisme parlementaire qui permettrait de continuer la guerre à l'Eglise.

En 1799, Louis XVIII eût pu plus facilement se dégager de l'étreinte maçonnique. Il eût été plus libre de restaurer l'antique constitution nationale dépouillée de ses abus. Le rétablissement du culte catholique s'imposait, nous l'avons vu, à ce point que Napoléon ne vit rien de plus urgent que de négocier avec le Pape. Si Louis XVIII, au lieu de Napoléon, eût négocié le Concordat, il eût été autre. Il le montra bien par les démarches dont il

prit l'initiative auprès du Saint-Siège après la seconde Restauration, dans le but d'améliorer celui que Napoléon lui avait légué; et, libre, l'Eglise de France, épurée par le martyre, débarrassée des souillures du Jansénisme, eût pu remettre la nation très chrétienne dans les voies de la vraie civilisation.

L'Europe entière était bouleversée. C'était donc à toute l'Europe, et non seulement à la France, qu'il fallait rendre de fermes assises. Les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse voulurent s'y employer, et firent entre eux cette célèbre convention qui fut appelée la « Sainte-Alliance ».

« Il y a dans cette affaire, — écrivait J. de Maistre, de Saint-Pétersbourg, à M. le comte de Vallaise, — un côté touchant et respectable qui doit être apprécié et vénéré, indépendamment de toute question qu'on pourrait élever sur *l'esprit qui l'a dicté et* QUI EST AUJOURD'HUI ASSEZ PUISSANT POUR SE FAIRE OBÉIR PAR LES SOUVERAINS ». Quel était cet esprit? En qui, en quoi, était-il incarné pour avoir cette puissance? J. de Maistre, dans une nouvelle communication à son roi, dit que cet esprit était celui des Illuminés. « C'est cet Illuminisme (non celui de Weishaupt, mais celui de Saint-Martin) qui a dicté la convention de Paris, et surtout les phrases extraordinaires de l'article qui a retenti dans toute l'Europe.. Je suis parfaitement au courant des machines que ces gens-là ont fait jouer pour s'approcher de l'auguste auteur de la convention (l'empereur de Russie), et pour s'emparer de son esprit. Les femmes y sont entrées, comme elles entrent partout... Si l'esprit qui a produit cette pièce avait parlé clair, nous lirions en tête : Convention par laquelle tels et tels princes déclarent que tous les chrétiens ne sont qu'une famille professant la même

religion, et que les différentes dénominations qui les distinguent ne signifient rien (1). » Cette religion universelle, en laquelle les sectaires voulaient dès lors confondre toutes les religions, ils l'appelaient le *christianisme transcendantal*, et le concevaient comme une pure religiosité ou une religion sans dogmes. C'est ce que continuent de poursuivre de nos jours, quoique sous d'autres noms, l'Alliance-Israélite-Universelle et la franc-maçonnerie. Et aujourd'hui comme alors, francs-maçons et juifs se servent, pour y arriver, des gouvernants et des gouvernements. J. de Maistre l'avait constaté pour le siècle précédent : « On peut affirmer que, pendant le XVIIIe siècle, les gouvernements de l'Europe n'ont presque rien fait, d'un peu remarquable, qui n'ait été dirigé par l'esprit secret vers un but dont les souverains ne se doutaient pas (2). » Il le constatait de nouveau à l'entrée du XIXe siècle; et aujourd'hui il est facile, à tous ceux qui savent voir, de faire la même observation par leurs propres yeux.

Impuissantes à s'opposer à la marche des événements, les sociétés secrètes s'efforcèrent donc, lors de la Restauration, de les diriger à leur profit pour empêcher l'ordre social fondé sur la foi de se rasseoir en Europe, et surtout en France. Ce qu'elles avaient obtenu par la « Sainte-Alliance » de l'empereur de Russie, de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, elles s'efforcèrent de l'obtenir du roi de France. Sans doute, Louis XVIII, personnellement, n'était point un catholique de première trempe, il avait bu à la coupe de son siècle; mais il avait le sens royal, et s'il n'eût été circonvenu, s'il eût eu les

1. J. de Maistre, *Œuvres complètes;* t. XIII, 219-222.
2. J. de Maistre, *Œuvres complètes*, t. XIII, p. 339.

mains libres, il eût, sans aucun doute, donné à la France une Restauration plus parfaite et plus solide.

Entre toutes les conquêtes de la Révolution, celle qui était la plus importante aux yeux de la secte, la plus utile à ses desseins, la plus nécessaire à garder, c'était l'indifférence du pouvoir à l'égard de la religion. Aussi, ce qu'elle craignait le plus dans la restauration royaliste qui, en 1799, s'annonçait comme imminente, c'était le rétablissement de la religion d'Etat; et ce qu'elle s'efforça par-dessus tout d'obtenir lorsque la Restauration se fit, ce fut le maintien de l'égale protection de tous les cultes que Napoléon avait mise en vigueur (1). Une autre question

---

1. La Charte de 1814 s'exprimait en ces termes :

Art. 5. — Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Art. 6. — Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat.

Art. 7. — Les ministres de la religion catholique et romaine et ceux des autres cultes chrétiens reçoivent seuls des traitements du trésor royal.

Le Souverain Pontife dans un bref daté de Césène s'en plaignit à l'évêque de Troyes : « Alors que nous espérions, disait Pie VII, qu'après un si heureux retour politique la religion catholique serait non seulement débarrassée de tous les obstacles qu'elle rencontrait en France et contre lesquels nous n'avions cessé de réclamer, mais encore rendue à sa splendeur et à sa dignité d'autrefois, nous avons vu que la constitution garde à ce sujet un profond silence et qu'elle ne fait pas même mention du Dieu tout-puissant par qui les rois règnent et les princes commandent. Vous comprendrez facilement combien il nous est douloureux de voir... que cette religion, qui est celle de la majorité des français, ne soit pas proclamée celle que les lois et le gouvernement protègent de leur autorité. Notre douleur s'accroît à le lecture de l'article 22, (du plan de constitution arrêté par le Sénat dans sa séance du 6 avril. Le Sénat, créé par Bonaparte, était composé de francs-maçons), qui non seulement permet la liberté des cultes et de la conscience, mais promet protection à cette liberté et aux ministres des divers cultes. Il ne faut pas vous démon-

qu'elle avait également à cœur, c'était celle de la souveraineté. Elle voulait bien que le roi régnât, elle ne pouvait consentir à ce qu'il gouvernât, à ce qu'il eût en mains l'autorité efficace et réelle. La Charte déclara bien que l'autorité résidait tout entière dans la personne du roi, et que la religion catholique était la religion de l'Etat : l'article 6 témoignait des intentions du roi, mais ce n'était que des mots contredits par l'article 5 et par l'article 7. Et de même que la Constitution accordait la liberté des cultes et la liberté de la presse, elle restaurait la liberté de là tribune, silencieuse depuis dix ans. Deux maîtres illuminés, Talleyrand et Dallery, usèrent près de Louis XVIII des influences dont vient de parler J. de Maistre, pour obtenir que le roi apportât avec lui ces *pestes*, comme les appelle Grégoire XVI. D'autres agirent près d'Alexandre, et c'est sur son invita-

---

trer quelle blessure mortelle cet article porte à la religion catholique en France. Car dès que l'on affirme la liberté de tous les cultes sans distinction, l'on confond la vérité avec l'erreur et l'on met sur la même ligne que les sectes hérétiques et la perfidie juive la sainte et immaculée épouse du Christ, l'Eglise en dehors de laquelle il n'y a point de salut. D'autre part, dès qu'on promet faveur et protections aux sectes hérétiques et à leurs ministres, non seulement on tolère, on protège les personnes, mais encore les erreurs; or c'est en cela que consiste cette hérésie funeste et trop déplorable, qui, selon l'expression de S. Augustin, affirme que tous les hérétiques suivent le bon chemin et tiennent la vérité : affirmation si absurde qu'elle semble incroyable. Nous avons été également surpris et affligé de l'article 23, qui accorde la liberté de la presse; c'est un grand péril, la perte certaine des mœurs et de la foi : si l'on pouvait en douter, l'expérience des temps passés la démontrerait; car c'est par ce moyen-là surtout, c'est certain, que l'on a perverti d'abord les mœurs des peuples, ensuite corrompu et détruit leur foi, et enfin excité les séditions, les troubles et les révolutions. Parmi la grande corruption qui règne, ces mêmes maux seraient à craindre, si l'on accordait à chacun ce qu'à Dieu ne plaise, la faculté d'imprimer ce qu'il lui plaît ».

tion péremptoire que Louis XVIII fit la déclaration de Saint-Ouen, qui donna à la secte le gage des libertés constitutionnelles. C'est à ce moment-là même que fut créé le mot *libéral*, destiné à servir de voile aux idées et aux œuvres de la franc-maçonnerie.

Cependant, l'élan d'amour avec lequel la France accueillit son roi, et la joie avec laquelle elle se porta vers les autels, fit craindre que les précautions prises devinssent inutiles. Le retour de Napoléon fu résolu, préparé, accompli.

Dans les premiers jours de janvier 1910, l'historien de Napoléon, M. Frédéric Masson, publia les papiers inédits de Camille Gautier et de Dumolin. Ils apportèrent la preuve que le retour de l'île d'Elbe fut une machination maçonnique. A Grenoble et en Dauphiné, le nombre des maçons étaient considérable en 1789. En 1814, il s'accrut de tous les officiers renvoyés, qui se groupèrent sous la direction de Gautier (1).

1. Gautier, initié à la loge « La Concorde », Orient de Livourne, y passa maître en 1802; il reçut, deux ans plus tard, de la loge « Les Amis de l'Honneur français », Orient de Porto-Ferrajo, de considérables dignités, que compléta, à l'Orient de l'Ile-Rousse, le chevalier prince de l'Aigle et du Pélican, parfait maçon libre d'Hérédon; le 26 janvier 1805 ou 1807, à l'Orient de Bastia, *il fut élevé, par le* « Souverain chapitre de Rose croix », à la dignité de prince et chevalier maçon parfait libre d'Hérédon, sous le titre de souverain prince chevalier de Rose Croix, avec tous pouvoirs de convoquer loge, tenir le siège des loges assemblées, faire et parfaire des maçons jusqu'au grade de chevalier de l'Epée dit de l'Orient. Enfin, le 8 août 1808, il reçut du Grand-Orient de France de suprêmes pouvoirs que confirmèrent, avec le représentant du grand-maître, les délégués de la Grande Loge Symbolique, de la Grande Loge d'administration et du Grand Chapitre général. Il ne pouvait, dans les grades capitulaires, monter plus haut.

A coup sûr, ces honneurs maçonniques ne pouvaient manquer de lui assurer, sur tous les régiments et sur toutes les *villes où fonctionnait* une loge régulière, une suprématie incontestée.

Ce fut avec la certitude d'une base d'opérations en pleine montagne que Napoléon répondit à l'appel qui lui était fait (1).

C'est donc bien à la Franc-Maçonnerie que nous devons la seconde invasion. La première fut la conclusion de la Révolution que la secte avait préparée, organisée, perpétrée, et la troisième fut le fruit de la politique de Napoléon III fidèle aux serments qu'il lui avait prêtés.

Après Waterloo les francs-maçons, qui devaient tant reprocher aux Bourbons d'être revenus dans les « fourgons de l'étranger » (2), sollicitèrent les

---

1. « Que les amateurs d'aventures extraordinaires, dit M. Frédéric Masson, aient conçu d'autre façon et aient autrement raconté le retour de l'île d'Elbe ; qu'ils aient trouvé l'Empereur plus poétique s'il arrivait en France sans avoir prévenu personne ni rien préparé pour son retour ; qu'ils aient trouvé la nation plus émouvante, si elle était uniquement conquise par l'apparition de Napoléon, cela se peut ; mais la version que, pour la première fois, m'ont permis de donner les papiers inédits de Camille Gautier et de Dumoulin paraîtra, à quiconque réfléchit, à la fois plus probable et plus digne de la sagesse de l'Empereur ».

2. Jusqu'au 31 mars 1814, les souverains alliés avaient continué à traiter avec Napoléon, et quand la disparition de l'empereur parut inévitable, ils cherchèrent une combinaison politique qui exclût les Bourbons. Le Czar surtout ne voulait pas entendre parler d'eux. Par contre, les témoignages des contemporains les moins suspects de partialité, comme Carnot, Ney, Lafayette, le général Foy établissent tous que les vœux unanimes des Français étaient pour une restauration monarchique, et les historiens A. Sorel, L. Blanc, Guizot, Henry Houssaye, dans son œuvre capitale *1814 et 1815*, ont tous convenu qu'elle était exigée par l'intérêt national.

M. Edmond Biré, dont la science et la probité historiques sont universellement connues, a écrit dans *Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, pp. 267-279 :

« Il n'y avait chez les Alliés, en 1814, aucun parti pris en faveur des Bourbons ; ils avaient au contraire des dispositions peu bienveillantes pour l'ancienne dynastie, qui avait si longtemps régné sur la France et tenu le premier rang en Europe. Ils commencèrent la guerre sans que la restauration des principes monarchiques entrât pour rien

alliés de vouloir bien donner, de leurs mains, à la France un roi autre que le chef de la maison de Bourbon. Par deux fois, une députation de francs-maçons se rendit au camp des alliés leur demander d'imposer la royauté d'un Hollandais, le prince d'Orange, ou celle de Louis-Philippe, qu'ils réussirent à introniser plus tard. Le chef de cette ambassade était Charles Teste (1). Louis XVIII, revenu de Gand, était aux portes de Paris dès le 6 juillet, mais la diplomatie maçonnique qui entourait les rois coalisés ne lui permit d'entrer dans sa capitale que le 8, après qu'il eut renvoyé ceux de ses ministres qui l'avaient suivi dans l'exil, et qu'il les eut remplacés par des hommes de la Révolution (2), les deux apostats Talleyrand et Louis, avec le régicide Fouché comme ministre de la police (3).

Le régime constitutionnel fut dès lors implanté

---

dans leurs projets; ils l'achevèrent sans que cette combinaison s'offrît à leur pensée. Ils eurent jusqu'au bout l'intention de traiter avec Napoléon; même après avoir renoncé de traiter avec lui, ils ne songèrent pas encore à Louis XVIII.

1. Eckert de Dresde, protestant : *La franc-maçonnerie*, 1852, etc., t. II, pp. 162-172. — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, t. V, chap. II et IV.

2. Rohrbacher, XXVIII, 194.

3. Fouché fut imposé par la Franc-maçonnerie. Après les cent jours, M. de Vitrolles étant allé à Arnouville sonder les intentions de la coalition, Wellington lui dit : « Il y a en tout ceci une question de choses, la cocarde tricolore, et une question de personne, Fouché. M. de Vitrolles ayant rappelé au duc que la cocarde tricolore était le signe de la révolte contre le roi et Fouché un régicide : « Eh bien, répliqua le général anglais, on pourrait peut-être abandonner la question de choses, mais pour celle de personne c'est impossible (L. Blanc, *Histoire de dix ans*. Introduction). Fouché étant le maître de la police la Franc-Maçonnerie put se réorganiser librement. Quand il se retira, il laissa la place à un autre maçon de carrière Descazes : « Descazes, dit encore L. Blanc, c'était Fouché amoindri ».

en France, et avec lui la maçonnerie restait maîtresse. « Louis XVIII, dit le secrétaire du Grand-Orient, Bazot, donna la Charte. C'est le gouvernement constitutionnel. Ce principe nous protège (1). » C'était en effet la royauté limitée au pouvoir exécutif, et l'autorité réelle donnée à des ministres, commis éphémères des majorités des Chambres, qui elles-mêmes finiraient bien par être à la dévotion de la secte. Aussi Thiers put-il dire dans un discours prononcé en 1873 au Corps législatif : « La Constitution de 1814 est sortie des entrailles mêmes de la Révolution ». Aucun système politique n'est plus favorable aux desseins de la secte, aucun ne lui donne plus de facilité pour paralyser l'autorité légitime, pour enchaîner l'Eglise et la persécuter. Elle ne s'en fit pas faute, même sous les rois légitimes. Ils firent ce qu'ils purent, Charles X surtout, pour résister à ses entreprises; le système était plus fort qu'eux. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'instruit par cette triste expérience, Henri V se soit refusé à la recommencer en sa personne en 1873. C'était

1. Pour expliquer l'effondrement du pouvoir politique colossal de Napoléon Ier, Chateaubriand disait : « La force du camp cachait la faiblesse de la cité ». Et pour expliquer la chute de la Restauration, il disait avec autant de justesse : « On croyait avoir restauré la monarchie, on avait institué simplement *une démocratie royale*. On a changé les draps du lit impérial, on n'en a même pas tourné les matelas ». Au virus révolutionnaire introduit dans les lois françaises par Napoléon Ier vient donc s'ajouter le parlementarisme où les passions du quart d'heure se substituent aux plans longuement mûris. Ces deux causes devaient fatalement accomplir leur œuvre de destruction des énergies morales et des forces matérielles de la nation.

Dans ses Mémoires publiés en 1908, le baron de Frenelly exprime la même pensée lorsqu'il dit : « Il y avait contresens à restaurer la légitimité des personnes sans restaurer la légitimité des choses. »

Rien de plus vrai. Que ne le comprit-on en 1871-1872?

aussi le régime constitutionnel que voulaient lui imposer avec ce qui en était le symbole, des hommes qui ne savaient pas à quel esprit ils obéissaient, peut-être même quelles influences ils subissaient et dans quel abîme ils allaient nous entraîner.

Malgré les précautions prises par la secte pour empêcher la Restauration de favoriser le retour à une civilisation vraiment chrétienne, celle-ci fit cependant ce qu'elle put pour seconder l'action du clergé dans son œuvre de rénovation religieuse.

Dès le 29 février 1816 ,les religieux sont autorisés à donner l'enseignement. Des comités cantonaux sont nommés pour surveiller et encourager l'instruction; les curés non seulement en font partie, mais les président. Permission est donnée aux évêques d'établir des écoles ecclésiastiques, les séminaristes ne sont plus astreints à suivre les cours des lycées, les évêques peuvent ordonner qui ils jugent digne sans autorisation du pouvoir. Les missions paroissiales sont encouragées, malgré les clameurs et les calomnies, les chansons et les caricatures des libéraux, et les missionnaires sont placés sous la protection du Grand Aumônier. Des aumôniers sont donnés à l'armée. Une loi est faite pour l'observation du dimanche. Une commission est nommée pour étudier les moyens de rendre à l'Eglise son ancienne splendeur. L'archevêque de Reims est chargé de présenter au roi les sujets qui lui paraissent les plus dignes d'être élevés à l'épiscopat. Enfin, une convention avec le Souverain Pontife augmente le nombre des diocèses.

Dans les instructions qui furent remises au comte de Blacas pour négocier un nouveau Concordat plus favorable à l'Eglise que ne l'était celui conclu avec

Napoléon, le roi disait : « Sa Majesté apprécie, comme elle le doit, la position difficile où se trouvait alors le Saint-Siège : mais elle voit aussi que les dispositions prises dans des circonstances si différentes, si orageuses pour l'Eglise de France, ne s'appliquent plus à la situation actuelle, et que ce qui pouvait convenir pour la sauver du naufrage ne suffirait plus pour sa régénération. »

En exécution de ce dessein, un projet de convention fut rédigé le 25 août 1816, signé par le Pape, le 4 septembre et aussitôt transmis à Louis XVIII. Le Concordat de 1516 devait être rétabli; les deux parties contractantes procéderaient de concert à une nouvelle circonscription des diocèses et à la translation de certains évêques; enfin les articles organiques seraient abolis.

Le haut franc-maçon Decazes qui prenait de jour en jour plus d'influence sur le roi, démontra que le Souverain Pontife exigeait beaucoup trop et qu'en particulier il n'était pas possible de laisser supprimer ainsi les articles organiques, principale garantie des droits de l'Etat et des libertés gallicanes (1).

La Chambre de 1815, la Chambre introuvable (2), favorisait les bonnes dispositions du roi. Mais la maçonnerie veillait. Elle avait su placer près du souverain, faire entrer dans son intimité l'un des siens, Decazes, commandeur du suprême conseil du 33e degré de l'Ecossisme. Chassé du ministère après la

1. La Restauration demanda et obtint le rétablissement de vingt-deux évêchés.

2. Ce nom d'*introuvable* fut donné à cette Chambre par Louis XVIII comme un éloge, à cause de la communauté de principes entre elle et la royauté.

mort du duc de Berry, il se mit à la tête de l'opposition.

C'est alors que surgit, du sein de la franc-maçonnerie, une autre société plus secrète, avec des serments plus terribles et des sanctions inéluctables, le carbonarisme. Venu de l'Italie, il se répandit avec une étonnante rapidité dans toute l'Europe. En France, il organisa les conspirations militaires de Belfort, de Saumur, la Rochelle, etc., qui purent être heureusement déjouées (1).

Les loges se multipliaient; on y faisait entrer les officiers en demi-solde, les acquéreurs des biens de la noblesse et du clergé. Le Grand Orient faisait rechercher en quels lieux ils se trouvaient en nombre suffisant pour former une loge; il leur envoyait un vénérable, étranger au pays; le vénérable s'installait au milieu d'eux, et par eux répandait dans la population les idées maçonniques, donnait le mot d'ordre toutes les fois qu'il y avait une mesure à prendre ou à faire prendre, dans les conseils communaux ou départementaux, pour arriver à opprimer l'Eglise avec sagesse et avec art.

En même temps, la tribune et la presse menaient campagne contre la Restauration. Elles ne cessaient d'opposer l'immortel 89 à l'ancien régime relevé, la liberté au despotisme, la démocratie à l'autocratie, la révolution à la contre-révolution.

Tandis que les esprits étaient ainsi travaillés, le carbonarisme s'armait, et préparait les hommes de

---

1. Une loge, dite des « amis de la vérité », dit Louis Blanc, s'était recrutée dans les écoles de droit, de médecine, de pharmacie et chez des jeunes gens voués à l'apprentissage du commerce. » C'est de cette loge que le carbonarisme, dont nous aurons à parler, s'étendit à toute la France. Elle en avait reçu les statuts de Naples. Clavel avoue que les « Amis de la vérité » furent les premiers à prendre les armes à la révolution de juillet.

désordre à agir quand serait jugée opportune l'heure d'une nouvelle révolution. La loge des Amis de la Vérité organisa l'émeute de juin 1820. Ce fut elle qui organisa aussi le complot militaire du 19 août.

Cependant Charles X avait succédé à Louis XVIII. Malgré les difficultés dont la secte embarrassait son gouvernement, le peuple était heureux. L'un des plus tenaces adversaires de l'Eglise, l'un des révolutionnaires les plus décidés, Henri Beyle, pseudonyme Stendhal, nous en est un témoin irrécusable. Forcé par l'évidence, il caractérise ainsi ce règne : « Il faudra peut-être des siècles à la plupart des peuples de l'Europe pour atteindre au degré de bonheur dont la France jouit sous le règne de Charles X (1). » En même temps, elle rentrait en possession de sa prééminence en Europe et dans le monde : l'Algérie était conquise, l'alliance avec la Russie allait nous donner la frontière du Rhin sans effusion de sang.

On a pu dire que l'histoire n'offre peut-être pas d'œuvre plus extraordinaire que celle du gouvernement de la Restauration qui en si peu d'années sut réparer les ruines matérielles et morales faites par la Révolution et rétablir le pays dans sa force et son prestige.

Malgré cela, ou plutôt à cause de cela même, le noble vieillard est entouré de tant de pièges qu'il lui est impossible d'échapper à tous, il n'a que le choix des fautes. On lui arrache des mesures qui font saigner son cœur de Fils aîné de l'Eglise, qu'il voulait être non seulement de nom mais en réalité. Toutes les franchises de la charte sont employées à démolir le trône. Il cède sur un point, sur un autre, et il finit par dire : « Je suis confirmé dans

1. *Promenades dans Rome,* 1re série, p. 27, 1853.

la foi de toute ma vie : toute concession aux libéraux est inutile. » Il aurait pu dire « funeste ». Que de fois, en ces dernières années, l'Eglise de France a pu se convaincre de cette vérité!

En s'appuyant loyalement sur l'article 14 de la Charte, Charles X signe, le 25 juillet 1830, des ordonnances auxquelles ne sont contraires ni le texte, ni l'esprit de cet acte. Elles réglementent la liberté de la presse, elles tendent à réprimer les plus criants abus. Au lieu d'être acceptés comme un bienfait, elles sont le signal de la révolution que la secte préparait de longue main, de concert avec celui qu'elle avait choisi pour en bénéficier.

Deschamps et Claudio Jannet montrent, en s'appuyant sur documents (1), que les principaux acteurs de « la comédie de quinze ans » (2) étaient tous francs-maçons. C'est un franc-maçon qui y mit fin. Au moment décisif, quand Charles X était entouré

1. *Les Sociétés secrètes et la Société*, liv. II, ch. VIII, § 5.

2. « Il y a eu comédie pendant quinze ans, écrit le *Globe*, sans vergogne, le 22 avril 1831. Car ceux des libéraux d'alors qui ne conspiraient pas, soit qu'on eût craint leur légèreté, soit qu'eux-mêmes se fussent refusés à jouer si gros jeu, les Benjamin Constant, les Casimir Périer et mille autres, savaient, au moins, à n'en pas douter, que l'on conspirait, *qu'il existait des carbonari organisés en ventes;* ils sympathisaient avec les conspirateurs, souhaitaient le succès de leur entreprise, et cependant ils juraient leurs grands dieux qu'il n'y avait de complots et de comité directeur que dans l'imagination malade des hommes de la droite; ils accusaient chaudement la police, leur bête noire alors, d'être les agents provocateurs de basses intrigues, pour compromettre des citoyens innocents et paisibles. » Un peu plus loin, le journaliste interpelle le président du Conseil, Casimir Périer, et lui dit qu'il « devrait bien savoir que *M. Barthe, son collègue* (alors ministre de la justice), *a figuré dans la charbonnerie et ne s'en cache pas* ».
Tout l'article est sur ce ton, et le journaliste n'hésite pas à déclarer que la comédie dure encore, avec d'autres personnages, à l'heure où il écrit et qu'elle se prolongera sous le règne de Louis-Philippe.

de troupes fidèles à Rambouillet, et avait toute facilité de réprimer la révolte et de rentrer en maître dans la capitale, c'est le maréchal Maison qui, par la plus odieuse trahison du serment militaire, consomma l'œuvre de la révolution. Louis Blanc en donne des preuves qui ne permettent point le doute (1).

Les conjurés ne purent contenir leur joie et la manifestation des espérances que la chute du trône leur faisait concevoir. Aussitôt qu'il vit la famille royale sur la route de l'exil, M. de Barante écrivit à sa femme : « Ils sont partis. Je crois que nous allons marcher (2). » Un inspecteur général de l'Université, M. Dubois, disait dans le même temps, avec plus d'emphase, à la jeunesse des écoles : « Nous marchons vers une grande époque, et peut-être assisterons-nous aux funérailles d'un grand culte. » Trois ans auparavant, le 30 novembre 1827, Lamennais avait écrit à Berryer : « Je vois beaucoup de gens s'inquiéter pour les Bourbons ; on n'a pas tort : je crois qu'ils auront la destinée des Stuarts. Mais ce n'est pas là, très certainement, la première pensée de la Révolution. Elle a des vues bien autrement profondes : *c'est le catholicisme qu'elle veut détruire, uniquement lui ;* IL N'Y A PAS D'AUTRE QUESTION DANS LE MONDE (3).

1. *Histoire de dix ans,* 4e édit., t. I, pp. 422 à 431.
2. *Souvenirs du baron de Barante,* III, 571.
3. *Œuvres posthumes de Lamennais. Correspondance,* t. I, p. 303.

CHAPITRE XVII

SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET

La main de la franc-maçonnerie est manifeste dans la révolution de 1830. « Ne croyez pas, dit un haut maçon de la loge des Trinosophes, M. Dupin l'aîné, ne croyez pas que trois jours aient tout fait. Si la révolution a été si prompte et si subite, si nous l'avons faite en quelques jours, c'est que nous avions une clef à mettre à la voûte, et que nous avons pu substituer immédiatement un nouvel ordre de choses complet à celui qui venait d'être détruit ». La secte ne pouvait souffrir plus longtemps de voir sur le trône la branche aînée des Bourbons; d'autre part, les souvenirs horribles de la première République étaient encore trop récents pour oser affronter le sentiment public en proclamant une République nouvelle. C'est pourquoi elle prit un moyen terme et mit « comme clef à la voûte » de l'édifice qu'elle préparait depuis quinze ans, « le fils du régicide » (1), le fils de l'ex Grand-Maître de la Franc-

1. Les *Mémoires* de Metternich, récemment publiés, jettent le plus vif éclat sur les conjurations maçonniques qui aboutirent au renversement de la royauté légitime pour lui substituer le gouvernement voltairien de Louis-Philippe.

Maçonnerie qui lui-même avait été le secrétaire du Club des Jacobins.

La société *Aide-toi le ciel t'aidera*, dont M. Guizot était président, avait été spécialement chargée de lui préparer les voies. Le 18 mai 1833, M. Didier en fit l'aveu à la Chambre des Députés : « C'est par les soins de notre société que toutes les brochures contre la Restauration étaient publiées et distribuées, que les souscriptions étaient organisées en faveur des condamnés politiques, qu'on donnait le mot d'ordre, qui fut longtemps de se plaindre des Jésuites et de crier dans les émeutes : « Vive la Charte ! » On devait profiter de toutes les occasions pour déconsidérer le pouvoir, pour lui susciter des embarras et accroître ceux que le hasard pouvait faire naître. (1)

Cette société n'était point franc-maçonne à proprement parler, mais sous la direction de la franc-maçonnerie. Une autre, qui était au-dessus des Loges et des Orients, travaillait dans le même sens. C'était l'Ordre du nouveau Temple. Il avait été fondé avant la grande Révolution, et l'un de ses membres, Asweld, marque ainsi son caractère : « Une seule haine remplit le cœur de ses adeptes, celle des Bourbons et des Jésuites... Avant la Révolution de 1789, les nouveaux Templiers n'avaient d'autre but avoué que l'anéantissement du catholicisme.. A l'époque où les hordes étrangères vinrent imposer les Bourbons, les Templiers se bornèrent à poursuivre l'expulsion de la race asservie, et nous avons été tous fidèles, jusqu'au 3 août, à ce patriotique devoir... La haine se tempérait de mépris et sommeilla plusieurs années; mais, au jour de l'oppression, elle éclata comme la foudre... L'irritation calmée a fait place au besoin de travailler avec persévérance au but que se

1. Cité par Deschamp, II, 274.

proposaient toutes les fractions du Temple : *l'affranchissement absolu de l'espèce humaine;* le triomphe des droits populaires, de l'autorité légale; l'anéantissement de tous les privilèges sans exception, et une guerre à mort contre le despotisme religieux ou politique de quelque couleur qu'il puisse se parer. Une immense propagande est maintenant organisée dans ce but général. »

Le Nouveau Temple, comme la Haute-Vente qui lui succéda, était l'une de ces sociétés plus profondément mystérieuses, que le Pouvoir occulte crée selon les besoins du moment, avec des éléments choisis, et auxquelles il livre, dans la mesure nécessaire, le secret de ses intentions dernières. Nous les trouvons ici exprimées : « Guerre à mort à l'autorité civile et à l'autorité religieuse; anéantissement de tous les *privilèges*, c'est-à-dire des lois privées, particulièrement de celles qui régissent le corps ecclésiastique et de celles qui font de l'Eglise catholique une société distincte, autonome; droits à donner à la multitude aveugle, pour se servir d'elle comme instrument de guerre contre les deux autorités et les deux sociétés; enfin, dernier but, affranchissement absolu de l'espèce humaine, » même et surtout à l'égard de Dieu. Comme moyen d'obtenir tout cela : « Immense propagande » d'idées révolutionnaires..

Tel fut le but de la révolution de 1830. Elle fut un point de départ et servit de point d'appui à tout le mouvement antisocial et anticatholique qui de Paris s'étendit à toute l'Europe. Le gouvernement de Juillet le favorisa en Italie par l'occupation d'Ancône, en Espagne et en Portugal par l'établissement de régimes semblables à ce qu'il était lui-même, et surtout dans les Etats du Pape par le *Memorandum.*

A l'intérieur, l'un des premiers actes du gouvernement de Juillet marque bien l'action du Pouvoir occulte dans la Révolution de 1830. L'infidélité judaïque fut mise sur le même rang que les communions chrétiennes. L'article VII de la Charte de 1830 disait : « Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes *chrétiens*, reçoivent des traitements du Trésor public. » Par une dérogation expresse à cet article, les rabbins furent inscrits au budget dès l'année suivante (1). « Aujourd'hui, dit à ce sujet, M. le rabbin Astruc dans son livre *Entretiens sur le judaïsme, son dogme et sa morale,* dans nos pays l'égalité est complète : notre culte marche à côté des autres. Nos temples ne sont plus cachés; ils s'élèvent aux yeux de tous, construits par les Etats et les communes autant que par nous-mêmes. Nous ne désirons plus rien que

---

1. Il n'y avait aucune raison valable pour octroyer un salaire aux soi-disant ministres du culte israélite. Les juifs eux-mêmes ne leur reconnaissent aucun caractère sacerdotal, ni aucune autorité sur leurs coreligionnaires. Parlant du privilège qui venait d'être accordé aux Juifs, Portalis dit : « C'est une reconnaissance publique de la secte qui l'obtient, c'est un établissement qu'on lui accorde, ce sont des lettres de grande naturalisation qu'on lui donne, c'est une homologation solennelle de sa doctrine et de ses dogmes dont on encourage la propagation et dont on assure l'enseignement. »

Les Bourbons de la Restauration avaient repris à l'égard des juifs la sage politique de Louis XVI que Napoléon n'avait pu abandonner. Ils s'étaient appliqués à éviter aux juifs toute vexation, mais ils n'avaient pas jugé devoir faire oublier aux juifs qu'ils étaient des hôtes et non des fils de la maison. Ils n'avaient pas pensé que toute mesure de protection doit être abandonnée contre l'ambition des Israélites de dominer les chrétiens, selon la sentence talmudique : « Le monde est aux juifs ». Ils leur avaient accordé la pleine jouissance du droit des gens et même celle du droit civil; ils avaient limité leurs droits politiques, et surtout ils avaient écarté la reconnaissance publique de

d'adorer librement le Dieu de la liberté universelle. »

Le gouvernement de Louis-Philippe ne se contentait plus de méconnaître, comme celui de Napoléon Ier, l'origine divine de l'Eglise catholique; il déclarait méconnaître la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en accordant des faveurs indues de tout point à ceux qui font profession de la nier et de la blasphémer. C'était un nouvel et bien grand encouragement à l'indifférence religieuse, dernier objet des vœux et des efforts de la conjuration antichrétienne.

Louis-Philippe s'était entouré de tous les Pontifes de la Franc-Maçonnerie : Decaze, La Fayette, Dupont de l'Eure, Talleyrand, Charles Teste, etc. Aussi une guerre sourde fut faite au catholicisme. Ce n'était plus l'exil et l'échafaud qui étaient employés contre lui, mais le mépris public provoqué par toutes sortes de moyens. La religion était insultée sur presque tous les théâtres, le clergé y était représenté sous

---

leurs croyances et de leur culte en regard de la foi chrétienne.

Dès le 7 août 1830, c'est-à-dire deux jours avant que le duc d'Orléans n'acceptât le titre de roi des Français, le franc-maçon Viennet demanda l'inscription au budget du paiement des rabbins. Le 13 novembre 1830, le ministre de l'instruction publique et des cultes, Mérilhon, franc-maçon affilié aux carbonari, déposa un projet de loi accordant aux rabbins un traitement payable par le Trésor. La loi fut promulguée le 8 février 1831.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que le traitement des rabbins était environ deux fois plus élevé, en France, que celui des curés catholiques. Ceux-ci touchaient 1.800, 1.200 ou 900 fr., selon l'importance de leur cure; et la moyenne obtenue en divisant par le nombre des curés l'ensemble des crédits inscrits au budget était de 1.014 francs. Or, la moyenne des traitements des rabbins était de 2.105 fr. Les pasteurs protestants étaient moins bien traités que les rabbins, mais mieux que les curés, puisqu'ils recevaient 1.900 frans.

Ainsi ceux à qui l'Etat ne devait rien étaient mieux traités que ceux envers qui l'Etat s'est engagé à servir une partie des intérêts des biens confisqués!

les traits les plus odieux; la débauche, l'assassinat, l'incendie y étaient mis au compte de ses actions ordinaires. En même temps, l'administration à tous les degrés s'acharnait à le tracasser de toutes manières. Il faut suivre dans l'*Ami de la Religion* les avanies qu'on lui faisait subir journellement.

C'est en ce temps-là que naquit la question ouvrière qui devait bientôt, sous le nom de question sociale, prendre une si grande place dans la préoccupation de tous, ouvriers et patrons, gouvernés et gouvernants, et jusque dans la pensée du Souverain Pontife lui-même. La formidable insurrection lyonnaise en fut la révélation et le premier exploit.

La Restauration avait inauguré le grand essor industriel qui devait se développer sous les régimes qui suivirent. Pendant ces quinze années, il n'y eut pas une grève importante. Partout l'accord régnait entre les patrons et les ouvriers. « Pendant l'hiver de 1829 à 1830, dit M. Le Play, j'ai constaté, dans la plupart des ateliers parisiens, entre le patron et les ouvriers, une harmonie comparable à celle que je venais d'admirer dans les mines, les usines et les fermes du Hanovre (1). » Mais, avec 1830, un esprit nouveau s'empara de l'industrie. Les économistes officiels mirent en honneur la théorie selon laquelle le travail n'est qu'une marchandise comme une autre. Beaucoup de patrons l'adoptèrent avec empressement, ne songèrent plus qu'à faire fortune, et exploitèrent leurs ouvriers au lieu de s'efforcer de les élever par leurs leçons et leurs exemples. C'était la conséquence nécessaire de la diminution de l'esprit de foi et du progrès des doctrines naturalistes qui ne voient d'autre fin pour l'homme que

1. *La Réforme en Europe et le Salut en France*, p. 51.

la jouissance et le bien-être. De leur côté, les ouvriers prêtaient l'oreille à ceux qui leur prêchaient le progrès, après l'avoir placé dans la facilité et la multiplication des jouissances, à ceux qui les excitaient au mépris du clergé et qui les mettaient en défiance contre la doctrine qui élève les âmes en leur montrant, pour but suprême de leurs efforts, les récompenses éternelles. Ce que nous voyons n'est que le développement de ce qui se fit alors.

Cependant les catholiques ne se laissaient point faire comme aujourd'hui. Bien plus, ils s'efforçaient de réagir. Ils commencèrent par l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse,* puis les *Conférences de Saint-Vincent de Paul;* des *Académies religieuses* s'établirent dans presque toutes les grandes villes de France; les *Conférences de Notre-Dame* furent inaugurées, et enfin et surtout le *Parti catholique* ouvrit la croisade pour la liberté d'enseignement.

La Charte de 1830 avait consacré en principe la liberté d'enseignement, qui y était entrée on ne sait comment. Le premier qui, pour la revendiquer, engagea par lettre publique la lutte qui devait être si ardente, fut le vieil évêque de Chartres. Après lui, se levèrent les grands champions, Mgr Parisis, M. de Montalembert et M. L. Veuillot.

Cette revendication de la liberté d'enseignemnt souleva d'autres questions : le droit pour le clergé d'exprimer son avis sur les grandes questions sociales, et celui des évêques de pouvoir s'entendre et se concerter pour la défense des intérêts religieux; l'emploi de la presse dans la discussion de ces intérêts, et le concours que les laïques peuvent et doivent apporter au clergé dans la défense ou la con-

quête des libertés de l'Eglise; l'iniquité des attaques contre la vie religieuse et en particulier contre l'Institut des Jésuites.

Dans cette grande lutte, nous voyons le gouvernement français chercher un point d'appui à Rome. Il y envoya le comte Rossi, Italien de naissance, venu en France après la révolution de 1830, nommé, coup sur coup, doyen de la Faculté de Droit de Paris, membre de l'Institut, pair de France. C'est la fortune ordinaire de ceux sur qui les sociétés secrètes ont jeté les yeux pour des missions particulières; comme aussi la mort de Rossi sous le poignard d'un assassin est la fin ordinaire de ceux qui n'obéissent point jusqu'au bout à la consigne qui leur a été donnée.

Envoyé extraordinaire près la Cour pontificale, il reçut, malgré les répugnances manifestées par Grégoire XVI, le titre et les fonctions d'ambassadeur. Sa mission était d'obtenir, par le secrétaire d'Etat, les concessions dont le gouvernement avait besoin pour arriver à ses fins. On peut voir dans le livre de M. Follioley, *Montalembert et Mgr Parisis,* comment il sut conduire ces négociations et le succès qu'il obtint. M. L. Veuillot en exprima le caractère et en plaida la justification en ces mots : « Il y eut parmi nous assez de cœurs timides pour que le Pape eût cru sage de prier et d'attendre (1). »

1. *Mélanges,* 1re série, t. II, p. 293.

CHAPITRE XVIII

SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE

De 1844 à 1848, la campagne pour la liberté de l'Eglise fut menée avec autant de courage que de talent. Aussi la maçonnerie se mit-elle à étudier les voies et moyens d'y mettre fin. Pour cela, elle résolut de réunir un grand convent, ce qu'elle fait toujours à la veille de ces commotions publiques, qu'elle ne manque point de susciter toutes les fois qu'elle voit se lever une opposition sérieuse à l'œuvre qu'elle poursuit depuis cinq siècles. Rien ne pouvait lui paraître plus opposé à ses desseins que la liberté pour l'Eglise d'élever chrétiennement les enfants; et le parti catholique se montrait de force à la conquérir.

Ce convent se réunit en 1847 à Strasbourg, lieu central pour le rendez-vous des émissaires de France, d'Allemagne et de Suisse. Eckert donne les noms de tous les membres de cette assemblée. Nous remarquons parmi les délégués de France : Lamartine, Crémieux, Cavaignac, Caussidière (1), Ledru-Rollin,

1. Marc Caussidière peut être considéré comme un type parmi les agents de la franc-maçonnerie. On voit en lui d'où ils sortent, où on les pousse, ce qu'ils font. Il était employé dans une fabrique de soieries à Saint-Etienne, lorsqu'il s'af-

Louis Blanc, Proudhon, Marrast, Marie, Pyat, etc., tout le gouvernement provisoire (1).

Aux premiers jours de l'année suivante, la révolution éclata non seulement en France, mais dans toute l'Europe, avec une simultanéité inexplicable, si l'on ne tient compte de la conspiration internationale des loges. L'explosion eut lieu en même temps à Paris, à Vienne, à Berlin, à Milan et dans toute l'Italie, à Rome même. « La Révolution, dit Eckert, agita partout son poignard sanglant et sa torche incendiaire. »

---

filia au parti révolutionnaire. Il prit part, en 1834, à l'insurrection de Lyon. Condamné à vingt ans de détention et amnistié en 1839 il se fit courtier en vins. Il l'était encore quand éclata la révolution de 1848. Il se promut de sa propre autorité préfet de police, et il créa pour la garde de sa préfecture, le corps des Montagnards, composé de membres des sociétés secrètes et d'anciens condamnés politiques. Et comme on lui reprochait ces choix étranges, il dit qu'il « faisait de l'ordre avec les éléments du désordre ». Après les journées de juin, où il joua un rôle des plus équivoques, il se réfugia en Angleterre puis aux Etats-Unis, et après l'amnistie de 1859, il rentra en France pour y mourir.

Il protégea si bien aux jours d'émeute l'hôtel de M. de Rothschild que celui-ci le commandita largement après le coup d'Etat pour lui permettre de reprendre le commerce des vins.

1. L'*Osservatore cattolico* de Milan a publié au mois d'août 1888 une série de lettres qu'il avait reçues de Berlin au sujet des dispositions de l'Empereur d'Allemagne à l'égard de la franc-maçonnerie et de la juiverie. Entre beaucoup de faits intéressants qui y sont rapportés se trouve celui-ci :

« Glasbrenner, juif et franc-maçon, a publié à Berlin, en *octobre 1847*, un calendrier dans lequel il avait écrit sous la date du *26 février 1848* ce qui suit : « La maison de Louis-Philippe fait son inventaire : le passif surpasse l'actif. » Ainsi quatre mois d'avance, ce juif marquait à deux jours près la date de la révolution qui devait éclater à Paris et dans une grande partie de l'Europe. Evidemment, comme en 1789, le Pouvoir occulte avait préparé les événements et les dates. »

Il est à remarquer que l'antijudaïsme légal prit fin en Occident avec la révolution de 1848. L'émancipation des Juifs fut faite alors en Autriche, en Allemagne, en Grèce, en Suède, en Danemark.

Les francs-maçons qui avaient siégé au convent de Strasbourg s'emparèrent en France du gouvernement. Le 6 mars 1848, le gouvernement provisoire reçut une députation officielle des Loges maçonniques. Les délégués, portant leurs insignes, furent reçus par MM. Crémieux et Garnier-Pagès, membres du gouvernement provisoire revêtus eux aussi de leurs insignes maçonniques : « Ils saluèrent le triomphe de leurs principes et s'applaudirent de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par les membres du gouvernement la consécration maçonnique. Quarante mille maçons répartis dans plus de cinq cents ateliers, ne formant entre eux qu'un même cœur et un même esprit promettaient leur concours pour achever l'œuvre commencée (Voir le *Moniteur* du 7 mars 1848).

Quatre jours après, le Suprême Conseil du rit Ecossais alla aussi féliciter les membres du gouvernement provisoire de leur succès. Lamartine répondit : « Je suis convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour, et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde et, j'espère, la dernière représentation, il y a peu de jours (1). »

1. Impossible de mieux dire comment se font les révolutions. Elles sont préparées par les idées et les sentiments jetés dans le public qui, ainsi prévenu, laisse faire ou même applaudit. Ces sentiments et ces idées sont élaborés dans l'ombre des loges pour le résultat à

Le Grand-Orient vint aussi offrir ses félicitations, et un autre membre du gouvernement provisoire, le Juif Crémieux, lui dit : « La République est dans la maçonnerie (1). » Après cet aveu et cette promesse, il indiqua quel genre de travail la République devait accomplir de concert avec la franç-maçonnerie : « L'union des peuples sur tous les points du globe contre l'oppression de la pensée (par l'Eglise) et contre la tyrannie des pouvoirs »; en d'autres termes, l'insurrection du genre humain tout entier contre toute autorité civile et toute autorité religieuse, contre tout ce qui s'oppose à l'établissement de la civilisation maçonnique. Peu après, pour préparer dans tout l'univers les voies à cette civilisation, le même Crémieux fonda l'Alliance-Israé-

---

obtenir, puis lancés dans le courant de l'opinion, d'abord à demi-jour, puis dans la pleine lumière. Quand la secte les juge suffisamment entrés dans l'esprit public, elle donne le signal de l'explosion. Ces sentiments et ces idées se rattachent tous et toujours aux « Idées modernes », aux « Principes de 89 », aux « Droits de l'homme ». On verra plus loin, au chapitre de « la corruption des idées » que ces « Principes » ont été forgés, de leur propre aveu, par les Juifs pour établir leur domination sur les chrétiens et sur tout le genre humain.

1. Un employé supérieur de la ville de Paris du nom de Flottard a publié dans la *Revue hebdomadaire* le récit de la prise de l'Hôtel-de-Ville et de la création du gouvernement provisoire. Il ne fut composé que de cinq membres; mais lorsque le décret sortit de l'imprimerie nationale, il en portait sept. Crémieux et Marie y avaient été ajoutés. « J'affirme, dit Flottard, que cette addition n'a pas été délibérée et qu'elle n'avait pas été faite sur l'épreuve renvoyée de l'imprimerie et que j'ai sous les yeux en écrivant ceci. » Un seul nom eût provoqué des protestations. Celui de Marie devait faire passer celui de Crémieux.

Crémieux ne manqua point de s'installer aussi au gouvernement provisoire de 1871 pour y faire également les affaires des Juifs. Il décréta leur naturalisation en masse en Algérie.

lite-Universelle, dont le but déclaré est l'anéantissement du christianisme et l'hégémonie de la race juive sur toutes les autres races.

Le mouvement révolutionnaire ainsi suscité par la franc-maçonnerie, soutenu, développé par les société secrètes, eut sa plus forte poussée dans les journées de juin. Mais le courant conservateur que l'on avait vu sourdre en 1843, qui avait grossi sous l'action du parti catholique, et qui avait vu arriver à lui tous ceux qu'effrayaient les menaces du socialisme, devint assez puissant pour enrayer le mouvement révolutionnaire. Bientôt les conservateurs comprirent qu'il n'y avait de salut que dans la religion, et ce sentiment devint assez général et assez fort pour forcer Cavaignac et Napoléon à rivaliser d'avances aux catholiques. Ce fut ce qui imposa l'expédition de Rome et la loi de la liberté de l'enseignement. Ces deux grandes victoires en amenèrent d'autres. On vit renaître la liberté des conciles et la liberté du dévouement chrétien : une place prépondérante fut donnée au clergé et aux communautés religieuses dans les institutions en faveur des malheureux, et dans l'étude des moyens pour résoudre la question sociale posée sous le régime précédent, mais que les doctrines socialistes aggravaient singulièrement.

Il semblait que l'Eglise allait triompher de l'esprit révolutionnaire. Mais non; le courant catholique n'était pas assez pur, et le courant maçonnique ne faisait que suspendre un instant son cours pour pousser ses eaux avec plus de vigueur.

Le courant catholique était déjà infecté de libéralisme (1). Le libéralisme catholique consiste essen-

1. Le libéralisme n'est pas une hérésie ordinaire. Il a été très justement appelé par l'abbé Chesnel (les droits de

tiellement dans l'effort fait pour rapprocher l'Eglise et le Monde, l'Evangile et les Droits de l'homme, pour réconcilier, comme le dit Pie IX dans la dernière des propositions du Syllabus, l'Eglise et « la civilisation », la civilisation telle que l'a entendue l'humanisme de la Renaissance, telle que la veut la franc-maçonnerie. Tout le travail des catholiques libéraux, depuis trois quarts de siècle, a tendu uniquement à faire ce mariage, travail ingrat et funeste qui ne peut aboutir qu'au triomphe du mal.

Lamennais fut le créateur du catholicisme libéral, comme l'abbé de Saint-Cyran, avec lequel il a de la ressemblance, avait été le vrai créateur du Jansénisme. L'un et l'autre s'attachèrent particulièrement à faire pénétrer le venin de leur doctrine dans

---

Dieu et les idées modernes) l'hérésiarchie. C'est l'hérésie propre, personnelle de Satan, puisqu'elle consiste, pour la créature, à usurper à son profit l'indépendance et la souveraineté qui n'appartiennent qu'à Dieu, de toute éternité, et dans l'ordre des temps à Notre-Seigneur Jésus-Christ. On voit par là en quoi le libéralisme moderne diffère de tout ce qui l'a précédé en fait de révolte et de péché. C'est le péché lui-même, le dernier terme et le plus haut degré du péché. Le libéralisme appelle « l'homme de péché », il prépare les voies à l'antéchrist.

La séduction libérale a aveuglé presque toutes les intelligences; les dernières notions du vrai christianisme achèvent de s'effacer dans les esprits. Quelle transformation dans les idées, dans les mœurs, dans les croyances, depuis les juristes régaliens du XIVe et du XVe siècles jusqu'à nos jours, en passant par Luther, par Voltaire et Jean-Jacques Rousseau et par Lamennais le grand séducteur des catholiques! Ils sont les fils de la même idée, les agents de la même séduction. Leur apparition successive marque les étapes du mouvement révolutionnaire.

Le dernier venu, Lamennais, n'est pas le moins dangereux et le moins funeste. Il est le père et le chef de l'école à la fois catholique et révolutionnaire, de la pacification, de l'adaptation, de l'union enfin et de la fusion entre le christianisme et la Révolution.

L. Chapot, *Revue catholique des Institutions et du Droit*, Septembre 1904, numéro 9, page 198.

le clergé, bien convaincus que de là il descendrait facilement dans l'âme du peuple. Aujourd'hui encore, ceux des démocrates chrétiens qui veulent mettre sous cette étiquette autre chose que ce que Léon XIII a approuvé, se réclament de Lamennais; et ils ont raison, car il est vraiment leur père et leur maître.

« Lamennais, dit M. Crétineau-Joly, s'annonce comme l'ange exterminateur du rationalisme, et il arrive de plein saut à l'apothéose de la raison humaine: il ne parle que du principe d'autorité, et il le sape à tous ses degrés et sous toutes ses formes; son premier cri de guerre est contre l'indifférence, son dernier soupir propagera, sanctionnera l'indifférentisme réel, par la confusion des divers cultes dans un culte universel procédant de la franc-maçonnerie; il immole le sacerdoce et l'empire à la tiare, puis il finit par abaisser la tiare sous l'autorité des masses ignorantes ou profanes; il s'entoure de la jeunesse cléricale ou laïque, il accapare les bonnes volontés et les conduit jusqu'à l'abîme, au bord duquel Grégoire XVI les arrêta aussi bien en France qu'en Italie, en Belgique qu'en Allemagne... La dissimulation était dans les voies de Lamennais. Il ne s'expliquait pas sincèrement; mais *il savait outrer les espérances, et pousser jusqu'au bout la fièvre du bien apparent que ses opinions devaient tôt ou tard réaliser* (1). » Que de traits de ce portrait sont devenus ceux de nos contemporains qui se font gloire d'être et de se dire ses disciples!

Annonçant le second volume de son *Essai*, Lamennais avait écrit à l'un de ses admirateurs des Etats-Unis : « L'Eglise est ici bien abandonnée; nous n'avons même, à vrai dire, qu'une ombre d'Eglise en ce moment. » Ces propos, nous les entendons

1. *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, II, 276-284.

encore aujourd'hui. Autre trait de ressemblance : Le cardinal Bernetti, rendant compte de l'audience accordée à Lamennais par Léon XII, disait : « Il ne sera ni le premier, ni le dernier, à vouloir nous dominer du haut de son obéissance... à nous faire payer sa défense en nous imposant ses doctrines et en nous faisant épouser ses exagérations. » Le zèle affecté pour la défense « des directions pontificales » n'a-t-il point servi aussi de nos jours de passavant aux exagérations dangereuses et même à des doctrines mauvaises ?

CHAPITRE XIX

SOUS LE SECOND EMPIRE

Le mouvement révolutionnaire de 48 était prématuré. La réaction qu'il amena dans l'opinion publique, en France et dans les divers pays de l'Europe, fit comprendre à la franc-maçonnerie que, maintenir la République chez nous, c'était faire reculer son œuvre dans les autres Etats. Elle résolut donc de substituer à la République une dictature, et choisit, pour en être le titulaire, un homme lié à elle par de terribles serments, qu'elle aura soin plus tard de lui faire rappeler : le carbonaro Louis-Napoléon Bonaparte (1). On peut voir dans l'ouvrage de MM. Deschamps et Claudio Jannet (tome II, pages 315 à 324), comment cette dictature fut préparée et patronnée par la maçonnerie internationale, et particulièrement par l'un de ses grands chefs, Lord Pal-

1. Napoléon III était entré dans la Franc-Maçonnerie à l'âge de 23 ans. Son frère s'était fait carbonaro comme lui et avec lui. La secte s'attacha aussitôt à le suggestionner. *Elle lui fit entrevoir* la pure auréole de gloire réservée au prince qui voudrait imposer partout la justice et rendre les peuples à eux-mêmes. De là la politique des nationalistes.

merston (1), et comment la secte qui avait pris tant de soin à restreindre le pouvoir de Louis XVIII et de Charles X, se prêta à l'établissemeent d'une véritable autocratie (2).

Le Pouvoir occulte n'a cessé d'agir ainsi. Lorsqu'il se trouve désarçonné par les événements, ce qu'il fait, c'est de susciter un prétendu sauveur ou de donner son appui à celui que poussent les circonstances du moment. En raison de ses origines, celui-ci est condamné à ne rien sauver du tout. Il continue au contraire à affaiblir le pays matériellement et moralement. C'est ce qui est arrivé avec

1. Palmerston se trouvait être à la fois ministre en Angleterre et grand-maître dans la maçonnerie universelle. Il en est qui supposent qu'il eut une politique personnelle et qu'il l'imposa à la Maçonnerie. Cette conception est tout à fait erronée. Il n'y a pas d'action personnelle en matière de Franc-Maçonnerie. Toute éducation maçonnique n'a d'autre but que d'annihiler les caractères, de façonner les esprits, et les degrés d'initiation marquent les progrès faits par le maçon dans le renoncement à lui-même et dans l'obéissance passive.

2. Nous avons parlé du convent tenu à Strasbourg en 1847. En 1852 se tint à Paris un autre convent des chefs des sociétés secrètes européennes. Là furent arrêtées la dictature, sous le nom d'empire, dans la personne de Louis-Napoléon et la révolution italienne. Mazzini, alors sous le coup d'une condamnation à mort prononcée contre lui en France, ne voulut s'y rendre que sur un sauf-conduit signé de Louis-Napoléon lui-même. Trois membres seulement du grand convent persistèrent avec lui à demander l'établissement d'une république démocratique. Mais la grande majorité pensa qu'une dictature ferait mieux les affaires de la Révolution et l'empire fut décrété.

Le 15 octobre 1852, dix mois après le coup d'état du 2 décembre et six semaines avant la proclamation de l'empire, le Conseil du Grand-Maître du Grand-Orient vota une adresse à Louis-Napoléon, se terminant ainsi : « La franc-maçonnerie vous doit un salut; ne vous arrêtez pas au milieu d'une si belle carrière; assurez le bonheur de tous en plaçant la couronne impériale sur votre noble front; acceptez nos hommages et permettez-nous de faire entendre le cri de nos cœurs : Vive l'Empereur! »

Napoléon Ier et Napoléon III, l'un et l'autre laissèrent la France, la plaie de l'invasion saignante au flanc et aussi épuisée d'âme que de corps.

Cependant, en montant sur le trône, Napoléon III avait compris, ou du moins paru comprendre, où était le salut de la France, et ce qu'exigeait l'intérêt de sa dynastie. Il avait dit de belles et bonnes paroles, donné au clergé des satisfactions, mais aucune de celles qui auraient pu atteindre les conquêtes de la Révolution sur l'Eglise. C'est ainsi qu'ayant demandé à Pie IX de venir le sacrer, le Pape avait répondu : « Je veux bien, mais à la condition que les articles organiques seront abrogés. » Napoléon préféra renoncer au sacre.

Dans l'ouvrage qu'il avait publié précédemment sous le titre : *Idées napoléoniennes,* Louis-Napoléon avait mis à nu le fond de ses pensées. « Les grands hommes ont cela de commun avec la divinité, qu'ils ne meurent jamais tout entiers; leur esprit leur survit, et l'idée napoléonienne a jailli du tombeau de Sainte-Hélène, de même que la morale de l'Evangile s'est élevée triomphante malgré le supplice du Calvaire... *Napoléon, en arrivant sur la scène du monde, vit que son rôle était d'être l'exécuteur testamentaire de la Révolution...* Il enracina en France et introduisit partout en Europe les principaux bienfaits de la grande crise de 89... L'empereur doit être considéré comme le Messie des idées nouvelles (1). »

Idées nouvelles, nouvel Evangile, nouveau Mes-

1. *Œuvres de Napoléon III,* t. I. Voir les pages 7, 28, 65, 102 et 125. Il y a cinq ans, l'héritier des Napoléons disait dans un manifeste : « Vous connaissez mes idées. Je crois utile aujourd'hui de les préciser pour mes amis. Rappelez-vous que vous êtes les défenseurs de la Révolution de 1789. Napoléon, suivant sa propre expression, a « dessouillé la Révolution ». Il en a maintenu fortement les principes. »

sie, aucun mot ne peut mieux caractériser ce que la Révolution veut introduire dans le monde et ce dont Napoléon III, après Napoléon Ier, s'est constitué le serviteur.. Il fut plus dissimulé mais aussi déterminé que son cousin, qui, au Sénat, le 25 février 1862, faisait siennes ces paroles de M. Thiers en 1845 : « Entendez bien mon sentiment. Je suis du parti de la Révolution, tant en France qu'en Europe. Je souhaite que le gouvernement de la Révolution reste entre les mains des hommes modérés; mais quand ce gouvernement passera dans les mains d'hommes ardents, fût-ce les radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela; je serai toujours du parti de la Révolution. »

La tradition continue.

A l'occasion du centenaire du Code civil, le prince Victor-Napoléon écrivit à M. Albert Vandal une lettre où il dit : « On va célébrer le centenaire du Code qui résuma l'œuvre sociale de la Révolution française dans ses données fondamentales, l'affranchissement des personnes et des biens... Les hommes de 1789 avaient proclamé les principes du nouvel ordre social. Il s'empara de ces principes; il leur donna une forme nette et précise; il en fit le monument législatif que l'Europe salua plus tard du nom de « Code Napoléon ». Le Code Napoléon a consacré en France les doctrines de 1789. Il les porta même bien au delà de nos frontières. »

Napoléon Ier a toujours, on le voit, des héritiers de sa pensée et de son œuvre. Comme Napoléon III, comme le prince Jérôme, le prince Victor l'a reçue en dépôt, il en est le gardien fidèle.

Dès le premier jour, Napoléon III montra qu'il était bien effectivement l'homme de la Révolution, se

croyant, ou se donnant la mission « de l'enraciner en France et de l'introduire partout en Europe ». A peine les troupes françaises avaient-elles ouvert à Pie IX les portes de Rome, qu'il écrivit à Edgar Ney : « Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : *amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral* ». Amnistie générale, c'était une nouvelle prime d'encouragement donnée à ses F.·. les carbonari; sécularisation de l'administration, c'était la laïcisation sans autres limites que l'anéantissement absolu du pouvoir ecclésiastique (1); code Napoléon signifiait : destruction de l'ancienne propriété et abolition d'une législation à laquelle présidaient le nom et l'autorité de Dieu; gouvernement libéral, Napoléon n'en voulait point pour lui-même, et il prétendait l'imposer au Pape.

La maçonnerie voulait plus que tout cela. L'attentat d'Orsini vint le rappeler à l'empereur, et il dut se montrer fidèle à ses serments. Il se mit donc en devoir d'exécuter ce que la première République, puis le premier empereur avaient tenté : la destruction du pouvoir temporel des Papes. On connaît cette lamentable histoire : l'empereur, pris entre les intérêts évidents de la France et de sa dynastie, et son désir de se faire, après son oncle, l'exécuteur testamentaire de la Révolution, s'avançait, reculait, jouait double jeu, l'un officiel par ses ministres et ses ambassadeurs, l'autre par une diplomatie occulte dont

---

1. D'après les relevés établis alors par M. Fr. de Corcelles, il y avait dans l'administration des Etats Pontificaux, 6.836 fonctionnaires laïques contre 289 ecclésiastiques, y compris 179 chapelains de prison et attachés au Vicariat de Rome. Les officiers de l'armée ne figuraient pas dans ce tableau comparatif.

les agents étaient pris dans les sociétés secrètes (1). Le but est atteint. Depuis quarante ans, l'Italie est une, le pouvoir temporel n'existe plus qu'à l'état de souvenir ou d'ombre. Nous ne préjugeons rien des desseins de la Providence. Nous ignorons si, quand et comment elle rendra au souverain Pontificat ses moyens d'action ordinaires et nécessaires dans l'ordre régulier des choses; mais la secte se tient bien assurée que c'en est fini. Et si elle veut un changement à ce qu'elle a fait, c'est la transformation du régime actuel de l'Italie en république. S'unissant à la république sœur de France, aux républiques espagnoles et portugaises qui seront au jour et à l'heure que la maçonnerie voudra, à d'autres encore sans doute, elle contribuera à former le noyau de la République universelle, ou de la juiverie gouvernant le monde à découvert d'une extrémité à l'autre de l'univers.

Toute la politique extérieure de Napoléon III fut inspirée et dirigée par la volonté d'affranchir l'Italie

1. En septembre 1896, *Le Correspondant* a publié sous le titre : *Un ami de Napoléon III, le comte Arèse,* des documents inédits sur les relations très intimes qui existèrent pendant le deuxième empire entre le carbonari couronné et le sectaire italien. Parmi ces documents il est une lettre qui révèle l'hypocrisie dont il usa dans la question romaine. Tandis que ses ministres prodiguaient les déclarations propres à rassurer les catholiques français, il avait avec le comte Arèse des conversations que ce dernier résumait comme suit dans une lettre adressée au comte Pasolini :

« *Endormez le Pape;* laissez-nous avoir la conviction que vous ne l'attaquerez pas et je ne demande pas mieux de m'en aller (de retirer les troupes de Rome). Après, vous ferez ce que vous voudrez. »

Cette phrase attribuée à l'empereur par son ami Arèse, ne remet-elle pas en mémoire la parole de Mgr Pie : « Lave tes mains, ô Pilate ! »

et d'accomplir son serment de carbonaro. Il avait fait pour elle la guerre de 1859, sans pouvoir réaliser totalement son programme. Il vit dans le conflit austro-prussien le moyen d'affranchir la Vénétie, et ce fut tout le secret de sa collaboration aux cyniques projets de Bismarck. « L'empereur l'a aidé, dit M. Emile Olivier, non par faiblesse ni par captation, mais en connaissance de cause. Il a, de sa libre volonté, contribué à sa fortune autant qu'à celle de Cavour. Il voyait en lui l'instrument providentiel par lequel s'achèverait l'affranchissement de l'Italie ». Lorsqu'arriva à Paris, le 3 juillet 1866, la nouvelle de la victoire remportée à Sadowa par les Prussiens sur l'armée autrichienne, victoire qui portait un si rude coup à la puissance française, les ministres insistèrent pour mobiliser l'armée, l'empereur souscrivit d'abord à leurs vœux : mais le prince Napoléon intervint le 14 juillet et remit à l'empereur une note dans laquelle il était dit : « Pour ceux qui rêvent pour l'empereur le rôle de la réaction et du cléricalisme européen à faire triompher par la force, ils doivent pousser à une alliance avec l'Autriche et à une guerre contre la Prusse. Mais ceux qui voient dans Napoléon III, non le modérateur de la Révolution, mais son chef éclairé, ceux-là seraient bien inquiets le jour où il entrerait dans une politique qui serait le renversement de la véritable grandeur et de la gloire de Napoléon III. » Napoléon III se rendit aux vues de son cousin (1).

---

1. Le *Journal de Bruxelles* rapporta les paroles prononcéees à cette époque par le prince Jérome dans un dîner chez M. de Girardin :

« L'heure est venue où le drapeau de la Révolution, celui de l'Empire, doit être largement déployé.

» Quel est le programme de cette Révolution?

» *C'est d'abord la lutte engagée contre le catholicisme,*

La guerre de 1870 eut aussi la même fin dans les desseins de la secte; la *Gazette d'Ausgbourg* en a donné cette explication : « Sur les champs de bataille du Rhin, nous n'avons pas seulement fait la guerre contre la France; nous avons aussi combattu Rome qui tient le monde asservi; nous avons tiré sur le clergé catholique (1).

Briser le trône pontifical, favoriser le triomphe du protestantisme en Europe, c'était beaucoup assurément; ce n'était point assez pour satisfaire aux

---

lutte qu'il faut poursuivre et clore; c'est la constitution des grandes Unités nationales, sur les débris des Etats factices et des traités qui ont fondé ces Etats; c'est la démocratie triomphante, ayant pour fondement le suffrage universel, mais qui a besoin, pendant un siècle, d'*être dirigée par les fortes mains des Césars;* c'est la France impériale au sommet de cette situation européenne; c'est la guerre, une longue guerre, comme instrument de cette politique.

» Voilà le programme et le drapeau.

» Or, le premier obstacle à vaincre, c'est l'Autriche. L'Autriche est le plus puissant appui de l'influence catholique dans le monde, elle représente la forme fédérative opposée au principe des nationalités unitaires : elle veut faire triompher à Vienne, à Pesth et à Francfort, les institutions opposées à la démocratie; c'est le dernier repaire du catholicisme et de la féodalité; il faut donc l'abattre et l'écraser.

» L'œuvre a été commencée en 1859, elle doit être achevée aujourd'hui.

» La France impériale doit donc rester l'ennemie de l'Autriche; elle doit être l'amie et le soutien de la Prusse, la patrie du grand Luther, et qui attaque l'Autriche par ses idées et par ses armes; elle doit soutenir l'Italie, qui est le centre actuel de la Révolution dans le monde, en attendant que la France le devienne, *et qui a la mission de renverser le catholicisme à Rome, comme la Prusse a pour mission de le détruire à Vienne.*

» Nous devons être les *alliés de la Prusse et de l'Italie,* et nos armées seront engagées dans la lutte avant deux mois ».

1. Extraits cités dans la *Politique prussienne,* par un Allemand anonyme, pages 133-143.

exigences de la secte. Napoléon III demanda à M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, de dresser à son usage un plan de campagne contre l'Eglise de France. Ce plan, trouvé dans les tiroirs de l'empereur en 1870, lui fut livré en avril 1860.

Il porte ce titre significatif : *Mémoire sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Eglise.* Il débute par demander s'il faut « changer brusquement de système: expulser les congrégations religieuses, modifier la loi sur l'enseignement, appliquer rigoureusement les articles organiques (1). » Non. « Il faut arriver peu à peu et sans bruit ». A ce mot, qui ne reconnaîtra la sagesse de la secte qui a donné aux Gambetta et aux Ferry ce mot d'ordre : « lentement mais sûrement »? Qu'ils sont donc aveugles ceux qui, dans cette continuité d'efforts persévérants durant un siècle et plus, se refusent encore à voir, la main d'une puissance toujours vivante et agissante, et qui, aux hostilités actuelles, ne trouvent d'autre cause que des représailles à prendre contre ceux qui, sans conspirer contre le régime républicain, n'ont pour la république maçonnique qu'une admiration relative (2).

Le *Mémoire* signale comme un danger « la croyance de l'épiscopat et du clergé à l'infaillibilité du Pape »; « le développement des conférences de Saint-Vincent de Paul et des sociétés de Saint-François Régis », « les progrès des congrégations religieuses vouées à l'enseignement populaire. »

« Il est impossible à l'élément laïque, dit à ce sujet M. Rouland, de lutter sur ce terrain contre l'enseignement religieux qui, en réalité ou en apparence,

1. C'est la marche qui fut suivie jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce qui montre bien que c'est toujours la même puissance occulte qui dirigeait nos gouvernants, hier comme aujourd'hui.

2. Voir entre autres *Démocratie, chrétienne,* mars 1900.

présentera toujours aux familles bien plus de garanties de *moralité et de dévouement.* » Et un peu plus loin : « On serait fort affaibli au point de vue du suffrage universel, si tout l'enseignement primaire passait aux mains des congrégations. » Combien ces deux phrases sont éloquentes !

Deux nouveaux mémoires faisant suite au premier furent rédigés par M. Jean Vallon, ancien rédacteur de l'*Etendard* qui passa après le concile dans le camp des « vieux catholiques » de Suisse (1).

Le plan fut aussitôt mis à exécution.

D'abord la société de Saint-Vincent de Paul. — Le ministre de l'intérieur avertit les préfets de ses « menées ténébreuses », et voulut soumettre le conseil central, les conseils provinciaux et les conférences locales, à l'autorisation du gouvernement. La société préféra la mort à la dégradation et tomba comme elle devait tomber. Dieu l'en récompensa plus tard en la ressuscitant.

Puis la loi de 1850 sur la liberté d'enseignement. — Rouland dit, dans son *Mémoire*, qu'elle est un « grand mal », mais que vouloir la supprimer, soulèverait « une lutte immense, acharnée », paroles qui montrent qu'en persécutant la religion, tous ces hommes de gouvernement maçonnique savent qu'ils vont à l'encontre du sentiment public. Ne pouvant supprimer la liberté d'enseignement, le gouvernement de

---

1. Les originaux de ces trois pièces sont entre les mains de M. Léon Pagès, rue du Bac, 110, Paris. Elles ont été publiées intégralement dans *La Croix* éditée à Bruxelles du 6 février 1874 au 4 janvier 1878.

Le mémoire de M. Rouland se trouve dans le n° du 2 juin 1876; et ceux de M. Jean Vallon dans les n^os^ du 30 juin 1876 et 28 juillet même année. Ces derniers proviennent de la bibliothèque de Mme Hortense Cornu, née Lacroix, amie d'enfance de Napoléon III et sa confidente en bien des projets.

l'empereur l'attaqua sournoisement par des décrets administratifs.

Les congrégations. — Rouland donnait le conseil de ne plus tolérer pour les religieux aucun établissement nouveau, d'être sévère pour les congrégations de femmes, et de ne plus approuver que difficilement les dons et legs qui seraient faits aux uns ou aux autres.

Le clergé séculier. — On s'efforce de semer la zizanie dans le champ de l'Eglise, en opposant les intérêts du clergé inférieur à ceux de l'épiscopat. « Rien ne serait *plus habile* et plus juste à la fois, dit M. Rouland, que d'augmenter le traitement du clergé inférieur. » Mais, en même temps, il demande que l'on suscite « une réaction antireligieuse qui ferait la police des fautes du clergé et formerait autour de lui un cercle de résistance et d'opposition qui le comprimerait. » Pour ce qui est des évêques, M. Rouland avait dicté cette manière de faire : « Choisir résolument pour évêques des hommes pieux, honorables (on ne dit point : instruits et fermes de caractère), mais connus par leur attachement sincère à l'empereur et aux institutions de la France..., sans que le Nonce y ait le moindre regard. » En exécution, on cesse d'inviter tous les cinq ans, comme cela se faisait, les archevêques et évêques à désigner confidentiellement les ecclésiastiques qu'ils croient les plus dignes d'être promus à l'épiscopat. De plus, interdiction est faite aux évêques de se réunir. Sept archevêques et évêques ayant cru pouvoir signer, dans *Le Monde*, une réponse collective sur la nécessité de considérer les intérêts de l'Eglise dans les élections, Rouland leur écrit que, par là, ils ont tenu une espèce de concile particulier, sans égard aux articles organiques, et les poursuit devant le Conseil d'Etat.

La pensée de l'empereur et de son entourage porta plus loin encore. Il vint un moment où ils songèrent à une rupture avec Rome.

Un prélat, qui passait alors pour être dévoué à la dynastie, Mgr Thibault, évêque de Montpellier, fut mandé à Paris. Le ministre des cultes commença par chambrer le pauvre évêque et lui reprocher l'hostilité des Pie, des Gerbet, des Salinis, des Plantier, des Dupanloup contre la politique du gouvernement français. Puis Napoléon le reçut en audience privée. Le souverain expliqua qu'il s'agissait de sauver l'Eglise de France et d'opposer une digue aux progrès de l'irréligion. Le prélat promit de se consacrer à l'œuvre qu'on attendait de lui et prit l'engagement de faire refleurir « les traditions et les doctrines de Bossuet. »

Mais à peine Mgr Thibault était sorti des Tuilereis, que sa conscience lui reprocha l'acquiescement criminel qu'il venait de donner à ce qui n'était rien moins qu'un projet de schisme. Sur-le-champ, il ordonne au cocher de le conduire chez l'archevêque de Paris. C'était alors le cardinal Morlot qui occupait le siège de saint Denis. « Eminence, commença Mgr Thibault, je suis bien coupable. Je viens d'accepter de l'empereur la mission de favoriser la rupture de l'Eglise de France avec le Saint-Siège... » Ces dernières paroles venaient d'expirer sur les lèvres du prélat, quand, soudain, Mgr Morlot voit son interlocuteur blêmir et s'affaisser sur le sol. Mgr Thibault était mort.

En même temps que l'on s'efforçait d'abaisser l'Eglise, on encourageait ouvertement la franc-maçonnerie. Elle est officiellement reconnue par le ministre de l'intérieur, duc de Persigny; et le prince Murat,

inaugurant ses fonctions de Grand-Maître, dit hautement : « L'avenir de la maçonnerie n'est plus douteux. L'ère nouvelle lui sera prospère; *nous reprenons notre œuvre* sous d'heureux auspices. *Le moment est venu où la maçonnerie doit montrer ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle peut.* »

Vient le *Syllabus* qui dresse le catalogue des erreurs contemporaines. Le ministre des cultes se permet d'en juger, et il transmet sa sentence aux évêques. Il leur écrit que « le *Syllabus* est contraire aux principes sur lesquels repose la constitution de l'Empire. » Conséquemment, il leur fait défense de le publier.

Rouland dit à la tribune, et l'on crie jusque dans les villages, que le *Syllabus* « vient barrer le chemin à la civilisation moderne ». A la civilisation de la Renaissance, de la Réforme et de la Révolution, assurément. On laisse dire. On proclame que « l'Eglise modifiera sa doctrine ou l'Eglise périra »; c'est *Le Siècle* qui est chargé de prononcer cet ultimatum. L'Eglise, restée elle-même, vit toujours, mais l'Empire a sombré.

Inutile de prolonger cette revue et de parler de la *ligue de l'enseignement*, chargée de préparer l'école neutre, des collèges de filles, de la direction imprimée à la presse, de la composition des bibliothèques populaires, de la multiplication des cabarets et des mauvais lieux, tous moyens d'arracher l'âme du peuple à l'empire de la religion.

Tout cela prépare la Commune, qui formulera ainsi sa première loi : Article 1er. L'Eglise est séparée de l'Etat. Article 2. Le budget des cultes est supprimé. Article 3. Les biens appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés pro-

priété nationale. Article 4. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens pour en constater la valeur et les mettre à la disposition de la nation. Comme sanction, vinrent les fusillades.

C'est le programme que réalise aujourd'hui un gouvernement qui a les apparences d'un gouvernement régulier.

La secte se sert également des gouvernements réguliers et des irréguliers, des légitimes et des révolutionnaires pour poursuivre la réalisation de ses desseins. La revue rapide des événements que nous venons de faire, du Concordat à l'Assemblée Nationale de 1871, doit en convaincre tous nos lecteurs.

CHAPITRE XX

SOUS L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Jamais réaction ne fut plus forte et ne sortit plus évidemment des entrailles de la nation que celle de 1871.

Gambetta qui avait le pouvoir en mains fit le possible et l'impossible, d'abord pour retarder les élections, puis pour se les rendre favorables.

Voici quelques dépêches bien significatives :

GAMBETTA A JULES FAVRE. — Je persiste plus que jamais à considérer les élections générales comme funestes à la République. Je me refuse à les accepter, à y faire procéder.

DÉLÉGATION DE TOURS A PARIS. — Les électeurs seraient probablement réactionnaires. Cela est plein de périls.

GAMBETTA A PRÉFET DE LA ROCHELLE. — Il faut une assemblée républicaine. Faites tout ce que commandront les élections.

CHALLEMEL-LACOUR (Rhône). — Assemblée sera mauvaise, si nommée sans pression républicaine, etc., etc

Malgré cette pression révolutionnaire, l'Assemblée

nationale fut catholique et monarchiste. On sait ce qu'elle fit.

Jamais plus cruelle déception ne suivit un si grand espoir. Le pays vit tomber sans regret, le 4 septembre 1870, un régime qui, pour la troisième fois, avait compromis son existence. Mais, aux élections du 8 février 1871, il manifesta son peu de confiance en la République, qui avait été proclamée sans lui. Il envoya à Bordeaux, pour composer l'Assemblée nationale, une majorité considérable d'hommes connus par leurs sentiments catholiques et royalistes. Au point de vue politique l'Assemblée comprenait 400 royalistes — légitimistes et orléanistes à peu près égaux en nombre — 30 bonapartistes et 200 républicains de nuances diverses (1).

Le premier acte de l'Assemblée nationale fut de demander des prières dans toutes les églises « pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme à nos maux. » Trois députés seulement s'opposèrent à cette motion. Puis elle déclara d'utilité publique « la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande faite par l'archevêque de Paris », c'est-à-dire pour être dédiée au Sacré-Cœur comme ex-voto de repentir, de prière et d'espérance. Elle voulait relever le pays humilié et désemparé, et c'est à Dieu qu'elle en demandait les moyens, obéissant en cela à son mandat aussi bien qu'à ses propres sentiments.

L'armée est à refaire. La loi qui la réorganise stipule que, chaque dimanche et chaque jour de fête, un temps suffisant sera donné aux soldats pour remplir leurs devoirs religieux. Les aumôniers sont rétablis, non plus attachés aux régiments, mais, ce qui est mieux, aux garnisons et aux camps.

---

1. Hanotaux, *Hist. de la France contemporaine*, I, 38-41.

Après l'armée, l'enseignement. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique est réformé. L'Eglise y reçoit sa place dans la personne des évêques. Bientôt après, l'enseignement supérieur est déclaré libre, et les Universités catholiques se constituent.

Les commissions administratives des établissements charitables : hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, sont réorganisées; le curé est appelé à y siéger à côté du maire.

La liberté du bien n'est plus entravée. Non seulement la société de Saint-Vincent de Paul se reconstitue, mais des cercles d'ouvriers sont fondés dans les villes, les patronages se multiplient dans les campagnes, et l'instruction religieuse prépare des générations chrétiennes.

Comment ce bel élan put-il être arrêté, puis tourné en sens inverse?

Beaucoup de membres de l'Assemblée nationale étaient peu faits aux intrigues du parlementarisme. Ils se laissèrent suggestionner. Beaucoup aussi avaient l'esprit plein des demi-vérités du catholicisme libéral, souvent plus funestes, au dire de Pie IX, que les erreurs manifestes. M. Thiers qui, dans sa jeunesse, avait fait sur le crucifix serment de haine à la royauté (1), et qui, dans sa vieillesse, avait

1. En 1849, Michel de Bourges rappela le fait dans le 15e bureau de l'Assemblée nationale: « Nous jurâmes, M. Thiers et moi, HAINE A LA MONARCHIE, avec cette circonstance assez piquante : M. Thiers tenait le crucifix quand j'ai prêté serment, et je tenais le même crucifix quand M. Thiers a juré haine à la monarchie. » C'était dans une vente de Carbonari, pourvu que la police n'intervînt pas; et, si elle intervenait, c'était une réunion d'amis pour fêter un lauréat.

La Provence, journal d'Aix, a rappelé longuement ces faits dans son numéro du 1er décembre 1872, alors que M. Thiers était Président de la République, et que, dans

l'ambition de gouverner la France et de régner, eut vite fait de s'emparer de la direction de l'Assemblée nationale, pour la mener où il voulait. Et lui-même n'était-il point mené par ceux qui flattèrent son ambition, espérant bien en avoir le profit?

Il fallait d'abord conjurer le danger d'une restauration monarchique en la personne du comte de Chambord; ce prince si chrétien et si français était en même temps si ferme dans ses vues de gouvernement qu'aucun espoir ne pouvait naître de lui faire renouveler la faute commise par Louis XVIII. Toutes les forces de la Révolution, toutes ses factions diverse, à partir du libéralisme catohlique, travaillèrent, non par une entente positive, mais chacune de son côté et à sa manière, à l'écarter du trône de ses pères.

Ce fut d'abord la Commune, protégée par M. de Bismarck, ménagée, à ses premières heures, par M. Thiers, et soutenue par la franc-maçonnerie. Elle voulut d'un seul coup et par la violence, à la mode de 93, ce qui se fait aujourd'hui d'une manière plus sûre et plus durable par la légalité. Le 26 avril 1871, cinquante-cinq loges, plus de dix mille francs-maçons (1), conduits par leurs dignitaires, revêtus

---

cette ville, de nombreux amis surveillaient avec soin tout ce qui était écrit sur lui. Aucun démenti n'est venu.

M. Dupin aîné expliquait comment la révolution de 1830 a été si subite et si prompte a aussi parlé de ce serment. « Lorsque, dit-il, le carbonarisme s'établit en France, suivant des formes que des hommes, à cette heure pairs de France et fonctionnaires publics allèrent chercher en Italie et en Allemagne, il eut pour but le renversementt de tout pouvoir irresponsable et héréditaire. On ne peut y être affilié sans prêter serment de haine aux Bourbons et à la royauté. En quelques lieux même, ce serment était prononcé sur un crucifix et sur un poignard. Il y a des députés et des pairs qui s'en souviennent ».

1. Dix à onze mille, estime le *Journal Officiel* de la Commune.

de leurs insignes, se rendirent en procession sur les remparts pour y planter leurs bannières, ils en arborèrent soixante-deux, et à l'Hôtel de Ville pour saluer le pouvoir révolutionnaire (1). Le F.· Tiriforque avait dit aux communards : « La Commune est la plus grande révolution qu'il ait été donné au monde de contempler, » et la raison qu'il en donnait est qu'elle était « le nouveau Temple de Salomon », c'est-à-dire la réalisation de la conception judaïque de l'organisation sociale. Celui des membres de la Commune qui fut chargé de lui répondre dit : « Nous savons que le but de votre association est

---

1. Voici l'appel que le Grand-Orient de France fit à la franc-maçonnerie universelle, en faveur de la Commune. Il fut publié en 1871.

« Frères en maçonnerie et frères compagnons, nous » n'avons plus à prendre d'autre résolution que celle de » combattre et de couvrir de notre égide sacrée le côté » du droit.

» Armons-nous pour la défense !

» Sauvons Paris, sauvons la France !

» Sauvons l'humanité !

» Paris, à la tête du progrès humain, dans une crise » suprême, fait son appel à la *Maçonnerie universelle*, » aux compagnons de toutes les corporations, il crie : *A* » *moi les enfants de la veuve !*

» Cet appel sera entendu par tous les francs-maçons et » compagnons : tous s'uniront pour l'action commune, en » protestant contre la guerre civile *que fomentent les sou-* » *teneurs de la Monarchie.*

» Tous comprendront que ce que veulent leurs frères de » Paris, c'est que *la justice passe de la théorie à la pratique,* » que l'amour des uns pour les autres devienne la règle » générale, et que l'épée n'est tirée du fourreau, à Paris, » *que pour la légitime défense de l'humanité.* »

Dans la séance de la Commune du 17 mai furent prononcées ces paroles significatives : « Nous avons des otages parmi les prêtres, frappons ceux-là de préférence ». Ils furent exécutés le 24.

En mai 1908 fut inauguré au Père Lachaise un monument des Fédérés portant cette inscription :

AUX MORTS DE LA COMMUNE
21-28 mai 1871.

le même que celui de la Commune, la *régénération sociale.* »

A chacune de nos révolutions, ce sont les mêmes mots qui se font entendre, marquant le même but à atteindre, et vers lequel on ne cesse de marcher, tantôt directement, tantôt par des voies détournées : l'anéantissement de la civilisation chrétienne au profit d'une civilisation contraire. Raoul Rigault le disait brutalement aux otages : « Voilà dix-huit cents ans que cela dure : il faut que ça finisse. »

La Commune vaincue, l'intrigue prit la place de la violence. M. Thiers employa aussitôt toutes les facultés de son esprit à désagréger la majorité royaliste de l'Assemblée, à soulever toutes sortes de défiances entre personnes que tout devait rapprocher et unir.

Cependant le peuple, voyant que les hommes lui manquaient, élevait la voix vers Dieu. Les pèlerinages aux sanctuaires de Saint-Michel et de la Salette, de Paray-le-Monial et de Lourdes, se multipliaient; sur tous les chemins retentissait ce cri d'appel au Sacré-Cœur : « Sauvez Rome et la France! » Le 24 mai 1873, l'Assemblée nationale reprit possession d'elle-même. Mais le pays n'était déjà plus ce qu'il s'était trouvé sous la main vengeresse de Dieu. La propagande révolutionnaire, reprise par M. Thiers et ses agents, manifestait de jour en jour ses progrès dans les élections partielles; et, d'autre part, des catholiques avaient acculé Henri V à des déclarations dont ils se servirent pour l'écarter définitivement (1).

1. « L'Assemblée, dit M. Samuel Denis, dans son *Histoire contemporaine,* t. IV, p. 647, était composée en grande partie de libéraux qui étaient par surcroît des chrétiens fervents et convaincus. »

Ces paroles, dans la pensée de l'historien, ne sont point

« Sous des prétextes divers », dit M. Hanotaux dans son « Histoire de la France contemporaine », l'Assemblée nationale écarta « tout ce qui est l'essence des pouvoirs forts : la légitimité, l'hérédité et l'autorité : la légitimité, dans la personne du comte de Chambord, l'hérédité, par le septennat et enfin l'autorité, par la république.

M. le duc de Broglie, père, avait publié, en 1861, un livre intitulé : « Vues sur le gouvernement de la France » qui fut réimprimé en 1870. La première édition saisie par la police, « ne fut, dit M. Hanotaux, connue que d'un cercle assez restreint, mais ce cercle était composé des têtes dirigeantes de la future assemblée nationale. » Le duc de Broglie avait écrit : « Tranchons le mot : une république qui touche à la monarchie, une monarchie constitutionnelle qui touche à la république et qui n'en diffère que par la constitution et la permanence du pouvoir exécutif, c'est la seule alternative qui reste aux amis de la liberté. » Il parlait de la monarchie constitutionnelle avec un accent religieux : « Admirable mécanisme qui n'est pas fait de main d'homme, simple développement des conditions attachées par la Providence aux progrès des sociétés civilisées ». Il disait encore : « La pire des révolutions, c'est une restauration (1). »

---

un blâme pour le libéralisme de ces catholiques, au contraire : ce quatrième volume est tout entier à les justifier et à rejeter sur Henri V l'échec de la monarchie.

1. Les idées de M. de Broglie et de ses amis dataient de loin. Sous la première république il y eut aussi des « monarchiens. »

En 1792, fut publié à Paris, avec cette mention : « Se trouve dans les Pays-Bas, chez tous les libraires », une brochure dédiée à Louis XVI, sous ce titre : « *Le monarchianisme dévoilé*, par M. Th. Abd. C*** ».

L'auteur y dénonce la *Société des amis de la Constitution*

« Ce livre et celui de Prevost-Paradol *La France nouvelle* eurent, dit M. Hanotaux, sur les destinées futures de la France, et sur les dispositions de l'Assemblée nationale, une influence immédiate. »

Les « fusionistes voulurent une restauration de la monarchie dans la conciliation de deux pricipes, de deux ordres de gouvernement jusque-là contraires. La fusion consistait d'un côté, à faire reconnaître par les princes de la maison d'Orléans les droits héréditaires du comte de Chambord, et de l'autre à gagner le petit-fils de Charles X à la monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830. Double

---

monarchique, société fondée « sous les auspices d'un nom qui rappelle l'antique chevalerie française, M. de Clermont-Tonnerre ». Les membres de cette société, dit-il, se sont répandus dans toute la France, sous le nom de *monarchiens.*

« Se dire purement les amis de la *Constitution,* observe-t-il, eût été trop se rapprocher de ses créateurs. On a ajouté le mot *monarchique,* car il en faut un peu dans le plan de ces Messieurs. Mais comme s'en tenir à cette formule ne paraissait pas tout à fait d'accord avec le système du parti dominant, on ajouta à l'expression monarchique celle-ci « décrétée par l'Assemblée nationale » (p. 7). L'auteur après avoir pris une à une les « expressions désignatives de cette société » et les raisons invoquées pour en approuver le but conclut : « Elles ne sont autre chose que l'herbe trompeuse destinée à couvrir et cacher l'ouverture du précipice ».

Le fondateur du « monarchisme » avait donné à cette société pour symbole, une *Balance* dans laquelle on voyait, d'un côté une Couronne et de l'autre un Bonnet phrygien, avec cette devise : Vivre libres et fidèles. « Ainsi la *Couronne,* telle qu'une Assemblée de Factieux, après l'avoir avilie, dégradée, après l'avoir arrachée de la tête auguste de notre souverain, veut bien encore la conserver; ainsi le *bonnet de la liberté,* ce signal effrayant d'une licence sans bornes, ce panache ensanglanté de tous les scélérats; l'un et l'autre sur la même ligne, dans un niveau parfait, voilà l'emblème sous lequel les Monarchiens s'annoncent et la fidélité qu'ils promettent, pourvu qu'ils soient libres d'abord, voilà la devise de ces modernes chevaliers. » (p. 8.) « Il ne faut pas croire qu'ils aient vu dans le système qu'ils s'efforcent de soutenir, le bonheur de leur

opération dont chacun des termes était exclusif de l'autre.

M. le comte de Chambord voulait la fusion en tant qu'elle devait être la reconnaissance pure et simple du principe monarchique dont il était le représentant et le rapprochement loyal des deux branches de la famille royale.

La question du drapeau était depuis 1848, l'obstacle principal à la fusion. Tandis que pour le comte de Chambord, le drapeau blanc, symbole du droit dynastique des Bourbons, était l'emblème nécessaire de la monarchie traditionnelle et héréditaire, les parlementaires et les libéraux réclamaient irréductible-

---

patrie; ce n'est pas là le motif de leur prédilection pour cette forme de gouvernement dont les Anglais nous offrent le modèle; mais chacun d'eux y a trouvé dans son ensemble, ou dans ses parties, de quoi satisfaire sa passion dominante. » (p. 10.)

Après cette accusation, l'auteur, dans les chapitres qui suivent, examine le système des Monarchiens: 1° par rapport au roi et à la monarchie (p. 12), 2° par rapport au peuple (p. 20), 3° par rapport à la noblesse (p. 26), 4° par rapport à la religion et à ses ministres (p. 34). Puis il ajoute (p. 46) : « Ils ont dit que le roi, convaincu de la pureté de leurs vues, approuvait leurs plans, et c'est avec les apparences d'une mission de sa part qu'ils cherchent à tromper la bonne foi des gens honnêtes. » « Ce que je demande, c'est la constitution française dans sa pureté primitive. Eux, disent que vouloir rétablir la constitution française, c'est une chimère : que tout est détruit, désorganisé, et que le seul parti qui reste à prendre dans une telle occurrence, c'est de songer seulement à mettre le roi sur le trône, en lui donnant pour conseils et pour surveillants deux chambres telles qu'ils les proposent » (p. 52). « Mais enfin, demande l'auteur, quels titres ont-ils donc pour se faire ainsi des médiateurs entre la nation outrageuse et la nation outragée? Quelle mission est la leur? Sur quoi veulent-ils que nous transigions? »

L'auteur termine en disant que « la poursuite de cette *chimère empêcherait* sans retour le rétablissement du trône ».

L'histoire instruit peu, même les gens les plus intéressés à l'écouter.

ment le maintien du drapeau tricolore représentatif des idées de 1789 et de 1830.

« Si j'avais admis toutes les concessions qui m'étaient demandées, accepté toutes les conditions que l'on voulait m'imposer, dit le comte de Chambord au marquis de Dreux-Brézé, j'eusse peut être reconquis ma couronne, mais je ne serais pas resté six mois sur mon trône. Avant la fin de ce court espace de temps, j'eusse été de nouveau relégué dans mon exil par la Révolution dont j'étais devenu, dès ma rentrée en France, le prisonnier » (1).

De son côté, l'Allemagne ne dissimula pas sa vive opposition à la royauté traditionnelle.

Le baron de Plancy, ancien député de l'Aube, ancien écuyer du prince Jérôme-Napoléon, rapporte dans ses *Souvenirs*, cet entretien :

« Républicain, certes le prince Napoléon l'était, et, comme après un dîner au château de Monza (chez son beau-frère le roi Humbert), il l'exprimait énergiquement au prince impérial d'Allemagne, depuis Frédéric III, celui-ci lui ayant demandé la permission de parler librement, lui dit ces paroles, « que j'engage chacun à méditer »:

« Monseigneur, en France, *la République*, selon moi, n'a pas de raison d'être, et si vous l'avez, c'est que

---

1. Donoso Cortès : « Cette école (l'école libérale) ne domine que lorsque la société se dissout; le moment de son règne est ce moment transitoire et fugitif où le monde ne sait s'il choisira Barrabas ou Jésus, et demeure en suspens entre une affirmation dogmatique et une négation suprême. La société alors se laisse volontiers gouverner par une école qui n'ose jamais dire : J'affirme, qui n'ose pas non plus dire : Je nie, mais qui répond toujours : Je distingue. Tous les entre-deux seront broyés par la Révolution ou rejetés avec dédain par la reconstruction. »

nous vous l'avons donnée (1)... pour votre malheur! »

« Je tiens du Prince lui-même ce récit de franchise impériale. »

On sait enfin qu'en 1872, les sociétés secrètes se concertèrent dans toute l'Europe pour empêcher l'avènement d'Henri V. Quinze jours après sa mort, le 9 septembre 1883, nombre de francs-maçons se réunirent à la loge des Hospitaliers de Saint-Ouen, et le F.·. Cuénot y but « à la santé de la mort d'Henri V. » Ce toast fut couvert d'applaudissements et de rires. Aussitôt après, le même Cuénot but à la santé de M. de Bismarck.

Le 28 octobre 1873, Mgr Dupanloup avait écrit à un ministre protestant, M. de Pressensé : « Ma con-

1. Les lettres de Bismarck publiées par son fils montrent, en effet, que la République nous a été imposée par la Prusse.

Lorsque le prince de Hohenlohe publia ses *Mémoires*, on trouva dans le journal de la mission du prince à Paris, de 1874 à 1885, des preuves nouvelles de l'appui que prêta Bismarck à l'établissement de la république. Les instructions que Bismarck avait données au prince en le chargeant de l'ambassade d'Allemagne à Paris étaient : l'intérêt de l'empire veut que la France reste dans l'état de division et de faiblesse que garantit la république. Il veut même que cette république soit « la plus rouge possible » et que les anticléricaux en deviennent les maîtres.

Dans la livraison de mars 1906 du *Correspondant*, Mgr Vallet, ancien aumônier du Lycée Henri IV, a donné le récit d'une conversation qu'il eut avec Bismarck en 1879, durant son séjour à Gastein. Bismarck méditait alors de cesser le Kulturkampf et de s'accorder avec Rome. Parlant de l'état de l'Europe, des volontés de l'Allemagne et des moyens de la France, il dit avec cette brusquerie qui lui était propre, à son interlocuteur, qui venait de prononcer le nom de la république :

« Pour faire quelque chose, la France a besoin d'un gouvernement stable, il lui faut une Monarchie. Moi, si j'étais Français, je serais carliste.

— Carliste, pour le comte de Chambord?

— Oui, oui, c'est ce que je veux dire : légitimiste.

L'intérêt prussien demandait que la France fût en répu-

viction profonde, c'est que les maux de la France, si ce qui se prépare échoue (1), étonneront le monde; nous irons de calamité en calamité jusqu'au fond de l'abîme. Là malédiction de l'avenir et de l'histoire s'attachera à ceux qui, pouvant asseoir le pays sur des bases séculaires dans la stabilité, la liberté et l'honneur, auront empêché cette œuvre et précipité cette malheureuse France, au moment où elle essayait un dernier effort pour le sauver, sur la pente fatale où elle est entraînée, depuis bientôt un siècle, de catastrophe en catastrophe. Quelle tristesse et quels remords pour certains hommes forcés alors de se dire: «Il y eut un jour, une heure où l'on aurait pu sauver la France, où notre concours aurait décidé de tout, et nous n'avons pas voulu (2)! »

Nous voyons bien quels personnages Mgr Dupanloup avait en vue dans ses reproches, sur qui il voulait faire retomber la lourde responsabilité d'avoir

---

blique. M. de Bismarck l'avait dit en propres termes à M. d'Arnim : « Nous n'avons certainement pas pour devoir de rendre la France plus forte en consolidant sa situation intérieure et en y établissant une monarchie en règle ». Ces paroles à d'Arnim sont le complément de celles à Mgr Vallet. Il est difficile d'être plus conséquent avec soi-même que ne le fut Bismarck sur ce sujet-là.

Il avait un autre intérêt à s'opposer à la restauration du pouvoir légitime. Il avait fait écrire à d'Arnim par le ministre de Bavière : « En aucun cas nous ne pouvons marcher avec les légitimistes, attendu qu'ils seront toujours acquis à la cause du Pape. »

Dans un entretien avec le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, il dit aussi : « La France peut se refaire une armée si elle le veut, mais il y a une chose que nous ne souffririons pas, c'est que la France devînt cléricale. »

1. Une monarchie parlementaire caractérisée par le drapeau tricolore.

2. Publié par M. le marquis de Dreux-Brézé. *Notes et Souvenirs* pour servir à l'histoire du parti royaliste, 1872-1883, pages 167-168.

refusé son concours au salut de la France, et d'avoir ainsi mérité les malédictions de l'avenir; mais nous doutons que l'histoire s'associe à la pensée qui a inspiré ces paroles et se montre d'accord avec le prélat sur les personnes à qui elle attribuera cette responsabilité. Quoi qu'il en soit, la prophétie devait se réaliser : nous fûmes, dès ce moment, précipités sur la pente fatale; et maintenant, nous roulons vers l'abîme.

L'Assemblée nationale fit d'excellentes lois et permit la fondation d'excellentes institutions mais bientôt les républicains abolirent ces lois, détruisirent ces institutions, forgèrent des lois et établirent des institutions en sens contraire.

L'assemblée donnait avec raison, dans son estime, la première importance aux questions religieuses et morales, puis aux questions sociales. Elle se trompait en plaçant au dernier rang, dans l'ordre de succession, la question politique. Dans l'œuvre du labour, la charrue importe bien plus que les bœufs qui la traînent; cependant la charrue n'est point placée avant les bœufs. Il fallait d'abord restaurer le pouvoir, ce n'était point à l'assemblée qu il appartenait de faire ce dont elle ne pouvait assurer ni la défense ni la durée. Son unique devoir était de reconstituer l'autorité, de laisser son auguste représentant venir reprendre sa place à notre tête.

Elle ne le fit point, parce que beaucoup de ses membres étaient plus ou moins atteints de *modernisme,* c'est-à-dire imbus des idées modernes.

« L'essence du modernisme, dit M. Charles Perrin, c'est la prétention d'éliminer Dieu de la vie sociale. L'homme, suivant l'idée moderne, étant à lui-même son Dieu et le maître souverain du monde,

il faut que dans la société tout se fasse par lui et par la seule autorité de la loi qu'il porte. Ceci est le modernisme absolu, donnant la contradiction radicale à l'ordre social qu'avait fondé l'Eglise, à cet ordre suivant lequel la vie publique et la vie privée se rapportaient à la même fin, et où tout se faisait directement en vue de Dieu, et sous la suprême autorité du pouvoir institué de Dieu pour régir l'ordre spirituel.

« Il y a un modernisme tempéré qui ne fait pas ouvertement la guerre à Dieu, et qui, en quelque sorte, compose avec lui. Sans le nier, ni le combattre, il lui mesure, en le mettant dans le droit commun, la place qu'il peut occuper parmi les hommes. Par cette tactique, tout en conservant les apparences d'un certain respect, il met Dieu sous la domination et sous la tutelle de l'Etat. Ce modernisme tempéré et circonspect, c'est le libéralisme de tout degré et de toute nuance. »

On peut dire avec autant de vérité : c'est le maçonnisme, comme nous le verrons plus loin.

« Suivant les circonstances, continue M. Charles Perrin, la révolution incline d'un côté ou de l'autre, mais elle reste toujours la même quant à sa prétention fondamentale : la sécularisation de la vie sociale à tous ses degrés et sous toutes ses formes.

» Quelle étrange illusion! quelle contradiction singulière que de se flatter de rendre à notre temps quelque stabilité, tout en acceptant, à un degré quelconque, d'une façon ou d'une autre, si atténuée qu'elle puisse être, l'idée du modernisme (1). »

Dans le recueillement de ses dernières années, M. Guizot, l'homme de 1830, avait pourtant fait

1. *Le Modernisme dans l'Eglise,* d'après des lettres inédites de Lamennais.

cette confession et adressé à ceux de son parti cette exhortation : « Nous nous sommes crus les sages, les prudents, les politiques : nous avons méconnu non seulement les limites de notre puissance, mais les droits de la Puissance souveraine qui gouverne le le monde et nous-mêmes ; nous n'avons pas tenu compte des lois éternelles que Dieu nous a faites, et nous avons formellement prétendu mettre à leur place, et partout, nos propres lois... Hâtons-nous de sortir des ornières où l'esprit révolutionnaire nous a jetés ; elles nous mèneraient toujours aux mêmes abîmes. » Il ne fut point écouté par ceux mêmes qui procédaient de lui.

Henri V avait montré sa ferme résolution de régler toutes les questions politiques et sociales du temps, non suivant le modernisme, mais suivant le christianisme. Il avait ainsi formulé sa pensée souveraine : Faire rentrer Dieu en maître dans la société, afin que lui-même pût y régner en roi (1).

Cette parole choqua les catholiques libéraux ; et pour ceux qui n'étaient pas infectés de modernisme, ou ne l'étaient qu'à faible dose, ils ne savaient pas ce qu'est la franc-maçonnerie et le rôle qu'elle joue depuis deux siècles. C'est l'aveu que M. de Marcère a fait loyalement. Cette ignorance les rendit hésitants, incertains de ce qu'ils devaient faire, et devant ces hésitations, la Révolution s'enhardit et finit par emporter la place.

1. A ceux qui lui reprochaient d'avoir fait de son gouvernement l'allié de l'Eglise, Garcia Moreno répondait avec Henri V : « Ce pays est incontestablement le royaume de Dieu ; il lui appartient en propre et il n'a fait autre chose que le confier à ma sollicitude. Je dois donc faire tous les efforts possibles pour que Dieu règne dans ce royaume, pour que mes commandements soient subordonnés aux siens, pour que mes lois fassent respecter ses lois. »

Il y eut cependant quelques hommes qui eurent l'*intuition des mesures qu'il eût été nécessaire de* prendre contre les sociétés secrètes internationales. On en trouve la preuve dans le Rapport de la Commission d'Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars.

Voici en effet ce qu'on peut lire dans H. Ameline, fin du tome III des dépositions (1).

« *M. le Président de la Commission.* — Des mesures spéciales doivent être prises contre les sociétés secrètes affiliées à des factions étrangères. On dit qu'on rendrait un grand service à la France en détruisant l'Internationale; mais quel est le moyen d'y arriver? Ce n'est pas en déportant quelques individus. Il faut que ceux qui font partie des sociétés secrètes affiliées à des sociétés secrètes étrangères, cessent d'être des citoyens français et, par cela même, puissent, à toute heure, être expulsés du territoire. »

Pourquoi les mesures proposées par le président de la Commission lors de l'insurrection de 1871, n'ont-elles pas été appliquées à la Franc-Maçonnerie?

On ne savait pas, on n'osait pas.

1. Enquête sur l'insurrection du 18 mars 1871, p. 253. (Paris, Dentu, 1872.)

CHAPITRE XXI

SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

En octobre 1872 avait eu lieu dans la province de Novare, à Lucano, un conciliabule des principaux chefs de la maçonnerie italienne. Dans ce convent, Félix Pyat représentait la France, et le général Etzel représentait la Prusse. On y avait décidé la dictature du franc-maçon Gambetta.

La réalisation de ce projet paraissait bien invraisemblable et bien impossible. M. Gambetta revenait de Saint-Sébastien, placé entre les ruines de la guerre et les ruines de la Commune; il avait aussi contre lui les DÉSORDRES FINANCIERS de sa première dictature et les TRAFICS qui l'avaient marquée : ces obstacles semblaient insurmontables.

La franc-maçonnerie sut les aplanir. Les commissions d'enquête de l'Assemblée se turent, les ministres s'abstinrent, bien que la plupart d'entre aux ne fussent point francs-maçons : ce qui montre bien jusqu'où celle-ci, par ses influences secrètes, peut étendre son action.

Dans la tournée oratoire qu'il fit, après que l'Assemblée nationale eut déclaré sa mission terminée, M. Gambetta exposa le programme que la maçonnerie, tou-

jours audacieuse et par là toujours victorieuse (1), proposait au pays : « Il faut que la nouvelle assemblée se lève et dise : Me voilà! Je suis toujours la France du libre examen et de la libre-pensée. »

Après le 24 mai 1873, le gouvernement de Mac-Mahon continua à traiter le Grand-Orient d'égal à égal. M. Léon Renault, préfet de police, ouvrait, à l'insu de M. le duc de Broglie, ministre de l'intérieur, des négociations avec la franc-maçonnerie comme avec une puissance étrangère.

Les élections du 20 février 1876 substituèrent à la République conservatrice, que l'Assemblée nationale s'était flattée de constituer, la République révolutionnaire et antichrétienne.

Mac-Mahon dissout cette Chambre le 16 mai 1877.

A la veille des élections qui devaient la remplacer, les chefs du gouvernement conservateur adressent à la France une suprême adjuration.

« Si vous nommez ces hommes, — les 363 opportunistes et radicaux, — s'ils reviennent aux affaires, voici ce qu'ils feront :

» Ils bouleverseront toutes les lois. — Ils désorganiseront la magistrature. — Ils désorganiseront l'armée. — Ils désorganiseront tous les services publics. — Ils persécuteront le clergé. — Ils rétabliront la loi des suspects. — Ils détruiront la liberté de l'enseignement. — Ils fermeront les écoles libres et rétabliront le monopole. — Ils porteront atteinte à la propriété privée et à la liberté individuelle. — Ils remettront en vigueur les lois de violence et d'oppression de 1792. — Ils expatrieront les Ordres religieux et rappelleront les hommes de

1. « Osez, ce mot renferme toute la politique de notre révolution. » Saint-Just, *Rapport fait à la Convention au nom des comités de salut public et de la sûreté générale*, 8 ventôse, an II.

la Commune. — Ils ruineront la France au dedans et l'humilieront au dehors. »

Toutes ces menaces disaient en effet ce qui devait être, ce que nous avons vu et ce que nous voyons; mais ce n'est point avec des objurgations qu'on arrête un peuple sur la pente du mal.

« Les principaux moyens d'influence et de corruption de M. Gambetta dans la France entière pour faire triompher les siens au scrutin, a dit le *Citoyen*, journal socialiste, ont été basés sur l'action de la franc-maçonnerie (1), et à Paris spécialement sur l'administration de l'Assistance publique.

» Un mois avant la date du décret de convocation des électeurs, toutes les loges maçonniques de

---

1. Voici un trait bien curieux et bien caractéristique :

Alors que M. Gambetta était président de la Chambre, il donna un jour un grand dîner officiel auquel il invita tout le bureau de l'Assemblée, et l'ordre des préséances assit à sa droite le plus ancien des vice-présidents, l'honorable comte de Durfort de Sivrac, un des chefs de la droite catholique et monarchique.

Au cours du repas, le député de l'Anjou remarqua le verre singulier et même extraordinaire dont se servait son amphitryon; et avec la familiarité courtoise qu'autorisait le caractère du président, il lui fit part de son étonnement en lui demandant si ce verre étrange se rattachait à quelque souvenir particulier.

— En effet, lui répondit tout simplement M. Gambetta; c'est le verre de Luther, qui était conservé en Allemagne depuis trois siècles et demi comme une relique, et que les sociétés franc-maçonniques d'outre-Rhin m'ont fait l'honneur insigne de m'offrir en témoignage de sympathie.

Chateaubriand, dans *ses Mémoires,* parle aussi du verre de Luther, qu'il avait vu à Berlin, entouré de vénération, comme la chaise de Calvin est gardée pieusement à Genève.

Pour que les Allemands aient pu se dessaisir d'un objet aussi précieux à leurs yeux, et pour qu'ils en aient fait hommage à l'homme même qui posait pour personnifier en France l'idée de la guerre à outrance et de la revanche implacable contre l'Allemagne, quels services exceptionnels n'avait-il pas dû rendre à la secte internationale!

France furent appelées à délibérer sur la question électorale.

» Celles qui témoignèrent de l'éloignement à l'égard de la politique gambettiste ne furent plus convoquées; mais celles dont l'adhésion fut constatée, devinrent, durant toute la période d'élections, et restent encore des centres permanents d'action politique en faveur de l'opportunisme.

» Quant à l'Assistance publique, *nous savons que des sommes considérables ont été distribuées, sous forme de secours, pour faire de la propagande électorale* dans tous les quartiers de Paris où le gambettisme était plus particulièrement battu en brèche (1).

» C'est surtout à Belleville qu'on s'est aperçu de de ces distributions insolites depuis deux mois. »

La Franc-Maçonnerie cosmopolite avait fait comprendre aux chancelleries étrangères que l'avenir était à Gambetta et qu'elles devaient commencer à compter avec lui. Peu de mois avant le 16 mars, il avait été reçu deux fois par Victor-Emmanuel et les relations du roi avec Gambetta ont été depuis lors mises en pleine lumière.

Les élections ont lieu, elles se font contre « le gouvernement des curés ». Mac-Mahon se soumet, puis se démet. Alors se fonde l'Union républicaine, qui va du centre gauche à l'extrême gauche et déclare avoir un ennemi à combattre : « le cléricalisme ». Le cléricalisme, c'est le catholicisme; on le proclame hautement, et on s'impose le devoir de l'exterminer « lentement et sûrement » (2).

---

1. Inutile de rappeler que dans la France entière les commissions des hospices et des bureaux de bienfaisance furent renouvelées de fond en comble.

2. C'est le 26 mars 1876 que M. Spuller déposant un rapport favorable à la « réforme » gouvernementale dit: « Nous la voterons parce qu'elle est conforme à la po-

L'heure arrive pour de nouvelles élections; le pays se montrera-t-il mieux éclairé, plus prévoyant? La Chambre du 21 août 1881 est plus mauvaise que la précédente. Elle fait « le grand ministère », Gambetta en tête? Le ministre des cultes et de l'instruction publique, Paul Bert, proclame la nécessité de détruire « le phylloxéra noir ». Cette Chambre fait la loi de l'école neutre, la loi du divorce, la

---

litique que nous voulons suivre, parce que nous voulons aller *lentement mais sûrement.* » Le 18 septembre 1878, Gambetta se rendit à Romans, et là — dans cette petite ville qui avait eu une abbaye pour berceau — devant cinq à six mille personnes réunies dans un hangar en planches, qu'on avait construit pour la circonstance, il s'exprima en ces termes:

« La question cléricale, c'est-à-dire la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, commande, tient en suspens toutes les autres questions. C'est là que se réfugie et se fortifie l'esprit du passé. Je dénonce ce péril de plus en plus grand que fait courir à la Société moderne l'esprit ultramontain, l'esprit du Vatican, l'esprit du *Syllabus*, qui n'est que l'exploitation de l'ignorance en vue de l'asservissement général. »

Ces paroles furent applaudies avec fureur.

Désireux de ne point froisser les israélites et les protestants, Gambetta reprit :

« J'ai parlé des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Je sais bien que pour être correct, je devrais dire : *des églises,* mais au point de vue gouvernemental et national, il *n'y a que l'ultramontanisme* qui s'obstine à faire échec à l'Etat. Quand j'examine les usurpations incessantes auxquelles se livre l'ultramontanisme, les invasions qu'il fait tous les jours sur le domaine de l'Etat, j'ai le droit de le dire: *Le péril social; le voilà!* L'esprit clérical cherche à s'infiltrer partout, dans l'armée, dans la magistrature, et il y a ceci de particulier que c'est toujours quand la fortune de la France baisse que le jésuitisme monte! »

L'assistance acclama longuement l'orateur.

Le sénateur Malens, qui présidait la séance, avait pour principal assesseur M. Emile Loubet, le futur président de la République.

Déjà en 1872, à Saint-Julien, Gambetta avait exposé le programme du parti dit « républicain ». Ce programme religieusement suivi tient en trois mots : Guerre au catholicisme.

loi des enterrements civils. Les élections d'octobre 1885 sont meilleures. Le pays semble se raviser, et faire effort pour secouer le joug maçonnique. Mais la secte est trop puissante, trop bien organisée, trop bien gouvernée, pour se laisser pousser dehors par un scrutin. L'Union républicaine compte 380 membres dans la nouvelle Chambre et l'opposition 204. C'est trop. La majorité abuse sans pudeur de sa force pour invalider en masse ses adversaires, intimider les électeurs, et se donner pour le mal les coudées aussi franches que précédemment. Comme représailles, quatre à cinq cents prêtres sont privés de leur traitement, s'il faut employer ce mot; et d'autorité, sans entente avec les évêques, la plupart des vicariats *subventionnés par l'Etat* sont supprimés.

Dès lors, plus rien n'arrête la secte, elle fait ce qu'elle veut, à son heure et dans la mesure où elle le *juge opportun pour arriver sûrement* à ses fins.

Le plan général de la guerre contre l'Eglise fut déposé à la Chambre le 31 mars 1883 par M. Paul Bert. Il reste le document capital de ce temps. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat — Dénonciation du Concordat — Sécularisation des biens du clergé régulier et séculier. Voilà ce qui doit être poursuivi patiemment (1).

---

1. Après avoir proposé les mesures à prendre, Paul Bert constatait ainsi ce qui déjà était fait.

« D'abord, *toutes les institutions monastiques ont disparu*. On ne voit plus ces ordres nombreux qui dévoraient sans avantage la substance du peuple... et qui ne servaient, dans les Etats modernes, qu'à y entretenir un esprit étranger et funeste.

» En second lieu, les privilèges qui n'avaient pour but que de protéger le recrutement du clergé contre l'intention des populations, sont supprimés : les séminaristes se

En attendant la réalisation de ce desideratum, il faut se servir du Concordat comme d'une arme pour frapper sûrement l'Eglise. « Le Concordat, disait en terminant Paul Bert, donne à l'Etat une arme puissante, s'il sait s'en servir; et cette arme c'est le choix des évêques et l'agrément donné à la nomination des curés.

Ferry, Waldeck, Combes, Loubet, Briand, Clemenceau n'ont eu aucune politique personnelle. Ils ont passivement exécuté les ordres de la Maçonnerie pour la réalisation du plan dont Paul Bert, sous sa dictée, avait tracé les lignes. Chaque ministère a eu une partie de ce plan à exécuter, et il fit sa besogne avec plus ou moins d'habileté. Mais il avança *à l'ordre*..

La Chambre de 1889 fait la loi sur les fabriques; celle de 1893 fait la loi d'accroissement; celle de 1898 prépare la séparation de l'Eglise et de l'Etat

---

rencontrent sous les drapeaux avec les autres étudiants; aucune dotation spéciale n'est plus accordée aux grands séminaires, qui cesseront d'occuper des bâtiments appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes.

» Les Evêques, classés à leur rang de préséance parmi les fonctionnaires départementaux, ne jouissent plus des honneurs extraordinaires que leur conféraient les décrets. Ils vont quitter les palais, dont l'habitation, parfois princière, augmentait au moins autant leur autorité morale que leurs ressources matérielles.

» Les établissements ecclésiastiques ne peuvent plus posséder d'immeubles, et leurs richesses mobilières doivent concourir à l'augmentation du crédit public, par leur placement en rentes sur l'Etat. Les prêtres à qui vous avez déjà enlevé la domination des cimetières, perdent celle des fabriques, dont la comptabilité bien établie ne permet plus d'abus, et dont les communes ne sont plus contraintes de combler les déficits.

» Le clergé, par les lois que vous avez déjà votées, n'a plus aucune part dans la direction de l'instruction publique, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat est nettement établie.

« Le prêtre, quelque rang qu'il occupe dans la hiérarchie,

dans la loi sur les associations; celle de 1902 accomplit la séparation; celle de 1906 en fait sortir les effets que la secte en attendait.

En janvier 1892, quinze ans après la substitution de la république maçonnique à la république conservatrice, les six cardinaux français, auxquels adhérèrent douze archevêques, y compris deux coadjuteurs, et soixante-cinq évêques, y compris deux évêques titulaires, publièrent un EXPOSÉ DE LA SITUATION FAITE A L'EGLISE DE FRANCE suivie d'une DÉCLARATION.

Ils commençaient par rappeler des paroles qui venaient d'être dites du haut de la tribune française au nom du gouvernement : « La République est pleine

---

ne peut plus compter sur l'impunité presque toujours assurée jusqu'ici aux plus coupables écarts de langage. Il ne pourra plus, sans être justement puni, sortir de son rôle religieux pour se mêler d'administration, de politique et d'élection. Qu'il soit pourvu d'un traitement concordataire ou d'une simple allocation due à la bienveillance de l'Etat, il se verra enlever ces avantages lorsque sa culpabilité sera prouvée.

» En même temps, des décisions gouvernementales, sous forme de décrets ou d'arrêtés, auront abrogé une foule de mesures prises dans l'intérêt de l'Eglise, et dont aucune des prescriptions du concordat ne fait une obligation à l'Etat.

» L'Eglise, ramenée ainsi à la *stricte exécution du Concordat* qu'elle a signé, sans qu'aucune apparence de persécution puisse être invoquée justement par elle, ne recevant plus de l'Etat aucune concession propre à augmenter sa richesse et son influence politique, n'aura plus que la part très grande et très légitime d'autorité que lui accorde la docilité des fidèles.

» C'est en ce temps-là, c'est après avoir constaté les résultats de ce fonctionnement législatif inconnu depuis 1804, qu'il pourra être, selon nous opportun et expédient d'examiner s'il convient de prononcer la séparation de l'Eglise et de l'Etat rentré dans la plénitude de son pouvoir, d'avec l'Eglise réduite à ses propres forces et à son strict droit.

» Nous aurons rempli notre tâche en *préparant cet avenir.* »

d'égard pour la religion. Aucun gouvernement républicain n'a eu la pensée de froisser en quoi que ce soit la religion ou de restreindre l'exercice du culte. Nous ne voulons pas, et le parti républicain tout entier ne veut pas être représenté comme ayant, à aucun moment, voulu empiéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté des consciences. »

A ces paroles impudentes, les cardinaux venaient opposer les faits. Ils commençaient par dire : « Ce qui est malheureusement vrai, c'est que depuis douze ans, *le gouvernement de la République a été autre chose qu'une personnification de la puissance publique : il a été la personnification d'une doctrine, disons d'un programme, en opposition absolue avec la foi catholique, et il applique cette doctrine, réalise ce programme, de telle sorte qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n'aient été méthodiquement frappés, amoindris, et autant que possible détruits.* »

Nos lecteurs savent quelle est cette doctrine, d'où elle vient, à quelle époque elle remonte, quels en ont été les inventeurs; et ils n'ignorent point non plus qu'elle est l'association ténébreuse qui s'est chargée de la faire triompher et d'établir son règne sur la ruine de toutes les institutions chrétiennes, au grand détriment de tous les intérêts légitimes.

Entrant dans le détail, l'Exposé passait en revue la conduite du gouvernement à l'égard de Dieu et du culte qui lui est dû, à l'égard du clergé, à l'égard de l'enseignement, à l'égard de la famille. Treize ans se sont écoulés depuis lors. Chacune de ces années a vu promulguer de nouvelles lois et de nouveaux décrets marquant tous la même tendance : la volonté d'anéantir le catholicisme en France.

C'est ce que le Pape Léon XIII fit observer quelques jours après la Déclaration des cardinaux : « Com-

ment ne serions-nous pas saisis d'une vive douleur, à l'heure présente, en considérant à fond la portée du vaste complot que certains hommes ont formé d'*anéantir en France le christianisme,* et l'animosité qu'ils mettent à poursuivre la réalisation de leur dessein, foulant aux pieds les plus élémentaires notions de liberté et de justice pour le sentiment de la majorité de la nation, et de respect pour les droits inaliénables de l'Eglise catholique?... Pauvre France! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait, si cette législation, loin de s'améliorer, s'obstinait dans une telle déviation qui aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands (1) ».

Il faudrait un volume pour rappeler tous les actes législatifs, tous les décrets, toutes les mesures prises durant le dernier quart de siècle pour anéantir le catholicisme en France. Car c'est là ce que vise la secte : elle considère toujours la France comme étant le point d'appui terrestre de l'Eglise, édifiée sur Pierre par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle voudrait la faire disparaître du milieu des nations. Nous avons dressé le bilan sommaire de la persécution, dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai, lors de l'avant-dernière élection législative. Inutile de le reproduire ici; les faits sont encore dans la mémoire et sous les yeux de tous (2).

---

1. Encyclique *Inter sollicitudines.*

2. Ceux qui voudraient avoir sous la main le tableau des actes législatifs de persécution, promulgués depuis vingt-cinq ans, pourraient recourir à plusieurs brochures: *La persécution depuis quinze ans* par un patriote, (Maison de la Bonne Presse). *Vingt-cinq ans de gouvernement sans Dieu,* par Paul GRÈVEAU, (Paris, comité-antimaçonnique). *Les actes du ministère Waldeck-Rousseau,* (Paris, chez Louis Tremaux). *La guerre à la religion. Exposé des projets de loi antireligieux, soumis aux Chambres françaises,*

Mais ce qu'il importe de constater, c'est que toutes ces mesures de persécution ont été imposées par la Franc-Maçonnerie.

« On peut affirmer sans être téméraire — disait en septembre 1893 un journal qui passait pour refléter les idées prépondérantes au sein du Grand-Orient, *Le Matin,* — que la plupart des lois que subissent les Français — nous parlons des grandes lois politiques — ont été étudiées par la Franc-Maçonnerie avant de paraître à l'*Officiel.* » Il ajoutait : « Les lois sur l'enseignement primaire, sur le divorce, les lois d'accroissement, les lois militaires, et entre autres la loi sur l'obligation du service pour les séminaristes, ont pris leur vol de la rue Cadet vers le Palais-Bourbon; elles en sont revenues *inviolables* et *définitives.* » Et comme conclusion, ce cri de triomphe : « Nous sommes encore tout-puissants, mais à la condition de synthétiser nos aspirations dans une formule. Pendant dix ans, nous avons marché en répétant : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Nous avons partout des écoles laïques, les prêtres sont réduits au silence, les séminaristes portent le sac. Ce n'est pas un résultat ordinaire dans une nation qui s'appelle la fille aînée de l'Eglise (1). »

Nous trouvons dans le *Bulletin du Grand-Orient* la preuve de ce que dit le *Matin.*

En 1891, le 18 septembre, le Convent vota la proposition suivante : « Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer à l'hôtel

---

par C. GROUSSAU, (Société générale de librairie catholique). *La persécution depuis vingt ans,* par Jean Lefaure. (Paris, rue Bayart, 5). Et surtout le livre publié par M. Louis Hosotte, *Histoire de la troisième République,* 1870-1910. in-8° de 835 pages. Paris, Librairie des Saints-Pères.

1. Article du *Matin* cité par « la Franc-Maçonnerie démasquée », septembre 1893, pages 322-325.

du Grand-Orient, *tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre,* afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération. Après chacune de ces réunions, le Bulletin publiera la liste de ceux qui se seront rendus à la convocation du Conseil de l'Ordre, celle de ceux qui se seront excusés, celle de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse. Ces communications officielles du Grand-Orient, ainsi que les échanges de vues qui les suivront, devront être faits dans un de nos temples, sous la forme maçonnique, au grade d'apprenti, le Conseil de l'Ordre dirigeant les travaux, les invités se tenant sur les colonnes (1). »

On prouverait facilement que, de même que toutes ces lois de persécution ont été proposées par des francs-maçons, ce fut par des francs-maçons obéissant à une consigne, parfois mis en demeure par le signe de détresse, que le F.·. Brisson est chargé de faire planer au-dessus de l'assemblée, qu'elles furent votées et enfin aggravées, après promulgation, par les circulaires et règlements de MM. les ministres francs-maçons.

Au convent de 1894 fut adopté le vœu suivant publié dans le *Recueil Maçonnique*, page 308 :

« Tout profane admis à recevoir la lumière devra auparavant prendre l'engagement suivant :

— Je promets sur mon honneur, quelle que soit la situation politique ou autre à laquelle il me soit donné d'arriver un jour, de répondre à toute convocation qui pourra m'être adressée par la franc-maçonnerie, et à défendre, par tous les moyens en mon pouvoir, toutes les solutions données par elle aux questions politiques et sociales.

1. *Bulletin du Grand-Orient,* 1891, page 668.

» Ledit engagement, après la lumière donnée, devra être séance tenante, transcrit en entier, par le néophyte sur une pl.·. *ad hoc* et signé par lui, après avoir été daté en toutes lettres. Cet engagement écrit sera transmis par les soins du V.·. de l'A.·. au Conseil de l'Ordre, qui en fera le classement alphabétique dans ses archives (1).

Plusieurs fois, les journaux ont fait le relevé des ministres ayant immolé leur libre arbitre aux pieds du Grand-Orient. Dans tous les cabinets, ils ont toujours formé, depuis vingt ans, la grande majorité. Aussi le F.·. Colfavra a-t-il pu dire en toute vérité : « C'est de nos rangs que sont sortis les hom-

1. Cette proposition fut votée à l'unanimité. Il est impossible de nier la portée de ce document, c'est « le mandat impératif dans toute son étendue. »

Voici un exemple de la manière dont l'application en est faite :

Au lendemain des interpellations Dide et Hubard sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, tous les députés francs-maçons furent convoqués rue Cadet. La réunion fut présidée par le Fr.·. Thulié, président du Conseil de l'Ordre. Plusieurs orateurs reprochèrent vivement à quelques-uns de leurs collègues, de n'avoir pas voté en faveur de la proposition de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce fait montre clairement : 1° que le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, conformément à la décision prise ou renouvelée en septembre 1891, adresse dans un but politique, des convocations aux députés franc-maçons, et que ceux-ci obéissent à ces convocations; 2° qu'il y a conséquemment en France un pouvoir occulte, non nommé par la nation, et qu'un bon nombre de députés se considèrent comme relevant de ce pouvoir occulte.

Cette immixtion de la Maçonnerie dans les choses du Parlement et sa domination sur un grand nombre de députés et de sénateurs, s'est encore plus affirmée dans l'Assemblée générale du Grand-Orient au Convent tenu du 12 au 17 septembre de l'année 1892. Le F.·. Laffont y fit la proposition suivante :

« Considérant que le devoir strict de tout Maçon est de mettre en conformité avec les principes maçonniques tous les actes de sa vie privée et publique; que, particu-

mes les plus considérables du gouvernement de la République et du parti républicain (1). »

Rien de plus vrai que le mot de Mgr Gouthe-Soulard : « Nous ne sommes pas en République, mais en Franc-Maçonnerie »; ou celui de M. Gadaud, alors ministre des travaux publics : « La Franc-Maçonnerie, c'est la République fermée; la République, c'est la Franc-Maçonnerie ouverte »; ou celui de M. Massé : « Le jour où la République sera vraiment la Franc-Maçonnerie à découvert, de même que depuis longtemps déjà la Franc-Maçonnerie n'est autre chose que la République à couvert... » (2).

Un homme qui a été un des principaux acteurs dans la politique de cette époque, M. de Marcère, a publié quatre volumes sous ce titre : L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE 1871. Au moment où il participait aux événements qu'il raconte, comme président du centre gauche, puis ministre dans le cabinet Dufaure, ayant conservé son portefeuille dans le cabinet Wadington qui suivit la chute du maréchal, il ne soupçonnait même pas l'existence du pouvoir mystérieux qui nouait les mailles du filet dans lequel la France est prise aujourd'hui. Il l'avoue avec une admirable bonne foi :

« Dans l'état de choses créé en 1871, on ne distin-

---

lièrement, les membres de la Franc-Maçonnerie qui appartiennent au Parlement et aux assemblées élues ont l'obligation de poursuivre par leurs votes la réalisation du programme maçonnique républicain, et, en première ligne, la suppression du budget des cultes et la séparation des Eglises et de l'Etat;

» Le Convent déclare que les Maçons qui ne se conforment pas à ces principes ont manqué à leur devoir, et leur inflige un blâme. »

C'est bien une mise en demeure précise, formelle. C'est bien l'injonction au devoir maçonnique dans toute sa force.

1. *Congrès international du centenaire*, compte-rendu, p. 98.

2. Convent général. Séance du 29 septembre 1903.

guait pas encore les causes profondes du mal, aujourd'hui arrivé à l'état aigu, dont la France souffrait... personne, même parmi les conservateurs les plus antirévolutionnaires n'avait l'idée des desseins formés par les sectateurs de la Révolution. Personne ne pouvait imaginer que par le concours, longtemps inconscient, de la gauche républicaine, et par le travail d'abord secret, ténébreux des sectes juives et maçonniques, travail peu à peu avoué, professé, puis devenu officiel, on en arriverait à cet extraordinaire événement : la déchristianisation de la France et le triomphe de la Maçonnerie... Jamais la France n'aurait laissé s'établir ce parti, si les modérés, aujourd'hui excommuniés, n'avaient été sa caution devant le pays... La Franc-Maçonnerie a pour objectif l'anéantissement du christainisme et surtout de l'Eglise catholique, elle poursuit le dessein satanique dénoncé par J. de Maistre, dès l'époque de la Révolution. »

CHAPITRE XXII

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Le principal organe du calvinisme, le *Journal de Genève*, lors du convent du Grand-Orient de France en 1906, confirmait en ces termes ce qui a été dit ci-dessus de la volonté de la secte d'anéantir le christianisme en France : « La Franc-Maçonnerie tient en ce moment ses assises à Paris où quatre cents délégués des diverses loges du pays, délibèrent. C'est un gros événement. Il ne faut pas se dissimuler en effet, que la Franc-Maçonnerie tient entre ses mains les destinées du pays. Quoiqu'elle ne compte que vingt-six mille adhérents, elle dirige à sa guise la politique française. Toutes les lois dont le catholicisme se plaint si amèrement ont été d'abord élaborées dans ses convents. Elle les a imposées au gouvernement et aux Chambres. Elle dictera toutes les mesures destinées à en assurer l'application. Nul n'en doute, et personne, non pas même les plus indépendants, n'oseraient heurter de front sa volonté souveraine. Il serait bientôt brisé celui qui se permettrait seulement de la méconnaître. Jamais depuis l'époque où Rome commandait aux rois et aux princes on ne vit pareille puissance.

« La volonté de la Franc-Maçonnerie, nul ne l'ignore plus, c'est de détruire le catholicisme en France. Elle n'aura ni cesse ni répit qu'elle ne l'ait jeté bas. Tous ses ressorts sont uniquement tendus vers ce but. »

Déjà la Révolution s'était donné pour mission de réaliser ce dessein.

Elle crut l'atteindre par la constitution civile du clergé. Par elle, elle séparait l'Eglise de France de Rome et elle savait bien qu'abandonnée à elle-même l'Eglise de France ne pourrait longtemps subsister. L'article IV du Titre I[er] de la Constitution portait : Il est défendu à toute église ou paroisse de France et à tout citoyen français de reconnaître en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, l'autorité d'un évêque ordinaire ou métropolitain dont le siège serait établi sous la domination d'une puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidant en France ou ailleurs. » Cette formule visait directement le Pape, dont on niait en principe l'autorité de juridiction sur les évêques français.

L'article 19 du Titre II portait : « Le nouvel évêque (élu par un collège électoral laïque) ne pourra s'adresser au Pape pour en obtenir aucune confirmation; mais il lui écrira comme au chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de communion qu'il doit entretenir avec lui. »

C'était le schisme non seulement organisé, mais commandé, puisqu'il est, d'une part, *défendu* à toute église et à tout citoyen français de reconnaître, *en aucun cas*, l'autorité d'un évêque étranger à la France, et que de l'autre, il est également *interdit* aux évêques nommés en vertu de la nouvelle constitution, de *s'adresser* au Pape pour en obtenir aucune confirmation. » On pensait bien que, privés de la sève

de vie surnaturelle dont Jésus-Christ a placé la source au Vatican, l'Eglise de France ne tarderait point à périr d'inanition.

On sait que clergé et fidèles, par l'effusion de leur sang, obtinrent que les rapports entre l'Eglise de France et son Chef fussent rétablis conformément à l'institution de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ce qui avait été tenté à la fin de la première période de l'action maçonnique fut tenté de même à la fin de la seconde période. La loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat est faite pour reprendre l'œuvre de la *Constitution civile du clergé*, et comme elle, et dans le même but, organiser le schisme. La secte éprouve la même résistance et aura le même insuccès. Quatre lois ont été forgées successivement pour surprendre, par ruse, le consentement du clergé à son entrée dans une voie couverte qui voulait aboutir au schisme, on en annonce une cinquième, mais la Vigie à l'œil ouvert et l'équipage est docile à ses mots d'ordre.

Comme l'affaire Ferrer, la préparation, la confection et l'application de la loi de séparation mettent dans une éclatante lumière la façon d'agir de la Franc-Maçonnerie, et disent comment elle sait imposer ses volontés aux pouvoirs publics. C'est pourquoi nous devons nous y arrêter.

Déjà, en 1868, sous l'Empire par conséquent, Jules Simon exposant le programme des « républicains », promettait la lacération du Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Jules Simon n'était que le porte-paroles de la secte antichrétienne. Il y avait plus d'un demi-siècle que ce programme était l'un des chapitres du plan tracé à la maçonnerie pour la guerre à faire à la civilisation chrétienne, et qui s'exécutait sans interruption depuis lors.

Les articles organiques avaient commencé par mettre le clergé, le culte et même l'enseignement doctrinal sous la dépendance de l'Etat.

L'indemnité concordataire était devenue un traitement depuis que les ministres protestants d'abord puis les rabbins juifs furent inscrits au budget au même titre que les prêtres catholiques.

Ceux-ci furent, dès lors, considérés comme des fonctionnaires, présentés comme tels au public et traités comme tels.

Les églises et les cathédrales furent peu à peu rattachées aux départements et aux communes. Il ne fut plus possible d'en construire, même avec les seules offrandes des fidèles, sans en faire donation au civil, sous peine de ne pouvoir les livrer au culte, afin que lorsque viendrait l'heure de la séparation elles pussent, sans difficulté, être ravies aux catholiques. De même, malgré une clause expresse du Concordat, il ne fut plus permis à l'Eglise de France d'acquérir des terres et autres immeubles, toutes ses ressources durent être converties en rentes sur l'Etat afin que celui-ci n'eût qu'à fermer la main qui les détenait, lorsque viendrait l'heure de la séparation.

Peut-on, en présence de ces desseins à longue échéance, dont la réalisation est poursuivie d'une manière continue, nier l'existence d'un agent qui les a conçus, qui en exécute, ou en fait exécuter les diverses parties, selon les facilités que présentent les temps et les circonstances ? La multitude infinie des hommes, qui, dans les diverses branches de l'administration et même dans les hautes fonctions du pouvoir, a prêté son concours à ce mystérieux agent, ne savaient pour la plupart ce à quoi ils travaillaient. Le pouvoir occulte qui les suggestionnait,

qui les faisait agir, savait ce qu'il voulait, et à quoi tendait son action persévérante.

En 1871, M. Pradier, républicain catholique, déposa un projet de loi de séparation. Nous ne voulons pas dire qu'il se soit fait en cela le serviteur direct et conscient de la Franc-Maçonnerie, nous sommes certain du contraire, mais par l'ouverture donnée en son esprit aux idées que la Franc-Maçonnerie propage, il se trouva, comme tant d'autres, préparé à faire son œuvre, tout en l'ignorant ou en la détestant.

Du moment où les républicains se virent en majorité à la Chambre, la question fut soulevée à chaque discussion du budget des cultes. Au convent de 1899, le 23 septembre, le F.·. Prêt donna en ces termes la raison de cette tactique : « Lorsque nous aurons obtenu la séparation de l'Eglise et de l'Etat que nous appelons depuis si longtemps de tous nos vœux — car vous sentez bien que l'obtention en sera due à votre influence — si on nous demande alors comment nous avons fait pour l'obtenir, nous répondrons : *en la proposant et en la faisant proposer toujours* » (1).

Ainsi rappelée d'année en d'année, la proposition paraissait de moins en moins étrange et de moins en moins irréalisable.

M. Paul Bert avait commencé cette tactique en 1873. « L'heure viendra, dit-il, prenons patience, attendons que les lois sur l'instruction aient produit leur effet, attendons que l'éducation des femmes soit délivrée des croyances religieuses, et pendant ce temps, pressons la rupture avec l'Eglise par une série de mesures qui l'affaibliront graduellement. »

Dix ans après, il annonça que l'heure était venue de commencer par ramener l'Eglise de France à l'exé-

1. Compte rendu, p. 266.

cution stricte du Concordat (lisez des *Articles organiques*) et d'en venir à la suppression de tous les privilèges accordés aux ecclésiastiques et à l'Eglise (1).

« C'est après avoir constaté les résultats de ce fonctionnement législatif inconnu depuis 1804, ajouta Paul Bert, qu'il pourra être, selon nous, opportun et expédient d'examiner s'il convient de prononcer la séparation de l'Etat rentré dans la plénitude de son pouvoir, d'avec l'Eglise réduite à ses propres forces et à son strict droit. »

En 1900, le convent du Grand-Orient fut saisi d'un ensemble de propositions et de vœux émanant de divers Congrès et At.·. Maç.·., notamment du *Congrès des loges de la région parisienne* et des *Loges du sud-ouest;* des Loges de Gap; *L.·. des Amis des Hautes-Alpes;* de Boulogne-sur-Mer : *Loge l'Amitié;* de Melun : *L.·. des Enfants d'Hiram;* de Sommières : *L.·. la Marche en Avant;* de Toulon : *L.·. la Réunion;* de Ribérac : L.·. la Ruche des Patriotes; de Caen : L.·. Thèmis; d'Oran : L.·. l'Union africaine, etc. Après avoir pris connaissance de ces vœux, le convent formula ainsi sa résolution :

« Considérant que si l'abolition du Concordat, la séparation des Eglises et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, le retrait de l'ambassade française au Vatican et la reprise des biens de mainmorte demeurent au nombre des revendications les plus formelles du parti républicain, il convient cependant, en attendant le triomphe de ces revendications, de poursuivre des *résolutions d'attente immédiatement*

1. M. Emile Ollivier traduisit ainsi le programme d'action tracé par Paul Bert : « Tenir l'Eglise attachée au pilier du temple, afin qu'elle n'eût pas le champ libre, et la fustiger à l'aise, jusqu'à ce que, épuisée de force, avilie, elle puisse être achevée sans péril. »

réalisables. » Suit une longue série de vœux répondant à ce desideratum (1).

En février 1904, M. Keller dans sa *Correspondance hebdomadaire* dit, qu'au cours de cette préparation, M. Loubet, qui n'était point encore président de la République, se promenant au Sénat dans la galerie des Bustes, dit dans une conversation : « Moi aussi, je sois partisan de la Séparation, mais je ne la voterai qu'après que nous aurons achevé de brider l'Eglise et de désarmer les curés. »

On y travailla par des lois, par des décrets, par des mesures diverses sagement espacées.

Cependant l'attention des catholiques à ce qui se faisait devenait de jour en jour plus inquiète.

Le président Carnot, fût-ce de son propre mouvement ou par suggestion maçonnique ? crut devoir pour endormir l'opinion publique et la vigilance pontificale, écrire une lettre autographe à Léon XIII, promettant l'observation sincère du Concordat et le respect des traités qui portent la signature de la France.

Ce n'était qu'une tactique, qu'un stratagème. A la faveur de la confiance que ces paroles inspiraient, la secte faisait ses derniers préparatifs.

Après un demi-siècle d'études et de dispositions elle crut l'heure enfin venue de passer à l'action. Elle n'osa point toutefois parler encore ouvertement, présenter en propres termes une loi de confiscation et de séparation. M. Waldeck-Rousseau fut chargé de faire voter et promulguer une loi sur les associations en général : il ne serait point difficile de déclarer ensuite que les diocèses et les paroisses sont des associations religieuses et de les faire passer

1. Convent de 1900. Séance du 8 septembre. Compte rendu, p. 313.

sous le régime des autres associations de même caractère.

M. Waldeck-Rousseau se proposait-il vraiment de n'appliquer qu'avec modération aux congrégations la loi qu'il venait d'obtenir et de s'en tenir là? Toujours est-il qu'une fois la loi votée, il fut renversé et remplacé par M. Combes.

On sait avec quelle rigueur il appliqua la loi sur les associations et les hécatombes qu'il fit et dont il se vanta. Mais il ne crut pas cette arme suffisante contre l'Eglise. Le 21 mars 1903, à la Chambre, et le 14 janvier 1904 au Sénat, il parla d'une loi expresse sur la Séparation. « J'ai toujours été, dit-il, partisan de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. » Puis, il ajouta : « Mais quand j'ai pris le pouvoir, j'ai jugé que l'opinion publique n'était point encore suffisamment préparée à cette réforme; j'ai jugé nécessaire de l'y amener ».

Peu de temps après, il publia sous ce titre : *Une deuxième campagne: vers la Séparation,* ces lignes: « Les congrégations ont été dissoutes, leurs maisons ont été fermées. Au lendemain de cette opération, la paix la plus profonde a régné partout, même dans les localités les plus anciennement abandonnées aux agissements des couvents. Le silence s'est fait, là comme ailleurs, sur les congrégations si remuantes la veille. A l'heure présente, l'oubli a englouti jusqu'à leurs noms.

» Il en sera de même des conséquences sociales de la Séparation des Eglises et de l'Etat. »

Ces paroles montrent que son opinion était faite et qu'il croyait pouvoir aller de l'avant.

Aussi le convent de septembre de cette même année débuta par un ordre du jour d'entière confiance au F.·. Combes, où il est dit que « les *délé-*

gués des Loges de France, réunis en Assemblée générale le lundi 12 septembre 1904, demandent de faire discuter simultanément à la session de janvier la Séparation des Eglises et de l'Etat et la caisse des retraites ouvrières. »

Et le F.·. Combes répond le 15 septembre : « Je m'appliquerai de toutes mes forces à réaliser aussi promptement que faire se pourra les réformes démocratiques indiquées dans l'adresse reçue. »

Cependant, pour une mesure si grave, il était bon de donner le change à l'opinion et de lui faire croire que les torts étaient du côté de l'adversaire.

On sait les odieux moyens qui furent pris.

Un historien, qui n'est nullement disposé à voir l'intervention divine dans les événements humains, a ainsi caractérisé la mission de la France dans le monde :

« A la conversion de Clovis, le pays des Francs et de la Gaule devint le centre du catholicisme, et par là de la civilisation. » Comment cela se fit-il? Le Pape Etienne le dit : par le rôle que la France accepta dès ses origines d'être le défenseur du Saint-Siège. Dans une lettre écrite à Pépin, il fait ainsi parler l'apôtre saint Pierre : « Selon la promesse reçue de Notre-Seigneur et Rédempteur, je distingue le peuple des Francs entre toutes les nations. Prêtez aux Romains (aux Papes) l'appui de vos forces, afin que moi, Pierre, je vous couvre de mon patronage en ce monde et dans l'autre. »

La France était encore fidèle à cette mission au XIXe siècle; elle rétablissait Pie IX sur son trône et montait la garde près de lui. La secte antichrétienne subissait cela avec frémissement. Elle exigea de Napoléon III qu'il retirât de Rome le drapeau français,

afin que le Piémontais pût y entrer. L'Europe n'acquiesça pas complètement à ce crime, elle maintint ses ambassadeurs auprès du Pape et lui conserva ainsi son rang parmi les souverains. De leur côté, les Papes Pie IX, Léon XIII et Pie X n'ont cessé de protester, et par là d'empêcher que la prescription puisse prendre date. Les Papes maintinrent ainsi le droit en son entier.

Les chefs d'Etats catholiques se firent une loi inviolable de ne point visiter à Rome les rois d'Italie, afin de ne point paraître, aux yeux des peuples, reconnaître la souveraineté que les princes de Savoie s'y attribuent illégitimement. Les souverains d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, de Saxe, de Bavière, de Belgique se sont interdit, dans ce but, même des visites de famille à Rome sans caractère politique, afin de ne point se mettre dans l'obligation morale d'y saluer l'usurpateur. Les empereurs et les rois des nations schismatiques, lorsqu'ils se sont rendus à Rome, ont manifesté la même volonté de sauvegarder eux aussi les droits du Saint-Siège. Devant être admis à présenter leurs hommages au Pape, ils ont eu recours à cette combinaison : ils ont pris domicile à leur ambassade, qui fait partie de leur territoire, et de là, ils se sont rendus au Vatican, souvent dans des équipages qu'ils avaient fait venir directement de leur pays, faisant ainsi au Pape-Roi une visite dans laquelle ils professaient ignorer la présence à Rome de l'usurpateur.

La secte supportait cela impatiemment. Elle résolut d'y mettre fin, et de se servir pour cela du Président de la République française. Elle y trouvait trois avantages : faire que la France achevât de répudier son rôle providentiel; que la Paupauté perdît le dernier vestige de sa souveraineté, et que la

République eût un prétexte pour sa loi de séparation. Car elle pensait bien que le Pape ne laisserait point passer une telle injure sans protester, et elle s'armerait de cette protestation pour motiver une éclatante séparation.

Le scenario fut exécuté de point en point. Le voyage de M. Loubet fut annoncé à la Chambre et des crédits lui furent demandés. Ils furent accordés. Les ralliés laissèrent à M. le comte Boni de Castellane à la Chambre, et à M. Dominique Delahaye au Sénat, l'honneur de défendre le droit pontifical et l'honneur de la France; et ce qui est plus déplorable encore, des deux prêtres-députés, l'un M. Gayraud, s'abstint de voter, l'autre, M. Lemire, donna par son vote à M. Loubet les moyens d'accomplir son forfait.

Le 23 avril 1904, M. Loubet quitta Paris pour se rendre à Rome où il arriva le lendemain soir. Il s'y conduisit en humble serviteur de la maçonnerie internationale.

Le Souverain Pontife adressa secrètement au gouvernement de la République une protestation contre la « grave offense » faite par le chef de l'Etat aux droits du Saint-Siège. Cette protestation fut communiquée aux autres gouvernements, afin que le fait accompli ne pût faire loi. Un demi-juif, le prince de Monaco, la livra à un journal pour être publiée.

M. Combes prétendit que cette publication était le fait du Saint-Siège et fit demander des explications par l'ambassadeur. Le Secrétaire d'Etat réclama que la question fût posée par écrit. Au lieu de se rendre à un désir si légitime et si sage, l'ambassadeur fit savoir qu'il avait reçu l'ordre de partir en congé. Puis M. Combes exigea le retrait des deux lettres par lesquelles les deux évêques de Laval et de Dijon étaient appelés à Rome pour se justifier des accu-

sations portées contre eux. Le retrait de ces lettres emportait l'abdication de toute autorité pontificale sur les évêques de France. Sur le refus du Saint-Siège, les relations diplomatiques furent définitivement rompues.

Toutes choses ainsi préparées, le premier jour de février 1905 fut discutée à la Chambre une interpellation de M. Morlot. Elle fut close par cet ordre du jour : « La Chambre constatant que l'attitude du Vatican a rendu inévitable la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et comptant sur le gouvernement pour en faire aboutir le vote immédiatement après le budget, passe à l'ordre du jour ».

Douze ans auparavant, au convent de septembre 1892, le F.·. Doumer, président, avait proposé et fait accepter une proposition de la L.·. l'Emancipation, O.·. de Paris ainsi conçue : « Tout F.·. M.·. investi d'un mandat électif a l'obligation de voter toute proposition devant assurer à bref délai la Séparation des Eglises et de l'Etat sous peine de délit maçonnique. Un vote contraire émis par ce F.:. entraînera sa mise en accusation immédiate. Un second vote contraire sera considéré comme délit de première classe (compte rendu analytique).

Quand le projet de loi fut déposé à la Chambre, les ralliés, reprenant le rôle d'endormeurs qu'ils avaient déjà rempli tant de fois, crièrent tout d'une voix : Cela n'aboutira pas ! Et quand cela aboutirait il n'y aurait point à s'en désoler, car l'Eglise de France recouvrera par là la plénitude de sa liberté.

La Chambre commença la discussion au mois de mars 1905.

Une question préalable s'imposait : Le parlement a-t-il le droit de voter une loi qui touche à tant d'intérêts sans consulter le pays ? On s'en garda bien.

M. le marquis de Rosambo émit l'avis que le groupe d'opposition catholique devait refuser de coopérer en quoi que ce fût à cette loi et de discuter les conditions de notre spoliation et de notre servitude. Le mieux lui paraissait de quitter la salle des séances en notifiant à la France les raisons de cette attitude, et ne rentrer que lorsque la besogne des Loges eût été terminée. L'avis était sage. Mais nous ne sommes plus au temps des résolutions franches.

Aux premiers jours d'avril, fut voté le passage à la discussion des articles par 358 voix contre 217, et en même temps l'urgence qui repoussait la garantie inscrite dans la loi d'une deuxième délibération. La loge avait dit : Faites vite.

M. Berthouliet demanda qu'avant le vote définitif on profitât de la session des conseils municipaux et généraux pour s'informer de l'état de l'opinion sur cette question. Cette motion fut repoussée.

Cependant survient au cours de la discussion l'affaire de la délation qui fait sombrer M. Combes. Il est remplacé par M. Rouvier. Lorsque M. Combes avait introduit la question de la Séparation au conseil des ministres, Rouvier avait prononcé contre ce projet un discours véhément, terminé par cette phrase : « Si vous faites la Séparation, je vous f... mon portefeuille, vous pouvez le prendre. »

La maçonnerie ordonne, Rouvier obéit. La discussion continua, et, avant de se séparer, fin d'avril, la Chambre vota le fameux article 4. Le point culminant de la loi, ce qu'elle voulait obtenir par-dessus tout, c'était l'institution des associations cultuelles selon les sept articles du Titre IV. Les fabriques, au moment de se dissoudre, devaient leur transmettre les biens dont elles avaient la gérance. La grande objection qui fut faite est que ces associations, telles

que la loi les voulait, ne connaissaient pas la hiérarchie catholique, ni n'étaient connues d'elles. C'était autant de petites églises schismatiques qu'il y avait de paroisses en France que l'on voulait créer. Les intentions, les fins poursuivies par la secte étaient trop nettement dévoilées. On comprit que l'on se heurterait à une résistance non moins grande que celle qu'avait soulevée la *Constitution civile du clergé*. Il fallait masquer ces fins, sans les abandonner. On crut y arriver par un amendement introduit dans l'article 4, titre II.

Voici cet article. Les italiques marquent la modification apportée au projet présenté par le Gouvernement et la Commission :

« Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des Menses, Fabriques, Conseils presbytériens, Consistoires et autres Etablissements publics du culte, seront, avec toutes les charges et obligations qui les grèvent, transférés aux mêmes titres par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, *en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice*, se seront légalement formées suivant la prescription de l'article 17, pour l'exercice de ce culte, dans les anciennes circonscriptions desdits établissements. »

Ainsi amendé, l'article 4 fut voté par 509 voix contre 44. On voit par ces chiffres que cet article fut accepté par le centre et une partie de la droite. Dans la presse catholique, il fut accueilli avec une satisfaction marquée qui, chez quelques-uns, est allé presqu'à l'enthousiasme : tant l'esprit de conciliation est invétéré dans les esprits du jour. Il avait pourtant été demandé à la Chambre, que la hiérarchie,

c'est-à-dire les évêques et le Pape eussent à se prononcer sur la qualité des associations qui réclameraient les biens des paroisses et des diocèses. Commission et Gouvernement s'y étaient refusés et avaient proposé cette formule amphigourique : « Règles d'organisation générale du culte », qui n'engageait à rien, dont on pouvait restreindre le sens à volonté. Et d'ailleurs qui aurait à prononcer sur la conformité ou la non-conformité avec les règles d'organisation? Serait-ce les évêques? nullement; mais les tribunaux où siègent juifs et protestants, francs-maçons et libres-penseurs, ayant intérêt à désorganiser l'Eglise catholique. « Je prétends, écrivit M. Jaurès dans son journal, que l'article 4, tel que nous l'avons voté, sera, devant les tribunaux civils, pour les prêtres républicains et les associations cultuelles solidarisées avec eux, un excellent moyen de défense. Il protège contre l'arbitraire politicien des évêques. »

L'ensemble de la loi fut voté le 3 juillet par 341 voix contre 223. Il est bon de remarquer que les 341 députés de la majorité avaient été élus par 2.980.340 électeurs sur 11.219.992. Ils représentaient donc le quart de la souveraineté nationale, à condition de mettre en dehors d'elle les femmes, les jeunes gens.

De la Chambre, le projet de loi passa au Sénat. « Il faut, s'écria le sénateur Philippe Berger, qu'elle soit votée telle quelle. » Et M. Clemenceau, après en avoir montré les incohérences, dit : « Et pourtant, je la voterai parce que je suis pris dans un étau dont il m'est impossible de me dégager, parce que je suis prisonnier de mon parti. »

Dès la mi-juillet, la Commission sénatoriale adopta, par 11 voix contre 2, le projet voté par la Chambre

sans y changer un iota. Une modification, si légère qu'elle fût, aurait prolongé la discussion. Il fallait aboutir au plus tôt. M. Briand, rapporteur de la Commission, ne craignit point de donner, dans son journal, l'*Humanité,* le motif de cette précipitation : « L'Eglise actuelle est une citadelle endormie, ses remparts sont dégarnis de canons; ses arsenaux sont vides, ses armées dispersées, ses chefs assoupis. Si nous savons nous y prendre, nous tomberons à l'improviste sur cette citadelle sans défense et nous l'enlèverons sans combat, « comme les soldats de Mahomet enlevèrent Byzance. »

M. Maxime Lecomte présenta son rapport à la Commission sénatoriale dans les derniers jours d'octobre. Il y exécutait tous les projets de modification au texte voté par la Chambre: « parce que, dit-il, il n'y avait pas un instant à perdre. »

Le Sénat en commença la délibération le jeudi 9 novembre. Lui aussi vota l'urgence. Et cependant, observait le *Journal des Débats,* « la Séparation est incontestablement la réforme la plus grave qu'on eût votée et discutée depuis un siècle. »

Le 6 décembre, le Sénat avait fini sa besogne.

Quinze jours après, M. Veber, député, présidait à Pantin un banquet en l'honneur de la Séparation. M. Ferdinand Buisson y prit la parole. « La Séparation, dit-il, demande trois nouvelles tâches : 1° la tâche légale, la législation devra, dans un bref délai, corriger la loi (1); 2° la tâche morale, nous devons

1. On lit dans le compte rendu officiel du Convent de 1905 : « Le Convent émet le vœu que la loi imparfaite, mais perfectible, sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, déjà votée par la Chambre des Députés, soit le plus rapidement possible adoptée par le Sénat et promulguée avant les élections générales, *mais qu'elle soit ensuite amendée par le Parlement républicain dans un sens plus nettement laïque.* » (Compte rendu, p. 402.

faire entrer l'esprit de la loi dans la famille, la détacher elle aussi de l'Eglise; 3° la tâche sociale, la Séparation serait inutile si elle ne devenait un instrument d'émancipation du dogme afin de hâter la conquête du bonheur terrestre par la justice sociale et la fraternité humaine. »

En d'autres termes, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat est une grande victoire remportée dans la lutte entre les deux civilisations. Mais pour que la victoire soit complète, il faut qu'elle soit poursuivie sur le terrain politique, le terrain familial et le terrain social. Aussi l'*Action* s'écria : « Le vote du parlement français marque une *date historique de l'*HUMANITÉ. La fille aînée de l'Eglise devient la mère glorieuse de la Libre Humanité. »

Jaurès, jetant un regard sur l'ensemble des débats qui venaient d'avoir lieu à la Chambre et au Sénat, sur une question de cette importance, faisait dans son journal cette constatation qui n'était pas à notre honneur :

« Nos adversaires ont-ils opposé doctrine à doctrine, idéal à idéal? Ont-ils eu le courage de dresser contre la pensée de la Révolution, l'entière pensée catholique, de réclamer pour le Dieu de la révélation chrétienne, le droit non seulement d'inspirer et de guider la société spirituelle, mais de façonner la société civile? Non, ils se sont dérobés, ils ont chicané sur des détails d'organisation. Ils n'ont pas affirmé nettement le principe même qui est comme l'âme de l'Eglise. »

Hélas! ceux de nos représentants qui auraient été de taille — s'il s'en trouvait — à tenir ce rôle, n'auraient point été soutenus du dehors. La parole de M. Jaurès rapportée ci-dessus ne manquait point de fondement. Nous étions dans le désarroi, que dis-je?

Nos adversaires avaient la volonté du mal, nous avons perdu la volonté du bien. Les seuls qui s'agitassent étaient les conciliateurs. Durant toute la discussion de la loi, chaque dimanche, dans un certain atelier de l'impasse Ronsin, M. Desjardins réunissait une quinzaine de personnes, parmi elles, M. Buisson, président de la Commission parlementaire, des abbés. des pasteurs protestants et les juifs Joseph et Salomon Reinach. M. Buisson s'y renseignait sur les sacrifices que l'Eglise pourrait consentir et sur les dispositions inacceptables pour elle. Ce fut peut-être là que furent concertés les termes de l'addition à l'article 4.

Les abbés qui étaient là ne tenaient pas le dernier rang dans la masse des démocrates chrétiens, des sillonnistes, des modernistes qui rêvent un ordre de choses nouveau pour l'Eglise et pour le monde. Cette masse énerve l'Eglise de France. Aussi après quelques gémissements annonçait-elle le dessein de tirer parti du nouveau régime : « Il se trouve, disait l'abbé Lemire au directeur de la *Croix du Cantal*, des journaux catholiques pour dire que la nouvelle loi est une loi schismatique. Il n'en est rien ». Ils parlaient comme ce rédacteur de la *Tribune de Genève,* journal protestant, qui disait : « Les catholiques fonderont des associations cultuelles. Ils ne répugnent pas à vivre sous un autre régime que celui du concordat. Ils y trouveront des avantages... et des inconvénients. La Séparation est un expédient politique; ce n'est pas une question religieuse. Je crois que les catholiques y puiseront une plus grande force au point de vue de la foi. »

Rien d'étonnant, à ce que, dans ces conditions, le *Bulletin de la Semaine* vînt donner ce mot d'ordre : « Il convient surtout de préparer, sans attendre, un

modèle *unique, uniforme* de ces associations cultuelles qui doivent être établies sur tout le territoire et de se mettre d'accord sur les principes qui doivent les constituer. »

Des journaux, envoyés gratuitement au clergé, furent aussitôt créés pour l'engager dans cette voie et commencer la mise en œuvre de la loi. On sut plus tard que les directeurs de ces journaux avaient reçu, pour les créer et les répandre, une part des fonds secrets de la main de M. Clemenceau.

De leur côté, les sectaires disaient bien haut qu'ils n'en resteraient point là. « Ce n'est qu'une étape », avait dit M. Bepmale, député de Saint-Gaudens, la loi votée n'est qu'une transition. Et au Congrès radical, qui eut lieu à cette époque, M. Pelletan et tous les orateurs eurent soin de notifier que « la charte bâclée n'était qu'une charte provisoire. »

On sait comment le Souverain Pontife mit à néant les espérances des uns et des autres.

Par le même acte, Pie X entrava les projets de la Franc-Maçonnerie internationale. Elle venait, croyait-elle, par le jeu des Associations cultuelles, de poser le principe de la dissolution de l'Eglise de France. Elle se promettait bien de faire, sur le même modèle, la même opération chez les autres peuples. Aussi, lorsque Clemenceau, après la première application de la loi de Séparation, annonça aux Chambres qu'il venait de « tirer son premier coup de canon » sur l'édifice catholique, le Grand-Orient d'Italie adressa au Grand-Orient de France un télégramme de félicitations et le Grand-Orient de France, dans sa réponse au Grand-Orient d'Italie, salua « le jour prochain où la Rome laïque proclamera la déchéance de la Rome papale. »

Des correspondances semblables furent échangées

entre d'autres puissances maçonniques. Dans l'Amérique méridionale, la loge *Estella de Oriente* fit savoir qu'elle invitait les trois cents loges de la République Argentine à célébrer le même jour, par un meeting, le grand œuvre que la maçonnerie française venait d'opérer.

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat et la constitution civile du clergé sont les deux points culminants du travail maçonnique en France. Ils terminent deux périodes, périodes de préparation à un nouvel état dont ils devaient être le point de départ.

Cet état de choses ne put aboutir, il fut étouffé dans son principe à l'époque de la Révolution par l'attachement du clergé au Siège apostolique et l'attachement des fidèles à leurs pasteurs légitimes.

Nous assistons aujourd'hui au même dénouement grâce aux encycliques de Pie X, à l'union de l'épiscopat, au désintéressement du clergé et au bon esprit des fidèles.

Nous allons voir maintenant les agissements de la Franc-Maçonnerie, non plus seulement sur le théâtre restreint de la France, mais sur celui de l'Europe et même du monde.

TABLE DES MATIÈRES

I

ÉTAT DE LA QUESTION

CHAPITRE PREMIER

Les deux civilisations 9

CHAPITRE II

La double conception de la vie 18

CHAPITRE III

La Renaissance point de départ de la civilisation moderne 27

CHAPITRE IV

La Réforme fille de la Renaissance 43

CHAPITRE V

La Révolution institue le naturalisme. 51

CHAPITRE VI

La Révolution, une des époques du monde 61

CHAPITRE VII

Ce que fait et dit de nos jours la Révolution 69

CHAPITRE VIII

Où aboutit la civilisation moderne. 76

CHAPITRE IX

C'est la franc-maçonnerie qui mène la guerre contre la civilisation chrétienne. 92

II

L'AGENT DE LA CIVILISATION MODERNE

I. — Historique

PREMIÈRE PÉRIODE

DES DÉBUTS A LA RÉVOLUTION

CHAPITRE X

La franc-maçonnerie à ses débuts 103

CHAPITRE XI

La franc-maçonnerie au XVIIIe siècle. — Les Encyclopédistes. 119

CHAPITRE XII

La franc-maçonnerie au XVIIIe siècle. — Les Anarchistes 134

CHAPITRE XIII

La franc-maçonnerie au XVIIIe siècle. — Les Illuminés . 151

CHAPITRE XIV

La franc-maçonnerie au XVIIIe siècle. — Les Jacobins 166

IIe PÉRIODE

DE LA RÉVOLUTION A NOS JOURS

CHAPITRE XV

La franc-maçonnerie sous le premier Empire . 194

CHAPITRE XVI

Sous la Restauration . 215

CHAPITRE XVII

Sous le gouvernement de Juillet . 231

CHAPITRE XVIII

Sous la seconde République 239

CHAPITRE XIX

Sous le second Empire . 247

CHAPITRE XX

Sous l'Assemblée nationale 261

CHAPITRE XXI

Sous la troisième République . 277

CHAPITRE XXII

La séparation de l'Eglise et de l'État . 292

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie.

41, RUE DU METZ, LILLE. — 6.798.